This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DES LETTRES

EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME TRENTIEME.

Bachaumont

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*

HOR. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXVI.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

[illegible]

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXV.

7 *Octobre* 1785. Les égards que Mr. le Contrôleur général a montrés au Corps des Banquiers en venant au secours des plus embarrassés & en écoutant enfin leurs représentations & Mémoires sur l'Arrêt du Conseil du mois d'Août concernant l'agiotage qui a porté le trouble & le discrédit parmi eux, n'ont pas suffi. Les Papiers Royaux ont bien remonté un peu & la stagnation a discontinué ; mais l'emprunt des cent vingt-cinq millions est toujours en défaveur & en perte. Ce qui a provoqué un Arrêt du Conseil du 2 Octobre ; où l'on voit que Mr. *de Calonne* a d'aussi bons faiseurs de Préambules que Messieurs *Turgot* & *Necker*. On y lit ce paragraphe remarquable ; „ Sa Majesté ne voulant „ pas borner ses vues bienfaisantes à ce que „ l'ordre public a exigé d'Elle pour faire cesser l'agiotage effréné qui s'étoit introduit „ & desirant faire disparoître le plutôt possible „ des embarras dont la prolongation seroit „ nuisible au Commerce, Elle a jugé con-

„ venable d'accélérer l'effet de la disposition
„ de son Arrêt du 7 Août dernier, qui a eu
„ pour but de distinguer les Contractans en
„ état de remplir leurs engagemens, d'avec
„ ceux à qui la livraison de ce qu'ils ont
„ vendu seroit dans tous les cas impossible;
„ & Elle a pensé qu'il étoit de sa bonté au-
„ tant que de sa justice, de mettre les ven-
„ deurs & les acheteurs également à portée
„ de liquider sans délai leurs intérêts respec-
„ tifs par une conciliation équitable, à défaut
„ de laquelle, Elle s'est réservée d'y statuer
„ Elle-même en connoissance de cause, afin
„ que bientôt il ne reste plus aucune trace de
„ ce vertige de spéculation désordonnée qui,
„ n'ayant pas encore eu d'exemple dans le
„ Royaume, nécessitoit un remede extraordi-
„ naire."

7 *Octobre* 1785. Un nouvel Agréé reçu après l'ouverture du Sallon a exposé quelques morceaux de genre depuis le second arrangement. Il se nomme *Bilcocq*: il travaille dans le goût des Flamands. Son pinceau semble trop brillant pour ses sujets. Sa *Diseuse de bonne aventure* lui feroit beaucoup d'honneur, si ce n'étoit pas une copie.

8 *Octobre* 1785. Mr. le Cardinal *de Rohan* se promenoit les après-dînées sur la platte-forme des tours de la Bastille, avec un officier qui l'escortoit. Il étoit en redingote brune, en chapeau rond & rabattu: cela faisoit spectacle pour le public qui se rendoit à l'extrémité des boulevards & le contemploit. Pour

éviter ce concours on a supprimé ce genre de promenade, ou peut-être n'en a-t-on que changé l'heure.

8 *Octobre* 1785. Par une Lettre datée de Francfort le 17 Septembre, Mr. *Blanchard* se plaignoit auprès des Journalistes de Paris de l'acharnement avec lequel Mr. *Mallet du Pan*, le Rédacteur de la partie politique du Mercure, affectoit de décrier & de tourner en ridicule les voyages aëriens. Cette Lettre qui n'étoit point sans sel, a été imprimée dans la feuille du premier Octobre.

Mr. *Mallet du Pan* a trouvé mauvais que les Journalistes ayent donné cours à cette diatribe; il y a répliqué & adressé sa réponse aux Rédacteurs qui vraisemblablement auront refusé de s'en charger; en conséquence il l'a insérée dans son Mercure d'aujourd'hui huit.

Cette réponse amere, pédantesque, digne des Savans en *us* du XVe Siecle, ne fait point honneur à l'écrivain politique, & les rieurs restent absolument du côté de l'aréonaute.

8 *Octobre* 1785. Le Projet de Mr. *de la Rocque*, annoncé il y a quelque tems a causé une grande sensation; la cupidité des manœuvriers s'est évertuée & beaucoup cherchent à se ménager des rentes pour leur vieillesse, suivant la méthode économique qu'il leur prescrit. Mais cette spéculation n'étoit point à son point de clarté & de maturité nécessaire; en conséquence il a reçu beaucoup de Lettres & de demandes. Il est obligé de don-

ner un développement de son plan, qui n'est pas encore trop à la portée de tout le monde & laisse beaucoup de choses à desirer. Quoi qu'il en soit, on le trouve aussi dans le Mercure d'aujourd'hui huit.

9 *Octobre* 1785. L'Abbé *Riballier* qui vient d'être remplacé dans sa dignité de Syndic, est mort aux eaux il y a quelques mois, sans que personne, même de son parti lui ait décerné le moindre honneur funebre dans aucun Journal. C'étoit cependant un homme de mérite dans son genre & surtout un zélé défenseur de la réligion, un dénonciateur intrépide de tous les ouvrages tant soit peut suspects.

9 *Octobre* 1785. On voit dans l'Arrêt du Conseil du 2 de ce mois que les gagistes du Ministere exaltent jusques aux nues, combien il a été agité du mécontentement général des Banquiers & de l'inaction absolue à laquelle ils s'étoient condamnés depuis l'Arrêt du 7 Août dernier, qu'ils qualifioient d'acte d'un despotisme terrible, dont il n'y avoit point d'exemple dans leurs négociations & qui attaquoit suivant eux les propriétés jusques dans les conventions les plus sacrées. Quoi qu'il en soit, sans en discuter le fond, il est certain que le Préambule de cet Arrêt est aux yeux des connoisseurs un chef-d'œuvre par la clarté, la noblesse, l'énergie & la justesse d'expression avec lesquelles les parties les plus difficiles à traiter y sont présentées; mais surtout par les tournures artificieuses avec les-

quelles on déguise les frayeurs du gouvernement & l'on travestit ce coup d'autorité en un acte de législation salutaire & conservateur,

„ SaMajesté, y dit-on, est informée que l'obligation de déposer les effets (à livrer) dans le terme qu'Elle a prescrit, a déjà fait liquider une partie des Compromis, qu'elle n'a embarrassé que ceux qui s'étoient engagés au de-là de leurs moyens & que cet embarras même n'a pu paroître aux yeux des gens instruits qu'une leçon pour l'imprudence & une crise salutaire qui, loin de porter la moindre atteinte au Crédit du Trésor Royal, a servi à démontrer qu'il est assis sur des bases inébranlables & indépendantes de toute espece de négociation particuliere ; que néanmoins il en est résulté une inquiétude vague parmi les Capitalistes, qui, effrayés de cette foule exorbitante d'engagemens d'un genre insolite & ne sachant pas jusques à quel point celles des Maisons de Commerce & de Banque qui s'y trouvoient compromises, pourroient influer par contre-coup sur la situation de celles-même qui n'y avoient aucune part, ont suspendu à l'égard de toutes leur confiance, ont resserré leurs fonds & différé leurs placemens ; ce qui a produit au milieu de la plus grande abondance du numéraire, toutes les caisses publiques étant garnies, tous les payemen se faisant avec la plus grande exactitude & plusieurs même étant anti-

„ espèces, un moment de langueur dans la „ circulation, une sorte de stagnation sur la „ place & la dépression instantanée de quel- „ ques effets." "

On continue, après avoir précédemment établi que la masse des effets à livrer n'est pas aussi effrayante en réalité qu'elle l'est en apparence, que les reventes du même objet font monter la somme totale des marchés beaucoup au dessus de celle desdits effets, on rend compte des moyens que la sagesse de Sa Majesté lui a suggérés pour remédier à ce désordre, ainsi qu'on l'a vu; Elle termine par répondre aux murmures des mécontens.

„ Sa Majesté a prévu que ceux qui ont „ intérêt à soutenir les Compromis, préten- „ droient qu'empêcher leur exécution ou y „ mettre des conditions, c'étoit porter attein- „ te à la propriété & détruire par l'interven- „ tion de l'autorité des engagemens volon- „ taires. Jamais les droits de la propriété & „ de la liberté sociale ne furent plus en sûreté „ que sous le Regne de S. M.; mais autant „ Elle est résolue de les maintenir religieuse- „ ment, autant Elle est éloignée d'admettre „ pour conséquence de ce principe inviola- „ ble, qu'il soit permis de tendre des pieges „ à la foi publique en vendant ce qu'on n'a „ pas, ce qu'on ne peut pas livrer, ce qui „ même n'existe pas: il est évident que si „ pareilles ventes sont nulles par elles-mêmes, „ elles sont surtout intolérables, lorsqu'elles

„ portent

„ portent sur les effets publics, lorsqu'elles
„ violent toutes les regles prescrites pour
„ leurs négociations, lorsque sur leurs bases
„ fictives s'accumule successivement une foule
„ d'engagemens & de billets illusoires qui
„ grossissent excessivement le volume apparent
„ des papiers commerçables, alterent leur
„ circulation par un mélange suspect & ten-
„ dent à détruire toute confiance. Faire envi-
„ sager ces marchés comme n'étant en der-
„ nier résultat que des paris sur le cours actuel
„ de la place, ce n'est pas les légitimer:
„ quand il seroit permis de supposer que la
„ vigilance du Souverain qui s'étend jusques
„ sur la conservation des fortunes de ses su-
„ jets, dût fermer les yeux sur toute espece
„ de jeux & de paris, pourroit-Elle souf-
„ frir que leur licence, se déguisant sous un
„ faux titre, prît le caractere des contrats de
„ vente, en dénaturât les conditions & por-
„ tât le trouble & la confusion dans la négo-
„ ciation des Effets Royaux? Sa Majesté a
„ donc acquis de nouveaux droits à la recon-
„ noissance de ses peuples par le soin qu'Elle
„ a pris de les préserver d'un tel désordre,
„ &c....."

10 *Octobre* 1785. Ce n'est que depuis peu qu'on connoît dans ce pays ci la *Vie Privée d'un Prince célebre, ou Détails des loisirs du Prince* HENRI *de Prusse dans sa retraite de Reinsberg.* C'est le Pendant *de Frédéric le Grand*, excepté que celui-là est tout à la

louange du héros. C'est peu de choses au surplus; il n'y a que trois ou quatre anecdotes vraiment curieuses. Du reste, on y apprend que le Prince est poëte, ainsi que son frere; qu'il fait des comédies & en joue avec beaucoup de succès. Le style est sans chaleur & fade, comme l'ouvrage.

10 *Octobre* 1785. Les colporteurs annoncent les tomes 8, 9 & 10 de *l'Espion Anglois*, qui ont eu beaucoup de peine à passer, dont il y a eu plusieurs ballots saisis & qui percent difficilement. Ces volumes embrassent les faits de l'année 1778 & empiétent sur les commencemens de 1779: conséquemment la guerre allumée à cette époque est la matiere qui y soit traitée le plus abondamment.

11 *Octobre* 1785. On a éclairci ce que c'étoit que les prétendus Mémoires de *Bohmer* & *Bassanges*. Ils consistent en trois pieces: 1. En un projet de vente du Collier, de la somme principale, des termes des payemens, intérêts, &c. 2. En une Lettre fort courte des Jouailliers à la Reine, lorsqu'ils apprirent que le marché étoit conclu pour Sa Majesté, où ils finissent par lui dire qu'ils voient avec la plus vive satisfaction qu'une aussi riche, aussi belle parure soit destinée à la plus grande Souveraine du monde: 3. En un Mémoire vraiment détaillé & curieux sur la maniere dont la négociation s'est engrainée; Mémoire que la Reine leur a vraisemblablement demandé dans son premier moment de surprise & d'indigna-

tion de l'escroquerie abominable pratiquée sous son nom.

11 *Octobre* 1785. *Lettres à Mr. le Comte de Mirabeau sur la Banque Saint Charles & sur la Caisse d'Escompte.* Tel est le titre de l'ouvrage attribué à Mr. d'*Aubertëuil*. On ne peut assurer s'il a raison au fond; mais ce qu'on peut certifier, c'est que, quoique ces Lettres soient très courtes, elles sont fort ennuyeuses. L'auteur est surtout détestable quand il veut plaisanter & persiffler, ce qu'on remarque dans sa septieme & derniere Lettre sur le mérite littéraire de son rival.

11 *Octobre* 1785. Le *Mesmérisme* qui depuis quelque tems ne faisoit plus le même bruit, occupe de nouveau les conversations depuis les divisions élevées dans son sein. On apprend à cette occasion que le Docteur *Varnier* qui s'étoit dévoué si courageusement pour cette cause a succombé au Parlement & que le Decret de sa Compagnie prononcé contre lui reste dans toute sa force, attendu qu'il professe une doctrine secrette, contraire aux Statuts de la Faculté de Médecine.

12 *Octobre* 1785. Suivant le Répertoire des Spectacles de Fontainebleau, ils commenceront dès le mardi onze Octobre & ne finiront que le vendredi dix-huit Novembre.

Les Opéra nouveaux sont *Thémistocle* en trois actes de Mr. *Morel*, musique de Mr. *Philidor*: *Penelope* de Mr. *Marmontel*, musique de Mr. *Piccini*. Le premier sera représenté

le jeudi treize Octobre, & le second le jeudi dix Novembre.

En outre Mr. *Sacchini* s'étant plaint que le défaut de succès de son *Dardanus* provenoit du peu de soin avec lequel il avoit été mis au théâtre, cet opéra doit reparoître à Fontainebleau le jeudi vingt Octobre; on sait que c'est Mr. *Guillard* qui en a retouché le poëme anciennement & dont on annonce d'autres changemens.

La Comédie Françoise jouera pour Nouveautés, le onze Octobre le *Portrait*, comédie en un acte & en vers de Mr. *Desfaucherais*; le vingt-un le *Page Supposé*, comédie en deux actes & en vers de Mr. le Chevalier *de Chenier*; le samedi vingt-neuf *Virginie*, tragédie en cinq actes & en vers de Mr. ***; & *le Mariage Secret*, comédie en trois actes & en vers de Mr. *Desfaucherais*; le jeudi dix-sept Novembre *Athalie*, avec les chœurs de Mr. *Gossec*; & le vendredi dix-huit *l'Oncle & les deux Tantes*, comédie en trois actes & en vers de Mr. le Marquis *de la Salle*.

La Comédie Italienne doit aussi exécuter plusieurs Nouveautés: 1. Mardi dix-huit Octobre *l'amitié au Village*, opéra comique en quatre Actes, paroles de Mr. *Desforges*, musique de Mr. *Philidor*: 2. le mardi huit Novembre *la Dot*, opéra comique en trois Actes de Mr. *Desfontaines*, musique du Chevalier *d'Aleyrac*: 3. le mardi quinze, *Corradin*, comédie en trois Actes, en prose, mêlée

Variettes, paroles de Mr. *de Maynvylot*, mufique de Mr. *Bruny*.

12 *Octobre* 1785. Par lettre circulaire du 10 Octobre les foufcripteurs du Mufée de feu *Pilatre* font prévenus que *Monfieur* & Mr. le Comte *d'Artois* veulent bien que leurs noms foient infcrits à la tête des nouveaux fondateurs; ils font en outre avertis que le Sr. *Bontems*, ci-devant Secrétaire, vient d'être nommé Directeur du Mufée; que les exercices recommenceront au mois de Décembre & s'étendront par le fecours de Profeffeurs mouveaux; enfin que la Soufcription de trois Louis eft portée à quatre.

13 *Octobre* 1785. On renouvelle le bruit du mariage de la fille unique de Mr. *Necker* avec l'Ambaffadeur de Suede actuel. Quoi qu'il en foit, on s'entretient à ce fujet de la jeune perfonne & l'on cite d'elle, pour échantillon de fon efprit, une réponfe très-jolie. Quelqu'un lui avouoit qu'il trouvoit la maifon de fon pere fort ennuyeufe, qu'ils avoient tous l'air diftrait & rêvant à la fuiffe: „ vous „ avez raifon, " repliqua-t-elle, „ mon „ pere s'occupe du paffé, ma mere du pré- „ fent, & moi de l'avenir."

14 *Octobre* 1785. Madame la Comteffe *de Turpin* (*Lowendal* en fon nom) vient de mourir. C'étoit une fuperbe femme, une virtuofe qui faifoit des vers, qui jouoit la comédie & joignoit la galanterie à ces divers talens. Elle étoit liée avec plufieurs auteurs;

elle l'avoit surtout été avec l'Abbé *de Voisenon*, qui lui avoit même légué ou confié ses manuscrits en mourant.

14 *Octobre* 1785. Outre Mr. l'Abbé de *Bourbon*, bâtard de *Louis XV*, il s'éleve un nouvel aspirant aux dignités ecclésiastiques en la même qualité, qui, sans porter le nom de *Bourbon*, est aussi reconnu, sinon de droit, au moins de fait, va à la cour, est très bien auprès de *Mesdames* & surtout de Madame *Louise*: c'est Mr. l'Abbé *le Duc*, le fils de Mlle. *Tiercelin*, dont on a dans le tems annoncé la mort. On assure qu'il y a plus de trente enfans de cette espece, auxquels le feu Roi par son Testament a assigné des fonds. C'est un Mr. *de Lage de Chaillon*, ancien Notaire, aujourd'hui Administrateur général des Postes, qui est chargé des pensions, entretien & éducation de cette nombreuse famille. Il étoit autrefois sous l'inspection de Mr. *Bertin* le Ministre; on ne sait si c'est encore celui-ci ou un autre qui suit l'accomplissement des volontés du Testateur.

15 *Octobre* 1785. Depuis environ dix-huit mois que Mr. *Allemand*, Conservateur général de la Garonne, lutte contre les difficultés qu'il rencontre pour l'exécution de son plan d'amélioration de la Navigation intérieure du Royaume, on juge qu'il n'a pu triompher des obstacles dont il se plaignoit alors. Il a beau donner Mémoire sur Mémoire, l'intérêt particulier l'emporte encore sur le public.

Il est toujours révolté de voir sur le fleuve dont il a l'inspection, deux moulins terriers de Toulouse, chef-d'œuvre de barbarie, qui le barrent entiérement & interceptent toute Navigation entre la haute & basse Garonne. Ces digues sont la *Merveille des Toulousins*, & les moulins excitent leur enthousiasme au point que lorsque les actionnaires de celui de Bazacle contractent pour quelque objet relatif à leur traité d'union, ils s'obligent sur *l'honneur du Moulin*.

Mr. *Allemand* détruit surtout la prétention des Maîtres des eaux & forêts & des Ingénieurs des ponts & chausſées, qui ne doivent se mêler en rien de travaux dont ils ne sont point au fait; il demande aujourd'hui la création d'un *Intendant Général de la Navigation*, à qui ce département général seroit confié. Du reste, les dépenses seroient peu coûteuses & l'emploi fait avec économie des huit cens mille livres que Mr. *Turgot* avoit destinées par an à cet objet, jointes à quelques autres secours, porteroit bientôt la Navigation intérieure du Royaume au plus haut point de perfection.

Au reste, c'est toujours sous le Privilege de l'Académie des Sciences que Mr. *Allemand* fait imprimer ses Mémoires.

15 *Octobre* 1785. La Lettre annoncée de Mr. *Bergasse* est sous le titre *d'Observations sur un écrit du Docteur Mesmer*, &c. Elle est très volumineuse, très bien écrite, très

spécieuse ; mais cependant n'est pas sans réplique, surtout relativement aux faits : que chacun dénature & adapte à son avantage. Ce qui en résulte évidemment, c'est un schisme établi dans la Société de l'harmonie. Ce schisme, suivant Mr. *Bergasse*, est le fruit d'un complot de quelques personnages qu'il ne nomme point, mais qu'il peint sous les couleurs les plus noires, qui se sont emparé de l'esprit du Docteur & le dirigent à leur gré. Il finit par les menacer, s'ils continuent la diffamation qu'ils ont commencée contre lui ; de les nommer, de les démasquer, de les traîner aux pieds des Tribunaux, de les y poursuivre avec le plus grand éclat & la persévérance la plus opiniâtre.

A la suite de ces *Observations*, Mr. *Bergasse* a placé des Pieces justificatives, entre autres une *Lettre au Docteur Mesmer, quelque tems avant le départ de celui-ci pour l'Angleterre*, où il le prévient de l'explosion qu'il va faire à regret contre son maître. On y voit en outre qu'il ne se donne pas pour un simple éleve du Docteur, qu'il prétend jouter contre lui, avoir ses idées propres sur le magnétisme animal ; idées neuves, originales, qui ne se trouvent ni développées, ni en germe dans les *Aphorismes* du Docteur.

Dans un dernier *Postscriptum*, Mr. *Bergasse* dit qu'il apprend dans le moment que le Docteur *Mesmer* toujours occupé de diffamer ses bienfaiteurs, vient de faire rédiger contre

eux à Londres, par une plume très connue, un nouveau libelle écrit avec plus d'art que le premier. Il en attend la publication & n'usera plus des ménagemens qu'il a gardés jusques à présent.

16 *Octobre* 1785. Paris est regardé depuis longtems comme la source & le modele du goût dans les arts d'agrément & d'utilité, ainsi que dans les productions de l'esprit. Les autres nations d'un pôle à l'autre s'empressent de payer un tribut journalier à nos inventions & à notre industrie. De-là la naissance d'un nouveau Journal intitulé *le Cabinet des Modes*, ou *les Modes nouvelles*, décrites d'une maniere claire & précise, représentées par des planches en taille douce enluminées.

On se propose dans cet ouvrage de donner une connoissance exacte & prompte, tant des habillemens & parures nouvelles des personnes du sexe, que des nouveaux meubles de toute espèce, des nouvelles décorations, embellissemens d'appartemens, nouvelles formes de voitures, bijoux, ouvrages d'orfevrerie & généralement de tout ce que la mode offre de singulier, d'agréable ou d'intéressant dans les divers genres.

On voit que ceci est un empiétement sur le *Journal de Paris* qui, s'il étoit bien fait, auroit empêché la naissance de celui-ci. Il commencera le quinze Novembre & fournira un Cahier par quinzaine.

16 *Octobre* 1785. *Les Amours & Aventures du Lord Fox, traduits de l'Anglois*, forment une petite brochure qui peut être piquante dans l'original pour ceux qui en connoissent le héros; mais froide & insipide à l'égard des étrangers qui n'y rencontrent que des aventures communes, sans exciter aucun intérêt de cette curiosité qui fait le charme du roman. Du reste, l'ouvrage n'est point mal écrit.

16 *Octobre* 1785. Une anecdote à peu près semblable à celle de l'homme au masque de fer, mais infiniment plus touchante, parce qu'elle concerne une jeune personne du sexe dont l'infortune, sans qu'elle l'ait méritée, semble poussée à son comble, est la matiere d'un petit ouvrage nouveau, sous le titre de *l'Inconnue, histoire véritable*. On la doit croire authentique suivant un *Postscriptum*, où l'on annonce que toute la narration est l'extrait fidele des vingt-quatre interrogatoires que, d'après l'ordre de l'Impératrice-Reine, a subi l'héroïne à Bruxelles par Mr. le Comte *de Cobenzel*, Ministre de Sa Majesté, & Mr. *de Neny*, Chef-Président. C'est Mr. *Coroniny*, neveu de Mr. *de Cobenzel*, à qui son oncle avoit permis d'assister aux séances, qui depuis la mort de celui-ci a remis les matériaux à l'éditeur.

On ne peut gueres douter à la lecture desdits interrogatoires que l'inconnue ne fût une fille naturelle du feu Empereur. Cependant, l'In-

pératrice-Reine n'étant pas satisfaite des preuves que l'inconnue administroit, elle fut tirée des prisons & conduite par la Maréchaussée au-delà des frontieres avec cinquante louis qu'on lui donna.

L'Editeur voudroit lier les aventures de l'inconnue, avec celles d'une dont il avoit été fait mention plusieurs années auparavant dans les papiers Anglois, & en effet il se trouve beaucoup de rapport entre les deux. Ce qui doit s'éclaircir aujourd'hui par la publicité de cette histoire.

17 Octobre 1785. *Apologie de la Bastille, pour servir de réponse aux Mémoires de M. Linguet sur la Bastille.* Ce pamphlet qui n'a que quarante pages & dans le même format que l'ouvrage à réfuter, est, au contraire, un persiflage très adroit des apologistes de ce monument du despotisme. Il est aisé de le juger par les trois divisions: la Bastille est de droit divin; elle est de droit positif; elle est de droit politique. Il regne dans toute cette plaisanterie une tournure originale & piquante, qui ne sert qu'à rendre plus aimable la raison solide & lumineuse de l'écrivain.

Cette raison brille encore plus dans les *Notes Politiques, Philosophiques & Littéraires*, qu'on trouve à la suite & que l'auteur, badinant sur le même ton, assure n'avoir avec le texte que le moindre rapport possible. Elles sont beaucoup plus étendues que le texte & forment comme une digression sur

les diverses branches de notre Législation. Il falloit sans doute un grand fond de gaieté pour soutenir pendant un aussi long tems ce persiflage aussi profond qu'ingénieux.

On lit au frontispice du livre *par M. de* * * *, ci-devant prisonnier; mais on veut que ce ne soit qu'une fiction pour dépayser le lecteur. On attribue cet excellent Traité anti-despotique à Mr. *Servant*, ancien Avocat général au Parlement de Grenoble; & il n'est guères qu'un homme très au fait des Loix, qui ait pu le composer.

Le style est charmant; l'auteur se sert souvent de métaphores, de comparaisons, de descriptions énigmatiques & ce n'est pas sans dessein en parlant d'une matiere aussi dangereuse à traiter. On y remarque entre autres un morceau concernant Mr. *de Sartine*, où cet Ex-ministre est masqué & démasqué avec beaucoup de finesse & de vérité.

17 *Octobre* 1785. Mr. *de Burigny* qui, depuis quelques années, étoit le Doyen de la Littérature, s'est éteint le huit de ce mois à l'âge de quatre-vingt-treize ans; il étoit né en 1692. Son genre principal étoit l'histoire savante & ancienne; son premier ouvrage qui est le Traité *de l'autorité des Papes*, parut dès 1720. Cependant il n'étoit membre de l'Académie des Belles-Lettres que depuis 1756, c'est-à-dire, qu'il avoit déja soixante-quatre ans & que c'eût été presque pour un autre l'âge de la retraite. Il étoit très laborieux

& a laissé beaucoup d'ouvrages, mais la plupart ensevelis dans les Mémoires de sa Compagnie.

18 *Octobre* 1785. Mr. l'Abbé *de Lille* revient enfin de Constantinople; il est à faire sa quarantaine. Ce qu'on apprend par une Lettre qu'il date du lazaret de Marseille le 10 Septembre. Cette Lettre est adressée à Mr. le Bailly *de Freslon*, pour se justifier de celle qui a couru sous son nom dans le monde contre l'Ordre de Malthe; il s'en tire en homme d'esprit, mais en coupable.

18 *Octobre* 1785. On vient de graver nouvellement le Portrait de Mr. *Retif de la Bretonne*, cet inépuisable auteur dont les volumineux ouvrages ne peuvent plus se calculer. Un Mr. *de Marandon* y a mis cette inscription, qu'il faut distinguer de la foule des autres:

Son esprit libre & fier, sans guide & sans modéle,
Même alors qu'il s'égare, étonne ses rivaux;
Amant de la nature, il lui dut ses pinceaux,
Et fut simple, inégal & sublime comme elle.

19 *Octobre* 1785. Malgré les voyages fréquens de Fontainebleau, les Comédiens italiens ont donné hier une Nouveauté, *Germance* ou *l'excès de la Délicatesse*, Drame en trois Actes en prose. Quoique l'intrigue en soit bizarre & pleine d'invraisemblances, le Parterre qui ce jour là étoit disposé à l'atten-

driſſement & à l'indulgence, a fort goûté cet ouvrage, production d'un jeune homme & qui ſe reſſent de ſon inexpérience. Il a demandé l'auteur & l'on eſt venu annoncer qu'il ſe nommoit Mr. *Miſſe*: *& habent ſua fata libelli.* On en pourroit dire autant des pieces de théâtre : celle-ci dans un autre moment eut peut-être été ſifflée avec non moins de juſtice.

19 *Octobre* 1785. On continue à exécuter le plan projetté pour l'embelliſſement de Paris & la plus libre circulation du commerce & des denrées. On travaille à force à la nouvelle halle deſtinée à la marée en gros. On doit acquérir pour le Roi vingt neuf maiſons ou terreins, afin de percer de nouvelles rues, d'en élargir d'autres, de conſtruire des fontaines; le tout tendant au dégagement des halles, à y ouvrir des places de communication & à les nettoyer, laver & purifier journellement.

Tel eſt l'objet d'un Arrêt du Conſeil du 16 Septembre.

19 *Octobre* 1785. Extrait d'une lettre de Francfort du 13 Octobre 1785..... Le Sr. *Blanchard* a pris ſa revanche : le trois de ce mois il s'eſt élevé dans un Ballon de 40 pieds de haut ſur 24 de large, avec ſon parachûte, ſon chien, &c. Il a pris terre trente-neuf minutes après à Weilbourg, à quatorze lieues de notre ville, où il eſt revenu & le lendemain il a été extraordinairement fêté.

20 *Octobre* 1785. Mr. *Taraval*, Peintre du Roi, Professeur de son Académie de Peinture & Sculpture & Sur inspecteur de la Manufacture Royale des Gobelins vient de mourir. Le chagrin qu'il a éprouvé de toutes les critiques de son dernier Tableau a pu y contribuer; il devoit cependant y être accoutumé. Son *Sacrifice de Noé* en 1783 est le seul de ses ouvrages qui lui ait mérité de justes applaudissemens.

20 *Octobre* 1785. Extrait d'une Lettre de Philadelphie du 17 Septembre...... Mr. *Franklin* est arrivé ici avant-hier 15, mieux portant qu'à son départ de Paris. Il a été reçu comme un Dieu tutélaire, ç'a été un jour de fête générale; les vaisseaux du Port se sont pavoisés, même les Anglois. Il a mis quarante-huit jours dans sa traversée. Mr. *Houdon* est arrivé avec lui.

Mr. *Franklin* a remis à sa fille son fils déjà formé, qui étoit encore enfant lorsqu'il l'emmena en 1776 à Paris.

20 *Octobre* 1785. Depuis longtems on n'avoit parlé d'un Duel aussi mémorable que celui qui vient de se passer entre deux officiers du Régiment de Soissonnois & un autre. Les deux premiers sont Messieurs *de Saint Mesme*, parent du Colonel de ce nom, & Mr. *Barras*, parent de l'officier général de la Marine du même nom. Le dernier est Mr. *Dumesnil Durand*. On ne sait si c'est celui connu par un Système de tactique particu-

ker. Ce dernier faisoit la chouette au trictrac aux deux autres; il s'éleve entre eux une dispute, elle devient si grave qu'ils se battent d'abord à l'épée, & sur ce que le régiment des deux premiers ne trouve point la rixe suffisamment vuidée, ils conviennent d'en venir à un combat plus régulier au pistolet: les conventions faites, ils prennent des témoins & se rendent à Luxembourg. Mr. *Dumesnil Durand* continue à leur faire la chouette en ce duel, comme au jeu. Il tue d'abord Mr. *de Saint Mesme*: le second se présente, il le blesse à l'épaule; Mr. *de Barras* n'en devient que plus ardent, il tire son coup de pistolet & casse la cuisse de Mr. *Dumesnil Durand*, qui tombe sans défense. Ces féroces combattans, comme les juges du point d'honneur avoient décidé que la mort seule pouvoit laver ou éteindre la querelle, étoient convenus que l'on acheveroit à terre celui que le malheureux sort des armes y jetteroit; Mr. *de Barras* s'approche de Mr. *Dumesnil*, lui dit qu'il est maître de sa vie, mais la lui laisse: les témoins décident la querelle vuidée absolument par ce beau trait, qui met Mr. *Dumesnil Durand* dans l'impossibilité de se battre de nouveau contre un vainqueur aussi généreux. On les fait s'embrasser & ils sont rentrés sur les terres de France.

On dit que le Roi est très mécontent de ce duel.

21 *Octobre* 1785. Un échantillon des

plaisanteries

plaisanteries de Mr. *Hilliard d'Auberteuil* contre Mr. le Comte *de Mirabeau* suffira pour en donner une idée; c'est une Epigramme soi-disant qu'on trouve en note dans sa Lettre VII de son pamphlet intitulé *sur son Mérite Littéraire & sur la Caisse d'Escompte.*

Mirabeau, grand Patriote,
Fait la guerre à notre argent,
Contre la Banque il complotte,
Des Banquiers il est l'agent.
Tandis qu'un autre agiote,
On l'inspire, il parle, écrit,
Et met au rabais l'esprit.

21 *Octobre* 1785. On est fort surpris que la Gazette de France qui ne laisse passer sous silence rien de ce qui intéresse la marche de la cour & rend ordinairement dans le plus grand détail les circonstances de ces événemens publics, n'ait fait aucune mention d'une espece de fête pour les Parisiens qui a eu lieu le dix de ce mois, jour du départ de Leurs Majestés pour Fontainebleau.

La Reine qui, à cause de sa grossesse, en 1783 s'étoit rendue à Fontainebleau par eau dans la gondole de Mr. le Duc *d'Orléans*, a été si satisfaite de ce genre de voiture & sans doute du beau coup-d'œil de la route, que sans une pareille nécessité elle s'est fait un plaisir de voyager de même cette année. On lui a construit un yacht extrêmement ga-

lant, riche & commode; on assure qu'on y a ménagé à Sa Majesté un appartement composé de neuf pieces. On en évalue la dépense à soixante mille livres.

On sut que Sa Majesté pour éviter les ponts s'embarquoit à la Rapée, ce qui attira la foule sur la rive & donna lieu à beaucoup de parties de plaisir.

Le Roi qui avoit chassé du côté de Choisy, voulut se trouver au château, ou plutôt dans les jardins pour voir passer la Reine, & toute la route fut bordée de monde, sorti des villages & maisons de campagne des environs, curieux du même spectacle: sans doute beaucoup de *Vive la Reine!* répétés de tems en tems, ont flatté agréablement les oreilles de Sa Majesté.

22 *Octobre* 1785. Depuis qu'on sait que l'Instruction à faire par le Rapporteur dans l'affaire du Cardinal *de Rohan* est terminée, l'on raisonne différemment sur ce qui en transpire. Les uns prétendent tenir du Greffier *Fremin* qu'il n'y a nulle charge contre son Eminence: les autres concluent qu'il faut au contraire qu'on le juge dans le cas de la sévérité des Loix. Ils disent que ce Prélat n'étant encore frappé d'aucun Décret, étant simplement sous la main du Roi, on n'auroit pas manqué de l'élargir provisoirement jusques à ce que son innocence éclatât en justice; d'autant que dans la circonstance de l'état de mauvaise santé où il se trouve, ce seroit

une ſorte de cruauté de le laiſſer en priſon.

22 *Octobre* 1785. Le peuple & beaucoup d'honnêtes gens qui le ſont, tirent parti de tout pour leur amuſement; c'eſt ainſi qu'une proceſſion religieuſe qui n'avoit pas eu lieu depuis plus de vingt ans, a attiré la foule non ſeulement des Pariſiens, mais de beaucoup d'habitans des environs. Il s'agit de trois cens treize Eſclaves françois, rachetés à Alger en 1785, par les deux Ordres de la Rédemption; ſavoir, celui des Chanoines Réguliers de la Sainte Trinité, dits *Mathurins*, & celui de la Mercy.

L'uſage eſt de promener & de faire voir ainſi ces Eſclaves pour exciter d'abord la curioſité & enſuite la charité du public. La proceſſion a eu lieu pendant trois jours de la maniere ſuivante: Le lundi dix-ſept Octobre 1785, en l'égliſe de l'abbaye Royale Saint Antoine; le mardi dix-huit en celle de l'Ordre Royal & militaire de Notre-Dame de la Mercy, & le mercredi dix-neuf en celle des Chanoines Réguliers de la Sainte Trinité.

On ne ſait pourquoi le premier jour il a été fait un compliment à Madame l'Abbeſſe de Saint Antoine au nom des deux Ordres par *Thomas le Bœuf*, âgé de quinze ans, qui n'eſt point nommé parmi les Eſclaves; pourquoi ledit jour le même jeune homme a préſenté au Général de l'Ordre des Mathurins les Captifs rachetés par eux, ſans qu'il ſoit fait mention d'aucune harangue de cette eſpece à l'égard

du Chef des Mercitains. Quoi qu'il en soit, par la distribution de la marche, de la réunion, de la séparation & des évolutions de chacun de ces Ordres & de leurs Captifs respectifs, ils ont parcouru à peu près toute l'étendue de la ville de Paris & il n'est en quelque sorte aucun cœur dont ils n'aient sollicité la pitié.

La Procession se faisoit en grande pompe & l'on y avoit joint tout l'appareil qui peut en imposer; du Guet, les Gardes de la ville, des instrumens militaires & religieux; des Croix, des Bannieres, des Cherubins soutenant avec des cordons les Etendards de la Rédemption des deux Ordres; un grand Cortege d'Ecclésiastiques, de Musiciens, de Suisses: en outre chaque Captif portoit l'écusson de celui des deux Ordres auquel il appartenoit & étoit sous la garde de deux Anges les enlaçant avec des Rubans rouges & bleus; ces Anges tenoient des banderoles aux armes respectives desdits Ordres: enfin les Commissaires députés pour la Rédemption fermoient la marche avec des palmes à la main.

Une promenade aussi longue exigeoit nécessairement des pauses, conséquemment des raffraîchissemens, où le vin couloit en abondance, tellement qu'on a vu nombre de Captifs & quelques Religieux dans un état peu décent & faisant dégénerer en farce cette cérémonie pieuse & charitable, qui se terminoit chaque après dînée par des antiennes & des bénédictions. Tel est le sort des institutions

humaines, où la profanation & le scandale se trouvent presque toujours mêlés avec la charité & la dévotion.

22 *Octobre* 1785. Depuis la mort de Mr. *Thomas* beaucoup de concurrens s'étoient mis sur les rangs pour la place vacante à l'Académie Françoise ; le Sieur *Sedaine*, pour ne point manquer son coup cette fois, avoit commencé par adresser une supplique touchante à la Compagnie entiere & il se flattoit de réussir par cette tournure dont aucun candidat ne s'étoit encore avisé ; mais on assure qu'aujourd'hui tous se sont retirés en apprenant que Mr. *de Guibert* étoit sûr d'avance des suffrages.

23 *Octobre* 1785. Chaque jour il éclate des anecdotes concernant le Cardinal & son aventure. En voici une nouvelle, débitée par des gens qui semblent faits pour être bien instruits. Ils disent que Madame *de la Motte*, quelques mois avant sa catastrophe, vint trouver un Sieur *Regnier*, bijoutier-orfevre sur le pont Saint Michel, avec une boîte garnie de Diamans & un Portrait. C'étoit celui de la Reine, mais dans un état fort indécent & décolletée jusques au nombril. Elle proposa à l'Artiste d'enchâsser cette miniature avec un secret, de façon à la produire ou à la cacher comme l'on voudroit. Le Sieur *Regnier* témoigna sa surprise & son indignation de ce qu'on le choisit pour une pareille œuvre. Madame *de la Motte* le rassure en lui ajoutant que c'étoit la Reine

même qui l'avoit chargée de cette commission. Alors l'artiste se rendit à ces instances, & la boîte enrichie du Portrait, cette Dame l'offrit au Cardinal comme une preuve de la satisfaction de Sa Majesté.

23 *Octobre* 1785. Mr. *Basset de la Marelle*, l'un des Présidens du Grand Conseil, a été conduit pour dettes à l'hôtel de la force & est menacé d'y rester longtems. Son Tribunal a cherché à tenir le cas secret le plus qu'il a pu; mais enfin la chose est publique & l'on se doute combien de sarcasmes & de quolibets pleuvent sur ces Messieurs.

23 *Octobre* 1785. On parle d'une facétie imprimée au rouleau qui court nouvellement sur le Cardinal. C'est une espece d'*Apologue oriental*, dans lequel sous des noms allégoriques toute son histoire est enchâssée.

24 *Octobre* 1785. Les inquiétudes pour se pourvoir de bois, qui depuis deux ou trois ans avoient commencé à se faire sentir, mais sur la fin de l'hiver seulement, ont lieu cette année même avant qu'il soit commencé: quoique la riviere très marchande en soit couverte, quoique les chantiers en soient garnis; l'empressement des demandeurs est si excessif qu'on n'en délivre que par ordre de numéro & que voye à voye; précaution qui ne fait qu'augmenter les craintes & exciter la cupidité des vendeurs & des accapareurs. Il en est qui n'en font point mystere, qui se tiennent au coin des rues adjacentes des chantiers avec

des voitures remplies & offrent de vous épargner la peine d'y aller moyennant un bénéfice. De leur côté, les marchands se prévalent du concours des acheteurs pour éluder le nouvel Arrêt du Conseil qui, en faisant cesser depuis le 15 de ce mois la permission de faire venir, sous prétexte des eaux basses, par train de flottage le bois neuf destiné à l'approvisionnement de cette capitale, leur ôte la liberté de faire payer l'un aussi cher que l'autre; ils glissent toujours comme denrée de premiere qualité en ce genre une denrée inférieure: on en a déjà porté plusieurs plaintes & à la Ville & au Parlement, sans qu'on n'en ait encore vu résulter des effets salutaires.

24 *Octobre* 1785. Extrait d'une Lettre de la Délivrance en Basse Normandie, le 15 Octobre 1785. . . . . Nous avons aussi une Rosiere dans nos Cantons, car quelle Province n'a pas la sienne? Dans une paroisse voisine d'ici, nommée *Luc*, de moins de cinq cens arpens & dont la population monte à près de deux mille quatre cens personnes; le Seigneur, Mr. *le Marchand de Caligny*, pour mieux soutenir une manufacture de dentelles, servant en même tems d'école, y a voulu perpétuer l'émulation par une récompense à la fois honorifique & lucrative, pour la fille qui chaque année sera jugée la plus vertueuse & la meilleure ouvriere. C'est une médaille d'argent avec la devise *Scientiæ & Virtutis Præmium*. J'ai été témoin de la fête qui a eu

lieu le deux de ce mois avec le cérémonial usité dans toutes ces sortes de fondations. Après que la Rosiere a porté la médaille pendant un an, elle reçoit une somme de cent vingt livres.

Le bien qu'a produit cette Institution, à laquelle le Curé actuel, Mr. *Bonvoisin*, a sa part aussi, est considérable; il se remarque surtout, en ce que dans le nombre d'habitans cité ci-dessus, dont aucun n'a presque de propriété, on ne voit point de mendiant; en ce que le travail y est en vigueur; que l'union est telle qu'ils s'allient rarement hors de la paroisse; que tous leurs procès très rares sont bientôt terminés par conciliation, & qu'on n'a connoissance d'aucun crime méritant la rigueur des Loix qui s'y soit commis depuis longtems.......

25 *Octobre* 1785. Un Libraire, ces jours derniers ayant reçu & payé comme bois neuf, une voye de bois mêlangé, a fait venir un Commissaire pour en dresser Procès Verbal & recevoir sa plainte en conséquence, à telle fin que de raison. Lorsqu'il a voulu en faire usage, il n'a pu obtenir de l'Officier de Police la remise des papiers dont il avoit besoin: celui-ci a éludé pendant plusieurs jours, enfin lui a déclaré qu'il avoit déposé le tout entre les mains du Procureur du Roi de la Ville. Le Libraire a eu recours au Magistrat dont il n'a pu obtenir raison. Ce Fait a été dénoncé par un de Messieurs à la Chambre des Vacations,

tions, qui a ordonné que le Procès Verbal & sa Plainte seroient déposés au Greffe du Parlement pour en être rendu compte aux Chambres assemblées, à la rentrée.

25 *Octobre* 1785. Suivant les Lettres de Fontainebleau les Nouveautés qui y ont été jouées jusques à présent, n'y ont point eu de succès en aucun genre. La Cour est devenue très difficile & même *Richard Cœur de Lion*, qui a eu & a encore un succès soutenu aux Italiens, a été mal reçu; non seulement quant aux innovations que le Sieur *Sedaine* a jugé à propos d'y faire, mais quant aux deux premiers Actes qui produisent tant d'effet à Paris.

26 *Octobre* 1785. Le changement de Lieutenant de Police a été favorable au Sieur *Audinot* & le bruit général est qu'il reprend demain son service auprès du public dans la Salle de l'Ambigu sur les Boulevards; ce qui s'accorde avec l'annonce d'une Nouveauté ayant pour titre *l'Impromptu du moment*, Prologue; & de la Pantomime *les Bons & les Méchants*, piece de son Repertoire qui a eu tant de vogue que l'Opéra en avoit été jaloux & en avoit sollicité la suppression.

On assure que c'est Mr. le Comte *d'Artois* qui le couvre de sa protection & a menacé, si l'on refusoit de rendre justice à ce Directeur en le rétablissant, de faire bâtir pour lui une Loge dans le Temple.

26 *Octobre* 1785. On voit ici des Lettres Patentes concernant la démolition du château

Trompette à Bordeaux & l'exécution du Plan du Sr. *Louis* annoncé depuis longtems. Elles n'y ont été enrégistrées que le neuf de ce mois, encore avec ce *retentum*: *Sauf le droit d'un chacun*; ce qui est relatif aux prétentions de la ville sur ce terrain, prétentions reconnues indirectement du gouvernement, qui remet en conséquence un droit *de huitain*, c'est-à-dire du huitieme du prix de tout le poisson qui se vendoit dans Bordeaux.

Comme ce terrein est très étendu, puisque la superficie mesurée est de soixante-dix-neuf mille cent soixante & quelques toises quarrées, & que la Population de Bordeaux ne sauroit suffire à l'habiter; par un article de ces Lettres patentes Sa Majesté, afin d'exciter les étrangers à venir s'y fixer, déclare que tout Propriétaire, de quelque pays qu'il soit, qui achetera trente toises de ce terrein, sera sur le champ par cette acquisition même réputé regnicole & jouira des divers privileges qui en sont la suite.

Quant au Plan, il est le même dont on a fait la description & il est certain que s'il s'exécute dans toute son étendue & dans toute sa perfection, Bordeaux deviendra la plus belle & la plus florissante ville du monde.

26 *Octobre* 1785. Le matin du départ de la Reine pour Fontainebleau, Mr. le Duc *d'Orléans* reçut à Sainte Assise une caisse, sans savoir de qui. La curiosité l'excita à la faire ouvrir en sa présence; il s'y trouva un

filet tissu avec beaucoup d'élégance & très riche; il étoit d'or & d'argent & d'une étendue immense, car il avoit, à ce qu'on rapporte, cent quatre-vingts aunes. Le Prince ne sachant ce que cela vouloit dire, ordonna de renfermer la caisse & la fit remettre de sa part à Mr. *de Crosne*, en le priant d'en rechercher l'auteur & de la lui rendre. Cette anecdote qui s'est racontée dans le tems sembloit assez apocryphe en ce qu'on n'en voyoit pas trop le but, qu'on ne découvroit dans cet envoi allégorique ni finesse, ni méchanceté; on sait aujourd'hui qu'elle est certaine, on en connoît l'auteur & l'objet.

Mr. le Duc *d'Orléans* & Madame *de Montesson*, instruits du projet de la Reine de se rendre par eau à Fontainebleau & conséquemment de passer sous les fenêtres de leur château, avoient fait tous leurs efforts pour engager Sa Majesté à s'y reposer; Elle s'y étoit refusée & l'on en conçoit aisément la raison. *Monsieur*, qui aime ces sortes de plaisanteries ingénieuses & galantes, avoit imaginé ce filet dont le spectacle auroit frappé la Reine: tournure d'ailleurs adroite pour l'arrêter respectueusement & lui fournir un prétexte de descendre. Par malheur Mr. le Duc *d'Orléans*, Madame *de Montesson* & personne de leur cour n'a senti l'épigramme, n'a conçu qu'un cadeau semblable ne pouvoit partir que d'une main auguste; & *Monsieur* piqué en l'apprenant, n'a pu s'empêcher de s'écrier dans son premier

mouvement involontaire : *avec tout leur esprit, qu'ils sont bêtes à Sainte Assise* !

27 *Octobre* 1785. Le Sallon ayant donné lieu de parler beaucoup de Peinture, l'attention du public s'est fixé sur un Artiste qu'on ne connoissoit pas & travaillant dans un genre presqu'abandonné en France. Il s'agit d'un Mr. *Gibelin* & de la Peinture à fresque. Il est auteur de morceaux considérables de cette espece, exécutés aux nouvelles Ecoles de Chirurgie & à l'Ecole Royale Militaire. Son dernier ouvrage & tout frais se voit aux Capucins de la chaussée d'Antin. Un amateur a réveillé l'attention générale sur cette peinture à fresque & la nouvelle Capuciniere en est très fréquentée. Quand on aura vu ce chef-d'œuvre, on en dira son avis.

27 *Octobre* 1785. Dimanche dernier le Sieur *Eusten* a donné au public le spectacle de deux Baudruches lancées en liberté dans le jardin du Sieur *Ruggieri*. La premiere étoit une Nymphe de huit pieds de proportion & ne pesant que dix onces ; elle étoit coëffée d'un Ballon & portoit une robe transparente, couleur de feu. La seconde, le Cheval aîlé & transparent, monté par un guerrier richement armé, qu'on voit depuis longtems au Palais Royal.

Ces deux machines se sont élevées avec beaucoup de grace & de célérité ; elles ont monté très haut ; on ne se flattoit plus de les revoir ; cependant l'une a été trouvée à Gene-

villiers, & l'autre près de Montmorency. Par les Procès Verbaux du même jour, elles n'ont gueres été qu'une heure en l'air, chacune, & sans être endommagées; elles ont été remises de même au propriétaire.

28 *Octobre* 1785. Deux débuts très intéressans ramenent aujourd'hui vers la scene françoise le public qui s'en étoit éloigné & surtout le public galant; car ce sont deux jeunes actrices.

L'une est Mlle. *Candeille*, fille du musicien de ce nom, auteur de l'opéra d'*Alexandre*, & protégée par Mr. *de Breteuil*. Elle est très jolie, elle avoit paru d'abord sur la théâtre lyrique, où quelque petite incongruité qui lui échappa en scene, soit par timidité, soit par incommodité réelle, ne lui a jamais permis de remonter. Eleve du Sieur *Molé*, elle s'est retournée du côté du théâtre françois & s'est appliquée aux rôles forts des jeunes Princesses, tels que ceux d'*Hermione*, de *Roxelane*, d'*Amenaïde*, d'*Alzire* & d'*Ariane*; on lui a trouvé souvent de l'énergie, de la sensibilité, des momens d'abandon intéressans, des intentions justes, mais des incorrections & des inégalités; ce qui est la suite du jeu d'une débutante qui n'est pas encore sûre d'elle-même, qui se tâte & le Parterre: comme elle passe pour avoir beaucoup d'esprit, elle est plus en état qu'une autre de faire valoir les heureuses dispositions qu'elle a reçues de la nature.

L'autre est Mlle. *Vanhove*, fille & éleve du comédien de ce nom, ayant à peine quatorze ans. Elle a paru pour la premiere fois dans le rôle d'*Iphigenie* vis-à-vis de son pere représentant *Agamemnon*; elle a obtenu de nombreux & de vifs applaudissemens ce jour-là 10 Octobre: un son de voix intéressant, de l'intelligence, de la sensibilité, la candeur la plus ingénue; telles sont les qualités qu'on lui a reconnues à cet essai. Elle a joué depuis dans le comique les rôles d'Amoureuses tendres, & semble réunir déjà les plus heureuses dispositions pour les deux genres. Son succès se soutient & s'accroît; tout Paris se porte en foule pour l'admirer.

29 *Octobre* 1785. L'un des deux côtés intérieurs de l'Église de Sainte Genevieve est entierement terminé; il est débarrassé aujourd'hui de tous les échaffauds & l'on y entre. L'exécution de ce bel édifice, son ordonnance majestueuse, l'élégance de ses colonnes, la richesse des sculptures attirent le concours des amateurs & les applaudissemens des spectateurs les plus grossiers. On travaille actuellement au Dôme; voilà le moment intéressant de la solution du problême élevé par le Sieur *Patte*. Comme il y a des fonds affectés chaque année pour cet objet, on espere toujours que dans sept ou huit ans ce monument sera terminé.

30 *Octobre* 1785. Mr. le Marquis *de Courtivron*, Mestre de Camp, Chevalier de l'Ordre

Royal & Militaire de Saint Louis, Commissaire perpétuel pour l'imposition de la Province de Bourgogne & Membre de l'Académie des Sciences est mort le cinq de ce mois dans son château. Il étoit pensionnaire vétéran. On ne sait trop ce qu'il a fait, & il faut attendre l'Éloge qu'en fera Mr. le Marquis *de Condorcet*.

30 *Octobre* 1785. Comme tout ce qui concerne la marche de Mr. *de la Perouse*, est intéressant, voici des particularités extraites d'une Lettre de Sainte Croix de Teneriffe, datée le 27 Août.

Les Navires *la Boussole* & l'*Astrolabe* ayant fait voile le premier Août, arriverent le treize suivant à l'isle de Madere.

Les Personnes embarquées sur la *Boussole* sont, le Comte *de la Perouse*, Capitaine de Vaisseau, Chef de l'Expédition; les Chevaliers *de Clônard* & *de l'Escars*, Lieutenans de Vaisseau; Mr. *Botin* & le Chevalier *de Pierreverd*, Enseignes; Mr. *Colinet*, Lieutenant de frégate; Messieurs *Ceran de Montarnel* & *d'Arbaut*, Gardes de la Marine; Mr. *Broudac*, Volontaire; Messieurs *de Moneron*, Capitaine au Corps de Génie; *Bernicet*, Ingénieur Géographe; *d'Ageles*, de l'Académie des Sciences de Paris, comme Astronome; le Chevalier *de Linsanon*, de l'Académie de Turin & Correspondant de celle de Paris, comme Physicien-Naturaliste; l'Abbé *Mongès*, un des auteurs du Journal de Physique, comme Chymiste & Aumônier; *Roulin*, Chirurgien-Ma-

jor; le Cor en qualité d'Adjudant; *Duché de Venoy*, comme Peintre; *Prevot*, Peintre d'histoire naturelle; *Colinon*, Jardinier Botaniste, & quatre-vingt-neuf hommes d'équipage.

Sur l'*Astrolabe*, se trouvent le Vicomte *de l'Angle*, Capitaine de Vaisseau; Mr. *de Monty*, Lieutenant; Messieurs *de la Borde*, *Marchainville de Vaugeois* & *d'Aigremont*, Enseignes; *Blondelau*, Lieutenant de frégate; *de la Borde de Bouterviller*, *de Flasson* & *de Lauriston*, Gardes de la Marine; *Monge*, Astronome; *de la Martinière*, Botaniste - Naturaliste; l'Abbé *Receveur*, Aumônier & Naturaliste; *Dufresne*, Naturaliste; *Prevot*, Peintre; *Lesseps*, Vice-Consul de France à Cronstadt, comme Interprête; *Lavau*, Chirurgien, & quatre-vingt-quatorze hommes d'équipage.

31 *Octobre* 1785. C'est le Sieur *le Doux*, Architecte, sur les plans & sous l'inspection duquel se construit & s'éleve la grande muraille qui doit enceindre Paris. A toutes les ouvertures qui dorénavant seront les seules portes & les seules barrieres de la Capitale, on bâtit des logemens pour les Commis des fermes; ils ressemblent à des citadelles par leur solidité; & en outre comme le Sieur *le Doux* aime beaucoup les colonnes & en met partout, il n'a pas manqué de les y prodiguer; ce qui ajoute un air de luxe & de magnificence à ces repaires de maltôtiers.

Les Parisiens, qui devroient s'indigner de se

voir ainsi constitués insensiblement prisonniers, & renverser cette muraille extravagante, ne font qu'en rire; elle leur sert de spectacle & ils s'amusent à voir croître par dégrés ce monument d'esclavage & de despotisme.

31 *Octobre* 1785. Un Sr. *de Rudder* annonce que le dimanche 6 Novembre à midi il fera sur la Seine, en face du quai des Théatins, l'expérience d'une nouvelle machine appliquée à des sabots de son invention, au moyen desquels il prétend traverser la Seine à pied sec.

31 *Octobre* 1785. Si l'on en croit une Lettre particuliere du Sieur *Blanchard*, son quinzieme voyage aërien lui a procuré encore plus d'honneurs qu'il n'en avoit reçus & de très extraordinaires. Son Buste a été couronné à la Salle du spectacle de Francfort sur le Meyn: le Comte *de Romanzow*, l'Ambassadeur de Russie, chez lequel il soupoit, ne pouvant résister aux acclamations du public, le conduisit sur son balcon, deux bougies à la main, & le présenta de la sorte au Peuple: des hommes s'attelerent à son carrosse & voulurent lui servir de chevaux pour le conduire à la comédie, où on se le passoit de loge en loge: enfin l'avant-veille de son départ, comme il étoit au spectacle, le théâtre se changea en un superbe palais; son buste s'éleva sur un Trône magnifique dans le Temple de Mémoire, dont Apollon & les neuf Sœurs gardoient l'entrée, & les trois Graces, avec de petits Amours,

lui chanterent des couplets & vinrent le couronner en personne dans sa loge. Les récompenses lucratives ne lui ont pas manqué ; il a reçu des boîtes d'or, des montres, des médailles & de l'argent, sans doute, qu'il appelle *un très honnête cadeau*.

Du reste, tous les Princes & toutes les Princesses de l'Allemagne qui étoient alors à Francfort au nombre de cent vingt-deux, ont souscrit pour une machine aërostatique capable d'enlever cinquante personnes. Le Sieur *Blanchard* est choisi pour le constructeur & le pilote, & elle doit être prête pour le couronnement du Roi des Romains, s'il a lieu : on sait que la cérémonie s'en fait dans cette ville.

En attendant, Mr. *Blanchard* va tenter des moyens de direction dans les Pays-bas où il est à présent, à Hambourg, à Vienne, à Varsovie, à Saint Petersbourg, à Rome, à Milan, à Naples, en Espagne & dans plusieurs autres Royaumes, où il est demandé.

1 *Novembre* 1785. „ *J. Philippe Fyot de* „ *la Marche*, Seigneur de Neuilly en Bour- „ gogne, à l'imitation de la Rose de Salency „ par Saint Médard en 530, accorda chaque „ année un Prix d'une médaille d'argent, au „ Garçon jugé par les peres de famille le plus „ sage & le plus laborieux du village. Un „ jeune homme estimé dans le pays, eut le „ malheur de se noyer dans l'Ouche en 1769, „ en conduisant un chariot de foin, quelque

„ tems avant la distribution de la Médaille:
„ Celui qui l'obtint, jugeant le défunt plus
„ digne de la recevoir, l'attacha à un rameau
„ orné de rubans, qu'il alla placer sur la
„ tombe de son ami, au grand étonnement
„ des assistans, en disant: *je te la rends, mon*
„ *cher ami; tu la mérites mieux que moi.*"

Tel est le trait historique, consigné dans l'Encyclopédie, sur lequel Mr. *Desforges* s'est échauffé & a bâti sa piece de *l'amitié au village*, opéra comique très mal reçu à Fontainebleau & qui, malgré les changemens, ne méritoit pas d'être mieux accueilli à Paris, où il a été joué hier. Ce sujet est triste, froid, ennuyeux & fade; il a été soutenu par la musique de Mr. *Philidor*, savante, riche & brillante, surtout dans les accompagnemens, mais peu analogue au sujet qui exigeoit plus de naturel & de chant. Quoi qu'il en soit, au moyen des billets répandus en grand nombre dans le parterre, la piece a été jusques au bout, a même reçu des applaudissemens & l'auteur a été demandé à la fin. Quoi qu'on ne s'expliquât pas sur celui qu'on desiroit, le Sieur *Philidor* seul s'est laissé traîner sur le théâtre. Malgré ce succès apparent, il semble impossible que l'ouvrage aille bien loin.

2 *Novembre* 1785. La nuit du trente-un Octobre il s'est trouvé beaucoup de monde dans les galeries formant le pourtour du jardin du Palais Royal, qui est aujourd'hui la promenade des filles du plus mauvais ton de ce

quartier, des escrocs & des souteneurs dont il abonde. Au moment d'un engorgement, un officier de Dragons, donnant le bras à sa maîtresse, est porté par la foule sur le pied de Mr. l'Abbé *de Luberzac*; celui-ci crie, jure; il en survient une querelle entre les deux personnages; la courtisanne dit à son amant: *après tout ce n'est qu'un Abbé, qui ne vaut pas la peine qu'on s'arrête*, & elle l'emmene en même tems. L'homme d'église piqué les suit & donne un coup de pied dans le cul de la courtisanne; le Militaire prend fait & cause pour elle, & n'ayant point d'armes saisit l'abbé au collet: celui-ci trouve des amis & des partisans qui le défendent; l'autre a les siens aussi: il en survient une bagarre si considérable que tous les Suisses accourent, mais en trop petit nombre pour pouvoir en imposer & arrêter le tumulte. Mr. le Duc *de Chartres* qui, pendant que son palais est sans dessus dessous, a pris un appartement sous les galeries, étoit chez lui en ce moment, mais n'ose se montrer de peur de se compromettre; seulement il donne ordre qu'on aille chercher main-forte: il arrive cinq escouades de guet qui calment enfin les mutins, mais non sans coup férir: on parle de plusieurs blessés, d'un Chevalier de Saint Louis éventré, de mutins arrêtés: quant à l'Abbé de *Luberzac*, on le dit mandé à la Police, comme le moteur du désordre. Il faut se rappeller que c'est l'auteur de plusieurs projets de places & de monu-

mens; du reste de mœurs peu eccléſiaſtiques & de très mauvaiſe réputation.

Depuis ce tems, on dit que les Suiſſes ont ordre d'empêcher d'entrer le ſoir dans le jardin les filles ſeules; ce qui déſole les amateurs.

2 *Novembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Perpignan du 10 Octobre..... Notre Intendant qui voudroit que tous les travaux de la campagne ſe fiſſent par une louable émulation, après avoir encouragé l'agriculture en célébrant l'année derniere une fête, dont Mr. *d'Arnaud* a groſſi ſon *Recueil des délaſſemens de l'homme ſenſible*, vient d'en donner une autre le deux Octobre dernier en l'honneur des vignerons de Rivezaltes, canton dont le vin eſt renommé; il a même accordé un Prix & des Gratifications aux meilleurs vendangeurs. Il eſpere que le vin de la récolte prochaine en ſera meilleure.

3 *Novembre* 1785. Il ne paroît que depuis peu un Arrêt du Conſeil daté de Saint Clou le vingt-trois Septembre, où Sa Majeſté ſur l'avis de Mr. le Garde des Sceaux ordonne la ſuppreſſion d'un ouvrage en trois volumes ayant pour titre *Aventures & plaiſante éducation du courtois Chevalier Charles le Bon, Sire d'Armagnac*. Il eſt qualifié de contraire à la religion, aux mœurs, à l'honnêteté publique & au reſpect dû aux Souverains; & dans le préambule il eſt dit qu'il contient des leçons & des exemples également dangereux pour la jeuneſſe, qu'on y parle d'une maniere

peu convenable des pratiques pieuses, de l'autorité & des chefs de Nations; enfin que le style & les situations en font tout-à-fait licentieux. On conçoit que cela ne peut qu'exciter la curiosité à l'égard d'un livre peu connu jusques à présent & dont on ne parloit point.

3 *Novembre* 1785. Outre le filet, on prétend qu'il y avoit dans la caisse le madrigal suivant :

A vous, savante enchanteresse,
O *Montesson*, l'envoi s'adresse!
Docile à mon avis follet
Avec confiance osez tendre
Sur le champ ce galant filet
Et quelque Grace va s'y prendre.

4 *Novembre* 1785. Au défaut de grandes nouvelles politiques, on s'occupe des tracasseries intérieures de la comédie françoise, occasionnées par le début de Mlle *Vanhove*; on en jugera mieux par la lecture de la Lettre suivante, qui court les sociétés, qu'on croit factice, mais qui n'en est pas moins piquante & fondée d'ailleurs sur des faits connus.

Lettre de Mlle. Contat *à Mde.* Vanhove, *datée de Paris le 25 Octobre* 1785.

Comment, Madame, si j'en crois ce qu'on me rapporte, vous m'accusez d'être jalouse des succès de Mlle. *Vanhove*, de chercher à les croiser, de descendre jusques à la manœu-

vre vile & odieuse d'avoir dans le parquet des suppôts gagés pour l'intimider par des sifflets & la décourager. On ne soupçonne gueres de pareils procédés qu'on ne soit capable d'en user; mais, sans fouiller dans vos intentions, j'ai des reproches plus réels à vous faire: expliquons-nous & répondez.

Pouviez-vous ignorer, Madame, le début antérieur de ma sœur, quoique sans annonce, sans prétentions, sans tout l'appareil & le fracas de celui de Mlle. votre fille? Pouviez-vous ignorer que sa jeunesse, ses graces, ses talens naissans lui avoient valu l'indulgence du public? Pouviez-vous ignorer que, destinée dès-lors à remplir les emplois de jeunes amoureuses dans le comique, elle n'étoit rentrée dans la retraite que pour se rendre, par de nouvelles études, plus digne d'éloges & d'encouragement? Non, sans doute, & c'est presque au même instant que peu satisfaite de voir triompher votre fille dans le tragique, vous l'incitez à marcher sur les brisées de ma sœur & à lui ravir ses emplois dans l'autre genre. Je veux que vous ne dussiez aucun égard à ma sœur, à moi qui depuis quelques années soutiens tout le poids des rôles comiques, qui ai fait réussir les seules comédies nouvelles restées au théâtre, qui ramene sans cesse vers la scene françoise la foule qui s'en écarte dès que je disparois; je ne me compte pour rien. Mais dépouiller une enfant sans défense & l'écraser; c'est une cruauté, une barbarie.

Tout ce qui me révolte surtout, c'est l'hypocrisie que vous y avez mise. Vous paroissiez ne songer qu'à faire par quelque bon mariage de Mlle. *Vanhove* une bourgeoise bien cossue, bien étoffée de la rue Saint-Denys ou de la rue Saint-Honoré; & pendant que vous vous exprimiez ainsi, vous lui faisiez naître le goût du théâtre; vous allumiez dans son cœur la soif de la gloire; à l'insçu de tout le monde & même de son pere, vous lui faisiez répéter des rôles, vous la formiez, vous sollicitiez son début. Voilà ce que je ne vous pardonnerai jamais. Oui, Madame; incapable de tracasseries sourdes & basses, je vous déclare une guerre ouverte; si votre fille persiste à devenir rivale de ma sœur, je l'attaquerai non-seulement dans nos comités, je souleverai contre elle les gens honnêtes de notre société; mais je la poursuivrai jusques au Tribunal de nos Supérieurs; j'irai, s'il le faut, me jetter aux pieds de notre auguste Souveraine, encore plus la protectrice des opprimés que des talens; & vous pouvez regarder d'avance cette Lettre comme un manifeste: afin qu'elle ne reste point secrette dans votre porte-feuille & que tout le monde soit instruit de votre conduite perfide, j'en fais délivrer des copies à tous mes amis: dans la crainte de ne pouvoir la faire imprimer ici, je l'envoye à tous les Journaux Etrangers & j'espere que le Public instruit de la sorte nous jugera & détestera

cette

cette abominable trahison. Paris ce 25 Octobre 1785.

5 *Novembre* 1785. L'Avocat *Marchand*, auteur facétieux, connu par plusieurs bagatelles littéraires, s'éteint de vieillesse; le Curé de Saint Nicolas des Champs, sur la paroisse duquel il est, le visite souvent & ne se rebute point de la porte fermée; comme le malade tombe dans une espece d'enfance, le zele du Pasteur espere enfin en venir à bout, & le faire mourir très chrétiennement.

6 *Novembre* 1785. On ne voit encore d'autre réponse à la lettre vraie ou fictive de Mlle. *Contat* à Madame *Vanhove* que le madrigal suivant, que font courir les partisans de la nouvelle actrice, à laquelle il est adressé:

Que *Contat*, nouvelle *Eriphile*,
Contre toi de l'envie épuise tous les traits,
Paris répond avec *Achille*,
Vous m'en voyez encor plus épris que jamais.

Ce vers tiré de l'*Iphigénie* de *Racine* est d'autant plus heureusement appliqué ici, qu'en effet toutes les fois qu'*Achille* le disoit durant les débuts de Mlle. *Vanhove* qui faisoit, comme l'on sait, le rôle de la fille d'*Agamemnon*, le Parterre saisissoit l'allusion & applaudissoit à tout rompre. Ce madrigal, attribué à un jeune homme de beaucoup d'esprit, nommé Mr. *Salior*, a été fait par *impromptu* dans un

fouper, où il se rencontroit pour la premiere fois avec la famille des *Vanhove*.

6 *Novembre* 1785. L'apologue oriental où l'on a raconté dans le plus grand détail toute l'affaire du Collier est inséré dans une *Lettre de la C. de M. à l'Abbé G.* C'est une réponse fictive de la Comtesse *de Marsan* à la Lettre de l'Abbé *Georgel* qu'on a rapportée dans le tems. On a affecté de faire tomber dans les mains du Roi ce pamphlet imprimé au rouleau. La Reine y est désignée sous le nom de *Myria*, & comme il est tout entier à la gloire de la Souveraine, son auguste Epoux l'a goûté, a même adopté ce nom & depuis ce tems-là a appellé plusieurs fois la Reine, *sa chere Myria*: outre l'anecdote du jour, ce Conte allégorique rappelle d'autres faits & gestes qui ne sont pas plus d'honneur au héros. Ce sont sa vie & ses mœurs, présentées sous le point de vue le plus honteux.

7 *Novembre* 1785. Depuis plusieurs jours on parle d'une cession de tous ses biens, faite par *Monsieur* au Duc de *Normandie*. On tient la chose pour sûre aujourd'hui. Elle est d'autant plus extraordinaire qu'elle sembleroit annoncer quelque inimitié secrette entre ce Prince & le Comte *d'Artois*, son frere, dont il frustre ainsi cruellement les enfans; cependant comme on ne sache rien qui puisse autoriser ce soupçon, on regarde cette conduite simplement comme un coup de politique & l'on croit que c'est le fruit des conseils de Mr. *Cromo*. En effet suivant cette combinaison, de cet évene-

ment il résulteroit une coalition entre la Reine & *Monsieur*, qui, pour condition secrette, entreroit au Conseil. De son côté Sa Majesté tiendroit à une distance convenable ceux qui ont aujourd'hui sa confiance & la donneroit toute entiere à cette Altesse Royale. Ils aideroient ainsi le Roi à soutenir le poids des affaires & les choses n'en iroient que mieux, avec le secours d'un Prince instruit, sage, appliqué, économe, peu livré au plaisir & intéressé personnellement à la conservation & à la prospérité du Royaume. Le tems seul dévoilera tous ces mysteres.

7 *Novembre* 1785. Un nouveau *Supplément au Journal de Paris* en date du douze Octobre paroît encore imprimé au rouleau. Il est toujours principalement dirigé contre Mr. *de Calonne* & révele plusieurs anecdotes qui ne lui feroient point honneur, si elles étoient vraies. Ce qui décrédite fort l'écrivain, c'est d'impliquer dans tout cela le Comte *de Vergennes*, dont les mœurs, le caractere & la réputation ne paroissent gueres compatir avec une pareille association.

8 *Novembre* 1785. Mr. le Contrôleur Général voulant sans doute donner un dernier coup de collier en faveur de son Emprunt, avoit chargé le Comte *de Mirabeau* d'écrire contre les *Actions des Eaux*, montées comme certains effets particuliers ou étrangers à un prix fol. L'auteur dans sa brochure pleine de logique & écrite avec le feu & l'élo-

quence qu'il répand jusques dans les matieres les plus abstraites, découvre d'une façon bien sensible l'extravagance de cet agiotage. Messieurs *Perrier* en ont été furieux: ils ont senti le danger de laisser s'accréditer une pareille diatribe: en conséquence ils ont eu recours au Sieur *de Beaumarchais*; ils lui ont remis leurs papiers & l'ont chargé de répondre.

8 *Novembre* 1785. Extrait d'une lettre de Fontainebleau du 7 Novembre..... Il y a une rivalité de goût absolument ouverte entre la cour & la ville. *Themistocle* est tout-à-fait tombé ici, & *Penelope* dont les répétitions avoient tant enchanté les Parisiens, n'a gueres mieux réussi. *Dardanus*, au contraire, dont ils étoient dégoûtés, a joui d'un plein succès. Mr. *Sacchini* dans l'excès de sa joie s'est écrié qu'il avoit fait cet opéra pour la cour, que son suffrage lui suffisoit & qu'il se f...... de ceux de la ville. Quant au Sieur *Morel*, ayant refusé de mettre en musique un de ses ouvrages, il lui avoit juré une haine immortelle, l'avoit menacé par ses manœuvres & par son crédit dans la troupe lyrique de faire tomber tous ses opéra. Mr. *Sacchini* n'avoit pas manqué d'en instruire la Reine & Sa Majesté s'est fait un plaisir de venger son protégé.

Du reste *Dardanus*, dans le principe en quatre actes, n'est plus qu'en trois.

9 *Novembre* 1785. On assure que la Reine s'est si bien trouvée dans son yacht qu'elle a résolu de s'en servir pour revenir de Fontainebleau. Comme il y a une cheminée dans

fon appartement, la rigueur de la faifon n'y fait point obftacle; il y a une autre cheminée dans la cuifine, en cas que Sa Majefte veuille manger un poulet.

9 *Novembre* 1785. Autre *Supplément au Journal de Paris* du vingt-fept Octobre 1785. C'eft un acharnement affreux contre Mr. *de Calonne*. Dans celui-ci on tient Note jour par jour de tout ce qu'il a fait depuis le commencement du voyage, ou plutôt de ce qu'il n'a pas fait; car, à en croire ce Journal, il n'auroit vaqué qu'à fes plaifirs & n'auroit trouvé aucun moment pour le travail.

En outre, on trouve dans ce pamphlet une Lettre fictive de ce Miniftre, où l'on lui fait demander à Mr. *d'Autun* pour fon frere l'Évêché de Saint Malo vacant. Cette Lettre eft plaifante relativement à l'Abbé *de Calonne*, qui paffe pour un affez mauvais fujet comme Eccléfiaftique.

10 *Novembre* 1785. Mr. *Pierre Rouffeau de Touloufe*, Confeiller Aulique de l'Electeur Palatin, vient de fuccomber enfin à de longues & cruelles fouffrances. On ne fait encore à qui le Journal Encyclopédique fera confié. Outre la manufacture qui lui appartenoit en propriété, cet homme de lettres travailloit depuis longtems avec beaucoup de fuccès à cet ouvrage périodique né fous fa plume. Il paroît qu'il a très bien foutenu fon rôle d'Encyclopédifte & qu'il eft mort philofophiquement. Mr. le Curé de Saint Roch étoit venu le voir une

fois & il avoit été admis; depuis cette premiere visite, le malade reposoit toujours, lorsque le Pasteur se présentoit.

10 *Novembre* 1785. Ces *Supplémens au Journal de Paris* qui prennent le train de se succéder périodiquement & fréquemment, ne laissent pas que d'intriguer la Police; on les attribue à la société d'un Ex-Ministre, qui se venge ainsi du tour qu'on lui a joué en l'expulsant peu après son exaltation. Quoi qu'il soit doux & honnête, on le soupçonne rancunier. En tout cas ces pamphlets ne peuvent s'attribuer qu'à des gens bien instruits des opérations & des marches de Mr. *de Calonne*: en outre, il faut qu'ils aient de certains entours & des facilités peu communes pour l'impression de ces feuilles & pour se soustraire pendant un si long espace de tems à la vigilance des espions & aux recherches des préposés à cette inquisition; il faut encore qu'ils soient en état de faire des sacrifices pécuniaires considérables, d'autant que la distribution s'en fait par amis & gratuitement; enfin ce ne peut être qu'animé de quelque passion violente, qu'on se livre aux embarras, aux inquiétudes qu'entraîne ce genre de manœuvres clandestines & multipliées.

10 *Novembre* 1785. La Reine est si contente de son yacht qu'elle veut faire avoir un Bon de Fermier général au Sieur *Leleu*, l'un des entrepreneurs de sa construction.

11 *Novembre* 1785. On a annoncé que le Sieur *Audinot* avoit repris la direction de son

spectacle à la grande satisfaction du public; il s'est associé un Sieur *Arnould* & tous deux cherchent à soutenir leur entreprise en rassemblant les circonstances les plus propres à piquer la curiosité. Depuis longtems le premier avoit donné une pantomime, où est représentée l'aventure du Sieur *Gilet*, qu'on a vu recemment exposée au Sallon dans un tableau de Mr. *Ville*. A cette occasion on a découvert que ce brave Maréchal des Logis étoit à l'hôtel des Invalides. Le Sieur *Audinot* a imaginé de l'inviter d'assister à une représentation de la pantomime le lundi quatorze de ce mois, avec un grouppe de ses camarades, auxquels on réservera la premiere banquette. Il s'est flatté avec raison que chacun s'empresseroit de voir ce personnage vénérable qui a soixante-seize ans aujourd'hui & en avoit déjà soixante-treize lors de son combat généreux.

11 *Novembre* 1785. Il paroît des exemplaires d'un Mémoire de vingt pages d'impression in quarto, servant de réponse à la derniere déclaration de la Cour de Berlin; il a pour titre: *Examen des Motifs d'une association pour la conservation de la Constitution de l'Empire, exposés par Sa Majesté le Roi de Prusse, & adressés de sa part à ses Co-Etats de l'Empire & à d'autres Cours de l'Europe.*

11 *Novembre* 1785. Mlle. *Fanier* a peine à revenir du coup que lui a porté la mort de Mr. *de Larboulerie*, son ancien ami, arrivée

subitement chez elle en jouant. Ce Capitaine aux gardes vivoit depuis vingt ans chez cette actrice & lui étoit si fort attaché, qu'en se mariant il avoit mis pour condition que sa femme resteroit dans ses terres en Auvergne, autant par économie qu'afin que rien ne pût troubler son union avec la courtisanne en question. Il y tenoit bureau d'esprit avec le Président *d'Héricourt* & d'autres commensaux de Mlle. *Fanier*, & s'étoit ainsi formé un peu à la littérature. Il y a environ quinze jours qu'elle est dans le deuil & la douleur de cette perte irréparable. D'un autre côté, la famille se plaint du désordre énorme qui a résulté de ce commerce dans la fortune de Mr. *de Larbouleríe*, qui se trouve, sans aucune dépense apparente, endetté de cinquante mille écus.

12 *Novembre* 1785. On a distribué depuis peu anonymement chez les Banquiers & dans le public sans savoir ni comment ni pourquoi, trois Tableaux concernant les forces & les finances du Royaume. C'est un beau jeune homme qui vient les offrir moyennant finance, mais sans vous taxer. Ces Tableaux sont de la plus grande beauté, mais exagérés dans leurs calculs; on présume avec raison que l'auteur est autorisé par le Ministere à se présenter ainsi dans les maisons, autrement il auroit été déjà arrêté.

12 *Novembre*

12 *Novembre* 1785. Relation de la séance publique de l'Académie Royale des Sciences pour sa rentrée d'après la St. Martin.

Les Prix sont aujourd'hui si multipliés qu'il est à craindre qu'ils ne deviennent trop communs & que le vrai mérite ne les dédaigne. Les annonces seules ont tenu un tems considérable; c'est suivant l'usage, le Secrétaire de la Compagnie qui les a promulguées.

1. Conformément aux intentions du Roi, l'Académie avoit proposé pour 1783 un Prix de deux mille quatre cents livres, dont le sujet étoit *de trouver le procédé le plus simple & le plus économique pour décomposer en grand le sel de la mer, en extraire l'alkali qui lui sert de base dans son état de pureté, dégagé de toute combinaison acide ou autre, sans que la valeur de cet alkali minéral excede le prix de celui que l'on tire des meilleures soudes étrangeres*.

Les Mémoires envoyés n'ayant pas, au jugement de l'Académie, suffisamment rempli le but du Gouvernement en 1783, elle a remis le Prix pour 1785; elle n'a pas été encore entiérement satisfaite à ce concours & propose pour la troisieme fois la même question. L'Académie s'expliquera définitivement dans l'assemblée publique de Pâques 1788.

2. L'Académie se trouvant à portée de disposer d'un fonds propre à donner un Prix tous les deux ans, depuis 1777 a joint un Prix de Physique au Prix de Mathématiques, qu'elle

eſt dans l'uſage de propoſer annuellement. Le ſujet pour la prochaine proclamation eſt la queſtion ſuivante: *Expoſer les principes de la meilleure méthode, d'après laquelle les obſervateurs devroient étudier & décrire l'hiſtoire minéralogique d'un canton ou d'une province; l'Académie exige que l'auteur faſſe l'application de ſa méthode à un canton, même d'un petite étendue.*

Le Prix de quinze cens livres ſera décerné dans l'aſſemblée publique de Pâques 1787.

3. Un amateur éclairé des Sciences a propoſé à l'Académie de ſe charger du jugement d'un Prix ſur la queſtion ſuivante: *On ſuppoſe 1. qu'un vaiſſeau connu de poids, de forme, de poſition, ſe meuve ſur la ſurface de la Mer, ſuppoſée plane & horiſontale, avec une viteſſe donnée & parallelement à ſa quille:* 2. *Qu'une cauſe quelconque faſſe naître, ſur la ſurface de la Mer, une onde ou lame circulaire unique, dont le centre ſoit placé ſur le prolongement de la quille, & dont on connoiſſe la forme, ou à l'origine, ou dans un certain inſtant de ſa durée:* 3. *Que cette lame, en vertu de ſa viteſſe, atteigne le vaiſſeau; cela poſé, on demande les changemens que la lame fera naître dans les mouvemens du vaiſſeau, ſoit par le choc, ſoit par la différence des preſſions.* Cette propoſition a été acceptée par l'Académie & elle décernera le Prix dans ſon aſſemblée publique d'après Pâques 1787. Malheureuſement ce Prix n'eſt que de deux cens qua-

xante livres & plusieurs auditeurs ont observé que c'étoit bien peu d'argent pour tant de choses.

4. Un Citoyen anonyme a fondé un Prix de mille quatre-vingts livres, en faveur *d'un Mémoire soutenu d'Expériences, qui tendra à simplifier les procédés de quelque art méchanique.* L'Académie entrant dans les vues du fondateur, avoit proposé pour le premier Prix en ce genre le sujet suivant: *de perfectionner la construction des moulins à eau, surtout de leurs parties intérieures*, &c. Il devoit être adjugé à Pâques 1784, & il avoit été remis pour cette Séance actuelle. C'est un Mr. *Dransy*, Ingénieur du Roi, qui l'a obtenu. Quelques observateurs dans la séance ont prétendu qu'il étoit absolument incapable d'avoir composé son Mémoire, que c'étoit un homme des plus ineptes.

Cependant le Secrétaire a ajouté, que l'Académie en couronnant Mr. *Dransy*, l'invitoit à continuer ses recherches, sur un art dont il s'est beaucoup occupé & si digne par son objet de toute l'application d'un homme instruit.

5°. Le sujet du Prix à décerner à Pâques 1787 est: *la meilleure maniere de distribuer, suivant des rapports donnés, un volume déterminé d'eau entre les différens quartiers d'une ville, en ayant égard aux divers accidens du terrein; c'est-à-dire, aux inégalités des hauteurs des lieux, où les eaux doivent être envoyées, aux pentes & aux sinuosités du terrein.*

6°. L'Académie avoit proposé encore pour un Prix qu'elle devoit adjuger en 1784 & dû également au zele du même citoyen anonyme le sujet suivant : „ *Déterminer la nature & les causes des maladies des ouvriers employés dans la fabrique des chapeaux, particulierement ceux qui* secrettent „ *& la meilleure maniere de les préserver de ces maladies* : n'ayant pas été pleinement satisfaite des Mémoires envoyés à cette époque, elle remit le Prix pour cette séance-ci ; & c'est Mr. *Henri-Albert Gosse* de Geneve qui l'a mérité ; il avoit déjà remporté le Prix de 1783 sur un sujet du même genre :

Le Secrétaire en conséquence en nommant le *Laureat* y a joint le compliment suivant :

L'Académie, en couronnant deux fois les travaux de Mr. *Gosse*, voit avec beaucoup d'intérêt, que la classe des hommes qui, par leur état, sont exposés à des accidens graves, attire constamment l'attention de ce Chymiste estimable ; que ses regards se portent naturellement sur cette multitude d'ouvriers si dignes qu'on veille pour eux, & qu'il trouve une véritable gloire à leur vouer tous ses talens.

7°. Mr. *de Condorcet* a ajouté : le Public voit avec reconnoissance combien le fondateur de ces Prix désire de contribuer au progrès des Arts par de tels encouragemens : un sentiment bien capable de remuer les hommes a déjà porté, comme on a vu, ce vertueux citoyen à exciter l'émulation parmi les savans,

pour qu'ils s'occupent en particulier de la conservation d'un très grand nombre d'artisans, dont la santé est souvent altérée par la nature même du travail qui les fait subsister.

L'Académie, toujours empressée d'entrer dans des vues qui vont directement au bien de l'humanité, propose, pour le sujet d'un second Prix, *la recherche des moyens par lesquels on pourroit garantir les broyeurs de couleurs des maladies qui les attaquent fréquemment & qui sont la suite de leur travail.* Quoique le métier qu'ils exercent, soit simple en lui-même, n'exigeant de leur part qu'un peu d'habitude & surtout de la propreté, cependant l'Académie invite les auteurs qui travailleront sur ce sujet, à donner une description exacte de ce métier : elle attend d'eux encore qu'ils entreront dans un détail circonstancié des différentes matieres qu'employent les broyeurs de couleurs, des mêlanges qu'ils sont obligés de faire & des effets dangereux qui en résultent assez souvent. L'Académie désire principalement que les auteurs tournent toute leur application du côté des moyens par lesquels il sera possible de mettre ces ouvriers à l'abri de tout accident, sans nuire à l'exactitude de leur travail, & au broyement complet des couleurs qui en est le véritable but.

On remarque avec peine que les atteliers de ces artisans sont, pour l'ordinaire, très resserrés ; qu'en général ils servent de dépôt

pour les matieres nuisibles par elles-mêmes dont on y fait usage, & qu'ils sont privés de courans d'air qui en diminueroient le danger.

L'Académie ne doute point que les auteurs qui lui présenteront des Mémoires sur ce sujet intéressant, ne soient frappés de ce dernier inconvénient que l'artisan, ou néglige par un défaut de réflexion, ou n'évite point par un défaut d'aisance, & qu'ils n'insistent sur les avantages d'un attelier un peu vaste, séparé du dépôt des matieres dont les couleurs sont composées, & dans l'étendue duquel l'air soit sans cesse renouvellé.

Trois Eloges & six Mémoires ont partagé le reste de la séance.

Mr. le Marquis *de Condorcet* a payé d'abord le tribut aux mânes de Mr. *Wargentin*, Astronome célébre & Secrétaire de l'Académie de Stockholm. Cet Eloge a été très court. Le défunt n'étoit que depuis peu Associé étranger; il a été surtout question de la maniere dont il remplissoit ses fonctions dans sa dignité. Il a vraisemblablement écrit en Suédois les Mémoires de sa Compagnie, car c'est sur parole seulement que le Panégyriste a vanté son style simple, clair, méthodique & très adapté au genre: l'Académie des Sciences de Suede lui a fait frapper une médaille, honneur qu'elle ne rend qu'à ses membres les plus distingués, & qu'il méritoit d'autant mieux, que la gloire seule l'animoit: ainsi que différens de nos savans les plus renommés, il

ne s'étoit nullement occupé de sa fortune ; il auroit péri dans la détresse, si sa Compagnie ne lui eût accordé au lit de la mort en quelque sorte, une gratification sur les fonds dont elle dispose & n'eût obtenu du Gouvernement pour ses enfans une pension : nouvelle qui rassura sa tendresse & le fit expirer tranquillement.

Le premier Mémoire lu étoit de Mr. d'*Aubenton sur l'amélioration des laines en France.* Comme il rentre dans ce qu'on a dit déjà sur cette matiere, il seroit superflu de s'y étendre davantage.

Le second de Mr. *Gentil*, rouloit *sur l'origine du Zodiaque* ; Mémoire trop scientifique pour être susceptible d'analyse : le galant Académicien a trouvé cependant le secret d'y faire venir l'éloge de la femme à l'occasion du signe de la vierge, sous l'emblême duquel il a prétendu qu'on vouloit désigner la fécondité de la terre ; idée aussi bizarre qu'absurde.

Pour dédommager de l'aridité de ces deux lectures, Mr. *de Condorcet* leur a fait succéder *l'Eloge du Comte de Milly* ; après avoir vanté l'ancienneté de sa naissance, rendu compte de ses services militaires, il est convenu que son héros n'avoit commencé à se livrer aux Sciences qu'à la Paix de 1762, c'est-à-dire, trop tard pour avoir acquis des connoissances profondes. Il s'est étendu sur l'attrait du Comte *de Milly* pour les secrets dont il étoit le protecteur & est devenu la

victime; car, quoiqu'il fût d'une constitution très robuste, à force de vouloir tâter de tous, il en a rencontré un qui l'a fait périr encore à la fleur de l'âge. Par ce goût pour les choses mystérieuses, le Comte *de Milly* avoit donné avec enthousiasme dans la franc-maçonnerie, où il possédoit des dignités éminentes. Le Secrétaire a profité de cette circonstance pour se livrer à une digression intéressante sur cet Ordre innocent, qu'il a vengé des calomnies du fanatisme & des persécutions de l'autorité alarmée mal-à-propos.

Troisieme Mémoire de Mr. *de Fougeroux* sur *l'utilité des Etuves à dessécher les grains.* On peut les conserver un siecle avec un pareil secours.

Mr. *Duséjour* a lu ensuite la *Préface d'un grand ouvrage qu'il se propose de publier sur l'astronomie.* Il y annonce les vues d'un homme de génie qui embrasse les choses en grand & se fera un nom immortel parmi ses confreres, si l'exécution répond à l'ensemble de son plan. Il s'agit d'une méthode générale, directe & rigoureuse, pour résoudre les problêmes de cette science, principalement concernant les éclipses, résolus jusques à présent seulement par des méthodes indirectes & particulieres; souvent imparfaites.

Troisieme & dernier Eloge: c'étoit celui de Mr. *de Cassini de Thuri.* Il est fâcheux que cet Académicien très vain de son naturel n'ait pas pu avoir eu de son vivant un avant-goût

de ce discours ; son amour-propre en auroit été infiniment flatté. Mr. *de Condorcet* a parlé fort au long, entr'autres choses, du plus bel ouvrage de ce défunt, du plan topographique de la France, dont il lui attribue & l'idée & l'exécution. Il avoit d'abord été entrepris avec l'approbation particuliere de *Louis XV* & aux frais du gouvernement, qui lui retira ses secours, & c'est depuis devenu la spéculation mercantile d'une Compagnie.

Cependant le Roi continua de fournir des encouragemens de sa cassette, mais sans contrarier ses Ministres pour le surplus.

Mr. le Comte *de Cassini*, fils de Mr. *de Thury*, est le quatrieme Académicien en ligne directe de cette famille, qui depuis 1669 a constamment & sans interruption fourni des astronomes à cette savante Compagnie.

Le cinquieme Mémoire de Mr. *de Fourcroy*, rouloit *sur la maniere de séparer le gaz hépatique & le soufre des eaux minérales.*

Mr. *Broussonnet* a terminé la séance par le sixieme Mémoire *sur les dents de l'homme, comparées à celles des especes carnivores & fragivores.* Après avoir établi que la dentition parfaite est composée de trente-deux dents, dont vingt propres à l'espece fragivore & douze à l'espece carnivore, il en a déduit un précepte d'hygiene qui paroîtra tiré de bien loin ; c'est que la nature nous indique par là à mêlanger dans la même proportion les

alimens extraits du regne végétal & ceux du régne animal.

13 *Novembre* 1785. On exalte beaucoup en ce moment un petit tableau d'une nouvelle artiste qui se nomme Mlle. *Beaulieu*, éleve de Mr. *Greuze*. Cette jeune personne a représenté sur une superficie de trente-quatre pouces de hauteur sur vingt-sept de largeur, *la Muse de la Poésie livrée aux regrets que lui cause la Mort de Voltaire*. A en croire tous ses enthousiastes, la composition, imaginée avec sagesse & exécutée avec intelligence, est entiérement relative au sujet & dans le ton poétique qu'il exige. Le dessin en est correct, la lumiere bien composée, l'artifice du clair obscur bien entendu, les objets exactement placés sur le plan, la draperie jettée avec grace & avec cette modestie qui pare la nature; le coloris en est vrai, les teintes parfaitement bien fondues. Mlle. *de Beaulieu* n'a pas encore le faire assuré & la touche mâle qui caractérise les grands maîtres; mais elle s'attache tellement à l'imitation de la nature, elle en a tellement saisi le ton & les effets, qu'elle s'approchera, si elle continue, de la maniere du *Correge*. On trouve encore dans ses têtes le style de *Vandyck*. Il faut voir ses ouvrages pour juger si, comme c'est à présumer, il n'y a pas beaucoup d'exagération dans ces louanges.

13 *Novembre* 1785. Extrait d'une lettre

de Troyes du 6 Novembre .... Nous venons de perdre un de nos concitoyens qui mérite d'être regretté, c'est Mr. *Grosley*, Erudit, Membre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-lettres, de la Société Royale de Londres, &c. C'étoit en outre un observateur judicieux, de qui l'on a beaucoup d'ouvrages instructifs; celui intitulé *Londres* a fait le plus de bruit. Il est mort le quatre de ce mois, âgé de soixante-sept ans.

14 *Novembre* 1785. L'ouvrage supprimé par l'Arrêt du Conseil dont on a parlé, est de Mr. *Mayer*, & avoit été imprimé avec toutes les formalités exigées; c'est le nouveau chef de la Librairie, Mr. *Vidaud de la Tour*, qui, plus scrupuleux que ses prédécesseurs, en a requis la suppression.

Le fond en est légérement historique & du reste ce n'est qu'un roman écrit en style un peu gaulois, pour se rapprocher mieux du tems du héros; le costume y est parfaitement observé; l'auteur pour rendre son ouvrage plus piquant y a peint des personnages modernes très connus, tels que le Duc *de Choiseul* : en tout beaucoup d'imagination, de galanterie, de licence, de philosophie, de force & de hardiesse caractérisent cette production, la rendent très digne du sort qu'elle a éprouvée & des anathêmes des deux Puissances.

14 *Novembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Moulins du 8 Novembre ...... En pas-

ſant par cette ville j'apprends une anecdote que vous ne ſerez pas fâché de ſavoir, d'autant que je ne l'ai vu conſignée nulle part. Mr. *Necker*, revenant des pays méridionaux, il y a quelques mois, changeoit de chevaux à la poſte; dans l'intervalle il étoit allé viſiter aux Urſulines le Mauſolée du Duc *de Montmorency*, que *Pigal* regardoit comme ſupérieur à celui du Cardinal *de Richelieu*: le bruit cependant ſe répandoit de l'arrivée de Mr. *Necker* & il s'amaſſoit beaucoup de monde dans l'égliſe. Un jeune homme préſent s'enthouſiaſme à l'inſtant; il écrit avec un crayon le quatrain ſuivant:

A Mr. *Necker*, ancien Directeur
général des finances.

D'un héros malheureux tu pleures ſur la tombe:
Tu nous fais, ô *Necker*, couler auſſi des pleurs;
Toujours donc un grand homme a des perſécuteurs
Et tôt ou tard, hélas! ſous leurs coups il ſuccombe.

Ce quatrain transmis de main en main parvient bientôt à l'Ex-Miniſtre & à ſa femme, qui veulent en connoître l'auteur; mais il avoit disparu.

L'anecdote eſt d'autant plus précieuſe, que Mr. *Guéau de Réverſeaux*, alors Intendant de Moulins, a été un des agens principaux de la disgrace de Mr. *Necker*, qu'il n'en étoit devenu que plus odieux au peuple de

cette ville, qui l'auroit écharpé si l'on n'eût retiré d'ici ce Commissaire départi pour l'envoyer à la Rochelle.....

15 *Novembre* 1785. Les craintes augmentent pour le bois, à cause des précautions extrêmes du gouvernement qui, suivant les derniers ordres, ne laisse distribuer cette denrée sur le champ que par demi-voye; pour en avoir une, il faut une journée entiere. Les vexations des marchands s'accroissent en proportion & les légeres amendes qu'on prononce contre eux ne les corrigent pas, n'étant nullement proportionnées aux bénéfices énormes de leurs friponneries.

Le vingt-quatre du mois d'Octobre le Bureau de la ville, provoqué par la Chambre des Vacations à la veille de se séparer, a rendu une Ordonnance nouvelle pour arrêter un abus criant, par lequel ces marchands mêloient du *bois blanc*, c'est-à-dire le plus mauvais bois, & le faisoient passer pour bois de gravier ou bois de compte : il leur est ordonné de le mettre absolument à part pour ne le distribuer qu'aux boulangers, auxquels il est nécessaire, & l'on prend même des précautions, afin d'empêcher que d'autres, sous ce prétexte, de la fausse qualité de boulangers ne l'enlevent, avant que les chantiers en soient garnis dans la quantité suffisante; ce qui sembleroit en annoncer une disette & ne contribuera pas à dissiper les frayeurs.

15 *Novembre* 1785. Relation de la séance publique de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres pour sa rentrée d'après la Saint Martin.

Les soins du nouveau Secrétaire, afin de garnir d'auditeurs les assemblées publiques de sa compagnie, se soutiennent & ont quelque succès.

On a commencé par décerner le Prix dont le sujet étoit, *l'état de l'Architecture chez les Egyptiens & ce que les Grecs paroissent en avoir emprunté.* Il a été remporté par un Mr. *Quatremer de Quincy.*

On a annoncé que le sujet proposé pour le Prix que l'Académie devoit décerner à Pâques 1783, remis à Pâques 1785, l'étoit de nouveau à Pâques 1787 : il consiste *à déterminer quelle étoit l'étendue des Domaines de la Couronne, lors de l'avénement de* Hugues Capet *au Trône ; quelles possessions ce Prince y ajouta ; comment & par quel moyen ces Domaines s'accrurent jusques au regne de* Philippe Auguste *exclusivement ?*

L'Académie observe qu'elle n'entend par Domaines, 1. *Que les Domaines proprement dits, ou Possessions Territoriales ;* 2. *les Droits féodaux utiles, représentant les Domaines aliénés ;* 3. *les droits attachés à la Souveraineté, tels que les droits de monnoie, de gîte, de riviere, de voierie, &c.*

On a distribué ensuite le Programme d'un Prix extraordinaire en faveur du *meilleur Eloge historique de Mr. l'Abbé de Mably*. On en a déjà parlé. La Médaille d'or de la valeur de douze cens livres sera donnée dans l'assemblée publique d'après la Saint Martin de 1786.

Mr. *Dacier*, après ces préliminaires a ouvert la Séance par *l'Eloge de Mr. Séguier*: c'étoit un grand antiquaire, il aimoit surtout les médailles; son goût ou plutôt sa passion pour ce genre de monumens se manifesta dès l'âge de dix ans à l'occasion d'une médaille qu'il gagna au jeu à l'un de ses camarades: depuis ayant appris que des ouvriers avoient trouvé des médailles dans un puits, il s'y fit descendre dans la nuit de complot avec des écoliers de son âge, qui ne purent l'en retirer; de sorte qu'il fut obligé d'y rester jusques au jour. Une autre fois, n'ayant pu acquérir des Médailles qui étoient trop cheres pour ses médiocres revenus, il en tomba sérieusement malade & pensa en mourir: tout cela contrarioit fort les volontés de ses parens qui auroient désiré le destiner à la magistrature, mais inutilement: entraîné par son penchant il voyagea en Italie, où il se lia de l'amitié la plus étroite avec le Marquis *Masséi*, amitié qui a duré jusques à la mort.

Mr. *Séguier* avoit une sagacité merveilleuse pour deviner les inscriptions effacées; il en

donna une preuve à l'occasion d'une de Nismes, sa patrie, qui depuis longtems étoit le désespoir de tous les antiquaires.

Tels sont les faits les plus frappans de cet Eloge bien digéré, rempli de vues fines & de choses ingénieuses; mais qui tenant à l'à propos, perdroient tout leur mérite à être isolées.

Mr. *Séguier*, résidant en province n'avoit pu avoir qu'une place d'Associé-Libre-regnicole; il est mort très âgé, Membre d'une foule d'Académies & Protecteur de celle de Nismes; titre fastueux que sa modestie auroit voulu refuser.

A cet Eloge ont succédé quatre Mémoires.

1. Un *sur le songe du Vergier* par Mr. *Camus*. Ce vieux manuscrit est un des plus utiles à ceux qui veulent défendre les Libertés de l'Eglise Gallicane. On n'en connoît point l'auteur; l'Académicien ne fait que hazarder des conjectures à cet égard. Il fut composé sous le Regne de *Charles* V; il en donne l'analyse qui est une fiction: les détails dans lesquels il entre, sont très propres à exciter l'envie de le lire; il en cite des morceaux satyriques qui doivent le rendre tout-à-fait piquant: enfin le savant Académicien indique où l'on peut chercher les copies les plus exactes & les plus complettes d'un ouvrage aussi capital, défiguré dans l'impression & surtout dans les espèces de traductions plus françoises qu'on en a voulu faire.

Cet-

Cette notice n'eſt qu'une partie du travail général de Mr. *Camus*, ſur les monumens relatifs aux libertés du Royaume & de l'Egliſe Gallicane depuis la fin du huitieme ſiecle juſqu'à la fin du ſeizieme.

Ce début de Mr. *Camus*, un des nouveaux Aſſociés, lui fait infiniment d'honneur; il regne dans ſon Mémoire, la clarté, la méthode, la préciſion, l'eſprit de jugement & d'analyſe de l'Académicien le plus conſommé.

2. Dom *Clement*, Bénédictin, autre nouvel Aſſocié de l'Académie, en vertu du changement ſurvenu dans la Compagnie, n'a pas été auſſi heureux que ſon confrere Dom *Poirier* dans la précédente Séance. Celui-là s'eſt donné pour tâche d'aſſigner *l'époque juſte de la mort du Roi Robert premier & de l'avenement de ſon fils Henri premier au Trône.*

Il prouve par des monumens de toute espece que ce double événement appartient à l'an 1031, & non pas à l'année 1033, comme le prétend le célebre auteur de la Cométographie, fondé ſur une éclipſe arrivée le vingt-neuf Juin 1033 & donnée par *Helgaud* dans la vie de *Robert* pour une annonce de la mort de ce Prince. Il eſt entré là-deſſus dans des détails très ſavans ſur la maniere de fixer la Chronologie; il a même prouvé aſſez invinciblement l'inſuffiſance de l'application de l'aſtronomie à cette ſcience: mais on ne peut disconvenir que ce ſujet ne fût trop ingrat pour une Séance publique.

3. Le Mémoire de Mr. *de Sainte Croix, sur les révolutions & la législation des anciennes Républiques de la Sicile*, au contraire plus historique que savant, a obtenu l'attention des auditeurs, quoiqu'ils ne vissent aucune découverte nouvelle, aucune méthode particuliere, aucun système capable de fixer les regards des érudits.

Au surplus, c'est le quatrieme de l'Auteur sur les loix & le gouvernement des Colonies Grecques. Il y offre le tableau des calamités que firent éprouver l'anarchie, la licence & la tyrannie. Il renferme des détails concernant la législation que *Dioclès* donna aux Syracusains, & sur les réglemens auxquels Rome soumit tous les Siciliens.

4. Mr. l'Abbé *Brothier* a parfaitement soutenu sa réputation dans sa dissertation *sur les Labyrinthes*: il s'est attaché spécialement à ceux d'Egypte. Il a parlé de trois principaux. L'objet de ces grands monumens destinés à servir de tombeaux aux Rois, d'une étendue immense, & enrichis avec une profusion de magnificence incroyable, étoit très moral. Les Egyptiens, le peuple le plus sage de l'antiquité, avoient pour maxime que l'homme ne commençoit à vivre qu'après sa mort; & en conséquence ils lui fabriquoient des habitations proportionnées à sa durée. On voit que cette allégorie tient fort à nos idées religieuses.

15 *Novembre* 1785. Les Comédiens François ont joué hier pour la premiere fois *le*

Roi Edgard, Roi d'Angleterre, ou *le Page supposé*: cette comédie nouvelle étoit sur le répertoire de Fontainebleau & devoit y être représenté; mais le séjour abrégé de la Cour en ce lieu ayant forcé de retirer certaines nouveautés, celle-ci a été du nombre. C'est l'ouvrage d'un écolier, où il ne se trouve ni invention, ni dialogue, ni bienséance. Le Poëte est Mr. le Chevalier *de Chenier*, jeune militaire, qui auroit besoin de laisser mûrir ses ouvrages. On assure que les comédiens en ont reçu plusieurs autres, vraisemblablement de la même force.

Ce qui fait désespérer du débutant, c'est qu'il est très présomptueux & parle avec dédain non-seulement de ses contemporains, mais des meilleurs auteurs classiques. Il a fait présent de son ouvrage au pere *Vanhove*, qui l'avoit abandonné à sa fille; mais les huées du public seront malheureusement la seule recette qu'ils laisseront à l'auteur.

16 *Novembre* 1785. Il y a longtems que les amateurs des beaux édifices voyoient avec peine l'état de dégradation du palais du Luxembourg, dont ils s'étoient flattés vainement que *Monsieur* le retireroit depuis qu'il en a la possession. Ce Prince s'est contenté de faire réparer le petit palais où il loge, ainsi que *Madame*, lorsqu'ils viennent à Paris. Quant au jardin qui étoit assez bien tenu, on a gémi du bouleversement qu'il a éprouvé par des spéculations mal vues que des artistes cupides avoient

imprudemment suggerées à Son Altesse Royale.

Depuis peu l'on a été bien surpris de voir sortir du milieu de ces ruines un pavillon qu'on arrange avec autant de goût que de richesse: c'est celui de la gauche en entrant, attenant à un jardin dont on a abattu le mur & auquel on substituera une grille; ce qui fera décoration en cette partie. On espere que c'est le prélude d'une régénération générale de ce superbe monument.

Quoi qu'il en soit, on assure que ce Pavillon est destiné à Made. la Comtesse *de Balby*, Dame d'atours de *Madame* & que la Princesse & le Prince affectionment également.

16 *Novembre* 1785. Le début du Sieur *Volange* à la comédie Italienne si bruyant, si tumultueux en 1779, n'étoit rien auprès de l'arrivée du Sieur *Gillet* avant-hier à l'*Ambigu Comique*. C'est que non-seulement les amateurs s'empressoient d'avoir des billets pour entrer à ce spectacle; mais une foule plus nombreuse encore s'étoit rendue afin de voir passer le personnage qu'il s'agissoit de célébrer: on eut cru que le Roi ou la Reine alloit venir sur les Boulevards: enfin il est arrivé précédé d'une trentaine d'Invalides, ses camarades. Tout l'Etat Major de l'hôtel s'étoit fait un devoir de s'y rendre & Mr. *Gilibert* le Major avoit amené le Sieur *Gillet* dans son carrosse. Il a été reçu aux acclamations de toute l'assemblée & afin que personne ne pût le méconnoître, on

étoit convenu qu'il resteroit durant tout le spectacle, le chapeau sur la tête avec une cocarde blanche. A la fin de la Pantomime intitulée *le Maréchal des Logis*, qui n'est que la représentation de sa glorieuse aventure, on l'a fait monter & asseoir sur le théâtre pour entendre deux couplets à sa louange. C'est Mlle. *Julie*, actrice faisant le rôle de la jeune fille qui, après l'avoir embrassé, les lui a chantés. Voici ceux d'un anonyme bien préférables aux autres:

Voilà ce Maréchal illustre,
Qui dans son quinzieme lustre,
Des bras d'infames ravisseurs
A tiré par son seul courage
Une beauté sans défenseurs:
C'est que les héros n'ont point d'âge.

*

Goûtant aujourd'hui sa victoire,
Qu'il jouisse enfin de sa gloire,
Au milieu de tous ces guerriers:
A sa valeur rendons hommage;
Couronnons son front de lauriers:
Chantons les héros n'ont point d'âge.

16 *Novembre* 1785. Mr. le Duc *de Praslin* vient de mourir. Mlle. *Dangeville* est inconsolable de cette perte. Ils vivoient ensemble depuis près d'un demi-siecle. Il étoit Honoraire de l'Académie des Sciences. On ne

fait s'il laiſſe des monumens de ſon ſavoir; mais on lui a trouvé un million cent mille livres en or: du moins c'eſt le bruit public.

17 *Novembre* 1785. Mr. *de Croſne* vient d'ordonner quelque choſe de très utile & que ſembloit exiger la ſûreté publique. On ne trouvoit pas facilement dans la nuit la maiſon des Commiſſaires au Châtelet: afin que l'on n'éprouve aucun retard, lorsqu'on en aura beſoin, leur demeure qui étoit déjà déſignée par une lanterne particuliere, mais pas aſſez reconnoiſſable pour tout le monde & en tout tems, doit l'être déſormais par une lanterne ſaillante de trois pieds ſur la rue, de forme carrée & marquée de trois fleurs de lys en rouge ſur le panneau de face. Ces lanternes ſeront éclairées pendant toute l'année, & les nuits entieres du jour au jour, ſans aucune ceſſation.

17 *Novembre* 1785. On ſait aujourd'hui que *les folies philoſophiques* dont on a parlé déjà, ſont de Mr. le Marquis *de Luchet.*

18 *Novembre* 1785. Le Sieur *de Veimerange*, qui figure depuis quelque tems dans les pamphlets contre Mr. *de Calonne*, comme un de ceux qui participent le plus à la confiance & aux opérations ſecrettes du Contrôle général, vient d'en obtenir la récompenſe, par la place d'*Intendant des Poſtes aux Chevaux, Relais & Meſſageries de France*, créée pour travailler ſous le Duc *de Polignac.*

Ce *Veimerange* étoit un Commissaire des guerres, gros joueur & si gros qu'on en porta des plaintes au Duc *de Choiseul*, encore Ministre de la guerre. Mr. *de Choiseul* lui ôta son Département; depuis il s'étoit raccroché, car il avoit été nommé en 1779 Intendant de l'armée qui devoit passer en Angleterre.

18 *Novembre* 1785. Le Journal de Paris a fait mention, il y a quelque tems, de l'enterrement d'une Demoiselle *Vérité*, fille majeure, rue des Martyrs: un plaisant, en jouant sur le mot, a donné une *Relation véritable & remarquable de la vie & mort* de cette vieille fille, dont tout le monde parle & que peu de gens ont vue.

Cette bagatelle morale, courte & vive, est remplie de naturel, de gaieté & de finesse; comme il y a des sarcasmes contre des personnages connus & désignés assez clairement, elle ne laisse pas que de faire bruit dans les sociétés. Il est aisé d'en dévoiler l'auteur à certains passages qui ne peuvent concerner que celui du *livre échappé au Déluge*, & cette affectation de ramener à lui l'aventuriere qu'il auroit dû généraliser davantage, est peut-être la seule tâche qu'on puisse reprocher à son ingénieuse & piquante allégorie.

18 *Novembre* 1785. Depuis quelques jours on parloit de Mr. le Duc d'*Orléans*, comme tombé dangereusement malade à Sainte Assise: on s'étoit flatté un moment que cela n'auroit

pas de suites; mais elles sont devenues si graves qu'on vient d'apprendre sa mort.

Ce Prince est fort regretté des Parisiens à cause de sa bonté, de sa popularité; il leur étoit devenu plus cher depuis que le Duc *de Chartres* par sa conduite & ses propos avoit annoncé se peu soucier de leur affection.

Le Roi aimoit beaucoup aussi le Duc *d'Orléans*; il envoyoit de quatre heures en quatre heures savoir de ses nouvelles.

Mr. le Duc *de Bourbon*, à cause de sa femme, étoit brouillé avec son beau-pere; il n'alloit point à Sainte Assise: s'étant présenté devant le Roi, pendant la maladie du Duc *d'Orléans*, Sa Majesté lui a fait des reproches de cette indifférence & lui a dit que c'étoit par lui qu'Elle auroit dû en apprendre des nouvelles; ce qui a forcé ce Prince à se rendre à Sainte Assise & à donner au mourant une consolation à laquelle il ne s'attendoit plus.

L'on attribue la mort du Duc *d'Orléans* au Docteur *Barthès*, son premier médecin, qui a mal vu la maladie. Au reste, ce Prince avoit l'estomac usé; il étoit gros mangeur, comme tous les *Bourbons*; il faisoit des tours de force en ce genre & l'on compte vingt-sept ailes de perdreaux qu'il avoit expédiées en un repas.

19 *Novembre* 1785. Ceux qui se flattoient que l'esprit de bigotterie & de superstition alloit s'éteindre insensiblement depuis le regne de la philosophie,

philosophie, depuis qu'elle commence à inspirer le Souverain & les Ministres en France, sont fort désorientés par le résultat de la comparaison des professions religieuses des années 1783 & 1784, dans quinze Généralités du Royaume: suivant lequel malgré l'âge reculé pour l'émission des vœux, le nombre, loin de diminuer, est augmenté presque d'un cinquieme: en 1783 il ne se montoit qu'à quatre cens soixante-deux votans, & en 1784 il est porté jusques à cinq cens trente-un.

19 *Novembre* 1785. Les petits spectacles de l'intérieur du Palais Royal ont vaqué depuis la nouvelle de la mort de Mr. le Duc *d'Orléans*.

20 *Novembre* 1785. Quoique depuis son incendie, l'hôtel-Dieu semble consolidé plus que jamais dans son ancien emplacement & par sa restauration & par les augmentations qu'on y a jointes & par celles auxquelles on travaille en ce moment sur le terrein du petit Châtelet démoli; une société de patriotes qu'on croit être la *Philantropique*, fait un nouvel effort pour l'exécution du projet de le transférer à l'isle des cignes. A ce projet du Sieur *Poyet*, Architecte & Contrôleur des bâtimens de la ville, qui a donné les plans du nouvel hôtel-Dieu, ils ont joint un Mémoire où l'on s'efforce de démontrer que dans le local actuel, l'hôtel-Dieu ne sera jamais ni salubre, ni suffisant, ni commode; mais qu'il s'opposera encore à tous les projets généraux d'embellissement,

de commodité, de salubrité même que le gouvernement voudroit former pour la capitale.

Cette société profite de la circonstance de la démolition des maisons sur les ponts, pour faire voir que ce simple projet de magnificence ne peut bien s'exécuter qu'en y joignant l'exécution de celui-ci de nécessité premiere & impérieuse.

Suivant le Devis du Sieur *Poyet* la dépense se monteroit à douze millions, qu'on pourroit obtenir, dans ce moment de générosité, de bienfaisance, de patriotisme, où toutes les bourses s'ouvrent au seul mot d'*humanité*, par une souscription volontaire, dont la Société d'environ trois cents membres veut donner l'exemple en offrant cent mille écus. Mr. le Baron *de Breteuil*, avide d'illustrer son Ministere par des monumens patriotiques, a ce projet fort à cœur.

20 *Novembre* 1785. On évalue à près de treize millions le procès gagné par le Prince *de Guemené* au sujet du Port de l'Orient, qu'on fait acheter au Roi onze millions, quoiqu'il n'en vaille gueres que quatre ou cinq. Indépendamment de cette somme à payer en vingt-deux ans, à raison de cinq cents mille livres par an, le Roi donne encore pour une autre partie environ un million cinq cens mille livres.

Au moyen de cet arrangement, le Prince *de Guemené* est sorti de sa retraite & paroît ici tout fier. Il est allé voir sa femme au *Bog-*

deaux-de-Vigny près de Pontoiſe, où, comme on l'a dit dans le tems, elle a fait conſtruire un théâtre & jouer la comédie dont elle régale ſans doute ſon mari; ce qui eſt encore plus indécent ou plus affreux dans ce moment de l'affaire du Cardinal *de Rohan*, ſon frere.

20 *Novembre* 1785. Un des pamphlets contre l'Archevêque de Bordeaux actuel a été envoyé ici par un membre du Parlement. Il eſt ſanglant non-ſeulement contre le Prélat, mais encore contre ſes commenſaux, ſes Grand-Vicaires & autres collaborateurs dans le ſaint miniſtere.

21 *Novembre* 1785. Quoique dans la nouvelle édition des Oeuvres de *Voltaire* ſortant des preſſes de l'imprimerie de la Société Littéraire Typographique, on ait affecté de laiſſer des lacunes dans la ſérie des volumes livrés au public, ſans doute pour dérouter les contrefacteurs, le théâtre eſt complet en neuf volumes. Comme on l'avoit prévu, il n'y a rien de nouveau que trois pieces inſérées dans le neuvieme & qu'on auroit pu ſupprimer ſans rien dérober à la gloire de l'auteur; ſavoir, *le Baron d'Otrante*, *les deux Tonneaux*, & *Tanis & Zélide*, ou *les Rois Paſteurs*.

La premiere eſt un opéra buffa; ce qui confirme bien la manie de *Voltaire* d'eſſayer de tous les genres, même de ceux qu'il décrioit: on ne le reconnoît abſolument pas dans cette bouffonnerie, groſſiere & platte ſans gaîté.

La ſeconde eſt une eſquiſſe d'opéra comi-

que, présentant une idée plus ingénieuse & plus morale, mais très médiocre dans l'exécution.

Quant à la troisieme, c'est une tragédie pour être mise en musique, c'est-à-dire, un opéra de grande maniere à prétention, & l'on sait que *Voltaire* n'y a jamais réussi.

Les Editeurs très circonstanciés sur les ouvrages connus & qui n'ont pas besoin de plus de détails, n'en donnent aucun sur ceux-ci. Ils ne disent pas, si ces morceaux lyriques ont jamais été mis en musique & joués quelque part. Cela seul prouve le peu de soin qu'ils ont apporté dans ce genre de recherches & d'anecdotes, qui en nécessitoit le plus, & la premiere chose que le public avoit droit d'exiger d'eux.

22 *Novembre* 1785. *La Dot*, comédie nouvelle en trois actes & en prose, mêlée d'ariettes, qui n'avoit pas eu de succès à la cour, a été mieux reçue hier à la ville au moyen de nombreux battoirs que les auteurs avoient répandus en profusion de tous les côtés; car dans le fond le poëme n'est qu'une niaiserie, une farce, & la musique très agréable dans le premier acte dégénere infiniment dans les deux autres. Au surplus, une anecdote de la vie du Roi de Prusse, racontée dans quelques papiers publics, a vraisemblablement fait naître l'idée du sujet; trait infiniment plus comique dans l'histoire que dans la piéce.

22 *Novembre* 1785. Dans son nouveau

Prospectus intitulé *Hommage à l'œuvre de la Rédemption des Captifs*, Mr. *Bastide*, très fade de son naturel, en parlant de la Lettre par laquelle Mr. le Contrôleur Général lui annonce que le Roi a daigné souscrire pour cinquante exemplaires, qualifie ce Ministre de *Vertueux* interprête de Sa Majesté. Le paragraphe a été dans le tems copié mot pour mot par la Gazette de France & l'on en a bien ri & sans doute Mr. *de Calonne* lui-même, qui ne se pique pas d'une austérité de mœurs à laquelle l'épithete puisse convenir, qui se pique au contraire d'être très aimable, très galant, d'accumuler conquêtes sur conquêtes & d'être plutôt ce qu'on appelle *Roué de Cour* dans l'acception gaie & agréable qu'on donne aujourd'hui à cette expression. Aussi transpire-t-il que *Louis* XVI, lorsqu'il a lu cette phrase, a souligné d'un crayon rouge le mot *Vertueux*, qui a plutôt l'air d'un persifflage que d'un éloge décent & mérité.

22 *Novembre* 1785. Il paroît constaté qu'on impute au Docteur *Barthès* la mort du Duc *d'Orléans*; que ce Prince ayant la plus grande confiance en lui s'est enfin apperçu qu'il étoit la victime de sa méprise & de son entêtement, le lui a fait connoître, en ajoutant qu'il lui pardonnoit.

Mr. le Curé de Saint Eustache dont le Duc *d'Orléans* étoit paroissien, s'est transporté à Sainte Assise le jeudi comme pour s'informer par lui-même de son état & lui rendre ses

devoirs. Le Prince a senti ce que cela vouloit dire, a fait écarter tout le monde, s'est confessé à son Pasteur & a reçu les sacremens avec une édification générale.

Les Abbés *de St. Far* & *de St. Albin*, ses enfans-naturels, n'ont pas quitté le Prince & lui rendoient tous les offices d'une garde, ainsi que Madame de . . . leur sœur.

Quand le Prince a été passé, Madame la Duchesse *de Chartres* & Madame la Duchesse *de Bourbon* ont pris avec elles Madame *de Montesson* & l'ont ramenée à Paris.

Le cœur de Mr. le Duc *d'Orléans*, suivant ses dernieres volontés, doit rester à Sainte Assise, & son corps être transféré ici au Val de Grace, sépulture de sa Maison. C'est aujourd'hui que la cérémonie aura lieu.

23 *Novembre* 1785. On ne voit point dans le public de réponse directe de Madame *Vanhove* à la lettre de Mlle. *Contat* qu'on a rapportée. Il sembleroit même que la première se seroit mise à la raison par la déclaration qu'elle a faite à ses camarades de ne plus réserver la sœur pour les rôles de soubrette. Ceux qui vivent dans ce tripot savent cependant que l'inimitié subsiste entre les deux familles. Mr. *de Murville* s'est rendu le défenseur des *Vanhove* & ceux-ci répandent une fable de lui qu'on peut regarder comme une vengeance de la lettre. La Rose orgueilleuse & le Bouton sont Mlle. *Contât* & sa petite sœur; la Rose nouvelle & modeste est Mlle. *Vanhove*;

ſans cette explication on ne ſentiroit pas trop le ſel de l'allégorie.

Dans un jardin où l'art & la nature,
L'un de l'autre jaloux brilloient de toutes parts,
Une Roſe orgueilleuſe étalant ſa parure
Sembloit ſur elle ſeule attirer les regards;
Mais ce qui la rendoit plus ſuperbe & plus fiere,
C'étoit un jeune & foible rejeiton;
Elle avoit mis ſur lui ſon eſpérance entiére:
(Roſe toujours ſe plaît dans ſon bouton.)
Un fol eſpoir trop ſouvent nous égare!
Le Deſtin autrement en avoit ordonné
Et de ſes dons pour lui Nature trop avare
Sembloit l'avoir abandonné.
Pour ſon malheur, une Roſe nouvelle
Non loin de-là s'élevoit chaque jour;
Jamais Roſe aux regards n'avoit paru plus belle!
Elle croiſſoit ſous les yeux de l'Amour.
Les Zéphirs empreſſés à lui faire la cour
Devenoient plus conſtans & ſe fixoient près d'elle:
Les Graces, la Beauté font toujours des jaloux;
La jeune Roſe en fut la preuve;
Tout ce que peut un injuſte courroux
Contr'elle fut mis à l'épreuve;
Mais l'envie à la fin vit ſes traits épuiſés;
Elle ne perdit rien de tous ſes avantages,
La Roſe & ſon bouton furent humiliés:
L'autre emporta tous les ſuffrages.
N'envions pas les dons qui ne ſont pas chez nous;
Se taire alors eſt un parti fort ſage:

On triomphe toujours des efforts du jaloux,
Et le jaloux souvent n'emporte que la rage.

A cette fable allégorique Mr. *de Murville* avoit joint un *Envoi à Mlle. Vanhove*, qui en développe encore mieux l'objet :

J'ai dit le bien tout haut, je dis le mal tout bas ;
On ne gagne rien à médire....
On a beau chercher à leur nuire,
Les méchans ne se rendent pas.
Sous le voile de cette fable
Je n'ai jamais voulu les blesser aujourd'hui ;
Ce n'est point aux dépens d'autrui
Qu'un éloge à vos yeux peut paroître agréable.
Sur celui-ci j'ai gardé le secret,
S'il s'éventoit pourtant & si quelqu'indiscret
Venoit me reprocher une juste satyre,
Je répondrois encore au Censeur irrité,
Ce vers que j'aime tant à vous entendre dire,
„ *Ne faut-il pas toujours dire la vérité.*"

24 *Novembre* 1785. Depuis la mort de Mr. le Duc *d'Orléans* on agitoit dans les sociétés si Madame *de Montesson* draperoit. Le Roi a décidé la question ; il a déclaré qu'elle pourroit porter dans son intérieur le deuil, comme bon lui sembleroit, mais nullement en public. En conséquence elle va demeurer en couvent durant l'année de son veuvage. On croit que ce qui s'est passé à la mort de *Louis* XIV a réglé cette étiquette. Madame *de Maintenon* ne drapa

point; elle habilla ſes gens couleur de feuilles mortes & ſe retira à Saint Cyr.

24 *Novembre* 1785. Le fameux *Muſæum* recule au lieu d'avancer; on comptoit en jouir l'année prochaine, ou du moins en 1787, & l'on n'a rien fait celle-ci. Une nouvelle difficulté s'eſt élevée, ou plutôt s'eſt renouvellée; c'eſt ſur la maniere d'éclairer: quoique toutes les croiſées fuſſent prêtes, on a ſenti que le jour venant par la voûte conviendroit infiniment mieux. La dépenſe avoit effrayé les autres Contrôleurs généraux: Mr. *de Calonne* a déclaré qu'il ne falloit rien épargner pour ce monument national. En conſéquence la déciſion eſt remiſe à l'académie royale d'architecture.

24 *Novembre* 1785. Réponſe à l'ouvrage qui a pour titre *Sur les Actions de la Compagnie des Eaux de Paris, par Mr. le Comte de Mirabeau*, par les adminiſtrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris. Tel eſt le titre du nouvel ouvrage du Sieur *de Beaumarchais*, de deux cens ſeize pages d'impreſſion in octavo. On dit que ſon adverſaire lui a déjà repliqué.

25 *Novembre* 1785. On aſſure avoir vu mardi dernier à l'opéra Mr. le Prince *de Conti*, pendant que l'on enterroit au Val de Grace Mr. le Duc *d'Orléans* & que tous les autres Princes aſſiſtoient à cette cérémonie. On veut même qu'il ait affecté de ſe montrer en grande loge. Tout le monde en général s'eſt recrié contre l'indécence; cependant les partiſans du

Prince le défendent en disant que c'est une revanche qu'il prend des autres qui l'ont laissé seul en 1771 lors du Lit de justice, aliénés par l'exemple du défunt; ils louent sa fermeté & disent que c'est avoir du caractere.

25 *Novembre* 1785. Les comédiens de Mr. le Comte *de Beaujolois* ont repris le mercredi, le lendemain de l'enterrement du Duc *d'Orléans*, & *les Variétés* n'ont recommencé qu'un jour plus tard. On donne pour raison de cette différence que les premiers ne sont pas censés dans l'enceinte du Palais, ainsi que les seconds.

26 *Novembre* 1785. Mlle. *Vanhove* doit jouer demain dans *Eugenie* le rôle de l'héroïne. Le Sr. *de Beaumarchais* a promis d'y assister. Ce sera la premiere fois qu'il reparoîtra à la comédie, depuis sa retraite à Saint Lazare.

26 *Novembre* 1785. On prétend qu'on a éventé la mine d'où sortoient les Bulletins en forme de *Supplément au Journal de Paris*, dirigés principalement contre Mr. *de Calonne* & l'on compte que le cours est arrêté. Ainsi pour en completter les notices, il suffira de revenir sur deux qui nous avoient échappé.

L'un intitulé No. 155 page 655; ce qui se rapporte au sept Juin dernier, où après avoir plaisanté sur le Journal de Paris & sur sa suppression, l'on rend compte de la maniere dont le Ministre des finances a fait ses fonds pour deux ans d'avance; où l'on entre dans le détail

des ornemens de luxe & d'agrément dont il a enrichi l'hôtel du Contrôle général, d'une fête qu'il y doit donner au Clergé, de ses spéculations sur son projet de se débarrasser d'une partie du fardeau de sa place en faveur de Mr. *le Noir*, qui plus exercé que lui au travail, ne lui laissera aucune inquiétude sur les événemens.

L'autre daté du douze Juillet roule sur les brochures de Mr. le Comte *de Mirabeau*, en faveur du Contrôle contre la Caisse d'Escompte, la Banque de Saint Charles; &c. où l'on parle d'une chanson prétendue, dans laquelle Mr. *de Calonne* se seroit égayé sur Mr. *de Cipières* qu'on désignoit alors pour en faire un Lieutenant de Police; d'une autre chanson au contraire, où l'on persiffle le remboursement des Rescriptions, où l'on annonce une brochure intitulée *Vie & Mœurs de Mr. de Calonne*, &c.

Ces deux pamphlets dans le même genre des autres, vrais sans doute sur quelques points de faits simples, sont infiniment brodés dans leurs circonstances, quelquefois avec gaieté, plus souvent avec beaucoup d'amertume, de dénigrement & de méchanceté.

26 *Novembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Limoges du 15 Novembre ...... Tout ce qu'on vous a dit & écrit des travaux faits dans cette ville par Mr. *d'Aisne*, l'Intendant, prédécesseur de celui actuel, pour son utilité & embellissement, est fort exagéré. Ce Com-

missaire départi aimoit beaucoup à se vanter, à se faire prôner dans les papiers publics : en général les monumens qu'il a élevés sont de mauvais goût, sans noblesse, & ne répondent point aux dépenses qu'ils ont causées.

26 *Novembre* 1785. La comédie de l'*Oncle & les deux Tantes*, du Marquis *de la Salle*, qui devoit être jouée à Fontainebleau, n'y a point eu lieu à cause des changemens survenus dans le repertoire ; en sorte qu'elle a paru toute neuve hier à Paris, où elle a été représentée pour la premiere fois par les comédiens françois. Quoiqu'elle ressemble à plusieurs autres du même genre & ne soit qu'un réchauffé d'une du même auteur (*chacun a sa folie*) jouée en 1781 sur le théâtre Italien sans succès ; le Public n'a fait attention qu'à la gaieté assez continue qui y regne & a beaucoup ri ; elle a eu un succès complet, qu'elle n'auroit pas obtenu peut-être à Fontainebleau à raison des caricatures outrées qui ne sont pas faites pour plaire aux gens d'un goût fin & délicat.

27 *Novembre* 1785. Mr. *François de Neuf-Château*, Procureur Général au Conseil du Cap, y est tombé dangereusement malade & a pensé mourir : Voici ce qu'il a écrit à un de ses amis de Bordeaux.

„ Que sont devenus tous nos amis ? Je suis „ réduit pour entendre parler de ce qui m'in- „ téresse dans Bordeaux à lire les lambeaux du „ Journal de Guyenne.... Je suis très con- „ tent de ce Journal..... Je sors d'une lon-

gue & cruelle maladie qui m'a duré sept à huit mois. Il y a très peu de tems que je puis écrire; on me gronde même de me remettre sitôt aux affaires. Le travail du cabinet est peu assorti au climat de Saint Domingue.

Mais on me gronde vainement,
De bon gré je me sacrifie
A mon unique amusement,
Le travail est mon élément,
Et le bien public est ma vie.
Je sais que le Dieu du repos
Jadis aux *Chaulieux*, aux *Chapelles*,
Fit vanter ses tristes pavots.
J'aime leurs rimes immortelles;
Mais, en dépit de leurs accens,
Leur indolente léthargie
N'obtiendra jamais mon encens.
C'est dans le travail que je sens
L'existence & son énergie;
Et ce n'est que par sa magie
Que je retrouve encore mes sens.
L'ame oisive est une fumée
Dont la vapeur noircit les airs;
Mais l'ame active est enflammée
D'un tissu de brûlans éclairs
Qui font briller dans l'univers,
L'écharpe de la Renommée.
Heureux trop heureux le mortel
Qui peut sans cesse à son autel
Porter l'offrande accoutumée;

Quand même plus rapidement,
Ma lampe en feroit confumée,
Du moins jusques au dernier moment
Je veux qu'elle reste allumée.

On observera peut-être à travers les sentimens patriotiques dont ces vers sont remplis, des métaphores qui se ressentent de la chaleur du climat & de la fievre ardente dont l'auteur étoit dévoré.

27 *Novembre* 1785. Mr. l'Avocat *Marchand* est mort enfin, il y a quelques jours; il étoit tombé dans une enfance absolue & Mr. le Curé de Saint Nicolas a eu beau jeu.

28 *Novembre* 1785. Mr. *de Calonne* s'est rendu mercredi à l'hôtel des monnoies; il y est resté fort longtems relativement à la nouvelle opération. Il a voulu voir des échantillons des quarante mille nouveaux Louis fabriqués pour commencer & en a été très mécontent. Il a trouvé le type vilain. En conséquence il a demandé Mr. *Duvivier*, le graveur général des Momnoies & des Médailles du Roi & lui a fait des reproches. Cet Artiste lui a d'abord répondu qu'il n'étoit point attaché à la Monnoie & n'en avoit proprement que l'inspection; cependant il est convenu s'être mêlé des dessins en cette occasion & a montré son esquisse au Ministre qui l'a trouvée charmante; la faute en est restée aux ouvriers & surtout aux balanciers très defectueux. En conséquence Mr. *de Calonne* ayant besoin de douze mille Louis pour

la Cour qu'il devoit y porter le dimanche, il est convenu qu'on les fabriqueroit aux Médailles & que Mr. *Duvivier* présideroit au travail.

28 *Novembre* 1785. Depuis quelque tems on parloit de Mémoires qui devoient se publier dans l'affaire du Cardinal; depuis deux jours on en voit un de Made. *de la Motte.* Il est de Me. *Doillot*, son Avocat. Tous les exemplaires, au nombre de deux mille, ont été enlevés avec une rapidité incroyable. On le dit très mal fait, mais inculpant fortement Son Eminence.

28 *Novembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Strasbourg du 20 Novembre ..... Il est certain que Mr. le Cardinal *de Rohan* étoit détesté ici; au lieu d'être le bienfaiteur du pays, comme il auroit dû, il en étoit le Tyran. Au lieu de dépenser ses revenus en digne Prélat, à faire des charités; il mangeoit en quatre mois de tems qu'il résidoit, leur montant de 800,000 livres en repas, en fêtes, en galanteries.

Le Chapitre trouvoit très mauvais qu'il détournât aussi les fonds affectés à la reconstruction du Palais de Saverne, pour faire des jardins à l'Anglaise, pour bâtir des kioskes, pour entourer de murs une enceinte immense, y mettre toutes sortes de gibier & s'en faire un parc uniquement propre à ses chasses.

Depuis sa détention on a repris les travaux du bâtiment & le Chapitre a fait cesser ceux de luxe & de frivolité seulement.

29 *Novembre* 1785. Il eſt queſtion d'une dénonciation de nouveaux faits concernant l'hôpital des Quinze-vingts, qui doit avoir lieu inceſſamment aux chambres aſſemblées. Afin d'y mieux préparer les eſprits, on a imprimé ſous le titre *de Pieces Importantes*, un petit Pamphlet contenant la Réponſe du Roi faite par Mr. le Garde des ſceaux au nom de Sa Majeſté en Septembre 1784, aux Secondes Remontrances du Parlement de Paris, du mois de Mai 1784, au ſujet des déſordres de la nouvelle Adminiſtration des Quinze-vingts, & *Troiſiemes & Itératives Remontrances de la Cour du Parlement de Paris ſur cette Réponſe.* Elles ont été préſentées au mois de Mars 1785, & l'on obſerve que Mr. le Garde des Sceaux n'a point encore procuré de réponſe.

29 *Novembre* 1785. Extrait d'une lettre de Troyes du 20 Novembre 1785..... Une diſpoſition du Teſtament Olographe de Mr. *Groſley* mérite d'être connue par ſa ſingularité; il légue une ſomme de ſix cens livres pour contribution de ſa part au Monument à ériger au célebre *Antoine Arnaud*, ſoit à Paris, ſoit à Bruxelles; il continue en ces termes: „ l'étude ſuivie que j'ai faite de ſes écrits m'a „ offert un homme, au milieu d'une perſécu- „ tion continue, ſupérieur aux deux grands „ mobiles des déterminations humaines, la „ crainte & l'eſpérance; un homme détaché, „ comme le plus parfait Anachorete de toutes „ vues d'intérêt & d'ambition, de bien-être &

„ de

„ de sensualité, qui, dans tous les tems,
„ ont formé les recrues de tous les partis.
„ Ses écrits sont l'expression de l'éloquence
„ du cœur, qui n'appartient qu'aux ames
„ fortes & libres. Il n'a pas joui de son
„ triomphe. *Clément XIV* lui en eut procuré
„ les honneurs en faisant déposer sur son
„ tombeau les clefs du *Grand-Jésus*, com-
„ me celles de *Château-Neuf de Randam*
„ furent déposées sur le cercueil de *Du-*
„ *guesclin* ".

Il est à observer que cette tournure est destinée sans doute à suggérer l'idée du prétendu monument dont personne n'a encore parlé. Il ne faut qu'une folie comme celle-là pour faire renaître le Jansénisme presque éteint: elle ne manquera pas d'être prônée avec enthousiasme dans la Gazette Ecclésiastique.

30 *Novembre* 1785. Ce n'est que depuis peu qu'il a paru ici une brochure intitulée *Remarques historiques sur la Bastille.* On voit par une lettre adressée à l'auteur, datée de Londres du premier Juillet 1783, que l'ouvrage a dû s'imprimer dans le courant de cette année-là. On peut le regarder comme un Supplément aux Mémoires de Me. *Linguet* sur la même matiere; il est plus circonstancié dans les détails, dans les descriptions du château & contient plus de faits. Malheureusement la partialité a fait outrer les choses, & les faussetés qui sont jointes aux affreuses vérités que l'historien s'est permises, décrédi-

tent celles-ci. Quoiqu'il en soit, on ne sauroit trop s'élever contre un pareil genre de despotisme & l'heureux effet qu'ont produit plusieurs déclamations récentes du même genre doivent encourager les patriotes zélés qui auroient des matériaux nouveaux & sûrs à les mettre en œuvre avec plus de confiance que jamais.

30 *Novembre* 1785. Voici d'abord la Réponse littérale du Roi aux secondes Remontrances du Parlement, au bout de quatre ou cinq mois.

„ J'ai examiné avec attention les Remon-
„ trances de mon Parlement au sujet des
„ Quinze-vingts. Je suis assuré de la pureté
„ de son zele, & je prendrai toujours ses re-
„ présentations en bonne part.

„ Mais j'ai *reconnu* qu'on l'a trompé sur
„ les faits contenus dans ses Remontrances.
„ Mon *Grand Aumônier* n'a rien fait que par
„ mes ordres ; au surplus je m'occupe de
„ rendre mon hôpital des Quinze-vingts de
„ plus en plus utile."

C'est de-là que le Parlement est parti pour faire voir à quel point on a compromis Sa Majesté en lui faisant donner une pareille réponse. Après une énumération de plus de trente griefs tous très distincts & très répréhensibles, il en conclut que l'intrigue seule a surpris cette réponse; puisque l'intention du Souverain n'a pu être qu'on couvrît de son nom & de son autorité tous ces faits, toutes ces ma-

nœuvres, toutes ces entreprises contre sa propre puissance, ces malversations & abus d'autorité, ces scandales publics.

Si ce sont des calomnies, il faut venger le Grand-Aumônier & ses adhérens du crime combiné de six personnes assez téméraires pour les attester & déposer des pieces falsifiées ou fabriquées à leur appui.

Tel est le résumé de ces Remontrances courtes, vives & dont la logique est si pressante qu'elle a jusques à présent mis en défaut l'interprête de Sa Majesté resté dans le silence.

1r. *Décembre* 1785. Depuis l'enlevement de Madame *de Charnois* par le Marquis *de Permangle*, on n'en avoit pas entendu parler. Voici la suite de son histoire. Il paroît que le bruit que ce galant avoit fait courir sur le départ de cette Dame pour jouer la comédie en Russie étoit faux & répandu à dessein de dépayser le mari. Elle avoit pris l'état d'actrice; mais s'étoit tenu sans doute dans les royaumes voisins de France. Elle y étoit rentrée cette année & venoit de débuter à Toulon avec un grand succès, lorsqu'un Exempt l'a arrêtée dans la nuit par ordre du Roi, sous prétexte de la ramener dans la maison de son pere, mais en effet pour la conduire aux Magdelonettes, où elle a été rasée, revêtue d'un habit de bure & réduite à la vie dure & humiliante des filles renfermées en ce lieu. Elle est restée ainsi pendant quelques mois. Enfin on a représenté à Mr. le Lieu-

tenant de Police qu'il étoit bien cruel de la part du mari ou du pere de traiter ainsi une femme dont tout le crime étoit d'avoir suivi les mauvais exemples de son mari, d'avoir cherché à se procurer une existence qu'il lui ôtoit, enfin d'avoir joué la comédie que jouoient encore son pere & sa mere. L'humanité de Mr. *le Noir* a été touchée de ces représentations; mais ne pouvant par lui-même rien changer à l'ordre du Roi, il a pris le pere *Préville* du côté de l'intérêt & lui a fait concevoir que sa fille lui coûteroit moins cher dans un couvent plus honnête, où elle a été transférée peu de tems avant la retraite du Magistrat.

1r. *Décembre* 1785. On se rappelle que Madame *Bellanger Desboulais* dont le procès a fait tant de bruit, avant les Vacances, étoit admise à la preuve; on assure qu'elle en avoit rassemblé de si fortes que le mari lui-même en a été effrayé & de l'avis de ses conseils a passé arrêt de séparation. Il a voulu depuis constater ses regrets par un monument pittoresque, où il a représenté sa femme s'éloignant, & un tombeau, avec cette légende autour: *je la regretterai toute ma vie.*

Son frere qui est aussi séparé de sa femme à l'amiable, a pris l'inverse de cette allégorie: c'est sa femme qui s'enfuit; l'Amour brise son arc, éteint son flambeau, & la légende est: *je ne la regrette point.*

1r. *Décembre* 1785. Le *Mémoire pour Dame*

Jeanne de Saint-Remy de Valois, *épouse du Comte de la Motte*, de quarante-six pages d'impression, bien loin d'éclaircir la matiere, ne sert qu'à l'embrouiller davantage, & tellement que les Juges mêmes qui, après plusieurs délais, devoient s'assembler le mardi vingt-neuf, ne savent plus quand ils commenceront leurs séances; parce que de ce *Factum*, il résulte la nécessité d'une nouvelle plainte du Procureur Général, de nouvelles informations, &c.

Beaucoup de gens prétendent que l'*imbroglio* jetté dans le Mémoire qu'on impute d'abord au peu de sagacité & au médiocre talent de l'Avocat, est d'une adresse merveilleuse, en ce que dans les affaires de cette espece les coupables ne peuvent avoir de meilleure ressource que de gagner du tems.

Quoi qu'il en soit, le Mémoire roule sur l'extraction de la Comtesse *de la Motte*, sur sa personne, sur ses liaisons avec Mr. *de Rohan*, sur la négociation du fatal Collier, enfin sur un projet combiné *de Cagliostro*, dans ses commencemens, ses progrès & sa consommation. Tel est la marche du défenseur, qui ne concerne encore que les faits & réserve pour les tems de l'instruction, la discussion des moyens.

2 *Décembre* 1785. A travers le désordre qui regne dans le Mémoire de Madame *de la Motte*, encore augmenté par l'obscurité du style,

on y démêle des faits curieux & qui en font soutenir la lecture dégoûtante.

1. On y établit assez clairement la descendance de Madame *de la Motte*, d'*Henri II*, Roi en 1547, par un bâtard de ce Prince, nommé *Henri de Saint Remy*; elle est au septieme dégré, suivant le Mémoire Généalogique dressé en 1776 par Mr. d'*Hozier de Serigny*, Juge d'armes de la Noblesse de France. Cette branche d'abord illustre & riche, étoit tombée dans la misere au point que le pere de Madame *de la Motte* est mort à l'Hôtel-Dieu & qu'elle a été élevée, ainsi qu'on l'a rapporté ailleurs, par les soins de Madame *de Boulainvillers*, & mariée en 1780 au Comte *de la Motte*, Gendarme & depuis Garde d'*Artois*.

2. Son attachement à sa bienfaitrice l'oblige d'aller trouver Madame *de Boulainvillers*, malade à Strasbourg entre les mains du Comte *de Cagliostro* en 1780. De-là sa connoissance avec le Cardinal, à qui elle est recommandée au lit de la mort par cette Dame.

3. Le Cardinal *de Rohan* lui donne des secours considérables & s'intéresse chaudement à elle pour la faire rentrer dans des terres de sa Maison mal aliénées.

4. C'est dans ces entrefaites que Me. *de la Porte*, Avocat, & le Sieur *Achet* son beau-pere, se présentent chez elle, conjointement avec le Sieur *Bassanges*, Jouaillier de la Couronne, pour la prier de procurer à celui-ci

la négociation d'un Collier magnifique de diamans; Collier dont depuis sept ans il étoit occupé avec le Sieur *Bohmer* son associé; Collier porté en pays étrangers sans pouvoir le vendre; Collier présenté quatre ans auparavant au Roi & à la Reine qui, sur l'estimation d'un-million six cens mille livres s'étoient écriés: *Nous avons plus besoin de Vaisseaux que de Colliers*; elle a refusé de s'en mêler.

5. Elle en parle cependant au Cardinal *de Rohan*, qui lui demande l'adresse des Jouailliers.

6. C'est le Cardinal qui va chez les Sieurs *Bohmer* & *Bassanges*, qui leur offre des propositions écrites, qui les fait venir chez lui, qui leur montre les acceptés & la prétendue signature de la Reine, qui reçoit le Collier, qui leur confirme par écrit que c'est pour Sa Majesté.

7. Mr. le Cardinal se plaint d'avoir été trompé par Madame *de la Motte*, ce qui l'implique dans une affaire qui jusques-là lui étoit étrangere, comme s'il avoit cru & pu croire que le Collier fût réellement pour la Reine.

8. Mr. le Cardinal ne l'a pu croire, puisqu'à plusieurs reprises différentes il lui a donné des Diamans à vendre dépécés de ce Collier.

9. Ici paroît sur la scene le Comte *de Cagliostro*, dont étoit enthousiasmé le Cardinal, au point de le regarder comme un Dieu; après

des myſtifications cabaliſtiques dignes des petites-maiſons, il engage le mari de Madame *de la Motte* à paſſer en Angleterre pour y vendre des diamans & en faire monter.

10. De toutes ces Négociations il réſulte une ſomme de 307,000 livres payée au Cardinal.

11. Au commencement d'Août le Cardinal témoigne ſes inquiétudes à Madame *de la Motte* & à ſon mari ſur les démarches des Jouailliers auprès de la Reine; il craint qu'ils ne jaſent; il fait venir & coucher dans ſon palais les deux époux: il leur propoſe de ſortir du Royaume : ils ne veulent pas, ils s'évadent de l'hôtel & partent pour Bar-le-Duc, où ils ont une maiſon.

12. C'eſt le dix-huit Août, où des Inſpecteurs de Police viennent chez elle viſiter & prendre leurs papiers & emmenent à Paris Madame *de la Motte* ſeule, ſous prétexte de parler au Miniſtre.

On voit par cet expoſé que Madame *de la Motte* ne doit pas être inculpée par les deux pieces que le Procureur-Général a adminiſtrées comme la baſe du Procès; qu'elle ne s'eſt mêlée en rien de la négociation du Collier; que par conſéquent le Cardinal ne peut l'avoir accuſée avec quelque fondement de l'avoir trompé, de lui avoir fait accroire que le Collier étoit pour la Reine; que ſi le Collier a été dépécé, ç'a été par lui ou par ſes adhérens, & que ſi elle a concouru à la vente d'u-

d'une portion de Diamans, ç'a été sans savoir même d'où ils provenoient. Elle convient au surplus ne pouvoir administrer les preuves qu'elle avoit de son innocence, parce que Mr. le Cardinal, quelques jours avant qu'elle partit pour Bar-sur-Aube, lui avoit redemandé ses lettres & billets depuis quatre ans.

Il paroît d'abord révoltant que Madame *de la Motte*, en convenant des obligations infinies qu'elle a au Cardinal, l'inculpe si gravement; mais sa défense naturelle l'exigeoit: elle cherche au surplus à atténuer le crime de son mieux en l'imputant au Sieur *de Cagliostro*, qui avoit un pouvoir absolu & incroyable sur l'esprit du Cardinal, & à un certain Baron *de Planta*, l'un des éleves de celui-ci, Ecuyer du Cardinal & le trompant de concert avec le Docteur.

2 *Décembre* 1785. Les quatre volumes de la nouvelle Edition de *Voltaire* contenant son *Essai sur les mœurs & l'esprit des Nations, & sur les principaux faits de l'histoire depuis Charlemagne jusques à Louis XIII*, n'offrent rien de véritablement neuf, sauf de petites notes de l'auteur & des éditeurs. Ces dernieres surtout sont très philosophiques, c'est-à-dire très violentes contre le Clergé & par suite contre la Religion. On les attribue au Marquis *de Condorcet* & en sont dignes.

3 *Décembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 26 Novembre...... Voici un logogryphe composé dans cette ville par un

Mr. *d'Orvigny*, qui mérite d'être excepté des autres pour son originalité; il est sur Mlle. *Théodore*, aujourd'hui Madame *d'Auberval*, qui nous enchante & fait avec son mari les délices de notre Théâtre :

O combien l'on doit croire à la métamorphose,
Jadis vierge & martyre on a connu mon tout,
Par le secours heureux de la métempsycose,
Des amateurs charmant & les yeux & le goût,
Je suis nymphe aujourd'hui captivant les suffrages.
Jugez si je dois être excellente en total
Puisqu'une part de moi fait le meilleur métal,
Je puis encore fournir un nombre de Sauvages,
En vers un peu hardis un ouvrage excellent,
Mais chef-d'œuvre proscrit d'un homme à grand talent;
Après cela cherchez une note, une plante,
Un Roi de la Judée & le mot est nommé.....
Or, quoique dans huit pieds mon nom soit renfermé,
Ce n'est qu'avec deux que j'enchante.

Sans doute il faudroit un commentaire pour expliquer tout cela, c'est au lecteur instruit à y suppléer; il suffira d'indiquer les mots principaux, *Thé*, *Or*, *Horde*, *Ode*, *&c.*, *Herode*, *ré*, &c.

En outre, Mr. *d'Orvigny* a fait un envoi par le Quatrain suivant, adressé à l'héroïne :

Du logogryphe en désignant l'objet,
Au public, par ce mot je ne crois rien apprendre,
Lorsqu'il en applaudit tous les jours le sujet,
Il ne pouvoit sur le nom se méprendre.

4 *Décembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Xaintes du 28 Novembre.... Presque toutes les provinces de France ont chacune aujourd'hui leur feuille périodique; notre ville doit avoir aussi la sienne; elle commencera le 5 Janvier 1786 & se publiera une fois par semaine; c'est Mr. *F. Marie Bourignon*, connu par un grand nombre de pieces fugitives d'un goût agréable, dont la plupart ont été insérées dans l'Almanach des Muses & dans quelques autres Journaux, qui en sera le rédacteur. Il compte la calquer sur le Journal de Bordeaux & l'annonce comme devant être très sévere sur les objets de littérature, & principalement à l'égard des morceaux de poésie.....

4 *Décembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Lille du 28 Novembre..... Mr. *Blanchard*, Citoyen de Calais, Pensionnaire du Roi, vient de faire encore un voyage aërien dans la Flandre Autrichienne; c'est le samedi dix-neuf qu'il l'a entrepris, il prétend s'être élevé à 32000 pieds de la terre & avoir résisté au moins trois minutes à la température de cet air; il convient avoir couru de grands dangers; il a été obligé de crever son aërostat & même de couper les cordes de sa nacelle; il s'est attaché aux premieres & son Ballon lui servant de parachûte, il est ainsi tombé aux environs de Delf sans se faire aucun mal, mais en brisant des arbres & un toît de chaumiere. Il s'est rendu à Gand, où il a été très

fêté. Il ne se décourage pas & fait construire ici un nouveau Ballon.

4 *Décembre* 1785. Le Comte *de Cagliostro*, depuis le Mémoire de Madame la Comtesse *de la Motte*, devient plus intéressant que jamais, parce qu'elle constate les choses merveilleuses qu'on en débitoit. Deux nouveaux écrits sur son compte sont courus avec fureur; l'un, qui contient une espece d'histoire de sa vie & mœurs, & certains N°. du *Courier du Bas Rhin*, où il est peint de main de maître.

4 *Décembre* 1785. On parle de deux Intrigantes arrêtées & mises à la Bastille depuis peu de jours, une prétendue Comtesse *de la Palun* & Madame *de Courville*: la premiere est une servante nommée *Bouvier*, arrivée de Lyon, il y a quelques années & qui, par son génie d'astuce, de fourberie & de séduction, s'est poussée & est devenue une femme importante, une protectrice donnant des audiences, promettant sa faveur & vendant son crédit. L'autre est une femme séparée de son mari, fille d'un Procureur nommé *Gillet*, fameuse par ses aventures galantes, par ses méchancetés, qui est depuis quelque tems maîtresse du Prince *de Montbarey*. Il paroît qu'elles s'étoient réunies pour mystifier le Contrôleur-général, sous prétexte d'un Emprunt favorable qu'elles vouloient lui procurer, & que n'ayant pu le faire donner dans leurs pieges, elles cherchoient à décréditer son Ministere & ses opérations. Voilà ce qu'on en raconte en

gros; il faut espérer qu'on en apprendra plus de détails.

5 *Décembre* 1785. Le Sieur *Rudder*, mécanicien, dont l'expérience de marcher sur l'eau, annoncée depuis longtems, avoit été rétardée, l'a enfin tentée hier. Il s'est présenté à la rive du pont-tournant; il étoit environné de plusieurs batelets destinés à lui rompre le fil de l'eau, & à le secourir sans doute en cas d'accident. On a jugé qu'il lui auroit été impossible de traverser la riviere sans dériver considérablement; il n'a pu regagner l'autre bord qu'à la hauteur du gros Caillou, où il est descendu.

Son appareil est embarrassant & volumineux; il cherchoit à le dérober au moyen d'une redingote dont il étoit enveloppé; on croit qu'il consiste en deux cones creux, ovales & assez larges à leur base, dont la pointe vient aboutir à chaque aisselle; ces deux cones sont attachés par deux bases transversales sur lesquelles est supporté le voyageur; quoiqu'il ait suivi le fil de l'eau, sa marche a été très fatigante.

5 *Décembre* 1785. Mr. le Président *Basset de la Marelle* ayant payé provisoirement, est sorti de l'hôtel de la force: il prétend que c'est un tour de ses ennemis, mais qu'il triomphera. Quoiqu'il en soit, il ne peut siéger d'ici-là; il paroît même difficile qu'il rentre jamais dans ses fonctions. Au reste, Messieurs du Grand-Conseil, loin d'être humiliés de voir un de

leurs chefs recevoir cet affront, s'en prévalent comme d'une preuve de leur amour de l'ordre & de la justice rigoureuse; ils disent qu'on n'auroit pas traité ainsi un Président du Parlement, non qu'il n'y en ait quelques-uns dans le cas, mais parce que par une tyrannie effroyable aucun huissier n'oseroit seulement lui lâcher un exploit.

6 *Décembre* 1785. Le jour de la mort de Mr. le Duc *d'Orléans*, Mr. le Duc *de Chartres* est allé, suivant l'étiquette, annoncer lui-même cette nouvelle au Roi, & Sa Majesté lui ayant répondu suivant le même protocole: *Monsieur le Duc d'Orléans, je suis très fâché de la mort du Prince votre pere*, ce Prince en a pris tout de suite le nom, & celui du Duc *de Chartres* est passé à son fils aîné, Mr. le Duc *de Valois*.

La qualité de premier Prince du sang lui appartient encore, puisque le fils aîné de Mr. le Duc *d'Angoulême* est le premier de la famille Royale dans qui ce titre puisse commencer.

En cette qualité de premier Prince du sang, Mr. le Duc *d'Orléans* actuel jouit de tous les honneurs & prérogatives de son pere; ses officiers sont commensaux de la maison du Roi & l'état de sa maison reste le même.

En conséquence Mr. le Duc *d'Orléans* a nommé pour Chancelier Garde des sceaux, Chef du Conseil & Surintendant des Maisons, Finances & Bâtimens, Mr. le Marquis *du*

Cray, le frere de Madame la Comtesse *de Genlis*.

Mr. l'Abbé *Baudeau*, qui aspiroit à cet honneur & par ses talens & par la confiance dont l'honoroit son maître depuis quelque tems, a prétendu que sa qualité d'eccléfiastique étoit un nouveau titre pour lui & qu'il ne pouvoit avoir le second rang.

Mr. le Duc d'*Orléans* lui a déclaré qu'il falloit cependant que son choix tint; sur quoi l'Abbé se retire avec deux mille quatre cens livres de pension.

6 *Décembre* 1785. Depuis la rentrée du Parlement, un Mémoire très volumineux sur la discipline des Avocats fait fermenter le Palais. On l'attribue à Me. *Falconnet*, quoi qu'il ne soit pas signé de lui; on dit même qu'il l'avoue & le donne. Il s'y venge avec amertume de tous ses dégoûts que l'Ordre lui a fait essuyer. En conséquence les Colonnes se sont assemblées & plusieurs jeunes orateurs, entre autres Me. *de Bonnieres*, ont péroré pour qu'on prît un parti violent contre ce libelle diffamatoire & son auteur: mais les Senieurs, les Sages de l'assemblée ont calmé cette effervescence; ils ont été d'avis que l'Ordre remît sa vengeance aux Magistrats & s'en rapportât à la prudence du Parlement; & le grand nombre s'y est conformé.

7 *Décembre* 1785. La replique de Mr. le Comte *de Mirabeau* à la réponse du Sieur *de Beaumarchais* n'a pas plu aux chefs de la

compagnie des eaux; ils se sont assemblés hier pour délibérer sur cette *nouvelle Mirabelle*; c'est ainsi que d'après leur burlesque orateur, ils qualifient les diatribes de l'adversaire. Ces Messieurs voudroient bien, afin de mieux fermer la bouche au Comte, obtenir une Lettre de cachet contre lui & le faire rentrer dans les châteaux-forts qu'il a si longtems habités: malheureusement il est soutenu par le Contrôleur Général & la chose ne seroit pas si aisée. La Délibération a été définitivement suspendue jusqu'à l'arrivée du *Grand Perrier*, qui peut-être leur fournira de meilleures raisons.

7 *Décembre* 1785. Le Wauxhall qu'on construisoit rue de Chartres est enfin terminé & hier l'on a fait un essai de l'illumination en présence des Ministres, des Grands Seigneurs, des Artistes fameux, des amateurs distingués: on l'a baptisé *Panthéon* comme devant renfermer toutes les Divinités de Paris. Il est destiné à servir de succursale à l'opéra pour les bals, qui depuis son établissement à la porte Saint Martin sont absolument tombés, à cause de l'incommodité du local dans cette saison rigoureuse.

En conséquence il y a deux rangs de loges au Panthéon & trois sortes de places; quarante sols pour le parterre, six livres les premieres loges, & trois livres les secondes.

On critique déjà l'enceinte trop petite; on prétend qu'il n'y peut tenir que deux mille

cinq cens perſonnes: on en jugera mieux demain que doit s'en faire l'ouverture véritable.

7 *Décembre* 1785. Mr. le Préſident *de Meinieres*, avant ſa mort, avoit vendu ſa Bibliotheque & tous ſes manuſcrits à Mr. *de Flandre de Brunville*, Procureur du Roi au Châtelet, moyennant la ſomme de cent mille livres; mais il s'en étoit réſervé la jouiſſance durant ſa vie, & l'acquéreur lui faiſoit cinq mille livres de rentes juſques au payement, ſauf l'eſtimation; car il étoit convenu que ſi la Bibliotheque étoit priſée ſeulement cinq cens livres de moins, Mr. *de Brunville* ſeroit autoriſé à déduire cette ſomme, ou telle autre plus forte en proportion ſur le capital; on eſt actuellement à procéder à cette eſtimation & l'on calcule qu'elle pourra bien coûter dix mille livres de frais.

Quoi qu'il en ſoit, la privation de cette Bibliotheque ſera très ſenſible à Madame la Préſidente *de Meinieres*, qui aime les Lettres & les cultive: comme elle s'eſt piquée de beaux ſentimens lorſque le Préſident l'a épouſée, elle n'a voulu accepter aucun avantage conſidérable, & elle reſte dans une médiocrité de fortune qui fait honneur à ſon déſintéreſſement, ou à ſa délicateſſe.

8 *Décembre* 1785. La fermentation qu'on croyoit raſſiſe à la comédie françoiſe au ſujet de Mlle. *Vanhove* par la déclaration de Mlle. *Contat*, s'eſt réveillée plus fortement que jamais à l'occaſion du ſuccès prodigieux qu'a

eu la débutante dans le rôle d'*Eugénie*. Il a été tel que le public n'avoit cessé de l'applaudir pendant toute la piece le samedi vingt-six Novembre, l'a redemandée encore après; & qu'étant venue sur le théâtre accompagnée de son pere, les brouhaha, les *bravo*, les *bravissimo* se sont fait entendre de toutes parts & très longtems.

Mlle. *Contat* furieuse a tellement intrigué auprès du Maréchal Duc *de Duras*, que ce supérieur a décidé que Mlle. *Vanhove* n'aurait rang qu'après Mlle. *Laurent* & Mlle. *Mimi*, la cadette de Mlle. *Contat*. La mere *Vanhove* étoit désolée, elle ne pouvoit souffrir cet affront, elle étoit décidée à ne point laisser jouer sa fille mercredi sept Décembre où elle devoit reparoître pour la troisieme fois dans *Eugénie*, & à courir les troupes de province avec elle: heureusement l'aréopage comique a senti le tort qu'alloit lui causer une semblable injustice, si contraire au vœu du public; ils ont député vers le supérieur & l'ordre a été réformé. Mlle. *Vanhove* prendra rang, non seulement au-dessus de Mlle. *Mimi*, mais même au-dessus de Mlle. *Laurent*: voilà où en est la querelle.

8 *Décembre* 1785. Mr. *le Maître*, Secrétaire des finances, avant-hier en revenant de Belleville avoit un paquet sous sa redingote, dont les Commis se sont apperçus & qu'ils ont voulu visiter: on soupçonne que c'étoit une planche d'imprimerie toute préparée;

mais adroitement Mr. *le Maître* en se rendant au Bureau, a laissé couler les caracteres, ensorte que la planche s'est trouvée rompue. Il a également jetté dans le poële du bureau des papiers qui ont été bientôt consumés, & l'on a jugé que c'étoient les imprimés qu'il venoit de faire; & dont personne ne pouvoit l'empêcher en ce moment. Cependant les Commis ont fait avertir un Exempt de la Librairie & après des formalités, qui ont duré toute la nuit, le détenu a été conduit à la Bastille le lendemain matin.

Pendant qu'on alloit chercher l'Exempt, Mr. *le Maître* a écrit à une cuisiniere affidée nommée *Gothon*, pour lui apprendre sa catastrophe, en lui recommandant d'avoir soin de ses enfans & de ses affaires; d'apprendre cette nouvelle avec ménagement à sa mere.

Quand on est venu le lendemain matin chez Mr. *le Maître* pour fouiller chez lui, on a lu ce billet qui a paru suspect; en conséquence on a arrêté aussi cette *Gothon*.

9 *Décembre* 1785. On assure que par les recherches & les découvertes faites chez Mr. *le Maître*, il avoit à Belleville une petite imprimerie, où il imprimoit au rouleau différens pamphlets, soit de sa composition, soit de celle de ses amis; on ajoute que tous ceux qui ont paru récemment contre Mr. *de Calonne* sortoient de son arsenal. On dit qu'il a tout avoué & beaucoup plus qu'on ne lui demandoit; que dans le premier moment il a

été question de le mettre entre les mains de la Justice & de faire porter plainte de ces libelles par le Procureur du Roi au Châtelet ; mais qu'on préférera cependant d'assoupir l'affaire.

9 *Décembre* 1785. Me. *Marizot*, Avocat au Parlement, ayant voulu plaider lui-même sa cause en cette qualité, au Châtelet, l'année derniere, les autres Avocats de la jurisdiction ont prétendu que n'étant point inscrit sur le tableau, il n'avoit pas le droit de se mettre au banc des Avocats, ni d'avoir le bonnet quarré sur la tête, ou à la main, & le dix Décembre par sentence du Châtelet il ne lui fût permis de plaider qu'à la barre de l'audience, comme un profane. Appel de la sentence aujourd'hui pendant au Parlement : telle est la cause dans laquelle a été publié le *Mémoire* dont on a déjà parlé, *sur les Privileges des Avocats*, *où l'on traite du Tableau & de la discipline de l'Ordre.*

Dans ce *Factum*, très volumineux, très érudit, son auteur, Me. *Falconnet*, qui lui-même a lieu d'être mécontent de l'Ordre, va jusques à lui contester son Bâtonnier, sa Discipline & les divers Privileges qu'il lui reproche d'avoir usurpés ; il renvoie adroitement aux Magistrats la censure que les Avocats exercent contre leurs propres membres & se prévaut surtout de l'exemple récent du Parlement de Besançon qui a rendu un Arrêt, confirmé au Conseil, par lequel toutes les

proſcriptions de confreres ſont ſagement prohibées pour l'avenir & juſtement annullées pour le paſſé.

On juge par cet expoſé que le fond du Mémoire eſt intéreſſant: malheureuſement il n'eſt pas aſſez digéré, il n'y regne pas tout l'ordre, toute la clarté qu'exigeoit la matiere; le ſtyle en eſt ſouvent peu noble, il y a de mauvaiſes plaiſanteries & en général une trop grande amertume.

Un Sieur *Gueniot* y joue un grand rôle, comme partie adverſe du Sieur *Marizot*, relativement au procès d'intérêt; il eſt fortement tourné en ridicule à raiſon d'une *Ode ſur l'abolition de la ſervitude, couronnée à l'immaculée Conception de Rouen*, & d'un *Plan de finances*.

9 *Décembre* 1785. Il eſt très certain que Mr. le Contrôleur-Général a beſoin d'un nouvel Emprunt porté à quatre-vingts millions. L'Edit en a été porté au Parlement; mais comme il en aſſignoit l'hypotheque ſur les Vingtiemes, on lui a demandé une explication là-deſſus. On craint que ce ne ſoit une ſurpriſe pour perpétuer d'avance indirectement le troiſieme, qui doit finir au premier Janvier 1787; on lui a demandé une explication cathégorique & l'Edit eſt retiré pour le réformer.

10 *Décembre* 1785. *Thémiſtocle*, le premier opéra joué à Fontainebleau ne pouvant être exécuté en ce moment à cauſe de la maladie

de deux des principaux acteurs (les Sieurs *Cheron* & *Laïr*) on a représenté hier *Penelope* qui a été mieux accueillie qu'à la cour. Le succès complet du premier acte ne s'est pourtant pas étendu aux deux autres qui ont été moins généralement applaudis, mais de maniere encore à contenter les auteurs. Du reste, les Ballets ni les airs de Danse n'en valent rien; il y a de grands défauts dans le poëme & la musique n'est pas sans reproche: avant cependant d'entrer dans cette discussion, il faut attendre l'effet de quelques représentations.

Madame *Saint Huberti*, dans le rôle de *Penelope* développe encore plus de talent, s'il est possible, que dans celui de *Didon*, & c'est le plus parfait éloge qu'on en puisse faire.

10 *Décembre* 1785. C'est décidemment mercredi que commence le Rapport concernant le Cardinal *de Rohan* : il est depuis quelques jours plus resserré; il ne peut plus voir que ses Avocats, son frere l'Archevêque de Cambray, son autre frere, Madame la Comtesse *de Marsan* & le Prince *de Soubise*.

11 *Décembre* 1785. Mr. *Dombey*, Médecin Botaniste du Roi, dont il a été question dans le tems, est arrivé le neuf Octobre du Pérou & du Chili, où il étoit allé il y a près de dix ans; il a rapporté une quantité d'objets précieux d'histoire naturelle dans les trois Regnes, dont il a rendu compte à l'Académie Royale des Sciences en qualité de son Corres-

pondant, & il va les dépofer au Cabinet du Roi.

11 *Décembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Brest du 6 Décembre..... Mr. *de Chastenay* depuis fon retour en Septembre, bien loin d'avoir eu permiffion de fe rendre à Paris, a été mis aux arrêts pour avoir embarqué avec lui fa femme, fans en avoir eu l'agrément de la cour; ce qui eft une prévarication grave, contraire à toutes les Ordonnances. En outre il magnétifoit beaucoup fur fon bâtiment; ce qui a déplu auffi à la cour.

12 *Décembre* 1785. Mr. le Préfident *de Roffet*, auteur du poëme fur l'agriculture, s'eft auffi évertué & a compofé l'infcription fuivante pour le palais de juftice reftauré:

Hîc fcelerum ultrices pofuere palatia pænæ:
——Hîc fraus victa jacet, datur unicuique fuum jus.

12 *Décembre* 1785. On peut fe reffouvenir du Marquis *de Letoriere*, officier aux gardes, la coqueluche des femmes, & réputé le plus joli homme de Paris. Ayant gagné la petite-vérole du feu Roi, il en eft mort. Un auteur vient de réveiller fes mânes dans un roman intitulé *l'année galante*, ou *les intrigues fecrettes du Marquis de L....* On fe doute bien qu'à un petit fond de vérité il y a beaucoup de fables mêlées dans ce frivole ouvrage, où après avoir décrit la *brillante & pénible carriere* du héros, fon hiftorien termine cependant très philofophiquement & mê-

me très chrétiennement; il ajoute: „on l'en-
„ terra comme un homme qui n'avoit plus
„ rien; on l'oublia comme un ruban dont la
„ mode est passée; la gazette en dit un mot
„ & l'on lui fit l'épitaphe suivante, relative
„ à son genre de mort:

Ci-gît du beau sexe l'idole,
Un *Adonis* formé pour les plaisirs,
Dont la dépense & les désirs
Auroient tari la source du Pactole.
Les Parques n'osoient le ravir
De peur d'outrager la nature;
Mais les Dieux sous ses traits contemplant leur figure
Le trouverent trop beau pour le voir s'enlaidir.

12 *Décembre* 1785. Le principal objet de la construction du Panthéon a été de remplacer le Wauxhall d'hiver de la foire Saint Germain, qu'on a démoli cet été & dont on a transporté tous les ornemens propres à s'employer dans le monument actuel, exécuté sur les dessins & sous la conduite du Sieur *le Noir*, Architecte aussi du premier.

Les avis jusques à présent sont fort partagés; les gens délicats blâment le luxe des ornemens de tous genres dont le grand sallon est surchargé; d'autres prétendent qu'il falloit éblouir les personnes qui fréquenteront assiduement ce Panthéon; ils disent qu'une certaine sévérité de goût n'est pas ce qu'on exige dans ces sortes d'endroits, que la pro-

fusion y devient richesse, comme la foule y fait décoration: enfin qu'on ne peut trouver un local plus propre à donner de charmantes fêtes, que Mr. *le Noir* est un homme admirable pour créer, comme par enchantement, des lieux d'assemblée riches, élégans & commodes.

12 *Décembre* 1785. Le Directeur de la Monnoie a réprésenté au Ministre des finances que l'opération de la conversion des Louis avoit été mal vue & peu réfléchie, & qu'avant de l'ordonner il auroit fallu garnir l'hôtel des monnoies de fonds suffisans pour faire face au public.

De son côté la Caisse d'Escompte a représenté que le grand nombre de billets qu'on fournissoit à l'hôtel des Monnoies pour les Louis, affluant sans cesse vers elle de la part des porteurs, elle seroit bientôt dans le cas de fermer & de ne pouvoir suffire aux demandeurs, en un mot de répandre les mêmes alarmes qu'en 1783.

Ces représentations ont dû déterminer des Lettres patentes rendues hier à Versailles très précipitamment. & portées aujourd'hui en la Cour des Monnoies pour y être enrégistrées.

12 *Décembre* 1785. Madame la Comtesse *Dubarry* est venue mercredi au Palais en déposition dans l'affaire, ou plutôt à l'occasion de l'affaire du Cardinal: on a su que Madame *de la Motte* lui avoit écrit étant fille, pour lui demander à être sa fille de compagnie,

on étoit curieux de voir cette Lettre pour en connoître & examiner la signature, où l'on prétend qu'elle avoit joint le titre de *France*.

Madame *Dubarry* a déclaré que le fait étoit vrai; qu'elle avoit répondu à Mlle. *de Valois* qu'elle ne pouvoit accepter les services d'une personne de la Maison de France; qu'au surplus elle lui avoit envoyé quatre Louis & brûlé ou égaré cette lettre inutile & dont elle ne pouvoit prévoir qu'on auroit besoin un jour.

13 *Décembre* 1785. Dom *Berjon*, Bénédictin du couvent de Saint Denys de la Chatte, vient d'être exilé à Riom pour une cause singuliere. Ce religieux, homme de mérite, mais ne se mêlant en rien des affaires, des divisions de l'Ordre, a la passion du jeu de trictrac. Il y a quelques mois qu'il perdit deux cens Louis contre un Chevalier de Saint Louis. Pressé de s'acquitter & ne le pouvant, il a offert de résigner un bénéfice qu'il avoit en faveur du gagnant, qui est abbé; comme ce bénéfice vaut quinze cens livres de rentes, il a demandé une somme en indemnité qui lui a été accordée; on ignore de quel prix. Telle est la honteuse simonie qui a provoqué la punition, plus grave sans doute, si elle eût été prouvée. En outre, l'Ordre lui a su mauvais gré d'avoir fait passer à un séculier un bénéfice qu'il auroit pu réserver pour un confrere.

14 *Décembre* 1785. C'est mal à propos qu'on a mêlé Madame de *Courville* (Gillet) dans l'affaire de Madame *La Palun*; elle

affecte de se montrer partout & a réclamé contre cette confusion de noms ; ce qui sembleroit en indiquer une autre arrêtée.

Quoi qu'il en soit, il paroît plus constant que le Baron d'*Entrechaux* (*Ailhaud* en son nom, fils du célébre inventeur des poudres) est aussi à la Bastille & auroit trempé dans la même intrigue.

14 *Décembre* 1785. Hier les Chambres ont été assemblées pour entendre la lecture de l'Edit d'Emprunt réformé ; on ne l'hypotheque plus sur les Vingtiemes, mais sur les Aides & Gabelles. Toutes les voix ont été pour supplier le Roi de le retirer, comme également onéreux & dans le fond & dans la forme. Le Rapporteur de la Cour, le Premier Président même ont été de cet avis, qui doit être motivé dans des Représentations, pour lesquelles on a nommé des Commissaires.

On observe surtout que par certaine tournure de l'Edit, le Contrôleur Général se ménage insidieusement la faculté d'emprunter pendant dix ans toutes les sommes viageres qu'il voudra, sans avoir besoin d'aucun enrégistrement & en les faisant comprendre dans le même précédent.

14 *Décembre* 1785. L'aventure fâcheuse de Mr. *le Maitre* donne lieu de s'entretenir de lui. On ne sait s'il est Normand ; mais il étoit Avocat à Rouen, lors de la révolution de la Magistrature. Il étoit chaud patriote, zelé Parlementaire ; il servit la Province de

ſa plume & compoſa pluſieurs des pamphlets alors uſités dans cette querelle. Il dreſſa ſurtout la fameuſe *Requête de la Nobleſſe* qui lui attira la diſgrace de la cour; il fut conduit à la Baſtille, il y reſta quinze mois & fut enſuite exilé à Soiſſons. Mr. *de Miromesnil* qui l'avoit connu étant Premier Préſident, lui ſut bon gré de ſon zele & n'a pas peu contribué à le faire fixer à Paris & à lui procurer une charge qui lui donnoit des relations au Conſeil. Il paroît cependant que le Chef de la Magiſtrature n'a pas fait pour Mr. *le Maître* tout ce qu'il lui avoit promis; ce qui a donné de l'humeur à ce dernier & l'a diſpoſé à ſervir le parti qui voudroit ſupplanter Mr. le Garde des Sceaux.

Quant à ſon Imprimerie, on veut qu'il la tînt de Mr. *le Camus de Neville*, qui dans le tems de la Révolution en avoit fait uſage auſſi pour ſervir la cauſe commune.

14 *Décembre* 1785. Hier enfin a été entamée la grande affaire du Cardinal de Rohan; la foule des Juges s'eſt trouvée conſidérable, car outre la Grand' Chambre aſſemblée, les Conſeillers d'honneur & beaucoup d'honoraires s'y ſont rendus, ainſi que les Maîtres des Requêtes ſuivant le droit qu'ils en ont, au nombre de quatre ſeulement.

La Séance a duré tout le matin & de relevée l'après-midi juſques à neuf heures du ſoir: elle s'eſt paſſée à lire les dépoſitions, au nombre de trente-cinq, & demain l'on opinera

ur les deux queſtions :

1. Si l'on admettra la plainte du Procureur général ?

2. De quelle nature on lancera des décrets ?

15 *Décembre* 1785. Toujours des gens officieux cherchent à ſervir le public & à lui procurer plus de commodités pour ſon argent. On voit aujourd'hui ***Avis au Public ſur le tranſport des Paquets, Meubles, Ballots & Marchandiſes dans l'intérieur de la ville de Paris.*** La ſûreté des effets, la célérité de leur tranſport, la modicité du prix ſont les principaux avantages que la Compagnie, auteur de l'entrepriſe, fait valoir : du reſte, ſon privilege n'eſt point excluſif ; bien plus, elle ſe prétend utile aux porteurs & commiſſionnaires même, qu'elle ſemble dépoſſéder ; errans ou iſolés au coin des rues, ne tenant à rien, obligés, même dans les heures de repos, de reſter expoſés à l'injure du tems, pour y ſolliciter le travail & la confiance, leur état deviendra préférable lorſqu'ils ſeront attachés à cet établiſſement par des gages fixes, indépendans des événemens, lorſqu'ils ſeront vêtus & habillés à ſes dépens, & certains de trouver une penſion de retraite dans leur vieilleſſe, ou des ſecours dans le cas d'accident & de maladie, auxquels ils ſont expoſés.

Cet établiſſement reçoit des abonnemens des Corps, Communautés, Maiſons de Commerce &c.

Il s'ouvrira le 20 Décembre 1785.

15 *Décembre* 1785. Mr. *Haüy*, interprête du Roi & l'un des vingt-quatre membres du Bureau Académique d'Ecriture, qui s'est chargé depuis longtems de l'éducation du jeune étranger trouvé en Normandie, avoit invité tous les voyageurs qui ont été aux Indes, dans la Mer du Sud & autres pays plus éloignés, s'il est possible, de se trouver à une séance publique de sa Communauté, devant se tenir jeudi huit Décembre & continuée au dimanche onze: il promettoit de procurer quelques renseignemens satisfaisans sur cet inconnu qui est encore un problême; mais il ne paroît pas qu'il ait satisfait l'assemblée, & l'éducation même en est très lente, puisqu'avec toute l'intelligence dont on le dit pourvu, son instituteur n'a pu encore parvenir qu'à lui faire lire quelques phrases françoises.

Au reste, le Mémoire où Mr. *Haüy* traite de cet objet, traite encore plus essentiellement sur ses progrès dans l'éducation des aveugles nés, depuis ses essais communiqués dans la séance publique de l'année 1784: sous ce point de vue, il a été très applaudi. Il doit être imprimé par les aveugles & à leur profit; le Roi à qui il a été rendu compte par le Baron *de Breteuil*, de la possibilité de rendre utiles à la société des infortunés qui en étoient séparés, a souscrit pour l'ouvrage qui sortiroit de leur presse & en a accepté la dédicace.

16 *Décembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Bourdeaux du 4 Décembre.... L'affaire

de Mr. *Dudon* le fils, Adjoint à la place de Procureur Général de son pere, s'est réveillée plus fortement que jamais depuis la rentrée. Las de lutter inutilement contre sa compagnie, il a enfin obtenu la liberté de se rendre à Paris & d'y plaider sa cause. Mr. le Garde des Sceaux & Mr. le Comte de Vergennes ayant le Département de la Province, ont senti le danger de laisser croître le despotisme du Parlement de Bordeaux, tout fier d'avoir fait renvoyer un Intendant, déserter un Président à mortier & mis en déroute un Procureur Général. Il a été dressé des Lettres-patentes en date du huit Novembre, des plus vigoureuses, enrégistrées dans une Séance extraordinaire du Commandant de la Province, où le Greffier en chef avoit ordre de porter les regiftres, à quoi contraint *par corps*; cette clause insolite a révolté la Compagnie, qui depuis la séance a pris un Arrêté non moins violent & a ordonné qu'il en seroit envoyé expédition à tous les Parlemens. On attend ce que le Gouvernement fera là-dessus; on craint la foiblesse du Chef de la Magistrature, dont le principe est de ne frapper ses coups de vigueur qu'aux approches des Vacances; mais Mr. *de Vergennes* a plus de nerf: tous deux d'ailleurs font le plus grand cas de Mr. *Dudon* le pere....

16 *Décembre* 1785. L'on est allé aux opinions hier sur les questions agitées à la Grand' Chambre assemblée; il y avoit cinquan-

te-huit Opinans: la premiere n'a pas souffert de difficulté; quant aux décrets, il y a eu cinquante voix contre huit seulement pour décréter de prise de corps le Cardinal: en outre Mr. & Madame *de la Motte*, le Comte *de Cagliostro* & la fille *Oliva* ont été frappés du même décret.

Cette fille *Oliva*, dont on parle aujourd'hui pour la premiere fois, parce qu'on l'a regardée jusques ici comme un personnage fictif, est une fille publique, ressemblante à la Reine. On veut qu'en accordant ses faveurs au Cardinal, elle lui ait fait accroire qu'elle étoit Sa Majesté elle-même; de-là les grandes idées d'ambition du Prélat qui se flattoit d'être Premier Ministre. Tout cela sans doute est dénué de vraisemblance, est monstrueux; mais il y a tant de choses incroyables dans cette aventure, qu'on ne doit s'étonner de rien.

16 *Décembre* 1785. L'Académie Françoise assemblée hier pour l'élection du Successeur de Mr. *Thomas* au nombre de vingt-neuf opinans s'est réunie presque unanimément, comme on l'annonçoit depuis longtems, en faveur de Mr. le Comte *de Guibert*.

Il y a eu une ou deux voix pour le Sieur *Garat*, quoiqu'il déclare n'avoir pas eu la fatuïté, comme le Chevalier *de Florian*, de se mettre sur les rangs.

17 *Décembre* 1785. Avant de publier sa *Réponse à l'Ecrivain des Administrateurs de la compagnie des Eaux de Paris*, le Com-

Comte *de Mirabeau* avoit adressé une Lettre circulaire en date du six Décembre à chacun des associés gérans cette Compagnie ; savoir, Messieurs *de Sainte James*, *de Serilly*, *Taille-pied de Bondy*, *Papillon de la Ferté*, *le Clerc*, *Aubert*, *Caron de Beaumarchais* ; dans laquelle il leur déclaroit se trouver insulté par les plus graves imputations & désirer savoir s'il adhéroit à l'écrit de Mr. *de Beaumarchais*.

C'est vraisemblablement sur cette Lettre qu'ils ont formé l'assemblée dont on a parlé, où a été rédigée une réponse uniforme pour chacun en date du sept Décembre, sans celle de Mr. *le Clerc*, différente dans la formule, en date du neuf; réponse qui décele leur embarras, sans les en tirer.

Mr. *de Mirabeau*, instruit que ces Messieurs répandoient dans le public le bruit qu'ils lui intenteroient une action personnelle, a fait paroître sa Replique, où il les prend tous à partie & leur déclare que résolu depuis longtems à commencer un voyage dans le Nord, il ne l'a suspendu que par la nécessité de confondre les argumens de leur libelle, & qu'il restera quelque tems encore à Paris, afin de leur laisser celui de le traduire devant les tribunaux, s'ils en ont envie.

Du reste, cette Replique est très févere, comme il la qualifie, pleine de logique, de bon sens, de netteté, & la peroraison est atterrante pour le Sieur *de Beaumarchais* ;

c'eſt un coup de maſſue dont il ne peut ſe relever.

17 *Décembre* 1785. Il paroît conſtant que le Chef ſuprême de la juſtice ſe trouvant attaqué perſonnellement dans les pamphlets de Mr. *le Maître*, a cru devoir faire mettre le procès en juſtice réglée, & qu'en conſéquence les pieces ſervant à conviction ſont remiſes aux mains du Procureur du Roi du Châtelet pour dreſſer ſon requiſitoire.

17 *Décembre* 1785. *Mémoire ſur l'éducation de la Diſcipline Militaire*; à ce titre on ne croiroit pas l'opuſcule aſſez dangereux pour être ſévérement prohibé. En le liſant, on en conçoit aiſément la raiſon.

Il eſt précédé d'un *Avis de l'Editeur* anonyme, qui annonce ce Mémoire comme un ſimple extrait d'un ouvrage plus étendu, mais qui ne paroîtra pas. Quoiqu'il y combatte le ſyſtême & les idées actuelles du comité militaire, il en a été envoyé un exemplaire à chacun des membres. L'éditeur traite leſtement & ce comité & les Maréchaux de France actuels, du grand nombre deſquels il ſemble faire peu de cas: ſes héros ſont le Comte *de Vergennes*, Mr. *Necker*, le Maréchal *de Broglio*, le Comte *d'Eſtaing*. Il en veut ſurtout aux Miniſtres de la Guerre & de la Marine; il prétend que le Roi en parlant au dernier lui a dit, qu'*après ſon couſin le Maréchal de Ségur, il ne connoiſſoit perſonne de plus ſot que lui*, *Caſtries*. Par cet échantillon on peut juger du ton du reſte.

Suit la *Préface* de l'auteur du Mémoire, qui s'éleve contre le grand nombre d'ouvrages, écrits de notre siecle, sur l'art de la Guerre; il veut qu'en commençant seulement à *Folard*, on en compte plus que dans tous les tems de la monarchie qui ont précédé. C'est à cette multitude même d'écrivains qu'il attribue la décadence de l'art, du moins dans la pratique: les exemples ne sont jamais plus rares, suivant lui, que lorsque les préceptes deviennent plus communs.

Si nous avons moins que jamais de Généraux, d'excellens Officiers, de braves Soldats; c'est par le défaut d'éducation militaire; c'est que nous ne sommes plus qu'un peuple imitateur, qu'on veut tout faire à *l'allemande*; c'est que le gouvernement s'obstine à méconnoître ou à combattre l'esprit françois; c'est que l'autorité est en opposition avec le caractere, & les loix avec les mœurs.

Après ces Préliminaires vient le Mémoire, qui consiste dans le développement de ces deux propositions: *Nécessité de réformer l'éducation de la jeunesse destinée au parti des armes & son instruction dans les corps: Nécessité de réformer absolument la discipline militaire.* L'auteur plus fort de choses que de style, les prouve très bien: il répare la sécheresse de la matiere par des Notes, où il rapporte des anecdotes intéressantes & qui le deviendroient davantage, si les personnages étoient nommés. En général, c'est un écrivain hardi, caust-

que, ami de la vérité & n'épargnant pas les personnages les plus constitués en dignité. Il paroît connoître beaucoup le corps des officiers de la Marine & ne les en mépriser que mieux. Il se donne pour un Officier Ex-Major occupé de son métier, instruit à fond du caractere du soldat françois qu'il a beaucoup étudié ; instruit en outre de la constitution particuliere des états militaires de l'Europe & il affirme qu'il n'en est point d'aussi monstrueuse que la nôtre & d'aussi vicieuse qu'elle va l'être, si l'on persiste à nous soumettre au régime germanique. Enfin, c'est un profond admirateur des *la Fayette*, des *Guibert*, des *d'Aguesseau*.

18 *Décembre* 1785. Le *Musée* de Paris a vu enfin rentrer cette année dans son sein les membres schismatiques, ainsi que Mr. *Caillava*, leur chef; c'est Mr. *Selis* qui est le Président actuel: en outre pour subvenir aux frais d'un établissement aussi considérable, le Musée a adopté une seconde Classe sous le titre de *Philarmonique*. C'est elle qui donne les Concerts; elle a cru ne pouvoir mieux témoigner sa reconnoissance d'une semblable union qu'en rendant ses hommages aux mânes du feu Président *Gebelin*. Elle a convoqué une assemblée générale de tous ses membres pour hier & a exprimé sa douleur par une musique analogue à des stances lyriques sous le titre suivant: *la solitude de Francoville*, lieu où ce savant est enterré dans les jardins de Mr. le

Comte d'*Albon*. Voici les paroles, dont l'auteur est anonyme :

Tout se tait, tout est calme, & dans l'air & dans l'onde;
L'on n'entend que le bruit des ailes du Zéphir;
Tout dort autour de nous dans une paix profonde;
Nous seuls, nous veillons pour gémir.

✻

Déjà vers l'Orient, sur un char de lumiere
L'Aurore à l'univers annonce un jour nouveau.
Si ce jour est un bien pour la Nature entiere,
Pour nous seuls il est un fardeau.

✻

Sous le poids du chagrin le malheureux succombe:
Tu n'es plus, cher objet d'amour & de douleurs;
Gebelin! Gebelin! la pierre d'une tombe
Renferme ton corps & nos cœurs.

L'auteur de la musique est Mr. *Toméoni*, nouveau maître Italien, qui a débuté le huit de ce mois au Concert Spirituel: le Quatuor de cet hymne françois a été exécuté par Mlles. *Audinot* & *de Saint James*, de l'Académie royale de musique, & Messieurs *Aubert* & *Nis*, amateurs. Il a produit un grand effet.

18 *Décembre* 1785. Le bruit court que le Chevalier *Gluck* est mort à Vienne; événement auquel on s'attendoit d'après son triste état.

18 *Décembre* 1785. Les Libraires étrangers & surtout ceux de Suisse, ayant repré-

fenté qu'ils faisoient un grand commerce en Espagne de livres latins & autres, qu'ils ne pouvoient plus faire passer par la France, vu la gêne & les frais qu'entraînoit l'obligation de les faire viser à la Chambre Syndicale de Paris, le gouvernement a senti le tort que faisoit au Royaume cette cessation; en conséquence par Arrêt du Conseil du 23 Novembre le *transit* libre est accordé pour ces livres; en même tems l'on prend des précautions, afin d'éviter les abus & la vente de livres étrangers dans le royaume, qui n'auroient pas subi les formalités exigées.

19 *Décembre* 1785. Mr. *de Lalande* prétend qu'il y a erreur dans la relation du seizieme voyage aërien de Mr. *Blanchard*, suivant laquelle il se seroit élevé à trente-deux mille pieds; ce qui produiroit cinq mille trois cens trente-trois toises; tandis que la plus grande hauteur où l'on ait été jusques ici, n'est que de deux mille quatre cens trente-quatre toises, & qu'il est physiquement démontré qu'on ne pourroit exister en un pareil milieu.

19 *Décembre*. 1785. Extrait d'une Lettre de Grenoble du 10 Décembre...... Il est très vrai que nous avons eu le bonheur de jouir de la présence du Docteur *Mesmer*, il n'y a pas un mois; mais il n'a fait que paroître & coucher une nuit dans cette ville. Comme on étoit prévenu de son arrivée, notre Société de l'harmonie s'étoit assemblée extra-

ordinairement pour le recevoir, le haranguer & lui donner un superbe festin. Il ne sauroit vous rendre toutes les folies dont il a été le sujet. Du reste, il a exhorté ses disciples à la patience & au courage nécessaires, pour soutenir les diverses persécutions auxquelles tout novateur est en bute....

19 *Décembre* 1785. Le Sr. *Francastel*, qui a un talent singulier pour les salles des petits spectacles & l'auteur de presque toutes celles des boulevards, a été chargé d'en construire une portative pour la Reine: elle se monte & se démonte avec la plus grande facilité & suivra Sa Majesté dans ses différens voyages; ensorte qu'on pourra toujours jouir du spectacle & en amuser sa cour.

20 *Décembre* 1785. Mr. le Comte *de Mirabeau* dans sa réponse au Sieur *de Beaumarchais* & compagnie, avoue enfin que le Ministre des finances l'avoit appellé, invité, encouragé pour détruire l'agiotage; il se flatte de l'avoir fait avec succès contre la Banque de Saint Charles & la Caisse d'Escompte; il ne lui restoit plus qu'à travailler aussi efficacement contre la Compagnie des Eaux de Paris; d'ailleurs un pere de famille l'avoit consulté sur l'acquisition qu'il désiroit faire de ces actions, & Mr. *de Chamfort* avoit prié l'auteur d'éclairer ce pere de famille: & pour troisieme motif Mr. *Claviere*, son ami, auteur d'un Mémoire sur la Banque de *St. Charles*, qui a servi de base à son ouvrage

fur cet important objet, invoquoit fon fecours. Cet agioteur avoit promis de livrer cent actions des Eaux de Paris à feize cents livres pour le mois de Mars 1787, lorfque les joueurs à la hauffe avoient fait monter leur valeur jufques au prix de quatre mille livres. Il s'agiffoit de les faire baiffer. Ainfi Mr. *de Mirabeau* remplit à la fois un devoir envers le gouvernement, celui de bon citoyen & celui de l'amitié. Tel eft l'aveu qu'il fait; aveu que tout le monde pourroit ne pas envifager fous le point de vue favorable qu'il fe préfente, mais dont il faut au moins louer la franchife. Quoi qu'il en foit, il a merveilleufement rempli les intentions de ceux qui l'ont mis en œuvre: il a détruit l'illufion dans fon premier pamphlet, & dans le fecond il fait voir que fon adverfaire n'a rien prouvé contre fon Mémoire & laiffe fubfifter au contraire fes argumens dans toute leur force.

20 *Décembre* 1785. Mr. *Augeard*, Fermier général & Secrétaire des Commandemens de la Reine, fort ami de Mr. *le Maître*, fe trouve impliqué dans cette affaire; il a fu que fur les déclarations du prifonnier, il y avoit eu une Lettre de cachet décernée contre lui: cependant graces aux mouvemens que fes amis & fes parens avertis à tems fe font donnés en fa faveur, elle n'a point eu lieu. Il s'eft même montré à Verfailles, le dimanche fuivant; il a fait fon fervice auprès de la Reine, & Sa Majefté inftruite de fes inquiétu-

des, a eu la bonté de lui promettre sa plus éclatante protection, s'il n'y avoit rien dans l'accusation intentée contre lui qui eût trait aux crimes d'Etat. On ne sait pourquoi il a disparu depuis qu'il est décidé de mettre Mr. *le Maître* en justice réglée: sa famille déclare hautement que sur de bons avis il s'est rendu dans une de ses terres voisines de la frontiere, d'où au besoin il passera en pays étranger.

20. *Décembre* 1785. Les *Mémoires d'un Prisonnier d'Etat*, ou *Correspondance de Mr. le Vicomte de B.... avec.... la Marquise de St. L. & plusieurs autres personnes de distinction*, ne sont qu'un roman semblable à beaucoup d'autres: ce qu'on y trouve de particulier, sont des détails sur le local de Charenton & sur le régime de cette maison de force, où, si l'on n'éprouve pas l'affreuse solitude de la Bastille ou de Vincennes, on gémit sous un régime monacal plus dur & plus honteux. L'ouvrage du reste n'a rien de merveilleux quant au style; il y a quelques morceaux de sensibilité qui en font le mérite au fond. C'est un jeune homme qui ne voulant pas répondre aux vues de ses parens pour un mariage de fortune considérable, parce qu'il a le cœur pris d'ailleurs, est victime de son amour & de sa constance, jusques à ce que les circonstances deviennent plus favorables; mais sorti de sa prison, il finit par perdre son amante. Il promet de donner la suite de sa vie & de se nommer alors. Il y a, du reste, quelques

anecdotes sur certains prisonniers de Charenton d'alors, c'est-à-dire en 1776, neuves, curieuses & intéressantes.

21 *Décembre* 1785. Les Comédiens Italiens ont donné hier une piece de caractere en cinq actes & en vers, qui manque à la comédie françoise & restoit encore à traiter. C'est *le Méfiant*, sujet regardé comme très difficile par tous les faiseurs de poëtique. Mr. *Borel*, l'auteur de celui-ci, n'en a point été effrayé & son principal personnage est assez bien soutenu : malheureusement son intrigue est petite & pénible; la marche en est lente & embarrassée; le ridicule qui est le ressort des grands maîtres en pareil genre, n'y est pas assez employé & le peu qui y regne n'a rien de comique & de saillant : le style est quelquefois trivial & en général peu noble & point correct : malgré tous ces défauts & beaucoup d'autres, la piece a du mérite & a joui d'un léger succès.

21 *Décembre* 1785. Mr. *Bailli* étoit garde des tableaux du Roi; cette place étoit depuis cent ans dans sa famille : aujourd'hui que le *Musæum* prend couleur & qu'il a fallu en confier la garde à deux Peintres, les fonctions de Mr. *Bailli* s'anéantissoient. En conséquence Mr. *d'Angiviller*, avec toutes les graces possibles, lui a annoncé que sa place étoit supprimée & que Sa Majesté pour l'en dédommager lui donnoit une pension de deux mille quatre cens livres. C'est ce qui a donné

lieu à un *qui pro quo* du Mercure qui avoit l'air d'un persifflage & que l'Académicien a été obligé de relever. On croit qu'on lui a conservé aussi son logement au Louvre.

21 *Décembre* 1785. Les représentations du Parlement à l'occasion de l'Emprunt ont été portées au Roi dimanche & Sa Majesté y a fait une réponse impérative qui ordonne l'enrégistrement, pour le lendemain, avec une phrase à la *Maupeou* sur les limites de la résistance du Parlement, *dont les fonctions sont d'éclairer l'autorité, & non de la restreindre ou la gêner.*

Le Parlement n'a point obtemperé, ce dont il a été rendu compte au Roi, qui a bien voulu recevoir d'itératives Représentations, qui ont été fixées, rédigées & lues dans la matinée du mardi & portées au Roi l'après-dînée, Sa Majesté ayant persisté à vouloir être obéi, le Parlement a enrégistré *de l'exprès Commandement du Roi*, & a joint à son enrégistrement des modifications si fortes qu'elles ne pourroient que décréditer l'Emprunt; ce qui a alarmé le Contrôleur-général, qui, dit-on, a obtenu un ordre pour faire arrêter l'impression & rompre la planche chez l'imprimeur du Parlement.

22 *Décembre* 1785. A la Bourse d'hier, sur la résistance du Parlement, un Agent de change qui avoit des Récépissés du nouvel Emprunt, car il est à observer qu'on l'avoit toujours ouvert au Trésor Royal depuis quelques

jours, a offert de vendre ses Récépissés à demi pour cent de perte: il en a résulté la plus grande sensation, le Commissaire de la Bourse est venu dresser procès verbal de cette offre illégale, alarmante, & l'on a craint pour la liberté de cet Agent de change; on assure pourtant que cela s'est civilisé.

22 *Décembre* 1785. Les Négocians de Paris sont fort mécontens de la création de la nouvelle Compagnie des Indes & de tout ce qui s'en est ensuivi. En conséquence l'un d'eux a fait un Mémoire sous le titre d'*Observations sur l'Arrêt du* 10 *Juillet* 1785, *portant défenses d'introduire dans le Royaume aucune toile de coton & mousseline venant de l'étranger & qui interdit le débit des toiles peintes, gazes & linons de fabrique étrangere.* Cet imprimé timbré de Nantes, sans nom d'imprimeur & sans aucune approbation, n'est souscrit que du Sieur *Guillaume*: ses confreres n'ont osé suivre son exemple. Le réclamant n'en a pas moins eu le courage de le remettre au gouvernement. Le premier cri étoit de le faire arrêter comme séditieux; cependant l'écrit est si modéré, il montre si évidemment l'injustice ou l'ineptie de plusieurs articles de l'Arrêt, qu'on n'a osé sévir & qu'on travaille actuellement à un Arrêt du Conseil interprétatif du premier, qui a déjà été fait & refait plusieurs fois. Cet écrit est fort rare.

23 *Décembre* 1785. Les colporteurs ont redemandé de nouveaux envois des volumes

huit, neuf & dix de l'*Espion Anglois* saisis, & ils se répandent enfin avec plus de facilité. Ils sont très curieux, non-seulement par l'importance des matieres, mais par leur variété. D'abord tout ce qui concerne la guerre maritime allumée à cette époque entre la France & l'Angleterre, y est traité dans le plus grand détail & avec non moins de clarté que de vérité; chose d'autant plus étonnante, qu'à commencer par les Mémoires de *Dugué-Trouin* si intéressans pour le fond, nous n'avons aucun ouvrage en ce genre dont la lecture se puisse supporter. Les opérations de Mr. *Necker* y sont encore discutées avec beaucoup d'intelligence. Tout ce qui concerne la mort de *Voltaire* & celle de *Rousseau* arrivées alors, n'y est point oublié: plusieurs autres Lettres sur les Arts, sur des Procès fameux, sont instructives & agréables; on y trouve aussi les anecdotes galantes du jour: mais les Lettres sur les Tribades modernes sont piquantes surtout & d'un genre absolument neuf. Ces nouveaux volumes ont réveillé l'ardeur du public pour ce livre & il est à souhaiter que la Suite ne tarde pas à paroître.

23 *Décembre* 1785. Mr. *de Calonne*, non content d'avoir fait arrêter l'impression des modifications opposées par le Parlement à l'Enrégistrement de son Edit, a voulu les faire supprimer par l'autorité. En conséquence tout le Parlement est mandé à Versailles pour

aujourd'hui fix heures du foir, avec fes Regiftres.

Comme tout ce qui concerne cet événement eft précieux à recueillir, il faut ajouter à ce qu'on a dit que, malgré la feconde réponfe du Roi infiniment plus douce, il y avoit encore vingt-une voix contre l'Edit, foixante pour l'Enrégiftrement avec des modifications, & pas une pour l'enrégiftrement pur & fimple.

24 *Décembre* 1785. Depuis la mort du Sieur *Pilâtre*, foit par le dégoût naturel aux François pour tout établiffement trop long, foit par l'augmentation de l'abonnement porté à un quart de plus, foit parce que les auguftes Protecteurs qui font à la tête y font difparoître l'égalité, bafe de toute affociation femblable, fon *Mufée* eft abandonné, du moins on a beaucoup de peine à recruter des fujets: afin de ranimer le zele des tiedes, on a imaginé d'en changer le nom en celui de *Lycée*, plus analogue par la réunion de tous les genres d'inftruction qu'on y doit trouver & de travailler un *Profpectus* très ample & très bien fait des avantages que l'un & l'autre fexe doivent y trouver. Il a pour titre *Programme du Lycée établi fous la protection immédiate de Monfieur & de Monfeigneur le Comte d'Artois*, & l'on le répand en profufion.

24 *Décembre* 1785. *Le mieux eft l'ennemi du bien*. C'eft ce que vient d'éprouver Mr.

Sedaine: quoique son opéra *Richard cœur de lion* ait eu trente-cinq représentations, le Public a toujours été mécontent du dénouement: pour en faire un autre, l'auteur a imaginé de joindre à son poëme un quatrieme acte qui ne l'a rendu que plus long & plus froid, avant-hier, qu'il a été joué dans cet état.

24 *Décembre* 1785. Quoique le projet du nouvel Hôtel-Dieu soit très prôné & que le Ministre de Paris désire le voir effectué, il y a grande apparence qu'il ne produira aucun effet, surtout aujourd'hui qu'on sait que ce projet, du moins pour l'idée principale, se trouve dans un Mémoire de Mr. *A. Petit*, Médecin, *sur la meilleure maniere de construire un hôpital de malades*, publié en 1774; c'est-à-dire, dans le tems où l'Hôtel-Dieu venoit d'être incendié, tems le plus favorable pour agiter cette importante question.

24 *Décembre* 1785. On a publié aujourd'hui l'Edit donné à Versailles au mois de Décembre 1785, portant création de Rentes héréditaires, remboursables en dix ans, dont l'enrégistrement a été réformé dans l'espece de Lit de justice tenu *impromptu* à Versailles hier au soir. Il porte seulement *du très exprès Commandement du Seigneur Roi*, porté par sa réponse du dix-huit du présent mois aux très humbles & très respectueuses Représentations du seize du même mois & réitéré par sa réponse du jour d'hier aux très-humbles &

très respectueuses itératives Représentations de son Parlement, pour être exécuté selon la forme & teneur.

Comme tout cela est très illégal, Messieurs ont remis à délibérer sur cette séance de Versailles au mercredi vingt-huit de ce mois.

25 *Décembre* 1785. Au moment où par le retour de Mr. *Augeard* en cette capitale on se flattoit que l'affaire de Mr. *le Maître* se civilisoit, on a appris tout à coup que ce prisonnier avoit été transféré hier de la Bastille au Châtelet à huit heures du matin & avec le plus grand mystere; qu'il avoit été interrogé sur le champ par le Lieutenant Criminel & que son interrogatoire très pénible avoit duré douze heures; qu'ensuite il avoit été mis au secret. On assure même qu'il n'aura point de Conseil & qu'on lui en a refusé un.

25 *Décembre* 1785. Le ciel du lit de Mr. *de Calonne*, comme il étoit endormi profondément, s'est détaché & lui est tombé sur le corps. Sa premiere idée en se réveillant a été de croire qu'on venoit l'assassiner: heureusement il n'a eu point de mal & en a été quitte pour la peur; on l'a saigné deux fois. Il en a résulté des calembours à l'infini; on a dit *que le ciel étoit juste*, *que c'étoit un coup du ciel*, *que c'étoit un ciel vengeur*, *que c'étoit un lit de justice* & mille autres quolibets du même genre, que peuvent enfanter le bavardage, la méchanceté ou la gaieté des Parisiens & des courtisans persiffleurs.

26 Dé-

26 *Décembre* 1785. Il passe pour constant que Mr. le Prince *de Soubise* a eu ordre de s'abstenir d'entrer au Conseil, que Madame la Comtesse *de Brionne* est aussi dans une espece de disgrace, enfin que toute la famille des *Rohan* est mal vue à la cour, sauf Madame *de Marsan*.

Quant au Prince *de Condé*, on a remarqué que depuis longtems il ne se mêloit plus de l'affaire du Cardinal; il ne s'est point présenté chez les Juges avant les assemblées du Parlement & l'on ajoute qu'il a dit que le Cardinal l'avoit trompé, qu'il ne lui avoit pas avoué les faits comme ils étoient.

26 *Décembre* 1785. Le Préambule du nouvel Emprunt est très séduisant : à en croire le rédacteur, malgré le surcroît de dépenses occasionnées par les mesures prises pour écarter ce qui auroit pu troubler la tranquilité de l'Europe; malgré l'augmentation des charges ordinaires du gouvernement pour le soulagement dû aux Sujets souffrans de l'intempérie des saisons & des calamités qui ont affligé plusieurs provinces; malgré la diminution des revenus & le retard des recouvremens qui en ont résulté; les payemens relatifs aux différens services n'ont pas été un seul instant moins exacts: tous les engagemens ont été ponctuellement acquittés à leurs époques, les termes de plusieurs remboursemens ont été même anticipés, les arrérages des rentes ont été payés plus promptement qu'ils ne l'avoient jamais été;

jamais autant de fonds n'ont été employés en amortissement; jamais il n'en a été accordé d'aussi considérables pour les travaux d'utilité publique, pour les ports, pour les canaux, pour les chemins, pour les desséchemens; jamais le commerce n'a reçu plus d'encouragemens; jamais des secours plus abondans n'ont été répandus dans le Royaume.

Tels sont déjà les fruits, telles devroient être les premieres bases du plan adopté: les ressources trouvées pour satisfaire à autant de besoins, malgré tant d'obstacles ont de plus en plus convaincu Mr. *de Calonne* que les dépenses d'amélioration sont des ressources de richesses & que le crédit se fortifie par les payemens. Il est au moment d'achever ceux de toutes les dettes de la derniere guerre & même de toutes celles arrivées dans les différens départemens. C'est pour y parvenir dans le courant de 1786, qu'il fait faire au Roi un Emprunt de quatre-vingts millions.

Cet Emprunt, loin de déranger ou de retarder en aucune sorte la marche de la libération successive réglée par l'Edit du mois d'Août 1784, est combiné pour s'accorder & en accélérer les dispositions.

Du reste, Mr. *de Calonne* annonce qu'il compte sur une augmentation de revenus par le renouvellement du bail prochain.

Enfin comme il avoit fait promettre au Roi de ne plus emprunter de suite en rentes viageres, il se retourne le mieux qu'il peut.

pour déguiser celui-ci & le faire passer.

26 *Décembre* 1785. On accuse beaucoup dans l'affaire de Mr. *le Maître*, un Sieur *Cadet de Senneville* de manœuvrer insidieusement pour perdre ce galant homme dont il s'avoue l'ennemi, mais en faisant semblant d'être l'ami de la femme. C'est lui qui a empêché Madame *le Maître* de jetter au feu le billet écrit par son mari à *Gothon*, sous prétexte qu'il falloit le garder afin de le montrer à Mr. *de Crosne* & le tourner à la justification du prisonnier, & au lieu de le mettre en poche, l'a laissé sur la cheminée; ensorte qu'il est tombé le lendemain aux mains des inquisiteurs; qu'il leur a donné des soupçons sur cette cuisiniere; qu'ils l'ont arrêtée, ont fouillé dans sa chambre & y ont trouvé beaucoup de choses qu'on appelle *pieces de conviction*, qui ont été mises sous les scellés en présence de l'accusé qu'on a ramené chez lui avant de le conduire à la Bastille. C'est le Commissaire *de la Porte* qui a fait toute l'expédition, mais extrajudiciairement.

27 *Décembre* 1785. Depuis longtems on parle de transporter ailleurs la Bibliothéque du Roi, comme ne pouvant être placée dans le local actuel. On compte près de trente mille volumes qui restent épars & sans ordre. Il avoit été question autrefois de la transférer au Louvre & même un Arrêt du Conseil rendu à cet effet, il y a peut-être vingt ans, est resté sans exécution.

Mr. *le Noir* qui, depuis qu'il a l'adminiſtration de cette partie, s'en occupe avec le plus grand zele, a vraiſemblablement excité le génie des Architectes de Sa Majeſté ſur cet objet. L'un d'eux, Mr. *Boullée*, a conçu une idée grande, neuve, ingénieuſe & ſimple. C'eſt tout uniment de couvrir la cour qui eſt immenſe, d'en diſpoſer la décoration intérieure, de maniere qu'elle préſente un ſuperbe amphithéâtre de livres, & de réſerver les bâtimens actuels comme dépôts des manuſcrits, des eſtampes, des médailles, de la géographie & autres.

Ce qui rend ce projet plus recommandable, c'eſt que l'artiſte effectue avec un million & demi au plus, ce qui ſur un autre emplacement coûteroit quinze à dix-huit millions.

27 *Décembre* 1785. On apprend de Semur en Auxois que Mr. *Gueneau de Montbeillard* y eſt mort le vingt-huit Novembre dernier, âgé d'environ ſoixante-cinq ans. Il avoit d'abord entrepris une *Collection Académique*, qu'il fut obligé d'abandonner, faute de coopérateurs. Ce qui le rend recommandable ſurtout, c'eſt d'avoir travaillé à la deſcription des oiſeaux de l'*Hiſtoire Naturelle* de Mr. *de Buffon* & d'avoir ſi bien imité les tournures & le ſtyle de ce grand homme, que les connoiſſeurs ne s'apperçurent du changement que par un Avertiſſement de Mr. *de Buffon*, empreſſé de rendre juſtice à ſon éleve.

Mr. *Gueneau* eſt auſſi auteur d'autres ou-

vrages de Physique ou de Métaphysique peu répandus.

28 *Décembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Londres du 28 Novembre..... Voici une anecdote concernant *Voltaire*, que je recueille chez l'étranger & qui mérite d'être connue. Ce grand poëte étoit chez un Lord, où se trouvoient le célebre Docteur *Young* & quelques gens de Lettres: jaloux de tous les poëtes épiques, il avoit l'audace de rabaisser même *Milton* dans sa patrie; il frondoit surtout dans le *Paradis perdu*, la Mort, le Péché & le Diable personnifiés. *Young* indigné lui adresse sur le champ l'épigramme suivante:

Thou art so witt, wicked and so thin,
That are at once the Devil, Death and Sin.

On peut la traduire ainsi:

Ton esprit, ta laideur & ton corps desséché,
Font voir en toi la Mort, le Diable & le Péché.

Voltaire déconcerté resta court & s'en fut.

28 *Décembre* 1785. Le Comte *de Cagliostro* étant un des héros du jour, on n'a pas manqué de recueillir tout ce qui en a été raconté dans les gazettes, les journaux, les pamphlets & de fondre ces prétendues anecdotes dans une brochure sous le titre de *Mémoires authentiques pour servir à l'Histoire du Comte de Cagliostro*; c'est-à-dire d'en composer un roman, où à un petit nombre de faits vrais, le

compilateur a réuni les fables les plus merveilleuſes que ſon imagination ait pu lui ſuggérer. En outre il l'a enrichi de quelques portraits ſatyriques, tels que celui du Duc *d'Orléans* actuel, & l'on ſe l'arrache. Au fond il n'eſt pas du tout ſatisfaiſant ſur l'hiſtoire du Collier dont il ne parle que vaguement, & ſans détails intéreſſans. L'épiſode de Mlle. *Oliva* qui joue un rôle ſi extraordinaire dans l'aventure, n'y eſt pas même indiqué. Le ſtyle eſt foible, incorrect & bigarré des différens ſtyles des premiers compoſiteurs.

29 *Décembre* 1785. Hier les Chambres ſe ſont aſſemblées au Parlement, afin de délibérer ſur ce qui s'eſt paſſé à Verſailles vendredi vingt-trois: la ſéance a encore été renvoyée au vendredi trente.

29 *Décembre* 1785. Juſques à préſent l'affaire de Mr. *le Maître* s'eſt inſtruite ſecrétement au Châtelet entre le Lieutenant Criminel & le Procureur du Roi; la Chambre Criminelle n'en a point encore eu de connoiſſance légale. *Gothon* a été transférée durant les fêtes de la Baſtille au Châtelet & interrogée. Hier il a été lancé divers Décrets, un de priſe de corps contre Mr. *Augeard*, qu'on eſt venu lui ſignifier le ſoir même. Il n'y étoit pas; on a voulu fouiller dans ſon ſecrétaire, & n'en trouvant pas la clef, on l'a enfoncé & l'on a enlevé quelques papiers.

Meſdames *le Maître* mere & bru ſont decrétées d'ajournement perſonnel.

On nomme différentes autres personnes & de grande considération comme décrétées d'assigné pour être ouïs, mais mal à propos. On soupçonne que Mr. le Garde des Sceaux s'imaginant que ces pamphlets étoient dirigés par la cabale ennemie, ses espions répandus dans les sociétés affectent de semer ces faux bruits pour exciter à parler, pour intimider les coupables & chercher à découvrir quelque chose. On cite parmi les inculpés Mr. *Albert*, Maître des Requêtes, ancien Lieutenant de Police; Mr. *de Montholon*, ancien Premier Président du Parlement de Rouen & aspirant aux Sceaux; Mr. le Président *de Lamoignon*, chez lequel il se tient journellement des comités d'ambitieux & d'intrigans; Mr. *de Bretignères*, Conseiller au Parlement; Mr. *Elie de Beaumont*, grand intrigant, &c.

29 *Décembre* 1785. Le Duc *de Penthievre* depuis le gain de son procès contre le Comte *d'Arcq*, aujourd'hui M. *de Saintefoix*, instruit qu'il vouloit encore remuer & se pourvoir au Conseil, avoit obtenu un ordre du Roi qui l'obligeoit de sortir de Paris; comme il n'y a point obtempéré, il en est venu un plus sévere qui l'exile à Tulle, où il a dû se rendre.

29 *Décembre* 1785. *Veneres in gemmis antiquis*. Tel est le titre d'un relevé qu'on a fait de toutes les gravures des anciens, conservées jusques à nos jours & roulant sur leurs fêtes, leurs jeux & leurs plaisirs obscenes. Elles sont au nombre de soixante-douze environ & forment

un Cours complet de luxure. Elles viennent à l'appui du Syſtême de l'auteur de *l'Erotika Biblion*, dont on a parlé dans le tems.

30 *Décembre* 1785. On a préſenté Requête au Parlement pour Mr. *Augeard* contre le Décret de priſe de corps lancé contre lui; on y a expoſé les irrégularités & les vexations dont il a été accompagné. Mr. *Dionis Duſéjour*, Rapporteur de la Requête, lui a été favorable & d'après ſon avis la Tournelle a rendu Arrêt qui, ſans rien décider ſur le Décret, ordonne que le Greffier du Châtelet ſera tenu de remettre à la Chambre une expédition des charges & informations pour y être ſtatué définitivement.

30 *Décembre* 1785. Depuis quelque tems on parloit d'une nouvelle tragédie de Mr. *le Mierre*, intitulée *Céramis*. Il avoit été question de la jouer devant la Cour à Fontainebleau. Ce projet ne s'eſt pas effectué & la piece toute neuve a paru hier pour la premiere fois ſur le théâtre françois. L'auteur ſentant le danger de traiter des ſujets hiſtoriques trop récens, ce qu'il éprouve depuis nombre d'années à l'occaſion de ſon *Barnevelt* qu'on ne veut pas laiſſer jouer, s'eſt perdu cette fois dans l'antiquité. La ſcene eſt à Memphis & le ſujet d'imagination, reſſemblant cependant à pluſieurs tragédies connues. Les trois premiers actes ont été fort bien reçus & le troiſieme a enlevé par une ſcene ſuperbe; mais le quatrieme & le cinquieme ont abſolu-

ment

ment dégénéré. Il faut voir si le poëte trouvera dans sa tête des ressources pour améliorer ces deux actes & les rendre aussi bons que les précédens aux yeux du public difficile.

30 *Décembre* 1785. Mr. *Sédaine* a de nouveau refondu les deux Actes ajoutés à son *Richard cœur de lion* & l'a remis en trois. Ne pouvant plus y intéresser le cœur, il a cherché à séduire les yeux. Le nouveau dénouement consiste dans le siege de la forteresse où le Roi est détenu. Le public a très fort goûté cette leçon. On assure que le siege est de la composition de Mr. *Vestris*. Il ne laisse rien à désirer; après la toile baissée, on a demandé pendant très longtems l'auteur, à la fin le musicien Mr. *Gretri* s'est montré. Il paroît que la piéce se trouve ainsi dans l'état de perfection désiré.

30 *Décembre* 1785. Le célebre *Dagoty* pere vient de mourir. C'étoit lui qui avoit imaginé le *Journal de Physique*, dont l'Abbé *Rozier* l'avoit ensuite dépouillé. Il s'étoit retourné cependant & commençoit à publier *Observations périodiques sur l'Histoire Naturelle, la Physique & les Arts*, par une société de gens de lettres, avec des planches en couleurs naturelles; secret où excelloit cet artiste.

30 *Décembre* 1785. Malgré tous les efforts du Parlement de Rennes pour obvier à la distribution du tabac pernicieux dont la Bretagne est infectée depuis plus de quinze mois, les

Fermiers généraux se sont obstinés à n'y point envoyer une meilleure denrée & le Contrôleur-général trompé sans doute par leur exposé, les a soutenus au point que cette Cour n'obtenant aucune justice s'est porté à des Arrêtés & à des coups d'autorité plus violens: le Commandant de la Province a été envoyé à Rennes pour y tenir une séance militaire, biffer les Arrêts & Arrêtés du Parlement & y faire enrégistrer de force les volontés du Roi. Toute cette conduite illégale a donné lieu à des Remontrances très graves, & une Députation du Parlement doit arriver incessamment à Versailles.

31 *Décembre* 1785. L'espece de Lit de justice tenu à Versailles le vingt-trois de ce mois étant un des événemens les plus mémorables qu'il y ait eu depuis longtems pour la Magistrature, on ne sauroit trop en constater tous les détails.

D'abord, quoique le Roi eût demandé son Parlement, on a su que Sa Majesté ne vouloit pas le voir; Elle comptoit seulement se faire offrir les Registres par le Greffier en présence du Premier Président & des Gens du Roi, pour y biffer ce qui lui déplaisoit & y faire inscrire ses volontés. Mr. le Garde des Sceaux a représenté à Sa Majesté que ce seroit contre toute regle & sans exemple; qu'ayant mandé son Parlement en corps de Cour, Elle ne pouvoit se dispenser d'en admettre tous les

membres en sa présence : à quoi Elle a enfin consenti, en ordonnant qu'on n'ouvrît qu'un battant de son cabinet.

Le Premier Président a observé à l'Huissier, quand il s'agit d'entrer, que l'usage étoit qu'on ouvrît les deux battans : l'huissier lui a répondu que tels étoient ses ordres; il en a cependant été référé au Gentilhomme de la Chambre de service, qui a confirmé cette mortifiante étiquette. On a passé par dessus, l'on est entré & le Roi a dit :

„ Mon Parlement, qui connoît les regles „ & les formes, n'auroit pas dû insérer dans „ son Arrêt d'enrégistrement destiné à être „ publié & affiché, des choses qui doivent „ rester dans le secret des relations intimes „ que je lui permets d'avoir avec moi. Je „ retrancherai de cet Arrêt tout ce qui est „ étranger à son objet ; je trouve bon que „ mon Parlement m'avertisse par de respec„ tueuses Représentations de ce qui peut inté„ resser le bien de mon service & le bonheur „ de mes Peuples ; mais je ne prétends pas „ qu'il abuse de ma bonté & de ma confiance „ jusques au point de se rendre en tout tems „ & en tout lieu le censeur de mon adminis„ tration. Je dois anéantir un Arrêt aussi „ peu réfléchi."

Ici Le Roi a fait lui-même la radiation d'une partie de l'Arrêt & de tout l'Arrêté; il a ensuite ajouté :

„ Je compte que mon Parlement réglera

„ les effets de son zele d'après les principes
„ de sagesse, de respect & de soumission qui
„ sont dans le cœur de chacun de ses mem-
„ bres & dont il ne peut être excusable de
„ s'écarter. Au surplus, je veux qu'on sache
„ que je suis content de mon Contrôleur gé-
„ néral, & je ne souffrirai pas qu'on trouble
„ par des inquiétudes mal fondées l'exécu-
„ tion de plans qui tendent au bien de mon
„ Etat & au soulagement de mes sujets."

Ensuite le Roi a fait lire par le Greffier en Chef l'Arrêt, tel qu'il se trouve depuis la radiation faite par Sa Majesté, & a ajouté:

„ C'est ainsi que l'Arrêt doit subsister &
„ voilà comme je veux qu'il soit imprimé &
„ affiché."

Alors le Roi a donné à Mr. le Baron *de Breteuil* un papier qu'il a tiré de sa poche & lui a dit de faire inscrire sur le Registre par le Greffier en Chef tout ce qu'il venoit de dire. Mr. le Baron *de Breteuil* l'a dicté tout haut au Greffier, à qui Sa Majesté a ordonné d'en faire lecture; puis Elle a dit à Mr. le Premier Président de le signer.

S'adressant ensuite à Mr. *Seguier*, Sa Majesté lui a dit: „ vous avez bien entendu
„ que l'Arrêt doit être imprimé tel qu'il est
„ à présent".

A cette occasion Mr. *Seguier* n'osant en faire la difficulté au Roi lui-même, a demandé à Mr. le Baron *de Breteuil* de quand on dateroit l'Arrêt? Il lui a observé que si l'on

conservoit l'ancienne date, avec ces changemens, ce n'étoit plus le même Arrêt & c'étoit un faux: que si l'on le datoit du jour de la présente seance, il falloit faire mention de l'espece de Lit de justice que Sa Majesté venoit de tenir & y joindre les formules usitées en pareil cas. Mr. le Baron *de Breteuil* n'étoit point préparé à ces difficultés; il a dit qu'il falloit s'en tenir à suivre littéralement les ordres du Souverain & Mr. le Premier Avocat Général n'a pas insisté davantage.

Comme le Parlement se retiroit, le Roi a appellé le Premier Président & lui a dit: „ je „ ne veux plus que Mr. *d'Amecourt* soit Rap„ porteur de mes affaires; vous en indiquerez „ un autre à mon Garde des Sceaux, qui „ m'en rendra compte."

Pour mieux entendre ceci, il faut savoir que précédemment il y avoit eu une contestation vive à Versailles entre Mr. le Contrôleur général & Mr. *d'Amecourt*, le Rapporteur de la Cour; que le premier avoit reproché au second d'être l'auteur de cette querelle pour n'avoir pas communiqué à sa compagnie le Mémoire que le Minstre lui avoit remis tendant à l'éclairer sur l'emploi des fonds empruntés depuis son administration: à quoi Mr. *d'Amécourt* lui avoit répondu qu'il avoit cru lui rendre service en ne produisant pas ce Mémoire rempli de faussetés; de-là de gros mots de part & d'autre.

Il est constant cependant que le Mémoire en

question a été mis sur le Bureau ; que M. d'Amecourt en a fait verbalement un extrait ; qu'il a offert de le lire en entier, ou de le communiquer à quiconque voudroit & que Messieurs l'ont regardé comme inutile.

31 *Décembre* 1785. C'est par un Arrêté du dix Décembre que le Parlement de Rennes effrayé des conséquences dangereuses de l'expédition militaire de Mr. le Comte *de Montmorin*, a déterminé de faire de nouvelles Remontrances, moins sur le fond déjà trop bien instruit, que sur la forme plus révoltante & plus insolite que jamais, & de demander au Roi la permission de venir les lui porter par une Députation solemnelle ; ce qu'on assure qu'il n'a pas obtenu encore.

31 *Décembre* 1785. On apprend que la salle du spectacle de Montpellier a été consumée presqu'en entier. Heureusement on ne parle point de malheurs arrivés à personne. On attend les détails de ce triste événement.

31 *Décembre* 1785. Effectivement ces jours-ci, les Chambres assemblées du Parlement, on a lu l'Arrêté du Parlement de Bordeaux annoncé ; on est convenu que le Greffier en chef seroit chargé d'écrire une Lettre très honnête & très affectueuse à la Compagnie gémissante, & que sur le surplus la délibération seroit renvoyée au premier jour ; ce qui veut dire qu'on ne se soucie pas, ou qu'on craint de s'en occuper : que la Cour juge avoir assez de ses propres affaires. Il s'agit de gran-

des & longues Remontrances ordonnées dans l'assemblée d'hier trente sur toutes les disgraces & humiliations qu'elle vient d'éprouver.

31 *Décembre* 1785. L'accident de Mr. *de Calonne* est des plus extraordinaires & il est bien heureux d'en avoir été quitte à si bon marché. Il pouvoit être assommé très facilement: du reste, il s'est trouvé tellement empêtré qu'il n'a pu ni crier, ni sonner & qu'il n'a reçu de secours qu'au moment où son valet de chambre est entré pour allumer son feu.

Le Roi, informé de l'accident deux heures après, a écrit une Lettre affectueuse à ce Ministre.

Du reste, les calembours continuent. On dit que ce Ministre ayant ordonné à ses gens de chercher, de voir s'il n'y avoit pas quelque voleur de caché, qu'il y en avoit sûrement dans la chambre; ils lui ont répondu, après leur perquisition: *mais nous ne voyons que vous ici, Monseigneur.*

31 *Décembre* 1785. Extrait d'une Lettre de Mortagne...... Dans cette ville, capitale du Perche, il vient d'être élevé un monument d'un genre unique & méritant par cette raison d'être connu.

Cette ville ayant obtenu par une Déclaration du vingt-trois Septembre 1784 la décharge de droits litigieux & susceptibles de recherches ruineuses, a voulu en consacrer la mémoire.

Mr. *Bouchu*, Architecte, éleve de l'Aca-

démie, a été chargé de l'exécution. Il a composé un dessin simple & clair, d'une grande correction, où il a représenté la Muse de l'Histoire, achevant de graver sur une Pyramide de marbre le titre de la Loi bienfaisante. Ce dessin approuvé produit un très bel effet en relief. L'ouvrage fini, on en a fait l'inauguration le quinze Novembre dernier. Au bas on lit ces quatre vers, adressés aux Députés:

Vertueux Citoyens, qui du Peuple & du Prince
Avez concilié les intérêts divers,
Mortagne accomplissant le vœu de sa Province
A la Postérité consacre vos bienfaits.

Plus bas sont gravés les noms de ces Députés, Mr. *Bertereau*, Lieutenant Général; Mr. *de Fontenay*, Chevalier de Saint Louis.

PREMIERE LETTRE

SUR LES PEINTURES, SCULPTURES ET GRAVURES EXPOSÉES AU SALLON DU LOUVRE LE 25 AOUT 1785.

Les Artistes, Monsieur, sont comme certains malades qui, ne pouvant vaincre leur répugnance à la vue d'un remede, préferent les souffrances & quelquefois même la mort à un dégoût momentané. Heureux de rencontrer des parens ou plutôt un ami qui s'intéresse assez à leur conservation, pour user d'une contrainte salutaire, & les sauver, en quelque sorte, malgré eux. La Critique est à l'égard des premiers ce remede souverain ; mais en horreur à l'amour-propre de tous, & cependant quels biens infinis elle leur a procurés! En effet, n'est-ce pas elle qui, à force de s'élever contre l'indignité du local, si long-tems théâtre de leur rivalité, sous le titre ridicule de *Sallon*, est venu à bout de le faire convertir en un séjour plus décent, plus noble & plus analogue à cette dénomination fastueuse? N'est-ce pas elle qui, sans relâche, gémissant sur le grand nombre de portraits obscurs, de bambochades puériles, de tableaux de genre estimables, mais où le génie ne peut prendre son essor, a réveillé le zele du gouvernement, a provoqué sa munificence & fait naître cette foule de Peintres d'histoire dont s'énorgueillit aujourd'hui l'École Fran-

çoise ? N'est-ce pas elle qui poursuivant impitoyablement le mauvais goût, le goût faux, la maniere brillante, mais souvent déplacée & toujours trop prodiguée dont *Boucher* avoit engoué ses éleves, a rappellé les jeunes athletes aux vrais principes du grand genre, aux beautés mâles de l'antique ? Enfin, pour tout comprendre en un mot, n'est-ce pas elle qui a produit le Sallon actuel, le plus magnifique & de l'aveu général le plus important qu'on cite depuis son établissement ? Nulles futilités, nuls colifichets, point de grotesques, point de caricatures, point de ces scenes molles & efféminées dont l'effet ordinaire est d'énerver le talent en corrompant le cœur. Il y regne un ton sévere qui le rend moins agréable aux gens frivoles & superficiels ; mais qui plait aux vrais amis des arts, & aux partisans des mœurs ; qui éleve & aggrandit l'ame ; qui fournit aux méditations du génie & le perfectionne en l'exerçant. C'est à quoi, sans doute, sont destinés surtout plus de trente Tableaux d'Histoire, dont la plupart de vastes machines, & dont quatorze commandés pour le Roi. On désireroit seulement que, suivant le plan arrêté, les sujets eussent été choisis dans nos Annales & l'on regrette de n'y en trouver qu'un de cette espece : (*) toutefois il

(*) *Saint Louis rendant la justice dans le Bois de Vincennes* ; Tableau de Mr. *Brenet*, destiné pour la chapelle du château de Compiegne.

feroit bien tems que les Romains, les Grecs, les Egyptiens, les Hébreux, qui depuis quatre mille ans occupent la fcene, cédaffent la place à des perfonnages plus rapprochés de nous, plus dans nos mœurs & plus intéresfans pour des François. Quoiqu'il en foit, j'envifage du moins de toutes parts des traits d'héroïfme, des actions patriotiques, des vertus douces, fociales ou religieufes.

Ici Mr. *Vien*, après avoir offert il y a deux ans *Priam* allant fupplier *Achille* de lui rendre le corps de fon fils *Hector*, nous le montre qui revient dans fa capitale avec ces précieufes reliques: l'on fort au devant de lui; le char eft bientôt entouré de fon augufte famille qui l'arrête. *Hecube* embraffe le héros inanimé. *Andromaque* lui prend la main & femble fe plaindre encore aux Dieux de la mort de fon époux. *Aftianax*, conduit par fa nourrice, tend les bras à fa mere qu'il voit éplorée: *Pâris* & *Helene*, craignant les reproches, fe tiennent à l'écart derriere *Andromaque*; & *Caffandre* qui a prédit tous ces malheurs, fe précipite fous une des roues. Mêmes beautés & mêmes défauts abfolument que dans le tableau précédent. On reproche en outre à Mr. *Vien*, quoiqu'il fache bien l'hiftoire & connoiffe parfaitement l'antiquité, d'avoir employé dans fon architecture l'ordre dorique alors ignoré & mis fur la tête d'*Hecube* la couronne à rayons, feulement en ufage fous les Empereurs Romains.

Là, Mr. *la Grenée* l'aîné, nous retrace la générosité compatissante d'*Alexandre*. Ce Monarque averti par un Eunuque de la mort de la femme de son ancien rival, quitte le cours de ses expéditions militaires, vient au Pavillon de *Sisigambis*, qu'il trouve couchée par terre, au milieu des Princesses éplorées & près du jeune fils de *Darius* encore enfant; il prend part à leur douleur & les console. L'artiste du moins annonce cette intention; mais elle n'est pas remplie. On a peine à distinguer le Roi Macédonien de son Confident *Ephestion*. Sa tête n'est point rendue d'après l'antique, & quoique ce morceau soit riche de détails & d'un beau faire, l'on sait mauvais gré à Mr. *la Grenée* d'avoir osé lutter contre *le Brun*, dans un sujet traité par ce grand maître, & de rester si fort au dessous.

Des connoisseurs préférent son *Ubalde* & le *Chevalier Danois* aux prises avec les Nymphes qui cherchent à les séduire, comme plus dans son genre aimable; cependant l'action principale y est mal exprimée & il y regne un ton triste, peu convenable au sujet où *le Tasse* a répandu tant de charmes.

En levant les yeux on voit *Enée* qui, au milieu de la ruine de Troye, n'ayant pu déterminer *Anchise*, son pere, à quitter sa patrie & son palais, veut, dans son désespoir, retourner au combat : *Créuze* sa femme, l'arrête, en lui présentant son jeune fils *Ascagne*. Dire que ce morceau est de Mr. *Suvée*, c'est

annoncé en même tems une composition nette & facile, des plans bien distincts, une scene simple, mais trop vuide. D'ailleurs il ne s'est pas assez pénétré du premier livre de son *Eneide*, en traitant un sujet qui de sa nature exigeoit nécessairement plus de chaleur & de mouvement, même de tumulte & de désordre. Sa *Créuze* presque aussi jeune, aussi fine que le petit *Ascagne*, est dans la forme françoise, plutôt que dans celle des Troyennes de Mr. *Vien*, tout ami que soit celui-ci des femmes sweltes & légeres.

> Et les couleuvres étouffées
> Seront le jeu de son berceau.

Ces deux vers d'une Ode de Rousseau sont le principal sujet du tableau voisin, dont le but est d'exprimer comment *Amphytrion*, voulant s'assurer de la distinction qu'il devoit faire des deux enfans qu'*Alcmene* avoit mis au jour, fit lâcher deux serpens entre leurs berceaux. Le courage du petit *Hercule* détermina son choix; il reçut son fils, *Eurysthée*, qui se jetta tout effrayé dans ses bras en présence de la mere, de la nourrice & des femmes, témoins de cette épreuve. On est d'abord tenté de rire, en voyant cet *Amphytrion* depuis tant de siecles dévoué à la plaisanterie; & pour peu qu'il eût eu de goût, Mr. *Taraval* auroit senti que ce personnage ridicule ne pouvoit figurer dans un poëme héroïque comme le sien; il y auroit conséquemment renoncé. Quoi qu'il en soit, qûant à la composition, il ne s'en est pas mal tiré;

mais *l'Alcmene* eſt déteſtable, & tout le coloris de ce tableau eſt du plus mauvais ton.

Mr. *Brenet* nous exprime enſuite la piété & la générosité des Dames Romaines qui, à la priſe de Veies, apporterent aux tribuns militaires leurs bijoux d'or pour les fondre & exécuter une coupe de ce métal que la République avoit fait vœu d'offrir à *Apollon*; vœu que ſa pauvreté ne permettoit pas de remplir. On auroit deſiré que ce Peintre, toujours ſage, ſavant & froid, eût rendu plus nombreux le concours des Dames & montré plus d'admiration de la part des Tribuns, à moins qu'on ne diſe que les belles actions étoient déjà ſi familieres à ce peuple que rien en ce genre ne les étonnoit; obſervation bien détournée pour Mr. *Brenet*, dont le défaut n'eſt pas de pécher dans ſes ouvrages par trop d'eſprit.

Le Moïſe ſauvé des eaux par la fille de Pharaon, eſt le tableau qui vient après, & je vois avec peine que Mr. *la Grenée* le jeune mette le ſpectateur dans le cas de ſe rappeller le *Moïſe ſauvé des eaux*, du *Pouſſin*, qu'on compte parmi ſes ouvrages les plus remarquables. Le premier eſt fort gracieux; mais ce qui ſeroit beauté ailleurs, eſt ici défaut: la fineſſe des têtes de profil, l'élégance des formes donne plus d'idée des Grecs que des Hébreux ou des Egyptiens. D'ailleurs le lieu de la ſcene n'eſt point indiqué; rien ne caractériſe le *Nil*. Enfin la Princeſſe trop éloignée du grouppe de l'enfant & ſa ſœur, amenant ſa

mere pour lui servir de nourrice, trop dégradée dans l'ombre, rendent l'action sans ensemble & absolument décousue.

Indépendamment de ce tableau pour le Roi, l'Artiste laborieux, toujours fécond, a exposé plusieurs petits morceaux qui ne manquent pas de partisans & dont quelques-uns sont même plus estimés que sa grande machine, tels que *Roland abandonnant Armide*, malgré le défaut de costume d'avoir, au tems des Croisades, habillé les *Preux* Chevaliers à la Romaine. Sa Frise représentant *Moïse*, chassant les Bergers de Madian qui empêchoient les filles de *Jethro* de faire boire leurs troupeaux, est pleine de mouvement & d'une exécution hardie & originale. Les Amateurs du goût sain, y retrouvent avec plaisir le genre antique.

La maniere large & grande de Mr. *Mangeot* dont le Tableau est à côté du Moïse, lui fait un vrai tort. Celui-ci nous montre *Cléopâtre* rendant son dernier hommage au tombeau d'*Antoine*.

„ Après la défaite d'*Actium* & la mort „ d'*Antoine*, cette Reine sachant que l'in„ tention d'*Octave* étoit de la conduire à „ Rome pour orner son triomphe, résolut de „ ne lui pas survivre; mais avant elle fit „ demander au vainqueur la permission de „ visiter pour la derniere fois le tombeau „ d'*Antoine*. Là, s'imaginant qu'il la voyoit „ & l'entendoit encore, *Cléopâtre* lui dit

„ qu'elle alloit lui donnér la plus grande
„ preuve de son amour, lui fit ses adieux &
„ après avoir semé sa tombe de fleurs, elle
„ se retira avec ses femmes & remplit sa
„ promesse".

Cet exposé de l'artiste offroit, comme l'on voit, deux traits, l'acte religieux & l'acte héroïque, sujets de deux tableaux, à moins d'un génie bien inventif pour les rendre en un. Mr. *Ménageot* a choisi le premier, sans doute comme plus fécond en accessoires, comme plus susceptible du développement des différentes parties de son art. Peut-être même a-t-il cru avoir exprimé l'autre par le désespoir dont est empreinte la figure de *Cléopâtre*, par une carnation plombée & livide, d'une maniere si outrée qu'elle annonce déjà non seulement la mort; mais la putréfaction. Peut-être aussi cette mauvaise plaisanterie est-elle trop exagérée: du moins est-il vrai que la douleur de la Reine d'Egypte, profonde & concentrée, ne devoit point être celle d'une femmelette de Paris, dont la moindre attaque de nerfs dérange toute l'économie animale, en altérant ses traits, ne devoit point s'étendre sur toutes les autres parties de son corps, comme si elle sortoit d'une maladie longue & cruelle, ou même comme si elle avoit déjà un pied dans la tombe.

Vous voyez, Monsieur, que je m'arrête principalement à l'expression, partie la plus essentielle, dont le plus ignorant peut juger.

D'au-

D'autres critiques observent que les figures de Mr. *Menageot* n'ont pas le caractere Egyptien; que ce petit Page portant le manteau de la Reine n'est point du tems; que son sarcophage est la copie de celui d'*Agrippa* à Saint Jean de Latran; enfin que ce tableau manque d'harmonie, que la couleur en est dure......

Bien des gens préferent encore le tableau de chevalet de cet artiste, où l'on voit *Alceste* rendue à son mari par *Hercule*: quoique celui-ci soit un peu jeune, point assez mâle & ne ressemble en rien à l'*Hercule Farnese*.

Je vous parlerois, Monsieur, de l'esquisse de Mr. *Menageot*, d'un tableau pour la ville au sujet de la Paix de 1783, sujet intéressant plus que tous les autres, si je ne préférois d'attendre le tableau, qui doit vraisemblablement figurer au premier Sallon.

A ce morceau d'histoire profane succede un morceau d'histoire sainte, dont la moralité est le danger des vœux indiscrets, ou plutôt doit être d'inspirer de l'horreur contre des vœux atroces. En effet, le ciel envoyant à *Jephté* sa propre fille, lorsqu'il vient de lui faire le vœu, s'il remporte la victoire sur les Ammonites, d'immoler la premiere créature que ses yeux rencontreront en rentrant dans son palais, est une terrible leçon. En la voyant, le pere détourne promptement ses regards, déchire ses vêtemens, tombe dans les bras de son écuyer, & sa fille se précipite à ses pieds, pour apprendre la cause de sa douleur. Elle étoit suivie

de ses femmes jouant des instrumens, & à ces concerts d'allégresse succede un silence morne & effrayant.

Vous jugez, Monsieur, par cette description, que le tableau est heureusement composé, surtout pour son espace, ne comportant que huit pieds de large sur dix de haut. En cela Mr. *Vanloo* est bien supérieur à son ouvrage du Sallon dernier: mais le costume n'en est point exact au gré des antiquaires; ses personnages sont habillés comme des Grecs, & toujours point de coloris ou plutôt un ton blaffard, qui donne l'air d'une *croute* à celui-ci & repugne au spectateur, n'y revenant que par réflexion. En général, cet artiste ne semble pas fait pour l'histoire; il veut soutenir l'honneur de son nom & sa dignité de Professeur, & cependant il vaudroit mieux être le premier des Peintres de genre, que le dernier des Peintres d'histoire.

Ce n'est pas un petit plaisir, Monsieur, pour le public, que le contraste de tous ces sujets & de toutes ces manieres. C'est maintenant la fougue d'un débutant plein de verve, dont le récit seul à coup sûr vous enflammera l'imagination; quel effet ne doit pas produire le spectacle de l'action même? Il s'agit du Sac de Troye, au moment épouvantable où *Pyrrhus* blessé par *Polite*, le dernier des fils de *Priam*, le poursuit jusques dans le palais de ce Monarque, le massacre à ses yeux, & le pere ensuite, voulant venger la mort du jeune héros. Tout se sent ici de

l'inexpérience du compositeur. On lui reprochoit l'an passé d'avoir choisi la nuit pour le tems de l'éducation du Centaure *Chiron*; aujourd'hui, dérogeant à la vérité de l'histoire, il oublie cette nuit désastreuse que nous peignent si chaudement & *Virgile* & *Racine*, où se passa la cruelle scene qu'il veut rendre, & il la transporte dans le jour: il oublie que le pathétique n'y doit être que secondaire, que l'action principale est la cruauté de *Pyrrhus*, & il met dans l'ombre ce vainqueur barbare, & il attire les premiers regards sur le grouppe d'*Hécube*, d'*Andromaque* & de *Cassandre* éplorées. Toutefois, l'on fonde de justes espérances sur cet artiste, lorsque l'âge & la raison lui auront mûri la tête. Il faut que l'Académie pense de même, puisque, à peine reçu, elle l'a employé aux tableaux destinés pour le Roi. Qu'il consulte encore longtems son Maître Mr. *Bardin* sur le dessin & la composition; car, quoiqu'il l'ait laissé derriere lui, il peut sans s'humilier continuer d'en prendre des leçons.

Toujours Agréé, lorsqu'il voit son éleve Académicien, Mr. *Bardin* dont c'est ici le cas de faire mention, prouve bien que dans ce siecle frivole on va beaucoup plus loin avec un mérite brillant qu'avec un mérite réel. Son tableau représentant l'Extrême-Onction, d'une grande & belle ordonnance, (*) mais gris & sans effet de couleur, ne

(*) Il est de 15 pieds 2 pouces de long, sur 6

frappe point & l'on passe sans le regarder, lorsque l'autre plein d'écarts & d'extravagances saisit & attire la multitude.

Comme dans ses esquisses dessinées, dont l'une représente l'adoration des Mages & l'autre une Vierge, il n'est plus question de couleur, on convient qu'il fait infiniment mieux & qu'on les considere même avec plaisir....

Le sang-froid dont *Manlius Torquatus* condamne à la mort son fils, quoique vainqueur, pour avoir combattu, malgré la défense des Consuls, (*) est le principal objet du tableau de Mr. *Bertellemy*, qui occupe le milieu entre Mr. *Renaud* & un Athlete entrant dans la carriere. Cet artiste a toujours l'expression juste & n'est point maniéré jusques à présent; depuis trois Sallons qu'il figure avec éclat, ses sujets ont été tous variés. D'abord noble & gracieux, il s'est ensuite montré terrible, & aujourd'hui il est grand, fier & pathétique; car la vertu Romaine poussée dans le principal personnage à son plus haut dégré, ne l'empêche point d'être pere & cette double conception est très bien sentie. Le style est ferme & sévere, comme la composition.

Mr. *Peyron* est le nom du débutant indiqué, & son sujet *l'héroïsme de l'amour conjugal.*

---

pieds 8 pouces de haut. Il est destiné pour la Chartreuse de Valbonne, près le Pont Saint-Esprit en Languedoc.

(*) Ce trait d'histoire est de l'an de Rome 413.

C'eſt *Euripide* qu'il a pris pour guide dans la diſtribution du poëme.

Alceſte s'étant dévouée volontairement à la mort, pour ſauver les jours de ſon époux, fait ſes adieux à ſon mari, que le déſeſpoir accable, & , après lui avoir fait promettre de reſter fidelle à ſa mémoire, elle lui confie ſes enfans, dont elle eſt entourée, & qui, baignés de larmes, participent à la douleur d'une ſi cruelle ſéparation, à proportion de leur âge. Les femmes plongées dans la triſteſſe rempliſſent le palais de deuil, & la Statue de l'hymen eſt voilée à jamais, comme ne devant plus éclairer d'autres embraſſemens. Le pathétique de l'action y ſemble bien rendu, les convenances morales parfaitement ſenties. Le fond en eſt trop noir; ce qui, au gré des connoiſſeurs, provient en partie de la mauvaiſe expoſition du tableau & d'ailleurs ne meſſied pas à la triſteſſe de la ſcene. Les gens de l'art, examinant tout avec l'équerre & le compas, y critiquent trois plans abſolument paralleles, défaut capital contre les premieres regles de la compoſition matérielle, & les diſſertateurs de l'Académie des Belles-Lettres ſont choqués d'y trouver encore ſur la tête d'*Admette* cette couronne à rayons uſitée ſeulement dans les tems très poſtérieurs. Malgré ces reproches fondés, Mr. *Peyron* s'annonce comme devant être un jour un des ſoutiens de l'Académie & elle en a jugé ainſi en l'admettant, quoique Agréé, à travailler pour le

Roi; honneur rare, s'il n'eſt pas ſans exemple.

Le morceau de reception de Mr. *Taillaſſon*, dont je ne vous ai dit qu'un mot il y a deux ans, comme Agréé, eſt au-deſſus du Tableau de Mr. *Peyron*; c'eſt *Philoctete* à qui *Ulyſſe* & *Néoptolême* enlevent les fleches d'*Hercule*. On ne trouve point au premier les formes d'un héros Grec; on prétend que ſa poſe lui donne plutôt l'air terraſſé que menaçant; quant aux deux autres perſonnages, ils ſont un peu roides & pas aſſez variés; toute l'exécution eſt peinée. Malgré cela, l'intérêt du ſujet, de la penſée, un bon ſtyle & de l'éclat dans le coloris, lui ont valu les ſuffrages des maîtres.

La foule des autres ouvrages que cet artiſte a expoſé, atteſte d'ailleurs ſa conſtance au travail & ſa facilité. Sa Sainte Thereſe (*) en extaſe eſt généralement applaudie. Elle électriſe le ſpectateur & le ravit à ſon tour, malheureuſement d'une maniere toute profane, ſans lui faire quitter la terre & en s'attachant plus que jamais à la créature.

Je vous ai, Monſieur, obſervé autrefois que les Peintres manquoient preſque toujours la figure de *Jeſus-Chriſt*; il en eſt de même de *Jupiter*. Ce Souverain des Dieux, endormi ſur le mont Ida, ſujet du tableau de

(*) Ce tableau eſt pour les Dames Carmélites de Limoges, ainſi qu'un St. Jean de la Croix, très goûté auſſi.

Mr. *Barbier* l'aîné, devant lequel je me trouve en ce moment, est bien loin de la majesté qu'il devroit avoir : la *Junon* est beaucoup mieux pour la figure ; c'est une jolie femme, mais non encore celle qui dit dans *Virgile* : *ast ego quæ Divûm incedo Regina.* Le *Morphée* dans les airs qui répand les pavots sur ce couple auguste, est bien suspendu & d'une grande légereté ; & quant au méchanisme de l'art, le tableau n'est point sans mérite.

Vous vous impatientez peut-être, Monsieur, de ne point m'entendre vous parler de Mr. *Vincent* ; m'y voilà. Il a composé deux tableaux faisant une suite historique. Par le premier, sans doute [illegible] voulu s'essayer, se pénétrer de son principal objet, afin de le mieux rendre ; dans le second, destiné pour le Roi & de plus grande maniere, *Cæcinna Pætus*, s'étant attaché à *Scribonius*, qui avoit soulevé l'Illirie contre l'Empereur *Claude*, fut pris & mené à Rome. *Arrie*, sa femme, trop instruite qu'il n'y avoit aucune espérance de le sauver, l'exhorte à se donner la mort.

Cette héroïne, voyant que *Pætus* n'avoit pas le courage de se tuer, prit un poignard, se l'enfonça dans le sein & le présenta à son mari, en lui disant, *Tiens, Pætus, il ne m'a point fait de mal* : exemple qui détermina son époux incertain, à ne pas lui survivre.

Quels beaux sujets & que l'ame doit s'élever en les traitant ? Vous voyez, Monsieur, que l'un n'est, à proprement parler, qu'une

préparation à l'autre. Aussi Mr. *Vincent* n'en a fait qu'un tableau de chevalet; mais bien loin d'avoir suivi la gradation qu'il se proposoit, il semble s'être épuisé, pour ainsi dire, à composer son esquisse, & son grand morceau est fort inférieur au petit: (*) dans celui-ci son *Arrie* fiérement posée, comme l'exige la circonstance, le bras droit bien tendu, embrassant de la même main le poignard, tourné vers son sein, les doigts ramassés en pointe & portés contre son front, indique à son mari que rien ne peut arrêter une résolution courageuse, bien prise, & qu'elle va lui en offrir la preuve. *Pætus*, au contraire, porte dans toute sa contenance, l'humiliation, la foiblesse & le découragement. Il est assis, panché en avant, les yeux fixés vers la terre; ses vêtemens sont ternes comme sa figure; tandis que la robe éclatante de l'héroïne forme un contraste piquant pour les effets pittoresques, & ingénieusement allégorique aux sentimens & à la situation des deux personnages.

Arrie s'est poignardée dans celui-là; on le suppose du moins, car la blessure n'est pas assez visible. Mais au lieu de présenter le fer à son mari, avec ce calme héroïque, rendant autant qu'il est possible le sublime de ce mot, *Pæte, non dolet*, elle le tient toujours dirigé vers

---

(*) De trois pieds, six pouces de haut, sur quatre pieds trois pouces de large seulement.

vers elle, & sa tête renversée en arriere annonce sa défaillance: d'un autre côté, *Patus* par son attitude exprime plutôt la surprise & l'effroi, que sa disposition à l'imiter. Ce que le Peintre auroit dû faire sentir & ce qui auroit été le comble de l'art. Le coloris n'en est pas non plus aussi fier.

La Peste de Milan de Mr. *le Monnier* est un tableau qui paroît bien froid après celui dont je viens de parler, & *Saint Charles Borromée*, malgré l'auréole qui ceint sa tête, est un pauvre personnage mis en regard d'*Arrie*. Quoi qu'il en soit, ce début de l'auteur mérite des encouragemens; il y a de l'ordonnance, de belles masses, un bon style; mais on observe qu'un fléau dévasteur comme la peste n'est point rendu par une seule femme expirante & tenant son enfant mort dans ses bras, & l'on exhorte cet Agréé à être plus correct dans son dessin, partie si essentielle de l'art & dans laquelle a toujours excellé l'école françoise.

Je ne sais, Monsieur, si c'est par coquetterie, mais voilà pour la seconde fois de suite que Mr. *Callet* se fait attendre, desirer & prôner d'avance; on vient enfin de placer son ouvrage, qui nous ramene encore à cette histoire grecque dont nous ne pouvons sortir. Le sujet est celui qui précede les tableaux de Mr. *Vien* & qu'il a eu soin de passer, comme peu analogue à son génie trop sage pour l'enthousiasme & la fougue qu'il exigeoit. Je

veux parler d'*Achille* traînant le corps d'*Hector* devant les murs de Troye & sous les yeux de *Priam* & d'*Hecube*, qui implorent le vainqueur.

Ce tableau, comme celui de Mr. *Peyron*, qui est à l'opposite, est placé trop haut & reçoit le jour d'une façon trop ingrate pour n'en pas perdre beaucoup de détails; d'autant mieux qu'il est aussi très ombré, pour ne pas dire noir. La figure la plus apparente est le cadavre du héros vaincu; spectacle qui répugneroit, si l'auteur n'avoit eu l'attention de nous l'offrir en cet état de conservation dû aux soins de *Vénus* & d'*Apollon*, comme en prévient Mr. *Vien* dans son explication, mais ridicule & incompatible ici, où il est censé couvert de la fange & de la poussiere dont il est souillé successivement. L'artiste a sacrifié la vérité & même la vraisemblance aux belles formes, à la savante anatomie qu'il vouloit développer. Il en a fait la partie principale de sa composition, lorsqu'elle ne devoit être qu'accessoire. Son héros vainqueur ne s'offre aux yeux & ne frappe qu'en second. La position hardie avec laquelle il sort le pied droit de son char pour fouler son rival, est plutôt un tour de force ressemblant à ceux du Sieur *Astley*, (*) que l'attitude noble & fiere d'un

(*) Fameux Ecuyer Anglois, qui tient depuis plusieurs années à Paris un spectacle de chevaux sur lesquels il exerce des tours de force & d'adresse merveilleux.

Prince faisant parade en ce moment de sa férocité, mais non luttant d'adresse avec les *Automedon* de l'armée grecque. Ces défauts & plusieurs autres, tels que la jambe d'*Achille*, qui n'est point musclée vigoureusement comme devoit être celle de l'éleve du Centaure *Chiron*, n'empêchent pas que ce morceau ne soit très estimable pour la chaleur & le mouvement qui y regnent: on croit voir rouler le char, que suit involontairement l'œil du spectateur. Cependant si, comme on l'en accuse, Mr. *Callet* n'avoit fait que copier servilement un peintre Anglois nommé *Hamilton*, tout son mérite se réduiroit à rien.

J'allois, Monsieur, finir & fermer cette Lettre concernant les Tableaux d'histoire, lorsque, retourné au Sallon pour le visiter de nouveau & considérer scrupuleusement si je n'ai rien oublié en ce genre qui puisse vous intéresser, je vois la foule des Spectateurs jusques là si flottante & si agitée, ne faire, pour ainsi dire, qu'une masse stupéfaite d'admiration en présence d'un chef-d'œuvre qu'on venoit de placer. Vous n'en serez pas étonné quand je vous dirai qu'il vient d'Italie, mais ne vous y trompez pas; il ne s'agit ni d'un *Raphaël*, ni d'un *Guide*, ni d'un *Titien*, ni d'un *Correge*, mais d'un *David*. Ce jeune Peintre se trouve à Rome & y a composé pour le Roi sa tâche, qui étoit le *Serment des Horaces entre les mains de leur pere*. Revenu à soi, chacun se répand en

louanges & se récrie sur le genre de beautés qui lui plaît davantage. Quelle composition simple & sublime, dit l'homme de Lettres! quelle ordonnance noble! quelles hautes conceptions dans la tête du pere! quelle fermeté patriotique dans le premier des jeunes gens! Quel dessin! répond l'artiste; comme ces muscles sont prononcés savamment & variés avec intelligence dans la jambe du pere & dans celle du fils! quelle vigueur! quel accord! quel coloris! Ce tableau écrase tous les autres. J'en aime surtout l'architecture, continue un de nos *Vitruves*; elle remplit bien le fond du tableau, elle est d'un grand goût, sans ornemens, comme l'exigeoit le costume du tems & tirant toute sa beauté de ses proportions bien entendues. L'aimable personne que la sœur! ajoute un jeune homme, quelle douceur, qu'elle est touchante dans sa tristesse! Les beaux yeux, quoique baignés de larmes! *Si dolci nel pianti che saran nel riso!* La pauvre mere, répart en sanglottant une bonne femme! Quelle douleur de voir partir ses fils pour le combat où ils vont peut-être périr! Oui, mais c'est la douleur d'une Romaine, répond à côté d'elle l'homme d'esprit philosophe, accoutumé à disséquer & à nuancer les passions. Enfin le savant s'extasie sur les draperies, sur les vêtemens, où rien n'est omis de ce qui peut le satisfaire. Ce concert d'éloges cent fois répétés ayant pris fin, j'entends l'envie qui fait siffler ses serpens & glisse sourdement ses

murmures. Le tableau est un peu jaune de couleur, les grouppes sont décousus; le plus apparent des *Horaces* pour prêter le serment écarte les jambes, comme s'il alloit tirer une botte. Il y a quelque chose d'embarrassé dans les bras tendus des trois freres & surtout la main du dernier est d'un profil mal dessiné. Oui, je le répete, il y a de la confusion en général dans ces bras & l'on a de la peine à démêler à quel corps chacun appartient. Le pere *Horace*, au lieu de présenter les sabres à ses fils, les retient serrés dans sa main & semble craindre de les leur confier. Les sabres ne sont pas trop bien rendus; il y a sur l'un d'eux une ombre trop forte: la jambe gauche du pere qui, quoique reculée, devroit être sur le premier plan, semble sur le second; ce qui fait perdre l'à plomb au vieillard & le rend chancelant: le tableau en général est trop éclairé; il n'y a point assez d'opposition dans les ombres. Mr. *David* forme le jour comme il lui convient pour faire briller son talent & non comme il est dans la nature. L'Architecture est trop bien entendue pour le tems des *Horaces*, la scene trop nue; l'action se seroit mieux sentie, si l'on eut vu dans un lointain les deux armées, du moins l'armée Romaine.... Il pourroit se faire qu'il y eût quelque chose de vrai dans toutes ces critiques, & le tableau de Mr. *David* n'en seroit pas moins, je le répete, un chef-d'œuvre, ce qui ne signifie pas un ouvrage sans défauts;

mais un ouvrage qui enchante, transporte, ravit tellement, que le spectateur n'a pas le tems de s'en appercevoir d'abord, ne les observe ensuite qu'à la discussion.

En voilà, Monsieur, assez pour vous faire connoître les progrès rapides que notre École a fait dans le genre de l'histoire: dix-huit concurrens dont je viens de vous entretenir & dont aucun n'ait beaucoup de mérite, forment un corps d'artistes bien précieux & bien propres à illustrer les Arts sous le Regne de *Louis XVI*, dont ils doivent aussi faire en partie la Gloire.

J'ai l'honneur d'être &c.

Paris ce 13 Septembre 1785.

SECONDE LETTRE.

Au sujet d'une exposition de Tableaux qui, suivant l'usage; a eu lieu cette année à la place Dauphine, le jour de la petite Fête-Dieu, de la part des jeunes gens des deux sexes se livrant à la Peinture & en desirent faire voir leur talent, il s'est élevé, Monsieur, une contestation grave. Comme dans le nombre des concurrens, on citoit beaucoup de Demoiselles dont on prônoit dans les feuilles publiques les heureuses dispositions, un rigoriste a prétendu que c'étoit un meurtre de les encourager ainsi; qu'un tel art étoit perni-

cieux pour les personnes du sexe, qu'il leur faisoit perdre cette pudeur précieuse, leur plus bel ornement & les entraînoit presque toujours dans le libertinage. Je n'entre point dans la discussion de cette question morale ; mais il seroit fort à regretter pour la Peinture d'être privée de nos Minerves modernes : il est des parties auxquelles les femmes semblent plus appellées que les hommes, & dans les Arts comme dans les Lettres tout ce qui tient aux graces & à l'enjouement est par essence de leur domaine. Depuis plusieurs expositions leurs ouvrages brillent au Sallon entre ceux du second ordre. Elles disputent la palme aux hommes; elles l'emportent & s'en glorifient tour à tour. Je vous ai parlé dans le tems & à plusieurs reprises des succès de Mlle. *Vallayer*, devenue Madame *Coster* ; je me suis enthousiasmé en 1783 sur les chef-d'œuvres brillans & vigoureux de Madame *le Brun*. C'est aujourd'hui Madame *Guyard*, dès-lors la serrant de près, qui triomphe & fait entourer ses productions avec ces cris de surprise & de ravissement involontaires qui ne s'arrachent que par un mérite réel & éclatant.

Son tableau qui frappe le plus & le sujet de l'admiration générale, est un tableau historié, où elle s'est figurée elle-même en pied, occupée à peindre, avec deux de ses éleves derriere elle, considérant l'ouvrage de leur maîtresse & épiant, pour ainsi dire, le mo-

ment de surprendre le secret d'un si rare talent. Unité d'action, plan net, intention bien sentie, beau choix de nature, attitudes variées, vraies & naturelles, grande intelligence du clair obscur, tons sûrs, coloris harmonieux, accord de la grace & de la vigueur, tout ce qu'on peut desirer se trouve réuni dans cette composition savante & digne des plus habiles maîtres.

Les autres portraits faits par cette académicienne caractérisent un pinceau sévere, plus propre à rendre les têtes pensantes & profondément occupées que les affections frivoles des gens du monde. Elle nous offre un *Amedée Vanloo*, un *Vernet*, un *Cochin*, trois artistes qui ne prêtent rien moins qu'aux graces & à la gentillesse du faire, mais exigeant une touche réfléchie & vigoureuse. Entre les femmes elle semble ne choisir aussi que celles qui sont de son genre; on le remarque dans une Comtesse avec son fils âgé de trois mois, fraîche comme *Flore*, belle comme *Venus*, mais chaste comme *Penelope* & dont toute l'habitude du corps annonce la vertu conjugale dans toute sa pureté la plus parfaite; Comtesse si modeste, qu'elle a voulu rester anonyme, quoique sa figure ne puisse qu'exciter la curiosité des amateurs (*).

(*) On dit que c'est Madame la Comtesse *de Flao*, belle-sœur de Mr. *d'Angiviller*.

Il n'en eſt pas de même de Madame *le Brun*, ſe vouant aux plus jolies femmes de la cour, aux plus galantes & les ſervant de tous les agrémens de ſon pinceau. L'une eſt en Sultane boudant de n'avoir pas été choiſie par ſon maître pour cette nuit-là; l'autre, en Jardiniere qui, ſous ce déguiſement ſimple & attrayant, cherche les aventures; celle-là minaude, celle-ci agace; la derniere ſéduit par les charmes de ſa voix (*): du ſein de toutes ces Beautés s'éleve Mr. le Contrôleur-Général, & comme il n'eſt point ennemi du ſexe, les bonnes gens croient le voir au milieu de ſon ſerrail. Ce portrait hiſtorié eſt bien plus ſavant que ceux dont je viens de parler. Il eſt riche de compoſition, vrai dans ſes détails. Les étoffes en ſont précieuſes, les ombres, les reflets ménagés avec ſoin; il eſt monté ſur le haut ton de couleur qui lui convient. La reſſemblance du perſonnage eſt telle, que chacun le nomme au premier coup d'œil; c'eſt ſon air ouvert, ſon œil plein de feu, ſa figure ſpirituelle, riante & affable; c'eſt l'homme en un mot, c'eſt Mr. *de Calonne* exactement: mais ce n'eſt pas le Con-

---

(†) Ces cinq Dames ſont Madame la Comteſſe *de Clermont-Tonnerre*, Madame la Comteſſe *de Grammont-Caderouſſe*, Madame la Comteſſe *de Ségur*, Madame la Comteſſe *de Chatenois* & Madame la Baronne *de Cruſſol.*

trôleur-général, il a l'air plus distrait qu'occupé; une Lettre au Roi, un Mémoire déployé à côté de lui sont excellens pour faire briller le talent de l'artiste, mais ne sont que des enseignes & ne désignent nullement ce Ministre enchanteur, qui sait avec tant d'art attirer au fisc public, non-seulement l'argent de la nation, mais celui des étrangers, pour le reverser ensuite avec tant de profusion & de munificence.

Je passe à la *Bacchante* assise, de grandeur naturelle & vue jusques aux genoux; ouvrage de la même académicienne, fort admiré d'abord & plus fort critiqué ensuite. Il est certain que la tête en est charmante au possible, pleine de finesse, de malice & de gaité. Le corps largement peint, d'une carnation admirable & séduisant par sa nudité lubrique: mais à la peau du tigre près, parfaitement imitée, on la prendroit plutôt pour une beauté de serrail que pour une Prêtresse de Bacchus. On trouve encore la tête trop petite pour le corps & les chairs de celui-ci point assez *lacqueuses*, mot scientifique, voulant dire pas assez rougeâtres, assez fouettées de sang; ce qu'exigeoit l'état de la Nymphe fréquent & habituel. Enfin d'autres vont jusques à dire que cette figure est d'une exécution molle & peu savante.

Quant à Madame *Coster*, on est fâché de lui voir abandonner presque entierement le genre de la nature morte où elle étoit supérieure, pour se livrer au Portrait & au Portrait

historié, dans lequel elle est bien inférieure à ses rivales. A cette occasion, il est très plaisant de voir un Evêque la choisir pour sa Minerve; aussi le Prélat n'a-t-il osé se nommer & en paroît-il tout honteux dans son coin. Le Portrait en pied de Mademoiselle *de Coigny* cueillant des fleurs dans son jardin, est une preuve de mon assertion; il n'y a de bon dans ce morceau que les fleurs; la figure principale est manquée, mal dessinée & pour ainsi parler, écorchée. Mais son ouvrage, d'autant plus blâmable qu'il est à grande prétention, c'est le Portrait de Madame de *Sainte Huberti* sous l'habit de *Didon*. L'Actrice ne manque pas de ressemblance: à travers sa laideur, son air spirituel brille & est bien saisi; il y a du caractère dans sa tête: mais ce n'est que Madame de *Sainte Huberti*, & au costume près l'on y cherche vainement la Reine de Carthage, rôle cependant où elle jouoit avec une chaleur bien propre à enthousiasmer l'artiste, où elle faisoit oublier sa figure ignoble & paroissoit belle & touchante, comme l'aimable & tendre Souveraine d'Afrique.

Les faiseurs de Portraits semblent avoir tous voulu cette fois prendre un vol plus haut & se rapprocher autant qu'ils pouvoient de l'histoire. C'est ainsi que Mr. *Roslin* nous offre une Dame debout, en satin blanc, devant une glace, pour y achever sa toilette: quelques autres personnages étendent & remplissent la scene; la femme de chambre qui en

eſt partie intégrante & tient le chapeau de la Dame; un petit garçon qui joue en un coin; enfin un Chevalier de Saint Louis aſſis eſt occupé à lire. Par cette notice, exceptée la premiere liée à l'action, on voit que le reſte n'y tient en rien. L'auteur a cru ſans doute pouvoir s'autoriſer en cela des Hollandois, qui s'embarraſſoient peu d'être découſus dans ces ſortes de ſujets; mais comme la regle de l'unité eſt priſe dans la nature & le bon ſens, je ne crois point qu'un pareil exemple diſpenſe de s'y aſſervir & ce n'en eſt pas moins un défaut capital. Quant à l'exécution, elle eſt charmante. Il y a même beaucoup de gentilleſſe & d'eſprit dans le jeune enfant: tous les détails ſont ſoignés avec une perfection exquiſe. On ſait que Mr. *Roſlin* excelle principalement dans le rendu des étoffes, ſurtout des ſatins, où, ſuivant pluſieurs connoiſſeurs, il l'emporte ſur les Flamands; il s'eſt piqué cette fois d'une Perſpective ſavante & de faire reſſortir de la glace juſques à la figure de la Dame. En un mot, on ne reproche à l'artiſte qu'un précieux trop fini, de maniere que les acceſſoires attachent autant que le fond; léger défaut dans un ſujet vague comme celui-ci & ne portant aucun intérêt.

Mr. *Dupleſſis* n'eſſuye pas le même reproche; on dit au contraire qu'il copie avec une grande vérité & n'embellit jamais. Ce qui ſeroit un éloge, à prendre le terme dans le ſens phyſique; mais la critique l'entend au

moral. Elle veut dire qu'il rend les traits & non l'esprit de ses personnages; que dans Mr. *de Chabanon*, par exemple, on ne trouve point le membre de l'Académie des Belles-Lettres & de l'Académie Françoise, ou du moins l'homme aimable, doué des talens enchanteurs de la société; dans Mr. *de Lassonne*, le Médecin, le Savant, le Chymiste, le fondateur de la Société Royale; dans Mr. *Vien*, le Peintre d'histoire, le Directeur de l'Académie. Quant à la petite observation de ne l'avoir point décoré du Cordon de Saint-Michel, qu'on découvre seulement suspendu auprès de lui; elle porte à faux, en ce qu'il est représenté en robe de chambre & que ç'auroit été lui prêter une vanité ridicule que de le barder de ce Cordon dans son déshabillé.

Je finis, Monsieur, cette énumération des Portraits, par où j'aurois dû commencer. En effet la Reine méritoit sans doute d'attirer la premiere mes hommages; mais je repugnois à y venir, comme le public à la considérer. Est-il possible, qu'un aussi habile homme que Mr. *Wertmuller* destiné à remplacer le premier Peintre du Roi de Suede, se connoisse si peu en graces & en majesté: on assure que la Reine, lorsqu'elle est entrée au Sallon, s'est méconnue elle-même & s'est écriée: „ quoi! „ c'est moi-là ”..... D'ailleurs quel moment a-t-il choisi? Elle se promene, dit-il, avec *Monseigneur le Dauphin*, & *Madame*, fille du Roi, dans le jardin Anglois du petit Trianon;

action froide & particuliere, n'excitant qu'un intérêt de curiosité ; il falloit, comme l'a observé un critique judicieux, (*) représenter la Reine, montrant ses enfans à la nation, appellant ainsi tous les regards & tous les cœurs & resserrant plus fortement que jamais, par ces gages précieux, l'union entre la France & l'Autriche.

Ce grouppe de la famille royale en sont les seuls personnages qu'on rencontre peints au Sallon.... Je me trompe, Monsieur : après bien des choses je découvre le Roi s'éclipsant, il est vrai, à l'éclat du Trône ; en conséquence servi suivant ses vues & confondu dans un des boudoirs (†) de ce lieu. En effet, ce n'est point un acte de Souveraineté qu'il exerce, mais un acte d'humanité, dont Mr. *de Bucourt* s'est proposé de rendre compte. Ce fut durant l'hiver rigoureux de 1783 qu'il se passa. Sa Majesté se faisoit un plaisir de se déguiser, de parcourir le matin les chaumieres de Versailles & des environs & d'y répandre lui-même ses bienfaits.

(*) Mr. l'abbé *Soulavie* dans ses *Réflexions Impartiales sur les progrès de l'art en France.*

(†) On appelle les *boudoirs du Sallon*, les embrasures des fenêtres & les coins adjaçens, qui forment au moyen des treteaux sur lesquels sont établies les Sculptures, comme autant de cabinets particuliers.

Louis XVI eſt repréſenté enveloppé d'un manteau d'écarlate, coſtume autoriſé par la ſaiſon & ſous lequel il cache ſans affectation toutes les décorations qui le pourroient trahir; il a la tête enfoncée dans un chapeau profond & rabattu qui dérobe une partie de ſa figure; il vient de donner ſa bourſe à un petit garçon, le plus près de lui à l'entrée de la chambre: il eſt reconnu par le grand-pere qui ſe jette à ſes genoux & toute la famille en fait autant: la mere malade dans ſon lit, ſe ſouleve preſque nue & ramaſſe ſes forces pour rendre ſes hommages & exprimer ſa reconnoiſſance à ſon auguſte bienfaiteur. Cette ſcene touchante eſt compoſée de dix acteurs, non compris le Roi, variés chacun de figure, d'âge, d'attitude, d'accoûtrement. Mais plus le ſujet eſt intéreſſant, plus on auroit déſiré que l'auteur en eût fait reſſortir tout le pathétique. D'abord la rigueur de l'hiver n'eſt point aſſez exprimée; on voit bien une femme à l'âtre, ranimant un charbon, ce qui annonce un feu maigre, une diſette de bois: du reſte ces pauvres gens, ſauf celle qui eſt alitée, ſont vêtus de façon à ne pas ſouffrir beaucoup de froid: on ne remarque pas d'ailleurs s'ils ont d'autres beſoins & tout cela ſe préſume plutôt qu'il ne ſe ſent, par l'action généreuſe de l'étranger, dans lequel il eut fallu ſurtout que *Louis XVI* eût été plus reconnoiſſable: & pourquoi ne pas conter l'anecdote dans le livre, circonſtancier tous les détails, faire en

quelque sorte violence à la modestie du Monarque ? De pareilles leçons qui s'exercent & se donnent sous nos yeux, par des personnages connus, sont d'une moralité bien plus frappante, bien plus directe, bien plus utile que les plus beaux traits de l'histoire Grecque, Romaine & même Sacrée, qui, vu l'éloignement, la différence des tems & des mœurs, font peu d'impression ou rencontrent beaucoup d'incrédules, auprès desquels ils n'obtiennent gueres plus de confiance qu'un roman.

Du reste, quant à l'exécution, ce petit morceau est encore charmant & de beaucoup préféré par les artistes à un autre sujet du même, plus gai, où le Peintre amoureux de son modele, en reçoit un billet & lui baise la main, tandis que de l'autre la femme prodigue de feintes caresses à son mari qui sourit à la vue du portrait commencé & en est enchanté. Ils trouvent que ce tableau-ci *grisaille* furieusement.

Mr. *Wille* n'ayant point les mêmes considérations de respect, les mêmes craintes de déplaire, fait beaucoup plus de sensation par un sujet de ce genre, autour duquel les flots de spectateurs se succedent sans interruption. Voici comme il s'explique.

„ Le Sieur Louis Gillet, Maréchal des Lo-
„ gis au Régiment d'Artois, Cavalerie, re-
„ tournant de Nevers à Autun sa patrie, &
„ s'étant égaré dans sa route, est attiré dans
„ une

„ une forêt par les cris lamentables d'une
„ jeune fille que deux assassins avoient dé-
„ pouillée & attachée à un arbre; le brave
„ militaire vole au secours de l'infortunée,
„ blesse, désarme & met en fuite l'un des
„ deux scélérats, court au second qui lui
„ lache un coup de pistolet, le manque, &
„ reçoit lui-même un coup de sabre, qui lui
„ abat le poignet. "

Ainsi quatre acteurs dans cette scene: l'Artiste a saisi l'instant le plus chaud & le plus dramatique, où, débarrassé de l'un des brigands que l'on voit terrassé dans un coin du tableau, l'intrépide défenseur de la villageoise brave & combat le second, à la vue de celle-ci encore suspendue & attendant son sort de l'issuë de cette attaque. Pour ajouter plus d'intérêt à son sujet, il a fait de la victime une très belle créature, mais dans l'espece des paysannes, forte, charnue, rubiconde. Le scélérat agresseur a bien l'air d'un vrai garnement; à travers la rage qui le transporte & lui tient lieu de courage, on entrevoit sa poltronnerie, & par son attitude il semble déjà disposé à fuir, s'il manque son adversaire.

Des Critiques ont observé que les quatre personnages ont la bouche ouverte, & il le falloit. La jeune fille doit crier & appeller du secours; le scélérat, hors de combat, à qui l'on voit une vaste entaille dans le bras, ne peut résister aux douleurs de sa blessure; son camarade forcené jure & blasphême, & le Ma-

réchal des Logis avec l'afcendant que lui donne fon rôle, menace & foudroye le brigand qui lui refte. Tel eft le dialogue de la fcene parfaitement exprimé par la figure & la pantomime de chaque interlocuteur.

Mr. *Wille*, en habile compofiteur, n'a rien négligé des petits détails qui pouvoient concourir au dévéloppement de fon action & enrichir le fond de fon tableau. On voit par le col de la fille maceré, écorché, par les oreilles de fes fouliers rabattues, qu'on lui a volé fa *Jeannette* & fes boucles: elles fe trouvent fur le devant, avec un poignard appartenant fans doute au défarmé. L'autre, outre le piftolet qu'il tient en action de la main droite, conferve un fer dans la gauche. Sa ceinture eft garnie d'inftrumens meurtriers. Spectacle effrayant, fi l'on n'étoit raffuré par la préfence du héros. Le refte de fon coftume eft d'une grande vérité & plein d'effets pittorefques. Peut-être la fcene fe paffant dans un bois &, vu fa nature, eft-elle trop éclairée? peut-être auffi le Peintre s'eft-il perfuadé ne pouvoir donner trop d'éclat à cette action rare & héroïque. La beauté de fon coloris y répond & fon pinceau mol ordinairement, s'eft renforcé & s'eft monté à la vigueur des conceptions de la tête.

Je m'applaudis, Monfieur, d'avoir réfervé pour la derniere de cette efpece la defcription du tableau de Mr. *Wille*, d'un intérêt vraiment tragique, après laquelle toute autre paroîtroit froide, fût-ce celle de la Marine de Mr. *Vernet*,

avec une Tempête & Naufrage d'un vaisseau. Ce morceau de quatorze pieds de long sur huit de haut, est pour Son Altesse Impériale le Grand-Duc de Russie & je n'ai qu'un mot à y joindre pour en faire l'éloge. C'est que, quoique l'artiste ait soixante-dix ans, sa touche est encore ferme, fiere & terrible. Ses autres ouvrages d'un genre plus doux ne dégénerent point de ceux de sa jeunesse, en graces, en fraîcheur, en brillans. Le seul reproche qu'on lui fasse d'être toujours le même, confirme mon assertion & prouve qu'il n'a rien perdu.

La vaste Machine de Mr. *Vernet* se trouve entre deux de Mr. *Robert*, destinées au même Prince étranger & non moins imposantes par le volume, (*) dont l'une représente un incendie dans la ville de Rome, apperçu à travers la colonnade d'une galerie, & l'autre la réunion des plus célébres monumens antiques de la France. On reproche peu de vérité à la premiere, quoique d'un grand effet, & à la seconde un assemblage idéal d'édifices disparates qui n'ont jamais existé ensemble; bizarrerie révoltante pour le spectateur, chez lequel c'est supposer trop d'ignorance. Mr. *Robert* inventif, rempli de ressources dans son art, pour vouloir être original péche souvent contre le goût & le bon sens. Le tableau dont je viens de parler, est un exemple du premier dé-

(*) Ces deux tableaux ont chacun onze pieds de large sur huit de haut.

fant & les ruines d'une longue galerie éclairée par un trou de sa voûte, tableau appartenant à Mr. le Comte *d'Adhemar*, ne peuvent être défendues du second. Il a imaginé de produire plus d'effet pittoresque en plaçant l'ouverture au centre, c'est-à-dire, dans la clef de la voûte. Ce qui est impossible, puisqu'à l'instant toute la voûte s'écrouleroit. Ce Peintre est d'autant plus blâmable, que c'est très sciemment qu'il peche, &, quand il veut, est très capable de la plus scrupuleuse exactitude. La preuve en existe dans ses deux Pendans de *la Fontaine de Vaucluse* & *des Roches d'Oliou en Provence*. (*) Ils font l'étonnement du naturaliste, qui *reconnoît le caractere de la pierre calcaire de Vaucluse, les coupes particulieres à ces sortes de pierres, & dans les roches d'Oliou, l'ensemble des pierres vitrescibles & primitives*. (†) Voilà de ces nuances érudites dont ne feroit point capable le vulgaire des artistes.

(*) Ces deux tableaux appartiennent à Mr. l'Archevêque de Narbonne.

(†) Ce sont les propres expressions de Mr. l'abbé *Soulavie* dans son ouvrage déjà cité sur les tableaux. Ce Philosophe si profond dans l'étude de l'histoire naturelle en cette contrée, admire comment Mr. *Robert* a pu voir & marquer des choses qui échappent au plus grand nombre & ne frappent que les naturalistes les plus exercés.

Mr. *de Machy*, en possession de conserver à la postérité le souvenir de tous les événemens publics de son ressort & de les fixer sur la toile, n'a pas manqué de nous exposer cette année les départs de différens ballons; mais plus en artiste qu'en historien, plus à dessein de faire briller son pinceau, que frappé d'un véritable enthousiasme pour cette importante découverte. Aussi a-t il sacrifié l'action au local qui ne devoit être qu'accessoire; ensorte qu'on peut regarder ce sujet comme à refaire: du reste, en s'accordant sur la richesse de ses plans, sur l'exactitude de la perspective, certains critiques lui reprochent de dégénerer pour la couleur, de n'avoir plus cette teinte qu'il tenoit de *Servandoni* & de *Panini*.

Entre les Paysagistes, l'homme étonnant, Monsieur, c'est Mr. *Nivard*, qui n'en est qu'à la seconde exposition, encore simple Agréé & surpassant déjà ses maîtres, même Mr. *Hue* qui se soutient, mais ne fait pas les progrès rapides de son concurrent. Sa *Vue du château de la Baronnie de Mello* (*) est un chef-d'œuvre; il est vrai qu'on ne peut être mieux servi par la richesse & les dispositions du site; mais aussi l'on ne pouvoit le mieux rendre. En homme de génie dans son genre, il a choisi pour son jour un tems variable; ce

(*) Appartenant à Mr. *Duclos Dufrenoy*, Notaire.

qui lui donnoit le moyen de se ménager à volonté les divers accidens de lumieres les plus propres à faire ressortir chaque beauté de ce lieu charmant. Son ciel éclipse sans contredit tous ceux du Sallon. La verdure de ses arbres est variée & dégradée à l'infini; les grandes masses n'empêchent point qu'on n'en distingue les especes, qu'on ne les compte, si c'étoit nécessaire. Ses fabriques nobles, bien assises, rares, placées à propos & sans confusion, produisent des effets piquans: ses animaux d'un bon choix de nature; ses villageois naïfs & correctement dessinés, jettent de la vie & du mouvement dans toute la scene: en un mot, elle est si vraie, que tous ceux qui ont vu Mello, le reconnoissent, & si enchantée qu'il n'est aucun ami de la nature qui ne désirât y fixer son séjour. On juge que l'auteur pour chaque partie en a profondement étudié les différens Maîtres, le *Lorrain*, le *Salvator*, le *Gouespe* & le *Berchem*.

Je voudrois finir, Monsieur, de peur d'être trop long; mais le moyen de passer sous silence Mr. *de Marne*, Messieurs *César Vanloo* & *Vestier*. Vous connoissez le premier qui a débuté, il y a deux ans, avec Mr. *Nivard*: quoique l'Académie l'ait traité plus rigoureusement que celui-ci & ne l'ait pas encore jugé digne d'être admis parmi ses membres, il n'en est pas moins précieux aux amateurs pour sa finesse, son brillant & sa facilité; mais il ne s'est point corrigé des défauts qu'on lui

trouvoit du côté du dessin & de la vérité des sites : cependant les critiques exceptent ses Vues d'un *Lac Suisse* & des *Ruines du Château de Bermont*, deux petits morceaux, les meilleurs de dix qu'il a exposés & qu'ils jugent d'un pinceau charmant.

On voit avec peine en citant le second, que le fils du fameux *Carle* ne marche pas dans la carriere brillante de son pere : apparemment qu'il ne s'est pas senti les forces suffisantes pour soutenir dans le genre de l'histoire un nom malheureusement trop fameux pour lui; il a préféré d'être au premier rang entre les Peintres de la seconde classe. Il n'avoit point encore paru sur la scene & débute comme Académicien; faveur accordée sans doute au descendant du grand Artiste, premier Peintre du Roi, & dont on trouve très dignes ses morceaux de reception. Il paroît se vouer au Paysage du genre héroïque. Ses sites sont d'un choix noble, ses fabriques sont riches & magnifiques; mais son pinceau est sec & sa maniere noire; on l'invite à rechercher des compositions susceptibles d'effets plus piquans, ou pour mieux dire à les saisir & à les rendre.

L'anecdote de l'admission du troisieme au rang des Agréés suffit seule pour donner une idée de ses ressources & de sa facilité. Son genre est la Miniature; il en avoit présenté à l'Académie : cette Compagnie ordonna des exécutions en grand & des preuves d'un autre

talent. C'eſt à cette rigueur que l'on doit un des plus beaux morceaux du Sallon, le *Portrait en pied de Mlle. Veſtier ſa fille, peignant le Portrait de ſon pere.* Les Artiſtes l'eſtiment très habilement fait, compoſé avec goût pour les acceſſoires bien mis à leur place; les étoffes ſont auſſi rendues avec une grande vérité, mais ce preſtige eſt devenu ſi commun, que ce n'eſt plus qu'un petit mérite. Quant à ſes Miniatures, rival de Mr. *Hall*, il ſuit une route différente. Celui-ci a la légereté de la touche, la vigueur du coloris, la hardieſſe du pointillé, l'eſprit adapté à ſes différens caractères de tête & ſurtout la variété & la grace des ajuſtemens: celui-là, plus monotone, excelle pour la douceur du faire, l'agrément de l'exécution, le fini précieux; ſes couleurs ſe noient tendrement & rien n'y tranche trop.

Je pourrois vous entretenir encore de Meſſieurs *van Spaendonck*, *Sauvage*, *Martin*, *Robin*, *Huet*, &c. mais n'ayant rien de particulier à en dire, il faut s'arrêter & la Sculpture m'appelle.

J'ai l'honneur d'être &c.

Paris ce 22 Septembre 1785.

TROISIEME LETTRE.

Depuis quelque tems, Monſieur, un nouveau ſyſtême introduit dans notre Ecole de

Sculp-

Sculpture tendroit à lui faire perdre, s'il s'accréditoit à un certain point, la haute considération dont elle jouit, il y a plus d'un siecle, dans toute l'Europe. Ce systême est d'autant plus dangereux qu'il sort d'un grand homme & a été soutenu de son exemple durant ses dernieres années. Je veux parler de *Pigal*, que les Arts pleurent aujourd'hui. Il étoit un scrutateur si rigoureux de la nature, qu'il n'en vouloit rien ômettre, même dans son état de dégradation & d'abjection. C'est-ce qu'attestent sa Statue de *Voltaire.*, celle du Comte d'*Harcourt* à Notre Dame & jusques son superbe Mausolée du Maréchal *de Saxe*, où il a osé introduire le Squelette de la Mort, non sans beaucoup d'art, il est vrai, & avec les ressources du génie.

La premiere Statue qui s'offre aux regards dans la Cour du Sallon, est de ce genre. C'est *Philopœmen*, Général des Achéens. Il est représenté au moment où *Dimocrate* & les Magistrats Messeniens lui font boire la ciguë. On reproche à Mr. *de Joux*, son auteur, d'avoir choisi le corps de ce héros Grec d'une nature pauvre : l'histoire nous apprend bien qu'il avoit alors soixante-dix ans ; mais ce n'étoit pas une raison pour le modéler sur quelque malheureux échappé des cachots de Bicêtre. Cet ouvrage au surplus n'est pas sans mérite & la grande ame du vainqueur de Lacédémone se retrouve sur son visage, à l'air de tranquilité avec laquelle il reçoit le poison.

Le *Mercure* de Mr. *Boizot* pourroit bien, aux yeux des critiques séveres, passer pour tenir quelque chose de la même Ecole, & cependant c'est un Dieu du premier ordre qui doit jouir d'une jeunesse éternelle. A la bonne heure, qu'il ne soit pas musclé comme un Jupiter, comme un Neptune, comme un Pluton, ou comme un Mars; qu'il ait la légereté du Messager de l'Olympe: mais point de ces méplats, de ces rides ou de ces plis qui annoncent dans l'homme les progrès de l'âge & le dépérissement.

Le modele en plâtre par le même du *Racine* à exécuter en marbre pour le Roi, est d'un goût plus satisfaisant; mais il s'est mépris sur la nature du génie de ce Poëte, représenté la plume à la main, les yeux levés au ciel & semblant en attendre l'inspiration. Ce n'est pas là qu'il alloit chercher ses conceptions, comme *Corneille*; c'est dans le cœur humain qu'il fouilloit & il ne se mettoit jamais au-dessus de notre portée: il falloit donc lui donner un regard plus terre à terre. C'est ce que d'un autre côté a bien senti & ingénieusement exprimé l'artiste; en mêlant aux attributs de la Muse Tragique ce myrthe, emblême du genre des pieces de l'auteur de *Britannicus* & d'*Andromaque*.

Ce qui distingue Mr. *Boizot* cette année, c'est son Buste de *Louis XVI*, où s'élevant au dessus de lui-même & à la hauteur de son sujet, il a représenté non seulement l'homme,

mais le Roi ; il a ennobli la figure de ce Prince, en général plus populaire que majestueuse. La Draperie en est ajustée avec élégance, & tous les attributs en sont traités d'un ciseau aussi savant que précis.

A cette occasion je vous observerai, Monsieur, que nos Artistes qui regardoient le costume françois comme ingrat & ont agité plusieurs fois s'ils s'y asserviroient, y excellent maintenant & ont vaincu toutes les difficultés du *Rendu* qui en avoit de très grandes. Rien ne les effraye plus. Les souliers, les bottes, les vestes, les soubrevestes, les haut-de-chausses, les cravattes, les manchantes à dentelles, tout est de leur ressort, & quoique ces détails ne soient qu'accessoires, ils en tirent souvent parti & quelquefois en gens de génie. Ce n'est pourtant pas Mr. *Gois* qui en a déployé en tant d'occasions & nous reproduit aujourd'hui d'une façon très commune ce *Matthieu Molé*, qui en 1779 avoit si fort enthousiasmé Mr. *Vincent*. Afin de mieux l'ensévelir dans sa vaste simarre, il l'a figuré assis & s'est cru de la sorte dispensé d'expliquer le corps. Son attitude est de tenir le mortier de la main droite & d'appuyer la gauche sur les Sceaux ; ce qui désigne la double dignité de Premier Président & de Garde des Sceaux. Du reste, le personnage a un air renversé, comme si l'on lui faisait quelque proposition révoltante & la sévérité de son visage soutient cette idée, mais trop vague. On pourroit

également prendre la position du Magistrat pour de la roideur & de la pédanterie. En un mot, c'est le Buste de *Molé* très ressemblant; mais rien n'y caractérise sa probité, ses talens, son zele pour le bien public & pour la gloire de l'Etat. L'Artiste s'est appliqué spécialement à développer toute la richesse de la draperie, à donner de la souplesse aux contours, à faire jouer jusques aux poils du manteau herminé.

On en peut dire autant du Buste de Mr. *de Calonne* par le même. C'est bien lui, mais ce n'est ni le Contrôleur général, ni le Ministre.

Si Mr. *Monot* chargé de la troisieme statue pour le Roi, n'a pas tout-à-fait rempli son sujet, il s'en est au moins donné un & s'en est échauffé. Il avoit à représenter *Abraham Duquesne*. Le bombardement d'Alger étant un des principaux traits de la vie de cet Amiral, il l'a choisi; ce qu'il exprime par des mortiers, des bombes & autres instrumens destructeurs dont il a entouré son héros. Son attitude est celle d'un Général, l'attitude du Commandement. Des demi-connoisseurs qui croient se donner plus de relief & en imposer avec un ton tranchant, décident que le personnage est manqué & que c'est un morceau à refaire. Je crois que le défaut vient de l'artiste, qui n'a pas assez consulté ses forces & dont le ciseau a généralement plus de grace que d'énergie. Mais dans l'état même

où il se trouve, l'ouvrage est très louable & ce ne sera certainement pas la plus médiocre Statue de la Collection Royale.

Ce qui prouve, Monsieur, la mauvaise humeur des critiques dont je viens de parler, c'est qu'ils étendent leur proscription jusques à la statue du grand *Condé*, la derniere ordonnée pour cette Exposition & la premiere dont Mr. *Rolland*, Agréé, ait été chargé. Ce coup d'essai qui n'est pas sans défauts dans l'exécution, est peut-être pour les conceptions le plus parfait des morceaux de cette espece; j'ose dire même qu'il est sublime.

L'Artiste a pris dans la vie de son héros l'instant où le Prince attaquant le camp de Merci sous les murs de Fribourg, après un combat qui avoit recommencé trois fois, à trois jours différens, jetta son bâton de commandement dans les retranchemens de l'ennemi & marcha pour le reconquérir l'épée à la main, à la tête du Régiment de *Conti*. Il est dans l'attitude décisive de l'action; il a passé son épée suspendue à la main gauche & de la droite levée, il tient ce bâton à lancer, le signal d'un nouvel assaut. Sa figure est très animée, le feu sort de ses yeux, il est indigné que le vainqueur de Rocroi trouve tant de résistance. Assurément du côté de la composition, on ne pouvoit choisir un moment plus heureux & le mieux caractériser suivant moi. Voyons maintenant les objections des faiseurs de pamphlets.

Ils disent que l'action de la main droite n'est

point décidée ; que le bâton est tenu trop mollement. Mais il ne s'agit pas ici de faire lutter le héros de force ou d'adresse ; peu lui importe que ce signal aille quelques toises plus loin ou plus près ; c'est un premier mouvement que lui suggere son imagination enflammée & qu'il suit comme sa situation le permet.

Ils ajoutent qu'un héros ne doit point avoir l'air colere ni menaçant, & surtout celui qui dormoit si profondement la veille de sa premiere - bataille gagnée. Cette maxime est vraie, prise généralement, mais mal appliquée & fausse dans la circonstance. Voudroient-ils qu'un jeune Prince, ardent, bouillant, opiniâtre comme *Achille*, eût le sang froid d'un *Catinat* ou d'un *Turenne?* Quant à la douceur de son sommeil, elle provenoit du calme d'un Général habile, qui a tout ordonné, tout prévu, & n'a plus rien à faire en ce moment qu'à prendre du repos pour se mieux disposer au combat; mais ç'auroit été un contre-sens & de caractere & d'action, d'avoir donné la même tranquilité au Duc *d'Enghien*, contrarié dans sa fougue héroïque & voyant reculer deux fois son armée.

Ils vont plus loin ces impitoyables Aristarques & prononcent que cette figure n'a ni dignité, ni grandeur. Vous avez vu, Monsieur, par le détail de toute la composition, qu'il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, qu'une Statue ainsi posée & ordonnée manquât de dignité, & quant à la grandeur, si

elle consiste dans les proportions surhumaines de l'antique, je passe condamnation ; mais représentant un héros françois & devant être placée à la simple portée des spectateurs, il seroit ridicule sans doute de l'avoir fait colossale & au dessus de la stature ordinaire.

Enfin le Duc *d'Enghien*, de la main à laquelle il a son épée suspendue, a deux doigts enlacés dans son Echarpe ; ce qui est trop mesquin & trop recherché. Pour accorder quelque chose à ces Messieurs & (quoiqu'on pût encore chicaner là-dessus, en répondant qu'un Général ne doit pas avoir toujours son Épée en l'air comme un soldat, qu'il suffit qu'il la tienne prête au besoin) je leur accorde ce défaut très facile à réparer & que je regrette cependant, parce que si l'attitude n'est pas héroïque, elle est pittoresque & très propre à faire briller le talent du Statuaire, qui n'a pas moins soigné tous les accompagnemens du corps.

Je cherchois envain, Monsieur, une Statue que j'avois vu exposée dans la cour le premier jour de l'ouverture du Sallon, une *Psiché Abandonnée*, de Mr. *Pajou*, lorsque j'appris que le Curé de la Paroisse du Louvre l'avoit dénoncée à l'Archevêque & que le Prélat avoit obtenu un ordre de la retirer. Curieux de savoir quel pouvoit être le motif de proscription, je me rendis à l'attelier du Sculpteur, où elle se montre publiquement & forme une seconde assemblée. Je fus bien surpris de

trouver une figure qui, quoique parfaitement nue, étoit très pudique. Je gémis sur l'idiotisme des Dévots & j'admirai la belle simplicité de l'ouvrage. La Nymphe, plongée dans la douleur, en indique la source par la main droite qu'elle tient sur son cœur: le Poignard, la Lampe fatale renversés à ses pieds achevent de la désigner. Le grand art de l'auteur est d'imprimer sur le visage de sa figure les spasmes de son ame, sans la faire grimacer, sans en altérer en rien la beauté. Le défaut que j'y critiquerois, ainsi que nombre d'amateurs, ce sont de trop fortes proportions pour une jeune fille telle qu'on imagine *Psiché*. Le pied est aussi certainement trop petit pour son corps: mais cette statue n'est encore qu'en plâtre, il est aisé d'y substituer les corrections qu'on desire & que le goût & le jugement de Mr. *Pajou* lui feront sans doute adopter.

Revenu au Sallon, Monsieur, & m'attachant à détailler les Sculptures que je n'avois presque pas observées jusqu'à ce moment, il en saute une à mes yeux d'un faire délicieux, mais cent fois plus dangereuse que la *Psyché*. C'est le *Ganimede* de Mr. *Julien*, *versant le Nectar à Jupiter changé en Aigle*. Le nom seul de ce beau jeune homme rappelle déja une fable très obscene, & l'artiste a déployé tout son talent pour faire mieux travailler l'imagination sur cette anecdote scandaleuse du plus grand & du plus libertin des Dieux: l'Aigle de ses yeux de feu semble dévorer le séduisant Echanson

qui est nu ; il le serre de près & de son aile lui caresse amoureusement les fesses..... Je ne sais, mais il me semble que c'étoit bien là le cas où le zele du Pasteur auroit pu s'échauffer, à moins qu'on ne prétende que le péché philosophique étant plus familier aux gens d'Eglise, les effraye moins..... Je m'arrête & reprends mes fonctions de critique amateur, ou plutôt admirateur. On ne peut mieux travailler le marbre, ce morceau remporte tous les suffrages.

On est fâché de ne voir cette année que des Bustes de Messieurs *Caffieri* & *Houdon* ; mais les grands Artistes se retrouvent dans les moindres choses. Le *Thomas Corneille* du premier en marbre pour la Comédie françoise, est d'une vérité de nature unique : *le Boileau* est d'un caractere décidé, qui le feroit nommer presque sur sa figure. Le second nous a conservé le souvenir des Princes Etrangers qu'on a vus avec intérêt & qu'on revoit avec plaisir : le Roi de *Suede* & le Prince *Henri*. Quant à Mr. *le Noir*, c'est sa physionomie pleine de finesse & de graces. La tête inclinée en avant qu'on lui reproche, est suivant moi un trait caractéristique ; il désigne les fonctions de ce Lieutenant de Police ; il exprime la maniere facile & pleine d'aménité de ses audiences.

Si Mr. *Bridan* n'attire pas beaucoup plus l'attention par son Maréchal *de Vauban* en marbre, qu'il ne l'attiroit par le Maréchal *de Vauban* en plâtre ; de jolis morceaux de sa composition & en grand nombre dédommagent

les amateurs ; entr'autres une jeune fille jouant aux osselets, une autre jouant aux billes, qui sont d'une naïveté charmante.

Messieurs *Mouchy* & *Berruer* ne nous offrent gueres que des *Maquettes*, c'est-à-dire, des esquisses trop imparfaites pour en juger ; Mr. *Mouchy* annonce beaucoup d'invention, il faut voir si l'exécution y répondra.

On admire dans Mr. *Stouff* un débutant pourvu d'excellentes études & rempli de bons principes : ses deux têtes du *Belisaire* & d'une jeune *fille affligée* en font foi ; son petit grouppe d'*Hercule combattant les Centaures* étoit d'une composition difficile, dont il s'est tiré en habile homme : mais son *Abel expirant sous les coups de Cain*, morceau d'une plus grande maniere & absolument fini en marbre, attire surtout l'attention, en lisant que c'est sur ce chef-d'œuvre qu'il a été reçu Académicien. L'artiste en est très satisfait ; il n'en est pas de même du spectateur qui ne reconnoît pas plus *Abel* dans ce personnage expirant que tout autre individu : au lieu d'une figure historique, ce n'est à ses yeux qu'une figure académique. Sans doute la mâchoire d'Ane, instrument dont *Cain* se servit contre son frere, étoit un accessoire peu noble à placer & cependant le texte sacré ne l'oublie pas ; il falloit trouver quelque moyen de bien rendre & de ne point altérer l'anecdote de ce Livre Divin.

Le Morceau de Réception de Mr. *Foucou*,

le dernier des Académiciens, est plus caracté-risé; c'est un fleuve désigné avec son attribut; il est appuyé sur une urne d'où il épand ses flots; mais c'est encore une idée vague: quel fleuve? On cherche en vain son Buste de Mr. le Bailli *de Suffren* qui, annoncé de deux mains différentes, (*) par une fatalité qu'on ne peut concevoir, ne se rencontre d'aucune.

Mr. *Moite*, Agréé qui commence & semble se vouer aux Bustes, montre une grande faci-lité pour saisir les caracteres les plus opposés: il rend également bien la bonhommie de Mr. *Dusault*, sur la figure de cet Académicien, & la méchanceté noire de l'Abbé *Aubert*, sur celle de ce Zoïle. Son combat d'*Ulysse* & d'*Ajax* à la lutte, bas-relief esquissé seule-ment en terre cuite, montre qu'il sera capable des grandes compositions.

On diroit que Messieurs *Milot*, *de Seine* & de *Laistre*, ses confreres, disputent en-semble dans le genre de cette nature pauvre, dont ils ont revêtu tour à tour *Socrate*, *Dio-gene*, & *Philoctete*: il faut espérer qu'ils ne persisteront point dans ce mauvais goût. Mr. *de Seine* surtout par ses têtes d'étude faites à Rome & dans le genre du plus bel antique, a trop de talent pour le dégrader par un faux esprit de systême.

Je ne ferai mention, Monsieur, des Gra-

(*) L'autre Artiste est Mr. *Monot*.

veurs que pour leur rappeller le Réglement de l'institution du Sallon, auquel on ne tient pas assez la main: suivant les Statuts, ils devroient réserver pour cette joûte académique leurs morceaux neufs & même en composer exprès. Ils se négligent étrangement là-dessus & semblent dédaigner une lice où le dernier rang est encore susceptible d'honneur & de renom.

Je terminerai, Monsieur, par Mr. *de Wailly*, dont je vous ai déjà entretenu plusieurs fois, & qui nous offre un nouveau tour de force dans son genre. C'est le modele d'un Escalier à trois rampes, qu'il décrit ainsi lui-même en vantant son utilité:

„ La premiere rampe est soutenue avec la „ plus grande solidité par la seule coupe des „ marches, sans le secours d'aucun mur, ni „ d'aucune voûte. Sous cette premiere rampe „ est pratiquée une descente de cave. „ Les deux autres sont de même soutenues „ par leur coupe & par le mur de cage, qui „ n'a que six pouces d'épaisseur. Ce nou„ veau moyen réunit à l'avantage de la plus „ grande solidité, l'économie de la pierre, „ de la main-d'œuvre, & peut réussir dans „ une plus petite cage, en la faisant paroître „ plus grande. L'auteur en a déjà fait exé„ cuter deux de ce genre, l'une au château „ des Ormes en Touraine, & l'autre dans „ la maison de *Voltaire*, rue de Richelieu."

En général, Monsieur, la Peinture, la

Sculpture & l'Architecture font trois Arts dont les destins sont communs. L'un ne peut gueres faire de progrès que l'autre n'y participe, & vous pouvez juger par cet échantillon que le dernier devient aussi très florissant. Malheureusement il vous prouve encore que l'esprit d'innovation, de singularité, n'y altere pas moins les bons principes & y fait substituer à la noble simplicité, aux riches proportions, à l'élégante symmétrie des Grecs, des idées pauvres, bizarres & incohérentes. Puissent les esprits solides y résister comme dans les autres & marcher, loin de ces écarts, droit à la perfection!

J'ai l'honneur d'être &c.

Paris ce 28 Septembre 1785.

ADDITIONS.

ANNÉE MDCCLXXV.

A la page 348. Le 9 *Mars* 1775. Peu avant la mort du feu Roi, S. M. ainsi qu'on l'a rapporté dans le tems, avoit fixé le jour de l'entrée de Mr. le Comte d'Artois dans Paris: le fatal événement qui est survenu, l'a retardé & il n'a eu lieu qu'avant-hier.

Le Prince est venu seul à cause de la grossesse de Madame la Comtesse d'Artois. Le cérémonial a été le même que celui pour *Monsieur*, alors Comte de Provence; c'est-à-dire que Son Altesse Royale est entrée comme fils & non comme frere de Roi.

Le Comte d'Artois est d'abord allé à Notre Dame, ensuite à Sainte Genevieve, puis aux Tuilleries, le soir à l'opéra. Il étoit dans la loge du Roi, tout seul dans un fauteuil, ses Officiers derriere lui.

On n'a point trouvé à Son Altesse Royale l'air de satisfaction qu'on espéroit lui voir, d'après le desir extrême qu'elle avoit témoigné autrefois de se montrer aux Parisiens dans cet appareil auguste.

A la page 350. La Reine ayant pris goût à la course de chevaux qu'elle a vue, S. M. après l'avoir plaisantée sur cette passion & en avoir ri avec elle, a cependant envoyé ordre à

la ville de faire construire dans la plaine des Sablons un édifice propre à recevoir la Reine & sa suite & à lui procurer le plaisir de ce spectacle.

A la page 351. Le 13 *Mars* 1775. Mr. le Comte de Mercy-Argenteau, Ambassadeur de l'Empereur, dans les fêtes qu'il a données en cette qualité à l'Archiduc Maximilien, n'a pas apporté l'intelligence nécessaire pour l'assortiment des convives. A certain jour entr'autres, il a prié Mr. le Duc & Madame la Duchesse de Choiseul, avec Mr. le Duc & Madame la Duchesse d'Aiguillon. Madame de Brionne qui étoit aussi du repas, a fait là-dessus des observations au Comte & même des reproches, en lui faisant sentir sa balourdise, bien opposée à l'esprit de finesse, de conciliation & de politique que devroit avoir un membre du corps diplomatique.

A la page 351. Le 13 *Mars* 1775. Dans sa *Théorie du Libelle*, Me. Linguet accuse un Me. Cadet de Senneville, Avocat & Censeur royal, non seulement de lui avoir refusé son approbation pour un écrit contre les Economistes, mais d'avoir fait part de son écrit à ces Messieurs; &, par une trahison plus noire, & par une infidélité vraiment punissable, d'avoir soustrait ce manuscrit, sans qu'il ait pu le revoir: ce qui fâche d'autant plus Me. Linguet qu'il n'en a pas d'autre copie. On s'imaginoit que Me. Cadet se seroit plaint dans la derniere assemblée des Avocats du 9 Mars, d'une accusation faus

doute aussi calomnieuse; mais il n'y a pas paru & l'on ne voit pas encore qu'il fasse aucune démarche pour se justifier.

A la page 353. Le 16 *Mars* 1775. Les fourriers de la maison du Roi sont déjà partis pour Rheims & vont y séjourner d'ici au Sacre, afin de marquer les logemens. La cérémonie reste jusques ici fixée pour le milieu de Juin environ.

A la page 354. Le 20 *Mars* 1775. Mr. le Chevalier de la Tour du Pin la Charce épouse une Demoiselle Pajot, fort riche. C'étoit d'autant plus nécessaire que par un quolibet peu décent, mais vrai, on l'appelloit le Chevalier de la Tour non du Pin, mais *sans pain*: il est frere de Madame de St. Julien, la femme du Receveur général du Clergé, qui a eu la manie d'épouser une fille de qualité dont il n'a pas lieu d'être content. Quoi qu'il en soit, par un procédé noble & généreux, il vient au secours de son beau-frere, qui, sans lui, n'auroit pas eu sur quoi assigner le Douaire de la future. Mr. de St. Julien l'assure.

A la page 360. Le 26 *Mars* 1775. La Sainte Ampoule est une relique si précieuse qu'il faut des ôtages pour la déplacer: ils sont au nombre de quatre; savoir: Mr. le Comte de la Roche-aymon, Mr. le Marquis de Rochechouart, Mr. le Comte de Talleyrand, M. le Vicomte de la Rochefoucault. On assure que la suite de cet honneur est d'être nommé Cordon-bleu.

A la page 360. Le 26 *Mars* 1775. Sans

les

les divers projets sur le gouvernement, la réforme des finances, le payement des dettes de l'Etat, &c. dont on est inondé au commencement de ce regne, on distingue deux plans qu'on voudroit bien voir réalisés: l'un, de vendre les biens du Clergé pour subvenir aux besoins du royaume, ce qui ne seroit point en dénaturer la destination, puisque c'est le patrimoine des pauvres; d'assurer à cet Ordre des revenus fixes, proportionnés à la dignité des membres, mais bornés.

L'autre, qu'on regarde comme plus réfléchi & dont les vues s'accordent assez avec celles de tous les gens instruits, indique des Etats pour chaque province, en les dépouillant des inconvéniens bien reconnus de ceux qui subsistent aujourd'hui. Par l'apperçu qu'on en donne, on croit y trouver le bien de l'Etat & celui de tous les membres.

A la page 361. Le 28 *Mars* 1775. L'affaire du Sieur de Beaumarchais contre le Comte de la Blache est décidement renvoyée au Parlement d'Aix; envain le premier s'est donné beaucoup de mouvemens pour l'empêcher.

A la page 361. Le 28 *Mars* 1775. Entre les sept nouveaux Maréchaux de France, les bons patriotes ont vu avec douleur le Duc de Fitz-james, dont tous les exploits consistent à avoir porté le trouble & la terreur dans les Provinces de Languedoc & de Bretagne: il a eu successivement le commandement de ces provinces & il a fallu le lui ôter. Mr. le Comte

du Muy, Ministre de la guerre, indigné que pour dédommager ce petit despote de cette double mortification on lui donnât le bâton au préjudice de ses anciens qui avoient mieux servi que lui, l'avoit fait retirer de la liste; mais le Comte de Maurepas n'en a pas voulu avoir le démenti: quoiqu'il en soit, comme le Comte du Muy a été élevé à la même dignité, on a dit qu'il avoit eu raison de briser le bâton du Duc de Fitz-James, puisqu'il en avoit conservé quelque éclat pour lui.

A la page 361. Le 28 *Mars* 1775. Après avoir beaucoup varié sur l'emplacement qu'on choisiroit pour placer les Plans en relief des places de guerre, on s'est déterminé pour les Invalides, où ils ne feront pas aussi utiles qu'à l'Ecole militaire, mais où le local a paru sans doute plus convenable, & pour éviter la dépense que cette translation entraîneroit à l'hôtel de l'Ecole militaire.

A la page 372. Le 31 *Mars* 1775. Mr. le Comte du Muy, fait Maréchal de France, s'excuse d'avoir passé sur le corps de son frere en disant que S. M. l'a exigé. On ne sauroit rendre compte de tous les brocards qu'on lance contre lui & les autres promus nouvellement, dont aucun n'a fait d'action à mériter cet honneur. Les deux Noailles surtout font l'objet de la dérision générale: on n'a point d'exemple d'une telle faveur, accordée en même tems à deux freres.

A la page 372. Le 31 *Mars* 1775. Extrait

d'une Lettre de Bordeaux du 25 Mars 1775. .. Entre tout ce qui se passe au sujet de la réintégration de notre Parlement, il ne faut pas oublier de vous raconter une petite anecdote très plaisante. Un Conseiller, nommé Mr. Dominge, l'un des restans, en retournant du Palais chez lui dans sa chaise, entendoit des huées qui le faisoient trembler. Il s'imaginoit que toute la populace étoit après lui; il crioit sans cesse à son laquais qui l'escortoit à pied, de faire presser sa marche par ses porteurs: enfin il arrive à la maison, & tout transi, ne voyant, n'entendant rien, il se félicite devant son laquais de l'avoir échappé belle, & sur la surprise de celui-ci qui n'avoit observé aucun tumulte, il lui répond: „ n'as-„ tu pas entendu ces huées continuelles „ qui me poursuivoient? .. Bon! Monsieur; „ ce n'étoient que vos porteurs qui vous „ huoient."

A la page 3 du huitieme volume. Le 1er. *Avril* 1775. On est si mécontent de la Gazette de France depuis qu'elle est entre les mains de l'abbé Aubert, qu'on parle d'en confier la rédaction au Sieur Bret, autre homme de lettres, mais qui n'est pas plus exercé dans le genre de ce travail public.

A la page 3 du huitieme volume. Le 2 *Avril* 1775. Le 17 Mars l'Académie des Jeux Floraux a pris la délibération suivante.. „ L'Académie pénétrée des sentimens que la „ France & la ville de Toulouse en particu-

„ lier ont fait éclater à l'occasion du rétabliſſe-
„ ment du Parlement, a cru ne pouvoir par-
„ ticiper à la joie publique d'une maniere
„ plus convenable à ſon inſtitution & à ſes
„ anciens uſages, qu'en propoſant un Prix
„ extraordinaire deſtiné à une Ode qui aura
„ pour ſujet *le rétabliſſement du Parlement* &c.

A la page 3. Le 2 *Avril* 1775. Madame de Champbonas eſt admiſe à la preuve des ſévices & mauvais traitemens de ſon mari. Cette affaire eſt ſi orduriere qu'elle ſe plaide à huis clos.

A la page 4. Le 4 *Avril* 1775. On ne ſait à quoi attribuer la ceſſation des violons ordonnée par la Police dans les guinguettes, longtems avant celle des ſpectacles: les uns ont dit que c'étoit à cauſe de la cherté du pain, d'autres par ordre de Mr. le Duc de la Vrilliere pour favoriſer la foire & le Wauxhall, auquel Mad. de Langeac eſt ſans doute intéreſſée.

A la page 4. Le 5 *Avril* 1775. *Les deux régnes* ſont un déteſtable poëme, ou plutôt ne ſont qu'une hiſtoire en mauvais vers. Il y a cependant des images, des fictions, des épiſodes, mais qui, faute d'être mis en œuvre par un auteur de génie & de goût, ne produiſent aucun effet, ne répandent aucun mouvement dans l'ouvrage. Au ſurplus, on juge que l'auteur eſt un très chaud Parlémentaire. Quelques anecdotes ſcandaleuſes ont ſans doute fait arrêter ce pamphlet. Celle concernant les calomnies prétendues inventées par

le Chancelier contre la Reine n'a pas peu contribué à le faire proscrire. Quant à l'historique, il est assez exact. Il commence à la mort de Louis XV. & finit par le retablissement des Parlemens. Dans ce poëme d'environ 6000 vers, on auroit peine à en choisir quelques-uns à retenir pour leur excellence.

A la page 5. Le 8 *Avril* 1775. L'affaire du Comte de Guines contre le Sr. Tort, son Secrétaire, continue à s'instruire ou à s'embrouiller par de volumineux Mémoires qui se multiplient journellement. Cependant il ne faut pas confondre parmi ces écrits d'Avocats, *la correspondance secrette de Mr. le Duc d'Aiguillon au sujet de l'affaire de Mr. le Comte de Guines & du Sr. Tort & autres intéressés, pendant les années* 1771, 1772, 1773, 1774 & 1775. En lisant avec attention cette brochure, on devient très au fait de la contestation, de toutes ses circonstances & des progrès qu'elle a fait, malgré les obstacles, les contradictions, les lenteurs qu'on a cherché à y apporter. On ne peut se dissimuler que cette publication doit tourner au desavantage de Mr. de Guines, en ce qu'elle produit au jour une conduite très oblique de sa part. On voit qu'il ne s'est soumis à la décision des Tribunaux ordinaires, qu'après avoir épuisé les divers moyens qu'il a imaginés de mettre en œuvre pour s'y soustraire ; qu'après avoir provoqué la détention du Sr. Tort & l'avoir prolongée autant qu'il a pu, il a d'abord cherché à écar-

ter ce grief du plaignant contre lui, sous prétexte que l'emprisonnement ayant été fait par ordre du Roi, S. M. n'est comptable de ses motifs qu'à elle-même; qu'elle s'en réserve la connoissance exclusivement, & que dans aucun cas, un de ses sujets ne peut en demeurer responsable. Ce principe trop favorable au despotisme pour ne pas être adopté du Ministere, se trouve consigné en plusieurs endroits de cette correspondance, notamment dans une lettre du Duc d'Aiguillon du dix Novembre 1772.

On voit encore que la prétendue décision du Conseil du Roi en sa faveur, n'est qu'un rapport fait par Mrs. d'Aguesseau, Joly de Fleury, Conseillers d'Etat, & M. de Tolozan, Maître des Requêtes, qui, suivant leurs lettres des 9 & 21 Décembre 1773 prononcent que l'autorité du Roi, l'honneur de sa couronne & la dignité de ses Ambassadeurs dans les cours étrangeres ne pouvoient être compromis par une instruction judiciaire, & que S. M. ne devoit point arrêter le cours de la justice ordinaire.

Mais ce qui décele la mauvaise foi du Comte de Guines, c'est qu'après s'être prévalu d'abord de sa crainte que la révélation des dépêches ministerielles ne compromît les secrets de l'Etat, & s'en être fait un moyen pour demander que l'affaire ne fût pas portée devant les juges ordinaires, il déclare ensuite que les dépêches dont il doit faire usage,

n'intéressent en rien les négociations du Ministere & requiert lui-même en conséquence la liberté d'en donner communication aux Magistrats & au Public.

A la page 5. Le 8 *Avril* 1775. La décision derniere des Comédiens sur la comédie des *Courtisannes* a été précédée d'un discours du Sr. Palissot, prononcé le vingt du mois dernier, dont le résultat est de déclarer aux histrions qu'il n'abandonnera pas légérement les avantages qu'il avoit droit de se promettre de son ouvrage; que la Police au surplus y ayant mis son attache, l'objection faite par quelques-uns la premiere fois devoit tomber; qu'ayant joué *les Philosophes*, ils devoient encore moins être retenus par les considérations qu'ils apportoient en cette occasion-ci: qu'enfin sa piece étoit non seulement très-admissible au théâtre, mais même nécessaire pour concourir à la réforme des mœurs; objet sur lequel le jeune Monarque dès son avénement au trône avoit annoncé vouloir porter son attention. Ce discours n'a produit aucun effet, comme on a vu, & les comédiens n'ont été que plus opiniâtres à rejetter la comédie, sauf le Sr. le Kain, dont l'auteur fait beaucoup valoir l'opinion en sa faveur.

A la page 5. Le 9 *Avril* 1775. Les nouveaux Maréchaux de France ont pris séance le 4 au tribunal, où a été jugée l'affaire d'honneur élevée entre Mr. le Marquis de Montalembert, Sous-Lieutenant des Chevaux légers

& Mr. de Rouffignac, Capitaine de Cavalerie. Celui-ci avoit, il y a plusieurs années, écrit une lettre au premier en forme de cartel, à raison de procédés de sa part dont il n'avoit pas été content, relatifs à une discussion d'intérêt : son adversaire s'en étant prévalu contre lui, l'accusé avoit été condamné à six ans de prison. Sorti depuis peu, il a trouvé Mr. de Montalembert chez le Ministre de la guerre, & ne respirant que la vengeance, il l'a apostrophé de la façon la plus injurieuse & la plus méprisante. Il a été de nouveau condamné à un an & un jour de prison.

A la page 6. Le 10 *Avril* 1775. Mr. le Duc de Chartres s'est fortement intéressé auprès du tribunal pour Mr. de Rouffignac, qui d'ailleurs s'est conduit avec beaucoup de fermeté.

Son adversaire a été obligé de donner sa démission de son emploi dans les Chevaux-légers. Il étoit fort connu pour des comédies qu'il donnoit chez lui, où sa femme jouoit, & si renommées que les gens de la cour les plus distingués vouloient y assister. On se doute bien qu'un pareil événement a fait fermer le théâtre. Par une cruelle plaisanterie on a mis sur la porte du maître, *relâche*, allusion à la double circonstance.

A la page 7. Le 12 *Avril* 1775. Il court une lettre manuscrite adressée à M. le Comte de Maurepas. C'est une critique amere de son administration : on la croit de quelque mem-

membre du Grand-Conſeil : les connoiſſeurs l'attribuent à Mr. Gin ; elle eſt encore très rare & mérite une diſcuſſion.

A la page 8. Le 14 *Avril* 1775. On a parlé d'un bâtiment ordonné à la ville & qu'elle avoit fait ériger dans la plaine des Sablons à l'uſage de la Reine, pour que S. M. pût y voir plus à l'aiſe les courſes de chevaux & autres ſpectacles de ce genre : il eſt venu depuis peu un ordre du Roi pour le détruire.

A la page 8. Le 14 *Avril* 1775. Dans la *Lettre à M. le Comte de Maurepas*, ce Miniſtre eſt fort maltraité : il paroît qu'on lui en veut ſurtout pour le rétabliſſement du Parlement, qu'on lui reproche comme une ſurpriſe faite à la religion du Roi ; il eſt aiſé d'en conclure que l'auteur eſt un partiſan très attaché à Mr. le Chancelier & à ſon ſyſtême.

Ce pamphlet manuſcrit eſt plus rempli d'anecdotes que de raiſonnemens. On y rappelle d'abord en bref celle qui a ramené à la Cour Mr. de Maurepas, après vingt-cinq ans de diſgrace ; on a la noirceur de faire rejaillir ſur lui l'imputation atroce attribuée à Mr. de Maupeou concernant les calomnies ſur la Reine ; calomnies trop criminellement audacieuſes pour qu'aucun des deux s'en fût rendu l'auteur, & qu'il ne faut envisager que comme une imagination infernale produite par les ennemis de tous deux. La maniere dont on veut que le *Mentor* du Roi ait écarté de S. M. les anciens Miniſtres, & même les nouveaux

qu'il sentoit ne devoir pas être favorables à ses vues, est plus vraisemblable, & n'est qu'un coup de politique innocente suivant la légitimité de ses projets. Son concert avec le Duc d'Orléans pour lui faire rompre le premier la glace sur un projet délicat dont l'annonce seule devoit révolter un jeune Monarque jaloux de toute son autorité, n'est encore qu'une manœuvre sage, usitée par tout homme prudent qui médite un grand dessein auquel il prévoit des obstacles proportionnés. L'inconséquence dans l'exécution & dans les suites, la mollesse de son administration & de celle du Chef suprême de la justice, l'espece d'anarchie qui en résulte, sont des reproches plus fondés & plus vrais.

Cet écrit simple, modéré en apparence, est une satyre amere & punissable par l'injustice & la noirceur des imputations dont on charge Mr. de Maurepas, qui, à certains égards calomnié, n'est pas mal peint à d'autres, & qui certainement se seroit fait beaucoup plus d'honneur, s'il eût quitté la cour & fut retourné dans sa retraite après le rétablissement du Parlement de Paris.

A la page 8. Le 14 *Avril* 1775. Il paroit un Arrêt du Conseil du 2 Avril qui supprime *la Théorie du libelle*, comme contenant des injures, des déclamations & des calomnies contre des personnes dignes de l'estime & de la confiance publiques. On ne doute pas que ce ne soit Mr. Turgot qui ait provoqué cette

vindiqué en faveur des Economistes contre M. Linguet: comme ce Ministre d'ailleurs n'aime pas le Lieutenant-général de Police actuel, il aura été bien aise de saisir ainsi l'occasion de mortifier indirectement ce Magistrat, dont l'auteur de l'ouvrage avoit surpris la confiance & qui avoit osé le produire sous ses auspices.

A la page 8. Le 14 *Avril* 1775. On voit avec peine dans la Gazette de France d'aujourd'hui que dans l'énumération des personnages augustes de la famille royale qui ont fait leurs dévotions, Mr. le Comte d'A**** soit le seul non compris; ce qui confirmeroit les bruits publics sur les affections criminelles dans l'esprit de la religion qu'on lui suppose, & qui ont occasionné ces fréquens voyages *incognito* à Paris de S. A. Royale, qui excitoient la curiosité des courtisans & ont été divulgués par eux.

A la page 9. Le 15 *Avril* 1775. Mr. le Duc d'Aiguillon débite un *Supplément à sa Correspondance*: ce sont de nouvelles lettres retrouvées au bureau des affaires étrangeres, ou à la police, qui ne sont pas plus favorables que les précédentes à M. de Guines.

A la page 9. Le 16 *Avril* 1775. La Demoiselle du Thé est une courtisanne très renommée. On a prétendu depuis peu que M. le Comte d'Ar***** avoit pris du goût pour elle. On disoit par plaisanterie que ce Prince ayant eu une indigestion de biscuit de Savoye,

venoit prendre du thé à Paris; mais ce quolibet fondé feulement fur une rumeur générale n'a nul motif. Cependant c'en eft affez pour avoir indifpofé le public contre elle; & jeudi dernier s'étant montrée à Longchamp dans un caroffe à fix chevaux avec l'appareil d'une femme de la plus haute qualité, elle a été tellement entourée & huée, qu'elle n'a pu entrer en file, & que fon caroffe a été forcé de retrograder; il a fallu qu'elle s'en allât.

A la page 10. Le 17 *Avril* 1775. Il paroit un *Mémoire à Confulter & Confultation* pour le S^r^. Paliffot de Montenoy contre la troupe de la Comédie Françoife. Voici le fait comme il le raconte.

Le famedi 11 Mars il avoit lu à l'affemblée des Comédiens une piece nouvelle intitulée *les Courtifannes*, ou *l'Ecole des Mœurs*. Il y eut fept voix pour l'acceptation pure & fimple; huit, en louant la piece, l'ont rejettée avec le plus grand regret comme peu compatible par fon extrême indécence avec la dignité du théâtre françois. L'auteur, pour lever ces fcrupules, a obtenu fans difficulté le 18 Mars l'approbation de la Police, & le lundi 20 il l'a notifiée lui-même aux Comédiens en prononçant le difcours dont on a parlé. La troupe, en délibérant de nouveau, a chargé le Sieur Defeffarts d'annoncer à l'auteur qu'elle avoit jugé fa premiere décifion *légale*. On fent combien tout cela prête aux farcafmes de l'Avocat, M^e^. François de Neuf-

château. Suit une Consultation datée du huit Avril, où les Jurisconsultes sont d'avis que la question proposée intéresse visiblement la grande police, & doit conséquemment être soumise à la décision des Magistrats.

A la page 10. Le 17 *Avril* 1775. Mr. de Montalembert a 4000 livres de retraite, & son neveu l'agrément de la cornette vacante par sa sortie. Cette double faveur indispose la compagnie des Chevaux-légers contre le Commandant, qui manifeste sa partialité pour cet officier. Cela renouvelle l'anecdote de l'intimité de ce Seigneur avec Mlle. de Comarieu, ci-devant sa maîtresse connue, aujourd'hui femme de l'expulsé. La vilaine affaire du mari avec Mr. de Rouffignac donne lieu à s'entretenir de cette anecdote scandaleuse, dont Madame de Montalembert semble aussi provoquer la révélation en se montrant en spectacle sur son théâtre: en admirant ses talens, on s'entretient de la personne, & ces détails répandus encouragent merveilleusement les aspirans.

A la page 10. Le 17 *Avril* 1775. La Salle de Comédie de Troyes a été brûlée & quelques maisons qui en étoient voisines: aussi ce dommage auroit dû être plus grand, toute la ville étant presque bâtie en bois. Le goût scénique propagé dans toutes les Provinces, qui excite à bâtir jusques dans les moins susceptibles de cette dépense des Salles de comédie deviendra non moins funeste au physi-

que qu'au moral, si l'on ne prend pas plus de précautions pour prévenir ou arrêter ces incendies.

A la page 12. Le 19 *Avril* 1775. Mr. le Comte d'Ar**** dont les courtisans continuent d'épier les démarches, veulent que S. A. R. ait été seulement remise à huitaine à confesse, suspension qui l'a empêchée de faire ses pâques avec la famille royale; il a rempli ce devoir mardi dernier avec beaucoup d'appareil pour l'édification publique.

A la page 12. Le 20 *Avril* 1775. Un refus de sacremens fait avec éclat sur la paroisse de St. Severin à un abbé malade, a pensé ranimer la fermentation assoupie depuis quelques années entre les deux partis qui divisent actuellement les dévots. Sa mort a terminé la querelle. On a affecté de le faire enterrer avec beaucoup de pompe. Tous les Prêtres Jansenistes du quartier se sont rendus à ses obseques & même plusieurs Conseillers au Parlement entâchés de ce ridicule, tels que Mrs. Clément, &c.

A la page 12. Le 21 *Avril* 1775. Mr. le Contrôleur général persistant toujours dans son systême sur la liberté du commerce des grains, dans lequel l'entretiennent les Economistes, ne s'émeut point de la cherté qui s'éleve de toutes parts: il assure qu'elle ne sera pas plus forte qu'elle ne l'étoit du tems du monopole, mais que cette calamité n'aura qu'un tems & que les accapareurs punis de leur cupidité perdront

pour toujours le desir de garder leurs bleds.

A la page 12. Le 22 *Avril* 1775. Il paroît une petite brochure intitulée *la Censure*, lettre à ****. Elle roule sur la longue querelle entre Me. Linguet & son Ordre. On l'attribue à Me. Target.

A la page 12. Le 23 *Avril*. 1775. Outre les sept péchés capitaux dont on a fait la plaisanterie sur les nouveaux Maréchaux de France, on dit un quolibet qui n'est pas sans sel; on prétend qu'ayant cherché à les comparer aux sept planetes, on n'a pas trouvé de *Mars*.

A la page 15. Le 24 *Avril* 1775. Mr. de Rulhieres a eu l'honneur de lire derniérement devant le Roi son histoire manuscrite de *la Révolution de Russie*: on ne doute pas que ce ne soit *Monsieur* auquel il a l'honneur d'être attaché qui ait excité la curiosité de S. M. Bien des politiques sont fâchés de la publicité de cette anecdote: ils craignent qu'elle ne parvienne aux oreilles de l'Impératrice des Russies: ils savent combien, vraisemblablement par ordre de cette Souveraine, on a intrigué pour anéantir, s'il eût été possible, jusques au manuscrit de cet ouvrage. Elle ne pourra qu'être très fâchée du cas qu'on en fait à la cour de France & cela doit éloigner cette Princesse d'une réunion avec elle qu'on sembloit avoir fort cœur.

A la page 15. Le 25 *Avril* 1775. Extrait d'une lettre de Dijon du 20 Avril 1775. Il

vient d'arriver dans cette ville une émeute considérable par rapport à la cherté des grains. Grand nombre de gens de la campagne ont abattu un moulin appartenant à un monopoleur. Ils sont venus à la ville, &, après différens desordres ont été chez Mr. de Ste. Colombe, Conseiller au Parlement, un des restans, & expulsé pour raison de cette imputation de monopole. Les mutins sont entrés chez lui; ils ont déclaré ne vouloir rien enlever; mais ils ont tout cassé, tout brisé & tout jetté par les fenêtres. M. de la Tour du Pin qui commande en cette ville, n'a pas peu contribué à les irriter par la réponse dure dont il n'a pas senti vraisemblablement l'inhumanité. Sur ce qu'ils lui exposoient leur besoin, le manque de pain où ils étoient, ou du moins l'impossibilité pour eux d'atteindre au prix de cette denrée, il leur a répondu: *mes amis, l'herbe commence à pousser, allez la brouter.* Sans l'Evêque qui est sorti de son Palais Episopal pour haranguer ces malheureux & les ramener à la douceur, il eut été à craindre que le desordre ne fût devenu plus grand. Un frere de l'Evêque, militaire, inquiet de ce Prélat, étant sorti pour aller à sa rencontre a été pris pour Mr. de la Tour du Pin. Déja un homme derriere lui avoit le coûteau levé pour le frapper, lorsqu'un autre lui a retenu le bras, en lui disant qu'il se trompoit.

A la page 15. Le 27 *Avril* 1775. Il paroît un Arrêt du Conseil du 24 de ce mois, qui

excite une grande fermentation dans cette capitale: il est relatif aux grains. On semble chercher à y rassurer le public sur les alarmes que lui donne la cherté du bled augmentant de jour en jour même à Paris, malgré toutes les précautions prises pour que cette ville soit abondamment fournie. On ne trouve pas que le Préambule soit adroit: il y est dit que la médiocrité de la récolte de l'année derniere n'avoit fourni à la France que la subsistance nécessaire pour la totalité de ses habitans; ensorte que pour peu que les Propriétaires, par précaution ou par cupidité, ne voulussent pas mettre dans le commerce toute la portion de leur récolte, il seroit à craindre qu'il n'y eût disette; que d'un autre côté, la rareté de cette même denrée chez l'étranger, ne l'avoit point rendue moins chere chez eux & que cela pouvoit avoir empêché les commerçans de faire des spéculations utiles sur ce négoce: que dans ces circonstances S. M. croyoit devoir leur fournir un encouragement. En conséquence des facilités, des exemptions, des gratifications, des primes &c. dont le détail est inutile.

Ce qu'il est essentiel d'observer, c'est que, par le premier article de cet Arrêt, toutes les dispositions du systême actuel sur cette administration sont confirmées: liberté entiere & générale de transporter d'une Province à l'autre, d'emmagasiner, de garder chez soi, sans que les officiers de police puissent se mêler en

rien de cette partie. Enfin il résulte de cet Arrêt que le gouvernement veut bien empêcher qu'on ne manque de Bled en France, mais non qu'il y soit cher: il le déclare même assez positivement, en annonçant que la denrée qu'on va chercher sera pour le moins aussi chère que celle de France.

A la page 15. Le 27 Avril 1775. C'est aujourd'hui que Mr. le Chevalier de Châtellux élu par l'Académie françoise pour remplacer Mr. de Châteaubrun, vient prendre séance dans cette Compagnie. Pour éviter le tumulte occasionné à la dernière reception, Mr. d'Alembert, le Secrétaire perpétuel, a proposé à ses confreres des dispositions nouvelles. On est convenu de renforcer la garde & d'élever de fortes barrières qui pussent en imposer au public. Cet appareil, au lieu de présenter la simple & modeste entrée du paisible sanctuaire des Muses, sembloit annoncer le Temple escarpé de la Gloire qu'il falloit gagner par escalade. Au reste, la foule des curieux augmentée encore cette fois a justifié cette formidable précaution. Ces assemblées sont devenues des fêtes à la mode, auxquelles il est du bon ton de ne pas manquer, même de la part des femmes les plus qualifiées de la cour. On sent qu'en conséquence toutes les regles doivent être interverties, & que l'heure de la séance, trop scholastique (à trois heures & demie) a dû être reculée. On a commencé fort tard, pour donner le tems au beau sexe d'arriver & de s'arranger.

A la page 16. Le 28 *Avril* 1775. Hier M. le Chevalier de Chatellux, dès son entrée dans la salle de l'Académie françoise, a été accueilli du public presque avec autant d'enthousiasme que Mr. de Malesherbes l'avoit été le jour où il parut pour la premiere fois dans cette assemblée. Malheureusement ces applaudissemens n'ont pas été soutenus, & durant le débit de son discours, le Recipiendaire en a peu obtenu; on l'a trouvé long, abondant en paradoxes & dénué de ce goût qui a fait le principal objet de la dissertation de Mr. le Chevalier de Chatellux. Il a sagement évité de la définir: il a prétendu la faire mieux connoître historiquement, c'est-à-dire, en rendant compte des diverses époques où le goût paroissoit avoir véritablement dominé. Il a avancé comme un axiome très certain que le goût ne pouvoit point exister au milieu de l'esclavage, & cependant il a contredit sur le champ lui-même son assertion en assignant, ainsi que tous les gens de lettres, les siecles d'Alexandre, d'Auguste & de Louis XIV, comme les trois siecles brillans de la littérature. Eh! qui ne sçut que c'est dans ces trois siecles où les ames ont commencé à se façonner à l'esclavage! Son principe se trouve donc faux, & peut-être qu'on prouveroit plus aisément la proposition contraire, c'est que le Recipiendaire a confondu mal à propos le goût & le génie.

Mr. de Chatellux a avancé une autre pro-

position non moins hétérodoxe; savoir que le goût n'étoit point, comme les choses physiques, assujetti nécessairement à l'altération & au dépérissement. On a conçu aisément que c'étoit par adulation pour ce siecle qu'il avoit hasardé cette étrange opinion, trop démentie par les faits.

Il a donné des définitions plus justes de ce qui avoit constitué principalement le goût dans les trois époques mémorables dont on vient de parler. Chez les Grecs, dont la vanité & la curiosité étoient les passions dominantes, il falloit flatter le Peuple par un luxe fastueux de paroles & l'amuser par des contes. C'est en effet ce qui caractérise Homere, le modele de tous les auteurs de cette nation. Le Romain, plus austere & plus farouche, avoit besoin qu'on parlât moins à son oreille qu'à son ame; & voilà pourquoi les écrivains de cette nation sont plus précis, plus serrés de pensées. Enfin la raison est l'appanage dominant des auteurs françois, parce que la philosophie ayant marché chez nous presque de front avec les arts & les lettres, a fait les mêmes progrès qu'eux & a dû prendre bientôt l'empire qui lui convient partout.

Après une digression très étendue sur tous ces objets, le Recipiendaire en est enfin venu au véritable point de l'institution de ce discours; c'est-à-dire, qu'il a fait l'éloge de son prédécesseur, Mr. *de Châteaubrun*, mais il l'a traité succintement & a prétendu que

le Directeur rempliroit plus dignement cette fonction.

Ce Directeur étoit Mr. de Buffon, pour le compte duquel étoit venu une grande partie des spectateurs empressés de l'entendre. Il a le talent de débiter de mémoire, d'un ton ferme & noble, proportionné à son style.

Il a commencé par fronder la malheureuse habitude où l'on étoit depuis plus d'un siecle à l'Académie, de faire à ces sortes d'assemblées un échange reciproque de louanges fades & viles. Ce coup d'œil philosophique sur l'abus de ces assemblées a merveilleusement excité l'attention du public; mais on a bientôt reconnu que ce n'étoit qu'un tour oratoire pour amener les louanges de Mr. le Chevalier de Chatellux, sur lesquelles il s'est reposé avec complaisance. Outre le livre *de la Félicité publique*, le seul de cet auteur que l'on connût, il a fait mention de *l'Accord de la poésie & de la musique*, & des *Vies de quelques grands capitaines*; autres productions du même candidat qu'on ne connoissoit point. Il a hazardé une légere critique sur le premier ouvrage, qu'il a bientôt compensée par l'éloge du second, modele de goût, suivant Mr. de Buffon. Il ne s'est pas appésanti beaucoup plus que le nouvel Académicien sur Mr. de Châteaubrun &, par une affectation encore plus remarquable dans l'auteur de l'*Histoire Naturelle*, il a moins exalté les talens que les vertus chrétiennes du dé-

fant. La circonſtance de ſon pere mort, comme Mr. de Châteaubrun tout recemment dans un âge très avancé, lui a fourni une tranſition pour ſortir de ſon diſcours, en diſant que ſes ſanglots étouffoient ſa voix.

A travers les excellentes choſes qu'a dites le Directeur, on a critiqué quelques puérilités, telles qu'une comparaiſon trop ſoutenue de ces complimens avec un bouquet, dont l'auteur a retourné toutes les faces applicables à l'objet comparé.

A la page 19. Le 29 *Avril* 1775. *L'Eloge de la Motte*, lu par Mr. d'Alembert à la derniere ſéance publique de l'Académie françoiſe, n'étant point imprimé encore, ceux qui n'y ont point aſſiſté ſont obligés de s'en rapporter aux autres; mais comme les opinions ſont très oppoſées, voici le jugement qui nous a paru le mieux motivé & le plus impartial.

La longue vie de la Motte, ſes ſyſtêmes hardis, ſes ouvrages multipliés en tout genre ne pouvoient que fournir une ample matiere à l'hiſtorien. L'amour-propre de cet auteur étoit ſi chatouilleux, ſi ſuſceptible d'être deſeſperé, qu'ayant éprouvé une chûte aux Italiens, il ne put ſoutenir ce revers & s'enfuit à la Trappe. Mais ce même amour-propre le fit ſortir bientôt de ſa retraite & courir une ſeconde fois à la célébrité. Son premier ouvrage fut un Opéra qu'il compoſa avec *Campra*, transfuge auſſi de l'état eccléſiaſtique.

Le théâtre lyrique doit trois genres à la Motte, le Ballet héroïque, la Pastorale & la Comédie-ballet. Il eut aussi des succès à la Comédie françoise. En parlant de sa premiere tragédie des *Maccabées*, Mr. d'Alembert cite une singuliere anecdote; c'est que le fameux Baron, quoique déjà vieux, faisoit le rôle du plus jeune des freres, & que la vérité de son jeu faisoit disparoître la distance de l'âge. S'étendant ensuite, on ne sait trop pourquoi, sur cet acteur, il ajoute que jouant dans le même tems le rôle du *Menteur*; lors d'un certain vers où ce personnage demande s'il n'a pas encore l'air d'un Ecolier? le Parterre, toujours tenté de rire, se contenoit par respect pour l'acteur. Ce mot de *respect* a semblé fort extraordinaire dans la bouche de Mr. d'Alembert, du Secrétaire de l'Académie françoise, & devant l'assemblée la plus respectable de la Littérature.

Dans ce long détail que donne le Panégyriste des écrits & des Systêmes du défunt confrere, on ne trouve aucune anecdote nouvelle. On est même surpris qu'il ait oublié de faire la plus légere mention de celle des fameux couplets attribués à Rousseau & qui ont occasionné son exil, quoiqu'il paroisse bien constant aujourd'hui qu'ils n'étoient pas de lui, & que bien des gens les attribuent à la Motte. La reticence de M. d'Alembert seroit très-propre à justifier ce dernier soupçon.

Le trait le plus touchant de cet éloge de

l'Académicien est celui d'un jeune homme fougueux & mal élevé, qui donna un soufflet à la Motte, parceque dans une foule celui-ci lui avoit marché sur le pied: „ vous allez „ être bien fâché, Monsieur", lui dit-il tranquillement, en se retournant vers lui: „ car je suis aveugle." En effet il avoit éprouvé ce malheur, sans être dans un âge fort avancé, & c'est un autre point intéressant de la vie de la Motte, dont on est fâché de ne pas trouver les particularités dans cet Eloge.

Mr. d'Alembert termine par un parallele de la Motte & de Fontenelle, où il y a des choses finement vues & ingénieusement rapprochées. L'article du parallele sur lequel le Secrétaire insiste le plus, c'est la maniere dont ces deux hommes célebres, fort répandus, fort fêtés, se comportoient, soit avec les Grands, soit avec les Sots. Il en résulte que Fontenelle entendoit mieux l'art de se ménager avec les premiers, & la Motte celui de se faire aimer des derniers. Ainsi sa philosophie étoit encore mieux entendue que celle de l'autre, car on peut éviter le commerce des Grands; mais on ne peut se soustraire à la multitude trop nombreuse des Sots.

Un autre point du parallele que Mr. d'Alembert a omis & qui n'étoit pas moins instructif à toucher, c'est la maniere dont tous deux se conduisoient envers les critiques. Dans le courant de la vie de son héros, Mr. d'Alem-

d'Alembert observe un trait bien propre à caractériser la modération de cet auteur. Un mauvais poëte satyrique, nommé Gaçon, le harceloit continuellement par ses critiques & ses épigrammes, sans qu'il daignât y répondre. Gaçon outré, publia une nouvelle satyre intitulée *Réponse au silence de Mr. de la Motte.*

Cet Eloge de petite maniere, écrit en style haché, a le défaut ordinaire de toutes les productions académiques de Mr. d'Alembert, c'est-à-dire, beaucoup de prétention. C'est sans doute par cette raison qu'en parlant des Eloges que Fontenelle prononçoit devant l'Académie des Sciences des différens membres de cette compagnie morts, lorsqu'il en étoit Secrétaire, il fait le plus grand cas de ce livre, il le regarde comme un monument de génie, comme le trophée le plus immortel qu'un historien ait élevé à la gloire de ses confreres & à la sienne. M. d'Alembert, par un retour d'amour-propre sur lui même, songeoit alors qu'il faisoit aussi des Eloges, & l'on pourroit lui dire, comme dans la comédie, *vous êtes orfevre, Mr. Josse.*

A la page 24. Le 1er. *Mai* 1775. Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du 7 Avril, qui casse les Ordonnances des officiers de la Sénéchaussée & Lieutenans généraux de Police de la Rochelle des 9 & 10 Mars 1775; la premiere, en ce qu'elle ordonne la visite dans les greniers, de grains venant de chez l'étranger; & la seconde, en ce qu'elle en suspend la

vente sous le prétexte qu'ils sont avariés.

Cet Arrêt fort long, fort bavard, fort scientifique, comme tout ce qui sort aujourd'hui des bureaux de Mr. le Contrôleur général, est remarquable par les propositions suivantes : *Que des grains gardés dans des magasins ne peuvent jamais nuire au public ; que c'est au Commerçant dont les grains ont souffert dans le trajet quelque dommage, à déterminer s'il doit ou s'il veut faire les dépenses nécessaires pour le réparer, & la maniere & le tems qu'il employera pour y parvenir, sans qu'aucun Juge de Police puisse ni faire visiter ces grains, ni lui fixer un délai pour les remettre dans un meilleur état, ni constater par une procédure qu'il ne les y a pas rétablis ; que l'intérêt du Commerçant est à cet égard la seule regle qu'il doit suivre ; qu'il peut user de sa chose, comme il lui plait, & qu'aucun Juge ne peut violer ce droit de la propriété ; que la vente même de ces grains ne peut pas être interdite : qu'elle est souvent nécessaire ; qu'elle est utile ; qu'elle ne peut être nuisible ; qu'enfin ce n'est pas la vente des grains qui peut nuire au Peuple, que c'est la fabrication & la vente du pain ; que ce n'est donc que sur la vente & la qualité du pain que doit veiller la Police.*

A la page 24. Le 1er. *Mai* 1775. On a nouvelle d'une émeute arrivée à Pontoise à l'occasion des bleds dont le peuple s'est emparé & qu'il a payés le prix qu'il a voulu :

comme l'Isle-Adam est voisin de cette ville, on prétend que le Prince de Conti qui ne peut souffrir ni Mr. Turgot, ni les Economistes, ni leur systême, fomente sourdement l'émeute ; ce qui fait craindre qu'elle n'ait des suites & que la fermentation ne s'étende jusques aux environs de la capitale & dans la capitale même.

A la page 24. Le 1er. *Mai* 1775. On doit commencer incessamment au Châtelet le rapport du procès de Mr. le Comte de Guines, & le public attend avec impatience le jugement d'une affaire qui excite depuis si longtems sa curiosité.

A la page 24. Le 2 *Mai* 1775. Le Ministere est fort occupé des moyens de remédier aux desordres qui se manifestent partout, à l'occasion de la cherté des grains, que bien des gens attribuent à la liberté entiere & illimitée laissée à l'égard de ce commerce. Comme c'est en Bourgogne où la fermentation a été la plus vive & la plus funeste, il paroît un Arrêt du Conseil en date du 22 Avril, qui suspend à Dijon, Beaune, Saint Jean de Lône & Montbard la perception des droits sur les grains & farines, tant à l'entrée desdites villes que sur les marchés.

Le motif de cette suspension est, que les droits établis sur les grains les rendant plus rares & plus chers, S. M. espere qu'il en résultera une diminution de la denrée. Elle persiste au surplus dans sa volonté pour la liberté de ce

commerce, elle n'entend pas non plus nuire aux propriétaires des droits en question, & se propose de leur en assurer une indemnité.

A la page 24. Le 2 *Mai* 1775. Ce qu'on craignoit est arrivé: la fermentation a gagné St. Germain en Laye, Poissy & autres lieux adjacens: ce sont de nouvelles émeutes & le tumulte a été tel dans la premiere ville, que Mr. le Maréchal Duc de Noailles a invité tous les militaires qui y résidoient de se rendre auprès de sa personne. La licence de ces bandits n'a point encore été arrêtée malgré les précautions qu'on a prises, & ils ont annoncé qu'ils iroient le lendemain à Versailles.

A la page 25. Le 3 *Mai* 1775. Extrait d'une lettre de Versailles du 2 Mai... Les factieux ont tenu parole & l'émeute s'est manifestée aujourd'hui dans Versailles, jusques sous les yeux du Roi. S. M. en a été si affligée qu'elle n'a pu dîner. Elle a donné sur le champ ordre que le pain fût mis à deux sols; mais, peu de tems après, elle a écrit à Mr. Turgot qui étoit à Paris, qu'il eût à se rendre sans délai près de sa personne; que, cédant à la premiere impulsion de son cœur, elle avoit eu égard aux acclamations d'une populace alarmée; mais qu'elle s'en repentoit déjà, qu'elle craignoit d'avoir commis une faute en politique, & qu'elle vouloit la réparer. En effet, le Ministre ayant volé ici, a représenté au Roi le danger d'une pitié imprudente; & peu après il y a eu ordre aux boulangers

de ne livrer le pain qu'au prix courant.

A la page 25. Le 3 *Mai* 1775. On a vu que malgré les Arrêts du Conseil publiés coup sur coup pour tranquilliser les esprits sur la cherté du bled toujours croissante & pouvant faire craindre enfin une disette, le peuple s'est alarmé dans plusieurs provinces; la terreur a gagné les environs de la capitale: il y a eu des émeutes à Pontoise, à Poissy, à St. Germain en Laye, & même à Versailles. Enfin aujourd'hui il y en a eu une à Paris très considérable. On en étoit prévenu dès la veille; l'on a mis sur pied le Guet à pied, le Guet à cheval, les Gardes Françoises, les Gardes Suisses, & l'on a fait marcher jusques aux Mousquetaires. Ces troupes ont préservé la halle aux bleds des ravages des mutins, mais n'ont pu empêcher qu'on ne pillât les boulangers.

Mr. le Contrôleur général n'a point été ému de cet orage passager, il s'étoit transporté hier chez le Premier Président & l'a prévenu du desir du Roi que son Parlement ne se mêlât en rien de cette Police. En effet, les Chambres assemblées ce matin, Mr. d'Aligre a fait part d'une lettre du Roi qu'il venoit de recevoir, où S. M. disoit qu'instruite des diverses émeutes arrivées ces jours-ci & de celle qui avoit lieu dans ce moment même à Paris, elle alloit s'occuper des moyens d'en arrêter les suites; qu'elle avoit déjà découvert en partie d'où provenoit la fermentation occasionnée

par des gens mal-intentionnés ; qu'elle comptoit être incessamment instruite de toute cette machination & qu'elle vouloit que son Parlement ne traversât point ses vues par une activité dangereuse & mal éclairée.

Sur quoi Mr. le Premier Président a été chargé de se retirer par-devers le Roi, pour témoigner à S. M. le zele & la soumission de la compagnie, qui s'en rapportoit entiérement à sa sollicitude paternelle sur un objet qui causoit des alarmes si vives & si générales.

A la page 25. Le 4 *Mai* 1775. La premiere piece que les comédiens françois doivent donner est *le siege de Paris* du Sieur Sedaine, tragédie en prose ; mais comme il y est question d'émeute & de révolte, la circonstance semble fort critique & l'on doute que la Police permette de sitôt la représentation, annoncée comme prochaine.

A la page 25. Le 4 *Mai* 1775. On se loue beaucoup de la maniere généreuse dont les Mousquetaires se sont conduits hier pendant l'émeute : non seulement ils n'ont sévi contre personne, mais ils ont tiré de l'argent de leur poche, ils l'ont donné à ceux de la populace attroupée qu'ils ont jugé être dans un besoin réel.

A la page 25. Le 4 *Mai* 1775. Le Ministere ne s'est occupé depuis hier que des moyens d'arrêter le desordre dont on a rendu compte, & qui n'a été si grand, qu'à cause de la cérémonie de la bénédiction des drapeaux indiquée à ce jour-là, qu'on n'a point voulu

remettre, dans la crainte que cette suspension ne répandît plus de terreur, mais dont l'effet a été d'enlever pour ce tems-là une partie des troupes qui auroit été nécessaire pour la sûreté générale.

Dès l'après-midi on a commencé par rassurer les boulangers, en leur donnant des factionnaires pour la garde de leurs boutiques; on a enjoint à ceux qui, dans leur terreur, ne vouloient pas cuire, de le faire, & l'on a pris toutes les précautions pour que la subsistance de Paris ne pût manquer.

D'un autre côté, pour contenir le peuple, que la fermentation auroit pu gagner, on a affiché l'*Ordonnance de Police* suivante, en date du 3 Mai, qui a été proclamée d'abord à son de trompe:

„ Nous ordonnons, ce requérant le Pro„ cureur du Roi, que les boulangers auront „ la faculté de vendre le pain au prix courant. „ Faisons très expresses inhibitions & défen„ ses à toutes personnes de les forcer de le „ vendre à moindre prix. Enjoignons aux „ officiers du guet & de la garde de Paris de „ saisir & arrêter ceux qui contreviendront à „ la présente Ordonnance, pour être punis „ suivant la rigueur des Loix; requérons „ tous officiers commandans de prêter main„ forte à son exécution; défendons à tou„ tes personnes de s'introduire de force chez „ les boulangers, même sous prétexte d'y „ acheter du pain, qui ne leur sera fourni

„ qu'à la charge de le payer au prix ordinaire. Mandons aux Commissaires du Châtelet de tenir la main à l'exécution de notre présente Ordonnance, qui sera imprimée, publiée, affichée dans cette ville, fauxbourgs & banlieue, & partout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore.

„ Ce fut fait & ordonné par nous Jean-Charles-Pierre le Noir, Chevalier, Conseiller du Roi, &c."

A la page 25. Le 5 *Mai* 1775. Mr. le Noir, Lieutenant-général de Police, a reçu hier une lettre du Roi, qui le remercie de ses services & lui demande la démission de sa place. S. M. ne lui marque aucun mécontentement personnel. Elle lui dit même qu'elle n'a rien à lui reprocher; mais que le sachant dans des principes opposés à ceux de son Contrôleur-général, & au genre d'administration qu'il veut introduire, elle ne le croit plus propre à remplir la place qu'il lui avoit confiée: que du reste elle n'oubliera point les services qu'elle sait qu'il a rendus à son ayeul en diverses circonstances.

C'est Mr. d'Albert, ancien Conseiller au Parlement, chargé de l'administration des bleds, comme Intendant du Commerce, qui succéde à Mr. le Noir. Mr. Turgot, lors de sa discussion avec ce Lieutenant-général de Police, à l'occasion de la nouvelle loi concernant les grains, lui avoit fait ôter l'approvisionnement de Paris, qu'il avoit déjà confié à Mr. d'Albert.

A la page 25. Le 5, *Mai* 1775. Malgré la lettre du Roi, le Parlement a cru devoir s'assembler encore hier sur l'objet intéressant qui alarme tout Paris. Plusieurs de Messieurs ont fait récit de ce qu'ils avoient vu, entendu, ou appris de leurs terres. Il en a résulté que tout étoit en commotion, non seulement dans la capitale, mais dans les environs, à une grande distance, & dans les provinces circonvoisines: à l'égard de Paris, que le peuple étoit resté encore tranquille & simple spectateur du pillage exécuté seulement par les gens venus de la campagne; mais que plusieurs circonstances indiquoient que ces étrangers vagabonds étoient moins excités par la misere que par d'autres motifs essentiels à approfondir. Un fait dont un Conseiller des Enquêtes a rapporté avoir été témoin, a confirmé cette opinion.

M. de Pomeuse a raconté que s'étant trouvé dans la bagarre du mercrédi, il avoit vu une femme plus animée que les autres; qu'il étoit allé à elle, qu'il l'avoit sollicitée de se retirer de la mêlée, en lui offrant un écu de six francs pour aller acheter du pain; mais que cette femme, rejettant son écu, lui avoit répondu avec un sourire ironique: « *va, va, nous n'avons pas besoin de ton argent, nous en avons plus que toi*; &, qu'en même tems, elle avoit fait sonner sa poche, dont le bruit sembloit indiquer en effet la vérité de ce qu'elle disoit.

D'après les divers récits de Messieurs, & les considérations que chacun a proposées, on est convenu de la nécessité de rendre Arrêt sur le champ; soit pour empêcher le peuple de prendre part au tumulte, en renouvellant les Ordonnances contre les attroupemens, émeutes, &c. évitant cependant de l'aigrir par des menaces de peines articulées & trop séveres; soit, pour le consoler, en lui faisant voir que le Parlement s'occupoit de ses besoins & songeoit à réclamer la vigilance paternelle du Monarque.

En conséquence l'Arrêt a été rédigé par un dispositif très court, & il a été mis au bas l'Arrêté suivant:

„ Ordonne en outre que le Roi sera très-
„ humblement supplié de vouloir bien faire
„ prendre de plus en plus les mesures que lui
„ inspireront sa prudence & son amour pour
„ ses sujets, pour faire baisser le prix des
„ grains & du pain à un taux proportionné
„ aux besoins du peuple, & pour ôter aussi
„ aux gens mal intentionnés le prétexte &
„ l'occasion dont ils abusent pour émouvoir
„ les esprits."

Cet Arrêt a été envoyé sur le champ à l'impression; mais la Cour ne le trouvant pas conforme à ses principes, a donné des ordres à l'Imprimeur de ne le point distribuer, d'en rompre la planche.

A la page 25. Le 5 *Mai* 1775. Mr. le Laboureur, qui exerçoit *par interim* la place de

Commandant du Guet, en attendant que Mr. de Roquemont, le vrai titulaire, fût en âge d'en faire les fonctions, a été destitué en même tems que Mr. le Noir, & c'est un Sr. de la Galerne, Sergent aux Gardes, Chevalier de St. Louis, qui lui succede.

A la page 25. Le 5 *Mai* 1775. Il a été affiché à Versailles une Ordonnance du Roi très sévere contre les attroupemens: elle a été aussi envoyée à Paris & placardée, surtout aux endroits où l'Arrêt du Parlement d'hier avoit été affiché. Voici le texte de cette Ordonnance, qui n'a point de date & n'est signée de personne:

„ Il est défendu sous peine de la vie à tou„ tes personnes, de quelque qualité qu'elles „ soient, de former aucun attroupement; „ d'entrer de force dans la maison ou la bouti„ que d'aucun boulanger, ni dans aucun dé„ pôt de grains, graines, farines & pain.

„ On ne pourra acheter aucune des den„ rées susdites que dans les rues ou places.

„ Il est défendu de même, sous peine de „ la vie, d'exiger que le pain ou la farine „ soient donnés dans aucun marché au-des„ sous du prix courant.

„ Toutes les troupes ont reçu du Roi l'or„ dre formel de faire observer les défenses „ avec la plus grande rigueur, & de faire „ feu en cas de violence.

„ Les contrevenans seront arrêtés & jugés „ prévotalement sur le champ."

A la page 25. Le 5 *Mai* 1775. Le Ministere, non content de garantir la capitale, a cru devoir veiller à la sûreté des campagnes, ou du moins empêcher une plus grande dévastation; il a donné ordre à différens régimens d'Infanterie, de Cavalerie, aux Carabiniers, &c. de se rapprocher à des distances convenues & de s'y cantonner. Il a été arrêté préalablement un plan de campagne.

Les dispositions pour Paris sont que les Mousquetaires noirs s'étendront sur les rives de la Marne; les Mousquetaires gris, sur celles de la basse Seine; les Gendarmes & Chevaux-légers, sur les rives de la haute Seine; les Gardes Françoises, les Gardes Suisses & les Invalides continueront à garder les marchés, les carrefours, les lieux publics, les fauxbourgs & les boutiques des boulangers.

Mr. le Maréchal Duc de Biron a le commandement général des troupes, tant du dedans que du dehors; & le Commandant du guet, par extraordinaire, va prendre l'ordre chez lui.

A la page 25. Le 5 *Mai* 1775. L'assemblée des Pairs qui devoit avoir lieu aujourd'hui pour l'affaire du Maréchal, Duc de Richelieu, a été remise.

Ce matin, le Grand Maître des cérémonies est venu apporter au Parlement une Lettre de Cachet, par laquelle S. M. lui ordonnoit de se rendre à Versailles, dans la matinée, en robes noires.

Le Parlement s'est assemblé pour délibérer sur cet ordre ; de nouveaux faits, survenus la veille & dans la nuit, ont donné matiere à de nouveaux récits, entr'autres, à celui de Mr. l'Abbé le Noir, Conseiller de Grand'-Chambre, qui a dit : que son chapelain, arrivé ce matin de son Prieuré de Gournay, lui avoit appris que les bandits s'y étoient répandus ; mais, mettant de l'ordre dans leur desordre, n'avoient enlevé chez les Fermiers que du bled & du bled battu, propre à faire de la farine ; qu'ils l'avoient même payé 12 livres le septier, en disant que le Roi avoit mis le pain à deux sols la livre à Versailles & ne vouloit pas qu'il fût payé plus cher.

A la page 25. Le 6 *Mai* 1775. Aujourd'hui, jour de marché, pour prévenir encore mieux tout prétexte de désordre, l'on a affiché l'Ordonnance suivante sans signature ni date, comme la premiere ; mais portant seulement au bas *de l'Imprimerie Royale* 1775.

„ Il est défendu à ceux qui veulent acheter des denrées dans les rues ou marchés de s'y présenter avec des bâtons, ni aucune espece d'armes & d'outils propres à nuire, pour ne pas être confondus avec les voleurs qui ont détruit & pillé des provisions destinées aux habitans de Paris, ou qui ont voulu se les faire donner à un prix au-dessous du courant. "

A la page 25. Le 6 *Mai* 1775. Le Parlement s'est rendu hier à Versailles, en robes.

noires seulement: S. M. leur a d'abord fait donner à dîner dans une Salle de Cérémonie, où s'assemblent les divers Corps qui doivent être introduits auprès du Roi. La séance a commencé à trois heures & demie par un discours du Roi, par un de M. le Garde des Sceaux; &, après avoir été aux voix pour la forme, on a enrégistré une *Déclaration portant attribution aux Prévôts généraux des Maréchaussées, de la connoissance & du jugement en dernier ressort des crimes & excès y mentionnés.*

Il faut savoir que la connoissance de ces crimes & excès avoit été attribuée d'abord à la Tournelle par des Lettres patentes présentées la veille au Parlement; mais que ces Lettres patentes y avoient été trouvées irrégulieres & dans le fond & dans la forme: dans le fond, en ce qu'elles le rendoient Commission à l'égard d'une portion d'autorité qu'il avoit par essence, puisqu'une de ses principales fonctions est de connoître en premiere instance de tout ce qui intéresse l'ordre public & la grande police: dans la forme, en ce qu'elle devoit être adressée à la Grand'Chambre & non à la Tournelle. Par ces diverses considérations, l'avis dominant avoit été de laisser de côté ces Lettres patentes, & de rendre, du propre mouvement de la Compagnie, l'Arrêt ci-dessus du 4 Mai.

On ne doute pas que ce ne soient ces difficultés du Parlement qui aient déterminé la

Cour à retirer lesdites Lettres patentes & à changer l'attribution : mais, par une inconséquence fort singuliere, la Cour, en s'opposant de fait & par violence à la publication de l'Arrêt, n'a point employé la voie judiciaire pour l'anéantir en le cassant par un Arrêt du Conseil ; ensorte que le Parlement regarde le sien comme toujours subsistant. Quoi qu'il en soit, les Chambres assemblées hier pour délibérer sur ce qui s'étoit passé la veille, le bruit est, que Messieurs consternés du coup mortel porté à leur autorité, mais n'osant faire de réclamation ouverte, se sont contentés de protestations ordinaires & d'un Arrêté vague, dans lequel ils ont dit que, pour donner au Roi des marques de leur entiere soumission, ils s'abstiendroient de s'occuper en rien des troubles actuels, sans toutefois cesser de saisir toutes les occasions favorables de représenter au Monarque les besoins & la misere de son Peuple.

On a remarqué au Lit de justice, que, lorsque M. le Garde des Sceaux est allé aux voix pour la forme, il n'y a eu que M. le Prince de Conti parmi les Grands, & Mr. Freteau parmi les membres du Parlement, qui ayent parlé & discuté leur avis. On a remarqué encore que Mr. le Garde des Sceaux, en retournant au Roi pour lui rendre compte du vœu de l'assemblée, étoit resté un quart-d'heure aux genoux de S. M. ; ce qui sembleroit annoncer qu'il l'auroit informée de ces avis particuliers.

A la page 26. Le 7 *Mai* 1775. Paris est comme une place de guerre inondée de troupes & où le service se remplit avec la régularité la plus grande. Mr. le Maréchal, Duc *de Biron*, ne cesse de parcourir tous les postes, escorté d'officiers de chaque corps, qui lui servent comme d'aides de camp pour porter ses ordres partout où ils sont nécessaires. Il n'est pas jusques aux gens de la robe courte & aux gardes de la ville qui ne soient sous son inspection, & remplissent en ce moment des fonctions militaires.

A la page 26. Le 7 *Mai* 1775. Les Nouvelles reçues de Normandie sont très fâcheuses. On apprend que les principaux marchés publics de cette province ont été pillés successivement & qu'il y a encore eu plus de gaspillage que d'enlevemens réels. On voyoit les brigands fouler aux pieds le bled qu'ils ne pouvoient emporter, comme pour le rendre inutile à tout le monde.

A la page 26. Le 7 *Mai* 1775. On a publié & affiché aujourd'hui la Déclaration donnée à Versailles le 5 Mai, &, par une singularité remarquable, portant, *régistrée en Parlement le 5 Mai* 1775, quoique le Parlement ne se soit pas rassemblé ce jour-là, en revenant de Versailles, & n'ait pu ainsi, par un enrégistrement subséquent, rendre légal un enrégistrement vicieux dans le principe & d'ailleurs contre les formes d'usage.

Par une autre singularité, cette Déclaration

porte qu'elle a été imprimée chez le Sieur Simon, Imprimeur du Parlement : en voici le préambule, qui ne donne pas moins de matiere aux réflexions.

„ Nous sommes informés que, depuis „ plusieurs jours, des brigands attroupés se „ répandent dans les campagnes pour piller „ les moulins & les maisons des laboureurs ; „ que ces brigands se sont introduits, les „ jours de marché, dans les villes, même „ dans celle de Versailles & dans notre bonne „ ville de Paris ; qu'ils y ont pillé les halles, „ forcé les maisons des boulangers & volé les „ bleds, les farines & le pain destinés à la „ subsistance des habitans desdites villes & de „ notre bonne ville de Paris ; qu'ils insultent „ même sur les grandes routes ceux qui por- „ tent des bleds & farines ; qu'ils crévent les „ sacs, maltraitent les conducteurs des voi- „ tures, pillent les bateaux sur les rivieres, „ tiennent des discours séditieux, afin de „ soulever les habitans des lieux où ils exer- „ cent leurs brigandages & de les engager „ à se joindre à eux : que ces brigandages „ commis dans une grande étendue de pays „ aux environs de notre bonne ville de „ Paris, & dans notre dite bonne ville même „ le trois de ce mois, & jours suivans, doi- „ vent être réprimés, arrêtés & punis, afin „ d'en imposer à ceux qui échapperont à la „ punition, ou qui seroient capables d'au- „ gmenter le desordre. Les peines ne doivent

„ être imposées que dans les formes prescrites
„ par nos Ordonnances; mais il est nécessaire
„ que les exemples soient faits avec célérité.
„ C'est dans cette vue que les Rois nos
„ Prédécesseurs ont établi la Jurisdiction Pré-
„ vôtale, laquelle est principalement destinée
„ à établir la sûreté des grandes routes, à
„ réprimer les émotions populaires, & à
„ connoître des excès & violences commis à
„ force ouverte &c."

L'enrégistrement a d'autres caracteres de nouveauté, il porte: *lue & publiée, le Roi séant en son Lit de justice, & régistrée au Greffe de la Cour, ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutée selon sa forme & teneur; & copies collationnées d'icelle envoyées aux Bailliages, Sénéchaussées & autres Sièges du ressort, pour y être pareillement lue, publiée & régistrée; enjoint aux Substituts du Procureur général du Roi d'y tenir la main & d'en certifier la Cour au mois. Fait à Versailles, le Roi séant en son Lit de justice, le cinq Mai* 1775.

A la page 26. Le 7 *Mai* 1775. Il passe pour constant qu'on a conduit à la Bastille ces jours-ci deux personnages très connus & que le gouvernement recherchoit depuis quelques mois. Ce sont les Sieurs Saurin & Daumer. On sait qu'ils étoient chargés de faire le commerce des bleds sous le Ministere de l'Abbé Terrai, pour le compte du feu Roi: quant au Sr. Mirlavaud, qui avoit eu

l'impudence de se faire inscrire dans l'Almanach royal de 1774, *Trésorier des grains au compte du Roi*, on le nommoit aussi parmi les détenus, mais on a vérifié que non.

La détention de ces Messieurs qui se regardoient déja comme innocentés, faite dans un tems aussi critique, sembleroit indiquer qu'on les soupçonneroit d'avoir quelque part aux troubles actuels.

A la page 26. Le 8 *Mai* 1775. Le Parlement de Metz, le dernier qui reste à rétablir, devoit l'être ces jours-ci; de nouvelles difficultés reculent encore cet événement si desiré pour completter le grand œuvre du regne à l'égard de la magistrature. Ce rétablissement devient même problématique, graces aux soins de ceux qui s'y opposent, & surtout de vingt membres de cette compagnie qui ont passé à Nanci. L'Evêque de la premiere ville qui y étoit retourné, ayant appris les obstacles que faisoit renaître la cabale, est revenu à Paris recommencer ses sollicitations. Mr. le Comte de Broglio qui commande à Metz sous le Maréchal son frere, dont on connoît le génie actif & ardent, n'est pas le moins empressé à tourmenter le Ministere sur cet objet. Malheureusement la décision est renvoyée au Conseil des Dépêches & ne dépend plus du Garde des Sceaux seulement.

A la page 26. Le 8 *Mai* 1775. Un détachement de cinquante Mousquetaires sous les ordres de Mr. de Janson, officier à hausse-

col, est parti la nuit du samedi au dimanche à deux heures du matin pour Corbeil; ce qui annonce que les brigands ne sont point encore épouvantés dans les campagnes & menacent de commettre de nouveaux desordres.

A la page 29. Le 9 *Mai* 1775. Quoique Mr. Turgot croye ne pas devoir en apparence se relâcher de son systême de liberté, il passe pour constant que ce Ministre a fait donner sous main des ordres aux fermiers de garnir de bled les marchés, & de ne pas abuser de la circonstance pour mettre cette denrée à un prix trop excessif. Il paroît en effet que c'est la maniere la plus prudente d'éteindre insensiblement une fermentation qui n'a fait que de trop grands ravages & qui en causeroit de plus funestes infailliblement. Les desastres arrivés déja favorisent les spéculations de nos Négocians & beaucoup s'empressent à faire venir de l'étranger des bleds avant les délais prescrits, pour, indépendamment du gain accru par les circonstances, profiter du bénéfice que S. M. promet comme encouragement & récompense.

A la page 30. Le 10 *Mai* 1775. Sans qu'on connoisse encore au juste les instigateurs des émeutes dernieres, on se confirme de plus en plus dans l'opinion qu'il y en a eu. Des placards infames affichés journellement dans Paris, & jusques dans le jardin des Tuilleries, annoncent d'abord des gens mal intentionnés; ensuite il passe pour con-

ftant que presque tous les gens arrêtés avoient de l'argent sur eux & n'étoient point dans un état de misere capable de porter au desespoir. On rapporte en outre que des inconnus, à cheval, ont porté chez des fermiers des billets anonymes, qui leur disoient de garder leur bled, de ne le point vendre, parce qu'il deviendroit plus cher. D'un autre côté, l'on annonçoit dans les villages que le Roi vouloit que le bled fût fixé à 12 livres.

La remarque que tous ces desordres sont arrivés dans le tems de pâques ou après, excite de violens soupçons contre le Clergé, & fait présumer qu'il aura échauffé les esprits dans la confession. On a en effet arrêté plusieurs Curés ; on en sait qui ont fourni de l'argent à leurs paysans pour aller chercher du bled à 12 livres. D'autres ont monté en chaire, &, en faisant l'éloge du Roi, ont déclamé contre ses Ministres ; c'est ce qui est particuliérement arrivé au Curé de Gournay.

Un valet de chambre de M. le Comte d'Artois, nommé Carré, a été condamné à Versailles à être pendu pour des propos séditieux, pour avoir dit le jour de l'émeute aux mutins, que c'étoit au château qu'ils devoient aller, où ils trouveroient des gens qui avoient grand' peur ; mais on assure que Mr. le Comte d'Artois a demandé sa grace, & qu'il est condamné à être renfermé le reste de ses jours.

A la page 30. Le 10 *Mai* 1775. Les troupes continuent d'arriver à Paris & dans

ses environs, & le Cordon qu'on veut établir, sera incessamment formé; mais tous ces mouvemens, faits à grands frais, coûtent beaucoup d'argent. Indépendamment de ces dépenses extraordinaires, les indemnités sans nombre dont le gouvernement sera chargé, la difficulté de percevoir les tailles; tout cela dérange le système de Mr. Turgot & contrarie beaucoup ses projets.

A la page 30. Le 10 *Mai* 1775. Le gouvernement, pour faciliter à presque tous les habitans des campagnes qui ont eu part aux émeutes, les moyens de se mettre à l'abri des poursuites rigoureuses de la justice, leur a fait déclarer par différens Seigneurs, qu'ils eussent à reporter aux divers propriétaires le bled qu'ils avoient pillé, ou à payer le surplus de la valeur pour ceux qui l'avoient payé, sur le pied de six écus le septier.

A la page 32. Le 11 *Mai* 1775. Malgré la tranquilité générale de Paris qui n'a été troublée en rien depuis le jour de l'émeute, il est toujours gardé avec la plus grande précaution, & comme si l'on étoit dans un danger imminent. Les lanternes sont allumées longtems avant la nuit, & restent allumées longtems après le jour commencé. On les a baissées, ainsi qu'il arrive dans les séditions, ou lorsqu'on craint quelque surprise.

On ne sauroit croire l'importance que Mr. le Maréchal Duc de Biron met à tout cela. Il a sous lui quatre Lieutenans-généraux, un

Etat-Major, des Aides-de-camp de tous les corps; il a établi son quartier général à son hôtel, & son armée est d'environ vingt à vingt-cinq mille hommes: les appointemens des Officiers-généraux & autres sont payés par extraordinaire, comme à l'armée. Mr. le Maréchal a 20,000 livres par mois, outre 40,000 livres par an pour sa table & payées d'avance: en un mot, au mal apparent du gaspillage momentané qu'a occasionné l'émeute, on a substitué le mal réel & plus durable de frais de troupes considérables, tels qu'en occasionneroit une guerre sanglante.

A la page 33. Le 12 *Mai* 1775. Depuis les troubles tous les Intendans ont eu ordre de se rendre à leur département respectif & sont partis, il y a quelques jours.

A la page 38. Le 12 *Mai* 1775. La Cour ne semblant pas disposée à publier le Lit de justice, ainsi qu'on l'avoit fait espérer dans la Gazette de France, on va en donner ici les détails les plus intéressans.

Il a commencé par un discours du Roi, que S. M. a prononcé de mémoire, ainsi qu'elle l'a fait au Lit de justice du 12 Novembre: quoiqu'elle n'ait pas l'organe agréable & sonore, elle y a mis un ton de noblesse & de fermeté qui a réparé ce défaut. Elle n'avoit point l'air fâché contre son Parlement, mais affligé des nouvelles accablantes qu'elle apprenoit. Elle a dit:

„ Messieurs — Les circonstances où je me

„ trouve & qui font fort extraordinaires & „ sans exemple, me forcent de sortir de l'or- „ dre commun & de donner une extension „ extraordinaire à la jurisdiction prévôtale. Je „ dois & je veux arrêter des brigandages dan- „ gereux qui dégénereroient bientôt en rebel- „ lion. Je veux pourvoir à la subsistance de „ ma bonne ville de Paris & de mon royau- „ me. C'est pour cela que je vous ai assem- „ blés & pour vous faire connoître mes in- „ tentions, que mon Garde des Sceaux va „ vous expliquer."

Le discours de M. le Garde des Sceaux n'a rien de remarquable: il annonce la Déclaration dont on a parlé & les vues de bienfaisance & de justice qui l'ont dictée. Après la lecture faite par le Greffier en Chef, Mr. le Premier Président, peu éloquent de son naturel, qui n'étoit point préparé & qui d'ailleurs étoit fort embarrassé sur le rôle qu'il devoit jouer dans cette circonstance, a préféré de ne rien dire du tout. Mr. l'Avocat général Seguier n'a pas osé s'étendre davantage, il a conclu purement & simplement. Enfin le Roi a terminé la séance par le second discours suivant:

„ Messieurs — Vous venez d'entendre mes „ intentions; je vous défends de faire aucu- „ nes Remontrances qui puissent s'opposer à „ l'exécution de mes volontés. Je compte „ sur votre soumission, sur votre fidélité, & „ que vous ne mettrez point d'obstacle ni „ de retardement aux mesures que j'ai prises,

„ afin

„ afin qu'il n'arrive pas de pareil événement
„ pendant le tems de mon regne."

Arrêté du Parlement fait le lendemain 6 Mai, à la suite du Lit de justice.

„ La Cour délibérant sur le récit fait par „ un de Messieurs, ensemble sur le récit fait „ par Mr. le Premier Président, a chargé le „ Premier Président de faire connoître audit „ Seigneur Roi combien il est essentiel dans „ les circonstances qu'il veuille bien con- „ tinuer, relativement aux grains, les soins „ que son amour pour ses peuples lui a déja „ dictés: & que c'est pour entrer dans les „ vues de sa sagesse, & pour ne rien déran- „ ger des précautions que les circonstances „ présentes lui ont suggérées, que son Parle- „ ment a pris la voie la moins éclatante, mais „ également sûre, vis à vis ledit Seigneur Roi „ pour lui témoigner son inquiétude & son zele".

„ Ordonne en outre &c. (comme à l'Arrêté „ du 4 Mai, rapporté précédemment).

A la page 33. Le 12 *Mai* 1775. On écrit de Beauvais que les officiers de police de cette ville, qui jusques ici avoient présidé au marché des grains, depuis les émeutes dernieres avoient reçu ordre du Commandant des Gardes du Corps en quartier dans cette ville, de s'abstenir de ces fonctions, & que ce sont ces mêmes Militaires qui, suivant le réglement de la Cour, ont dû s'en emparer & y présider.

A la page 33. Le 12 *Mai* 1775. On ne peut

que tiré du tour qu'on a joué à Mr. de Biron, & de l'alarme puérile que ce Général a prise, au sujet d'un avis faux & absurde que les mutins vouloient s'emparer de la Bastille & de l'Arsenal. En conséquence il a donné l'allerte à Mr. de Jumilhac, Commandant du château. Dans la nuit du 8 au 9 on a mis les Mousquetaires sur pied; on leur a fait faire des rondes & des patrouilles autour de ces deux endroits; on a pointé les canons, & l'on a fait des dispositions formidables, comme si une armée ennemie devoit former le siege de ces forteresses. Ces précautions extraordinaires ont effrayé le peuple, mais ont amusé les gens sensés & peu crédules.

A la page 33. Le 12 *Mai* 1775. Il s'est tenu à Versailles Conseils sur Conseils pour décider quel parti S. M. prendroit, afin d'éteindre les troubles survenus dans le royaume & surtout ceux de la capitale & des environs. Comme il a été reconnu que le gros du peuple avoit été induit en erreur par des ruses infernales, telles que des billets anonymes, des imprimés affichés & même des Arrêts du Conseil simulés, revêtus de toutes les formes apparentes, où l'on faisoit dire à S. M. qu'elle vouloit & ordonnoit que le prix des grains fût mis à 12 livres le septier; il paroît que l'avis dominant a été pour la clémence, d'autant mieux que l'on a rapporté que grand nombre de paysans effrayés des peines annoncées, n'avoient osé reparoître &

s'étoient retirés dans les bois. En conséquence on assure que S. M. a signé hier une Amnistie générale, en en exceptant cependant les instigateurs, auteurs & fauteurs des émeutes. On veut même que cette Ordonnance ait été affichée aujourd'hui & retirée tout de suite.

Quoiqu'il en soit, S. M. avoit préalablement témoigné son mécontentement de ce que le Sr. Papillon, chef de la Commission prévôtale, tardoit à mettre la justice en activité & à faire exemple sur les plus coupables de plus de deux cens malheureux arrêtés & détenus dans les prisons. On ajoute que le Duc de la Vrilliere lui avoit écrit dans cet esprit, & l'avoit menacé de perdre la confiance du Roi, s'il n'y répondoit pas mieux.

Le Sr. Papillon n'a pu résister à des ordres si pressans & le onze de ce mois, assisté de onze de Mrs. du Châtelet, du Siege présidial, il a rendu en la chambre criminelle un jugement prévôtal, qui condamne un Gazier & un Perruquier Chamberlan à être pendus en la place de Grêve, pour avoir eu part à la sédition & émotion populaire, arrivée à Paris le trois de ce mois.

Le même jour il a été élevé deux potences de dix-huit pieds de haut: plus de vingt mille hommes de troupes & même les Mousquetaires ont été mis sur pied, & l'exécution s'est faite avec un appareil comme s'il eût été question de celle de quelque Grand coupable.

On voit cependant par le développement de la Sentence, que ce sont deux victimes immolées à la sûreté publique. On assure que les juges du Châtelet répugnoient à prononcer la peine de mort dans un cas aussi peu grave & qu'ils ont pleuré en signant le jugement.

Quant aux suppliciés, ils imploroient le secours du peuple & s'écrioient qu'ils mouroient pour lui.

A la page 36. Le 14 *Mai* 1775. Le Parlement de Dauphiné a été rétabli le deux de ce mois par Mr. le Comte de Clermont-Tonnerre, assisté de Mr. Pajot de Marcheval. On en a reçu le procès verbal, par lequel il conste que l'assemblée étoit composée de sept Présidens, le Premier compris, deux Chevaliers d'honneur, & vingt-neuf Conseillers seulement, deux Avocats généraux & un Greffier en chef; ce qui annonce une grande diminution dans cette Compagnie, qui doit être composée de neuf Présidens, le Premier compris, & de cinquante-deux Conseillers. Il paroîtroit en outre qu'il n'y auroit point de Procureur général. On ne sait à quoi attribuer un pareil délabrement.

C'est Mr. de Berulle qui a repris ses fonctions de Premier Président.

Le discours de Mr. de Clermont-Tonnerre n'est rempli que de lieux communs, ainsi que celui de Mr. de Marcheval. Le principal objet de celui-ci est d'accorder la contradiction de sa conduite, en venant refaire aujourd'hui ce qu'il avoit défait en 1771. Il s'excuse sur

l'obéissance passive qu'il devoit à
effet, on sait qu'on a comparé de
un Maître des requêtes à la mati
que la Cour paitrit comme elle
Le discours de Mr. de Berulle
Président, n'a rien qui mérite d'é
mais, par celui de Mr. de la Sa
cat général, on remarque son emb
passé dans la nouvelle Magistra
honte qu'il en éprouve aujourd
L'Edit de rétablissement ne dif
des autres Parlemens, qu'en ce
dans celui-ci, une distribution
qui n'y étoit pas & qui lui do
régime qu'aux autres.

A la page 36. Le 14 *Mai* 17
clémence a prévalu absolument,
nance portant Amnistie est affic
Celle-ci porte plus de caractères d'
que les précédentes: elle est signe
plus bas *Phelipeau*: elle est datée
le 11 Mai; en voici la teneur.

DE PAR LE ROI

„ Il est ordonné que toutes pe
„ quelque qualité qu'elles soient
„ entrées dans les attroupemens
„ ou par l'exemple des principau
„ s'en sépareront d'abord après la
„ du présent Ban & Ordonnance
„ ne pourront être arrêtées, po
„ prises pour raison des attroupem

„ qu'elles rentrent fur le champ dans leurs „ paroiffes, & qu'elles reftituent en nature ou „ en argent, fuivant la véritable valeur, les „ grains, farines ou pains qu'elles ont pillés „ ou qu'elles fe font fait donner au deffous „ du prix courant.

„ Les feuls chefs & inftigateurs de la fé- „ dition font exceptés de la grace portée dans „ la préfente Ordonnance.

„ Ceux qui, après la publication du préfent „ Ban & Ordonnance de S. M. continueront „ de s'attrouper, encourront la peine de „ mort, & feront les contrevenans arrêtés & „ jugés prévôtalement fur le champ.

„ Tous ceux qui dorénavant quitteront leur „ paroiffe fans être munis d'une atteftation „ de bonne vie & mœurs, fignée de leur curé „ & du fyndic de leur communauté, feront „ pourfuivis & jugés prévôtalement comme „ vagabonds, fuivant la rigueur des Or- „ donnances."

„ Donné à, &c.

A la page 36. Le 14 *Mai* 1775. A l'occafion de l'armement formidable actuel de l'Efpagne contre les Puiffances barbarefques, & des dépenfes énormes qu'il entraîne, on obferve que les finances de S. M. Catholique font en très bon état; qu'elle ne dépenfe rien pour fa perfonne en fait d'objets de luxe, & qu'elle n'a encore pour habits de Gala, que ceux qu'elle portoit, étant Roi de Naples, faits peut-être il y a 25 ou 30 ans.

A la page 36. Le 15 *Mai* 1775. Le Parlement de Metz a été créé en 1635 par Louis XIII sur le pied de 52 offices seulement, pour servir par semestre. Louis XIV se trouvant avoir besoin d'argent en a augmenté le nombre jusques à cent & plus; & pour augmenter en même tems le ressort de cette Cour, il y joignoit les différentes conquêtes qu'il faisoit de ce côté-là. Depuis en ayant rendu une partie, & le Conseil Souverain d'Alsace ayant été établi, ce Parlement s'est trouvé resserré dans un très petit territoire. Il s'est plaint de la multiplicité de ses offices & de la diminution des affaires. Pour l'indemniser le Roi a fait un fonds de dix mille livres, par an, mais qui n'ont pas été payées longtems exactement; cette rente s'est même bientôt trouvée réduite à moitié; cependant les impôts sur ces offices ayant augmenté, cette Cour a obtenu qu'on feroit compensation des arrérages de rentes qui lui étoient dûs: du reste, elle a continué ses plaintes & doléances sur sa nullité; elle a demandé à la mort du Roi Stanislas, que la Lorraine fût réunie à son ressort: le Conseil souverain de Nancy s'y est opposé, & cela formoit une contestation entre les deux Tribunaux, lorsque Mr. de Maupeou a opéré sa révolution. Le nom de Parlement que portoit celui de Metz, odieux au Chancelier, suffisoit pour le faire succomber. Un Arrêté violent qu'il avoit pris contre le Sr. de Calonne, Intendant de cette ville, & le Sr. de Flesselles,

a servi de prétexte à sa destruction & son ressort a été réuni à celui de Nancy; savoir, comme Parlement, au Conseil Souverain, & comme Chambre des comptes, à celle de cette ville. Quinze membres ont demandé à être incorporés au premier tribunal pour remplir le nombre des offices dont il a été augmenté, & cinq au second, dont il a été augmenté d'autant.

Ce sont ces mêmes transfuges qui s'opposent aujourd'hui le plus au rétablissement du Parlement. Ils donnent pour raison qu'il ne faut point ranger cette opération de M. de Maupeou dans la classe des autres: qu'il étoit question de détruire l'un des deux tribunaux en contestation, & que le Parlement de Metz, en se soumettant sur ce grand procès à la décision du Roi, s'étoit en même tems soumis à sa propre destruction & l'avoit rendue légale, si S. M. la jugeoit nécessaire. Ils font valoir beaucoup d'autres motifs de convenance, & soutiennent leur cause avec tant de chaleur, qu'ils ont mis des Ministres dans leur parti & qu'on ignore qui l'emportera.

A la page 39. Le 16 *Mai* 1775. Un Officier aux Gardes, en faisant la patrouille, rencontre un grouppe d'hommes assemblés: il veut les arrêter; quelques-uns prennent la fuite, on en joint d'autres. On les interroge, &, par leurs réponses, ils se déclarent être marchands forains qui s'étoient réunis pour arranger leur départ en commun. L'officier

ne

ne trouvant point ces gens dans le cas d'être retenus, pour plus grande précaution les fait conduire chez le Commissaire Rolland: celui-ci ne les jugeant pas plus coupables, les relâche & ne voit rien à redire à leur conduite. Le lendemain l'officier rend compte du fait au Maréchal de Biron, le Général en fait de même à Mr. Turgot: le Ministre s'indigne, décide la conduite du Commissaire très répréhensible, veut que ces *quidams* fussent précisément dans le cas de la détention, les regarde comme ces instigateurs étrangers envoyés pour ameuter le peuple, & fait expédier une Lettre de cachet au Commissaire, de se défaire de sa charge. L'officier de police étourdi obéit & perd son état. Ses confreres, qui craignent un pareil exemple, blâment fort sa pusillanimité.

A la page 39. Le 16 *Mai* 1775. Hier quinze Mai a été tenu la Séance publique de l'Académie Françoise pour la réception de Mr. le Maréchal Duc de Duras.

Si toutes les especes de lauriers accumulées à la fois sur la tête d'un Grand pouvoient seules la rendre plus illustre, celle de Mr. le Maréchal Duc de Duras devroit rayonner d'une gloire immortelle. *Mars* & *Apollon* semblent avoir concouru à l'envi pour le décorer. A peine a-t-il obtenu le grade suprême du mérite militaire, les portes du Sanctuaire de la Littérature s'ouvrent & il est invité à y prendre place. Ce n'est point ici

le lieu de discuter ses droits au premier honneur; nous observerons quant au second que son nom est le dix-septieme sur la liste de l'Académie Françoise, à côté duquel nous ne trouvions aucun titre littéraire. Il en convient lui-même dans son discours, & il attribue le choix de ses confreres à la seule amitié. Ce Corps a-t-il donc été institué pour être transformé en une cotterie de gens qui se conviennent par des rapports de société? Les électeurs ne doivent-ils plus peser scrupuleusement aujourd'hui leurs suffrages, & le nom dans la balance peut-il l'emporter sur les sublimes chef-d'œuvres du génie, ou les aimables productions de l'esprit? De cet abus principal il en a résulté un second, c'est que ces réceptions publiques, où n'assistoient gueres autrefois que des gens de Lettres, les seuls en état d'apprécier, de louer, ou de critiquer les ouvrages qu'on y lit, sont dégénérées en des cohues de cour; les Seigneurs, les petites-maîtresses se sont emparés des assemblées; le bon goût a déserté avec les connoisseurs, & le mauvais a obsédé Messieurs de toutes parts.

On juge aisément que le concours n'a pas été moins grand cette fois que les deux précédentes. Le Secrétaire fort empressé de voir augmenter la foule, s'y est prêté de son mieux par des arrangemens intérieurs plus commodes pour le public.

On a déjà dit qu'on avoit transformé les

antiques fauteuils auxquels l'Académie étoit si fort attachée, en fauteuils moins volumineux: par une nouvelle métamorphose, on les a changés en cabriolets, petits sieges de boudoir qu'on trouve d'ordinaire dans les appartemens de filles: les membres graves de la compagnie, & surtout les vieillards, en ont gémi. On a aussi substitué à la table immense autour de laquelle siégeoient Messieurs, une table plus étroite & vraiment mesquine. On a gagné ainsi un rang de places de chaque côté. Du reste, on ne peut que rire de la puérile importance que le Secrétaire met à tout cela, il s'en occupe essentiellement; il avoit redoublé de précautions cette fois en faisant poster des sentinelles à tous les endroits, par où la curiosité industrieuse des amateurs auroit pu pénétrer en fraude; il a encore fait changer la couleur & la forme des billets pour prévenir l'adresse des faussaires.

On a été agréablement surpris au débit du Discours du Récipiendaire. Outre le mérite de la brieveté, il a celui d'une simplicité noble; l'auteur n'y dit que ce qu'il faut, & passant légerement sur les points qu'il est obligé de traiter, il s'arrête sur le seul curieux pour les spectateurs, & susceptible de détails nouveaux & intéressans: c'est-à-dire sur l'Eloge de M. de Belloy, son prédécesseur, qu'il enrichit d'anecdotes.

Le Récipiendaire n'a cependant osé parler de celle par laquelle il est constaté que M. de

Belloy a été comédien en Russie; ce qui l'auroit exclu de l'Académie, si l'enthousiasme n'avoit forcé les suffrages de Messieurs, & ce trait sans doute devenoit un des plus glorieux pour le défunt. On ne croit pas que M. le Maréchal se soit donné la peine de composer lui-même cet écrit; mais il a choisi du moins un bon faiseur & l'on ne peut qu'applaudir à son discernement.

Par une bizarrerie qui n'a point échappé aux spectateurs, la Réponse du Comte de Buffon, le Directeur, étoit fort inférieure au discours du Récipiendaire, & le grand Seigneur, pour l'éloquence académique l'a emporté sur l'homme de Lettres. De petites idées, une morgue déplacée, un ton précieux ont déparé le commencement du sien; il s'est trop appésanti sur l'Ambassade de M. de Duras en Espagne, qui ne sera jamais une époque mémorable dans sa vie: sa digression sur la nécessité de la concorde parmi les gens de Lettres étoit infiniment mieux placée; elle lui a servi de transition pour célébrer l'ame pacifique de l'Académicien défunt; il a reconnu judicieusement que son vrai mérite étoit d'avoir choisi les sujets de ses tragédies parmi les héros de notre nation, mérite dont Mr. de Voltaire lui avoit donné l'exemple dans la Henriade; il observe même que c'étoit Mr. de Duras, son successeur actuel, qui avoit fourni à Mr. de Belloy l'idée du *Siege de Calais*; ce que le Poëte avoit avoué à ses amis: obliga-

tion dont l'Académie a cru ne pouvoir mieux acquitter la dette, qu'en priant Mr. le Maréchal de prendre la place vacante.

A la page 39. Le 16 *Mai* 1775. Mr. de Miromesnil ayant déclaré à Mr. Cœur de Roi, Premier Président du Conseil Souverain de Nancy, & à Mr. de Riaucour, Premier Président de la Chambre des Comptes de la même ville, que les circonstances ne lui permettoient pas de s'occuper en ce moment du procès élevé entre ces deux Cours d'une part, & les officiers du Parlement de Metz de l'autre, pour savoir s'il étoit expédient de rétablir cette Compagnie; ces Messieurs s'en sont retournés chez eux & tous ceux qui étoient à Paris pour le même objet en ont fait autant. Ce qui désole la ville de Metz & ceux qui travailloient à lui faire rendre son Parlement.

A la page 40. Le 17 *Mai* 1775. Ce qui a fait croire que Mr. Turgot avoit le Département de Paris, c'est que depuis qu'on a établi une armée de la haute & basse Seine sous le commandement du Maréchal Duc de Biron, c'est de ce Ministre que le Général reçoit l'ordre qu'il va prendre tous les jours; c'est à lui qu'il rend compte & c'est lui qui est même Ministre de la guerre en cette partie; du reste, le service se fait toujours avec la plus grande régularité: M. de Poyanne a sous Mr. de Biron le Département de la haute Seine & Mr. le Comte de Vaux celui de la basse,

Les officiers sont obligés d'être constamment en uniforme.

A la page 40. Le 17 *Mai* 1775. La nouvelle Ordonnance concernant l'infanterie françoise fait un bruit du diable parmi les militaires, en ce qu'elle réforme cette quantité de Colonels à la suite des Régimens, dont le nombre s'étoit accru jusques à mille ou douze cens. C'étoit une invention du Duc de Choiseul qui, pour se faire plus de créatures, avoit ainsi multiplié les graces. Ces Messieurs s'étoient flattés que par leur multitude, leur naissance & leurs entours, ils échapperoient à la réforme. Et ce coup en a été plus rude pour eux. Il est dit que leur service pour monter au grade supérieur & même pour celui de Colonel, ne courra qu'autant qu'ils seront en activité, à raison de six ans en tems de paix & de trois ans en tems de guerre.

Mr. de Choiseul avoit introduit un autre abus à l'égard des Majors, qu'il prenoit indistinctement parmi les officiers les moins expérimentés, & même qui dans son systême devoient être choisis parmi les plus jeunes. On ne pourra plus monter à ce grade qu'après vingt ans de service.

En un mot, un esprit de justice & de sévérité paroît avoir été le principe de cette Ordonnance, bien essentielle pour retablir la discipline parmi notre Noblesse énervée. Mr. le

Comte du Muy n'ayant de longtems à répandre des graces, toutes épuisées par ses prédécesseurs, veut se distinguer par l'austérité de son Ministere.

A la page 44. Le 19 *Mai* 1775. Il y a grande apparence que les Sieurs Saurin & Daumer n'ont été mis à la Bastille que pour la forme, & faire voir au peuple qu'on s'occupoit à découvrir les auteurs des calamités publiques. On ne doute pas qu'ils ne soient relâchés incessamment.

Le Sieur Daumer peu connu est l'Intendant & le prête-nom du Sieur le Rez de Chaumont, Intendant des Invalides, grand économiste & cependant grand monopoleur.

A la page 44. Le 19 *Mai* 1775. Dans la séance publique de l'Académie Françoise du 15 de ce mois, Mr. l'Abbé de Lille a lu la traduction en vers du 4eme. livre de l'Eneide. On connoît déja celle qu'il a faite des Georgiques du même auteur, & les enthousiastes de son ouvrage attendoient avec impatience la nouvelle esquisse annoncée depuis longtems avec les éloges que prodiguent à outrance toutes les cotteries modernes. A juger du ton de cette traduction par celui de l'Académicien dans son récit, il n'a pas pris le ton de son modele. On sait que le chant en question est surtout en sentiment, qu'il en est la partie essentielle, & que le poëte semble s'y être oublié pour ne laisser dominer que le langage touchant de la passion tendre de l'infor-

tunée Didon: pourquoi donc Mr. l'Abbé de Lille, les yeux étincelans & précipitant sa voix rauque, a-t-il débité ses vers avec tout l'emportement d'un poëte forcené, au point que ne pouvant soutenir ces élans d'énergumene, il a été obligé de se reposer? Cette déclamation trop emphatique a empêché de suivre la lecture & d'apprécier la production. On sait qu'en général il a beaucoup d'harmonie, qu'il entend à merveille le méchanisme du vers; que dans ses Georgiques la partie technique, la plus difficile à rendre, est la mieux traitée; &, qu'au contraire, dans les morceaux d'onction, de sensibilité, il échoue & ne sçauroit lutter contre son original: autant qu'on en a pu juger, il n'est pas plus heureux dans l'Enéide. On ignore s'il se propose de la traduire toute entiere, mais on peut lui prédire d'avance qu'il ne sera pas lu, s'il veut avoir ainsi toujours à la bouche les éclats bruyans de la trompette. La *Henriade* est peut-être le seul poëme épique françois qui sera constamment admiré de nous, parcequ'il est le moins long des poëmes de cette espece, qu'il est très intéressant pour les François & que son auteur a une magie de style dont on ne doit pas compter qu'il laisse le secret à personne.

A la page 44. Le 19 *Mai* 1775. Suivant ce qu'on écrit de Nancy, l'événement du coup d'éclat fait par l'enlevement subit des membres de l'association mystérieuse sur la

quelle on faisoit des conjectures à perte de vue, s'est réduit à rien; c'étoit tout bonnement une loge de franc-maçons, & la chose n'a tourné qu'à la confusion des chefs qui auroient dû prendre avant de meilleures informations.

A la page 45. Le 20 *Mai* 1775. Il y a quelque tems qu'on a enrégistré au Parlement un Edit portant création d'une *Tournelle Civile*, c'est-à-dire, d'une nouvelle Chambre composée des Membres de la Tournelle criminelle présidés par le Premier Président, pour se tenir à des heures extraordinaires & expédier les affaires sommaires de la Grand'-Chambre. L'objet de cette institution est d'accélerer la justice & est fort approuvé. Elle ne doit durer que jusques au tems où l'on sera au courant.

A la page 45. Le 20 *Mai* 1775. Il y a certainement deux curés arrêtés; savoir celui de Ferol, & celui de Chevri, dans le pays de Brie. Leur grief est d'avoir donné de l'argent à leurs ouailles pour aller chercher du bled à 12 livres le septier & de l'avoir recelé ensuite chez eux. L'un d'eux a près de 80 ans. Le curé de Noisy le grand, coupable du même délit, n'a point été arrêté; il a prévenu l'orage & en a été quitte pour une forte semonce.

Le Substitut du Procureur fiscal de la Dame Michel à Villiers dans le même canton, accusé d'avoir contribué à fomenter les émeutes en disant qu'il avoit des ordres du Roi dans

sa poche pour faire donner le bled à 12 livres, est en fuite & recherché avec soin. Le Garde-chasse du S^r. Bouret de Valroche, Fermier général, est arrêté pour le même délit; celui-ci est de Croissy, toujours dans le même canton.

A la page 45. Le 21 *Mai* 1775. L'*Eloge de Bossuet* lu aussi par M. d'Alembert le jour de la réception de M^r. le Maréchal Duc de Duras, est plus généralement goûté que le précédent. Le panégyriste a paru s'élever avec son héros, & se dégager de tous les défauts qu'on lui reproche dans ses autres productions du même genre. Il y a apporté une grande sévérité, soit dans le choix des matériaux, soit dans la maniere de les enchâsser & de les rendre. Il a même épuré son style, moins haché, moins trivial, moins disparate que de coutume. Eh! qui en lisant ce modele des orateurs, en se pénétrant de son éloquence, n'acquéreroit pas en effet plus de noblesse & d'énergie: si des auteurs ont perfectionné notre langue avant l'Evêque de Meaux, celui-ci y a porté une empreinte de grandeur inconnue. C'est surtout dans la chaire qu'il a déployé son génie, & quel éloge n'est-ce pas en faire en disant qu'il a formé Bourdaloue! L'historien fait grand cas des oraisons funebres de Bossuet; mais il donne la préférence au Discours sur l'Histoire Universelle. Il disculpe ce grand homme du reproche d'avoir tout ramené à la petite horde

des Juifs ; ce qui, au contraire, rend ce chef-d'œuvre plus admirable, par l'art avec lequel il lie les événemens à la religion, le principal objet de son travail.

Les querelles élevées entre Bossuet & Fénélon devoient à coup sûr entrer pour beaucoup dans l'histoire de chacun. On a pressenti dans l'Eloge du dernier que M. d'Alembert avoit pour lui une partialité secrette & n'aimoit pas l'Evêque de Meaux. Aujourd'hui il a fait valoir tout ce qui pouvoit disculper le persécuteur de l'Archevêque de Cambray. Bossuet chérissoit personnellement son rival ; mais l'austérité de son caractere ne lui permettoit pas de ménager un homme dont les qualités séduisantes n'en rendoient les erreurs que plus dangereuses. Il cite une anecdote qui peint mieux que tous les discours l'ame inflexible de ce Prélat. Comme il sembloit exiger encore davantage de Louis XIV : „ mais, " lui dit le Monarque, „ qu'auriez-„ vous donc fait si j'eusse décidé en faveur „ de Fénélon ? — Sire, *j'aurois crié cent „ fois plus haut.* "

Entre les obligations de la France envers Bossuet, il ne faut pas compter pour peu celle d'avoir présidé à l'assemblée du Clergé où furent signées en 1682 les fameuses propositions destructives du pouvoir usurpé des Papes. M. d'Alembert prétend qu'Innocent *XI* fit offrir au Prélat le chapeau de Cardinal, à condition de rester fermement attaché aux

prétentions de l'Église Romaine, & il observe que le Monarque le plus magnifique, le plus grand Prince du monde, ne sut pas le récompenser aussi généreusement de son zele pour l'autorité Royale.

Le beau contraste que présente l'historien en peignant ce sublime orateur qui, après avoir étonné la cour & la ville par son éloquence, se faisoit un devoir d'aller catéchiser ses ouailles dans les villages de son diocese, de se mettre à la portée des plus simples & apportoit autant de zele à leur instruction qu'il en avoit mis à celle de son auguste pupille (*).

On le défend de l'imputation du mariage secret dont certains critiques l'ont accusé avec Mlle. Desvieux: on fait voir l'absurdité d'un pareil bruit, l'incompatibilité de cet état avec la vie laborieuse du Prélat. On rapporte à cette occasion une naïveté de son jardinier; elle caractérise mieux que tous les discours son application & le genre de ses études. Un jour que Bossuet lui demandoit des nouvelles de son potager: *Pardi, vous vous en embarrassez bien*, lui replique le Rustre: *ce seroit bon si je plantions des saint Jerôme & des saint Augustin*. Ces deux Peres de l'Eglise étoient en effet ceux que Bossuet goûtoit le plus; il défendoit surtout la doctrine du dernier, c'est

(*) Il faut se rappeller que Bossuet avoit été Précepteur de *Monseigneur*.

ce qui le rendoit ennemi des Jésuites: n'osant l'attaquer ouvertement, ils l'ont toujours décrié sourdement, autant qu'ils ont pu. Ce qui donne lieu à Mr. d'Alembert de faire une digression sur Maimbourg qu'il dénigre trop.

En voilà suffisamment pour donner une légere idée de cet Eloge qu'il faut lire en entier: il est rempli de détails sur Louis XIV, sur ses Ministres, sur sa Cour & sur l'Histoire Littéraire de ce tems-là. Nous finirons par une anecdote à laquelle il a donné lieu. Le Secrétaire en parlant du zele apostolique de Bossuet, a saisi cette occasion de louer celui de Mr. l'Archevêque de Toulouse d'aujourd'hui, au sujet des charités abondantes de Mr. de Brienne dans son Diocese, dont les papiers publics ont fait mention relativement à la maladie épizootique qui a dévasté cette Province. Tous les spectateurs ont regardé le Prélat accadémicien & l'ont applaudi avec transport. Une noble confusion a couvert son visage, des larmes douces ont coulé de ses yeux, & les applaudissemens de recommencer & de redoubler.

A la page 50. Le 22 *Mai* 1775. On a déja élargi beaucoup de prisonniers, détenus pour raison des émeutes: on présume qu'on ne poussera pas plus loin les recherches. Il est cependant des gens obstinés à croire qu'il y a un plan de machination ourdi par des mains exercées à de pareilles manœuvres, & qui les attribuent aux Jésuites, parce que Mesdames

& *Monsieur* favorisent cet Ordre; ils veulent que ces boute-feux se prévalent de leurs augustes soutiens pour échapper aux recherches & aux punitions qu'ils mériteroient. Calomnies si absurdes, qu'elles ne méritent pas qu'on les refute & se détruisent d'elles-mêmes.

A la page 50. Le 22 *Mai* 1775. Quoique Mr. le Maréchal Duc de Biron soit assez disposé à garder son commandement de l'armée de la haute & basse Seine pendant un an, on espere qu'après le Sacre on licenciera les troupes dont la dépense est énorme. On l'évalue à près d'un million par mois. Cependant comme le bled renchérit, & le pain conséquemment, on fera peut-être envisager au Roi la nécessité d'épouvanter les peuples & d'empêcher les malheureux d'occasionner de nouvelles émeutes.

A la page 51. Le 23 *Mai* 1775. Mr. le Prince de Marsan & Mr. le Comte de Montbarrey avoient depuis longtems un procès au Conseil; il a été jugé le vingt-deux. Le premier a gagné. Il auroit été ruiné, s'il l'eût perdu. C'est un objet pour lui de deux millions de la perte au gain.

A la page 52. Le 25 *Mai* 1775. Messieurs du Grand-Conseil ont enrégistré l'Edit qui les concerne, fixant la finance de leurs charges dont Sa Majesté leur fait présent, & les gages y attachés.

A la page 52. Le 25 *Mai* 1775. M. le Garde des Sceaux, sur les répréfentations des Députés des Etats de Bretagne & du Parle-

ment, a déclaré en plein Conseil qu'il avoit surpris la religion du Roi en faisant donner par Sa Majesté des Lettres patentes qui attribuoient au Grand Conseil la connoissance des affaires de certains membres du Parlement intermédiaire de cette Province: en conséquence il a supplié Sa Majesté de les retirer; ce qui a été fait. On loue beaucoup le courage de ce Chef de la Magistrature, sachant ainsi revenir sur ses pas; ce qu'iguoroient les Ministres de Louis XV.

A la page 57. Le 28 *Mai* 1775. Madame *Saurin* est allée voir tous les Ministres depuis la détention de son mari à la Bastille & a été mal reçue de tous, sans qu'aucun lui ait articulé des griefs contre le prisonnier. Elle assure que les comptes de cet accusé sont en bonne regle, entre les mains de M. *Albert*, qui auroit pu le justifier pleinement en les produisant; mais elle le regarde comme l'ennemi le plus capital du Sieur Saurin. Quant au Sieur Daumer, son sort dépend de celui du premier dont il étoit l'associé. Il se confirme que ce Daumer avoit été précédemment attaché au Sieur le Rez de Chaumont & l'on ne seroit pas surpris que celui-ci, d'une réputation fort équivoque, se trouvât compromis.

A la page 59. Le 29 *Mai* 1775. L'Edit concernant les Charges du Châtelet paroît enfin & a été enrégistré au Parlement.

A la page 65. Le 1er. *Juin* 1775. Sur les Réprésentations du Châtelet à Mr. le Garde

des Sceaux concernant son Edit plein d'irrégularités, d'inconséquences & d'inepties, il a fait travailler à les réparer. En conséquence, après de longs délais, il a envoyé au Parlement une Déclaration donnée à Versailles le 8 Avril. Elle a été enrégistrée le 22 Mai.

Les principaux vices de cet Edit consistoient en ce qu'on avoit compris dans l'état y annexé des officiers décédés depuis 1771; d'autres revêtus d'offices incompatibles; qu'on en avoit omis d'existans, & qu'on avoit oublié de faire faire partie des 64 offices de cette compagnie aux offices vacans.

En conséquence on a dressé un nouvel Etat des noms des Conseillers existans au Châtelet, pour constater ceux qui sont aujourd'hui revêtus d'offices du nombre des 56 anciens, donner aux pourvus d'offices de la création de Mai 1771 qui y sont dénommés en remplacement de leurs susdits offices, tant les cinq offices du nombre des 56 anciens remboursés, que les huit de la création de l'Edit de Décembre 1774, & assurer aux propriétaires des offices actuellement vacans du nombre des 56 anciens la disposition d'iceux; & comme par l'Edit de Décembre on a révoqué celui de Mai 1771, contenant création de différens offices dans le Châtelet, & que les 13 derniers dénommés audit Etat, ont levé aux Parties Casuelles les offices susdits, dont les quittances de finance ne doivent pas subsister au moyen de la révocation d'icelui, on a cru du bon

bon ordre, & conforme aux principes d'administration des finances de changer cette forme, en éteignant lesdites quittances, & en en faisant expédier de nouvelles en remplacement &c.

Cette Déclaration, comme on en peut juger par le résumé qu'on vient d'en donner, est encore très obscure, très embrouillée & très susceptible conséquemment de difficultés. Les faits les plus clairs qui en résultent, sont qu'il y a actuellement six offices vacans, que sur les 13 de la création de 1771 les cinq premiers titulaires sur offices d'ancienne création, ont été reconnus légitimes membres de la Compagnie; que les huit autres sont obligés de lever les huit nouvelles charges, n'ayant été jusques-là regardés que comme intrus.

Il en résulte encore qu'un nommé *Deslers*, l'un des pourvus d'offices en 1771, se trouve aussi vacant, mais désigné pour remplacer le premier desdits huit offices de la nouvelle création qui viendra à vaquer.

Les officiers du Châtelet supprimés jouiront de leurs gages pour tout le tems de leur destitution, jusques au moment de leur réintégration, comme s'ils avoient exercé pendant cet intervalle.

Désormais les gages de ces offices seront de 400 livres. Les pensions accordées par les Lettres patentes du 22 Novembre 1771 aux Doyens de chacune des quatre colonnes, subsisteront & seront, ainsi que les gages, affi-

gnées sur la recette générale des finances de Paris.

A la page 68. Le 3 *Juin* 1775. Le Sieur *Bourboulon*, ci-devant l'un des Aides de camp du Sieur *le Clerc* au Trésor Royal pour la partie des fonds dont ce Commis en chef avoit le département, vient d'être renvoyé: dès le commencement du Ministere de M. *Turgot*, il en avoit reçu une injonction de réprimer son luxe insolent; depuis y ayant eu des motifs de plaintes plus graves sans doute, il n'a pu prévenir l'orage. Il est remplacé par M. *Drouais de Santerre*, Payeur des rentes réformé, placé au trésor royal en dédommagement & dont les qualités essentielles ont prévenu le Ministre, au point qu'il lui a conféré cette place, non seulement sans qu'il la sollicitât, mais à son insçu.

A la page 69. Le 3 *Juin* 1775. M. le Prévôt de Paris, qui a beaucoup de morgue, s'est imaginé qu'on ne pouvoit examiner le procès de M. le Comte de Guignes sans lui, & qu'il lui convenoit de présider au jugement d'un Ambassadeur. En conséquence, il n'a pas manqué de se trouver à toutes les séances depuis qu'il est question du rapport & il ne fait qu'embrouiller la matiere par son ineptie, au lieu de l'accélérer; ce qui est cause du retard. Il a fallu prolonger la colonne qui change tous les mois, par des Lettres patentes; on espere pourtant que cela finira aujourd'hui. On sait que le Prévôt de Paris,

quoique Chef du Châtelet, ne prononce jamais; c'est son Lieutenant qui parle. Il n'a que sa voix comme les autres. La formule est seulement *Mr. le Prévôt de Paris dit &c.*

Tort vient de faire paroître un dernier Mémoire, dont le Sr. *Goulard des Audrais* est le principal objet; il y est traité avec un mépris bien humiliant pour ce Capitaine d'infanterie, ci-devant Chargé des affaires du Roi, résidant à Berlin.

A la page 74. Le 4 *Juin* 1775. L'Opéra de *Cephale & Procris* se trouvant absolument abandonné, les Directeurs de l'Académie Royale de musique ont été obligés de donner *Orphée & Euridice*. Malheureusement il a fallu faire remplir le rôle d'*Orphée* par le Sieur *Tirot*; ce qui a produit un très mauvais effet.

A la page 74. Le 4 *Juin* 1775. L'Edit du Roi qui fixe la finance des offices du Grand Conseil, pensions & indemnités attachées auxdits offices, a été donné à Versailles au mois de Mai dernier & enrégistré audit tribunal, les semestres assemblés le 24 dudit mois.

Le Roi fixe toujours le nombre des offices à 54; en conséquence supprime deux charges des 56 actuellement existantes, lorsqu'elles viendront à vaquer par mort seulement, dont la finance sera remboursée aux propriétaires desdits offices ou à leurs réprésentans.

Le Premier Président a 12,000 livres de gages, chacun des huit Présidens a 3000 livres, chacun des Conseillers 450 livres, chacun

des Avocats généraux 3,800 livres, dont 2000 livres pour gages, & 1800 livres pour pension; le Procureur général 5325 livres, chacun des huit Substituts 150 livres, le Greffier en chef 900 livres; chacun des deux Doyens de Semestre aura 3000 livres de pension, chacun des deux sous-Doyens 1500 livres, deux Conseillers de chaque Semestre au choix du Roi auront chacun 2000 livres.

En outre Sa Majesté accorde annuellement auxdits officiers pour leur tenir lieu d'épices & de vacations les 75,000 livres d'indemnité, portées par les Lettres patentes du 28 Janvier 1768, dont 6800 livres à prélever pour les Substituts du Procureur général, celle de 1000 livres au profit de celui commis pour en faire la recette & distribution, &, enfin, les gages du Garde des archives, titres, & de la bibliothéque du Grand Conseil.

La finance des offices de Présidens est fixée à 60,000 livres, celle des Conseillers à 25,000 livres, celle des Avocats généraux à 50,000 livres, celle de Greffier en chef à 30,000 livres, celle des Substituts à 10,000 livres, & Sa Majesté fait don à chacun de cette finance pour en jouir, & vendre ensuite à volonté.

A la page 78. Le 5 *Juin* 1775. Il paroît un Arrêt du Conseil qui fixe la durée du tems pendant lequel la ville de Rheims aura ses entrées libres & exemptes de tous droits suivant le privilege dont elle jouit au Sacre des Rois. Cet espace est d'environ trois semaines,

& il doit être accordé une indemnité aux Fermiers généraux, suivant le relevé qu'on fera du montant ordinaire des droits à pareil espace de tems.

A la page 78. Le 5 *Juin* 1775. Mr. le Contrôleur général ne suit point le Roi à Compiegne, il reste à Paris pour veiller à l'approvisionnement de cette Capitale. Ce qui indique combien il exige d'assiduité, de vigilance & de soin.

A la page 78. Le 6 *Juin* 1775. On écrit de Brest que M. de Querguelin en est parti à cinq heures du matin le 30 Mai, accompagné de deux Fouriers des troupes de la Marine, & d'un Exempt de la Maréchaussée de la marine pour se rendre au château de Saumur.

A la page 82. Le 7 *Juin* 1775. On a enfin une copie exacte de l'importante Réponse du Roi à la Cour des Aides le 30 Mai, au Premier Président assisté de deux Présidens.

Réponse du Roi.

Je me suis fait rendre compte de vos différentes Remontrances.

Sur les premieres, mon intention en retablissant ma Cour des Aides a été de maintenir le bon ordre dans les délibérations, sans gêner les suffrages, & mon Ordonnance du mois de Novembre 1774 ne contient dans sa plus grande partie que le renouvellement des anciens Réglemens que je veux remettre en vigueur.

Pour ce qui concerne spécialement l'ar-

ticle 28, *Monsieur* ira demain vous faire connoître mes intentions.

Par les secondes Remontrances, dans lesquelles vous traitez de tous les impôts & même de presque toutes les parties de l'Administration, vous n'attendez pas que je vous fasse ma réponse détaillée sur chaque article. Je m'occuperai successivement à faire les réformes nécessaires sur tous les objets qui en seront susceptibles; mais ce ne sera point l'ouvrage d'un moment, ce sera le travail de tout mon regne.

Cependant, comme il y a quelques objets sur lesquels vous avez désiré de savoir promptement mes intentions, mon Garde des Sceaux va vous les faire connoître.

Mr. le Garde des Sceaux a dit:

Messieurs, le Roi sait toujours gré à ses Cours du zele qu'elles lui témoignent, en lui donnant des avis fidéles sur l'administration de son Royaume & sur tous les objets de leur compétence.

Sa Majesté n'ignore pas que l'excès des impôts est le plus grand malheur de ses sujets & elle regardera comme un premier de ses devoirs, celui de soulager son peuple, soit par des diminutions d'impositions, soit en corrigeant les abus qui peuvent se trouver dans la répartition & dans la perception.

Mais le Roi sait aussi que s'il existe réellement des abus, il ne faudroit les faire connoître au peuple que dans les momens où l'on

peut y remédier & qu'il eſt dangereux d'augmenter l'animoſité des contribuables contre ceux dont le miniſtere eſt néceſſaire pour la levée des impôts.

Sa Majeſté ne doute pas que vous n'ayez fait les mêmes réflexions, & votre intention en faiſant vos Remontrances n'a certainement pas été de les rendre publiques, mais ſeulement d'inſtruire la Religion de Sa Majeſté.

Vous ne ferez donc pas étonnés des meſures extraordinaires que le Roi a priſes pour en empêcher la publicité. Ce que vous déſirez eſt, que le Roi s'occupe de venir au ſecours du peuple, & à cet égard vous pouvez être certains que vos vœux feront remplis; mais vous ne déſirez pas qu'il reſte dans vos Régiſtres un monument propre à perpétuer le ſouvenir de ces malheurs que le Roi voudroit pouvoir faire oublier.

Vous avez ſupplié le Roi de s'expliquer ſur les défenſes faites à la Cour des Aides en 1768 & 1770, de ſuivre différentes procédures & ſur les Arrêts du Conſeil portant évocation. Ces actes n'ont eu pour objets que des affaires particulieres que le feu Roi a voulu terminer & ne doivent apporter aucun changement à l'ordre judiciaire. Vous devez donc continuer de veiller au maintien des loix dont l'exécution vous eſt confiée.

Tous les autres objets de vos Remontrances méritent la plus longue & la plus parfaite diſcuſſion.

A la page 82. Le 7 *Juin* 1775. Les dernieres séances des Pairs au Palais avoient été précédées de plusieurs Mémoires pour les éclairer, entre autres d'une *Vue générale sur la procédure du Châtelet déclarée nulle & incompétente par les Arrêts des vingt-trois & vingt-quatre Mai*, de la part de Mr. Vedel, pour faire sentir la nécessité de faire écrouler le surplus de cette procédure, & d'un *Précis de l'affaire du Maréchal Duc de Richelieu, contre Madame de Saint Vincent*, pour qu'on ne lui accorde pas son élargissement.

A la page 83. Le 8 *Juin* 1775. Vendredi dernier 2 Juin S. M. a nommé toutes les personnes qui doivent être auprès du futur enfant de Madame la Comtesse d'Artois.

A la page 83. Le 8 *Juin* 1775. M. le Comte de Guines est parti pour son Ambassade à Londres. La Cour l'a regardé comme justifié suffisamment, quoique le jugement ne soit pas complet en sa faveur, & que l'opinion publique soit encore contre lui; on ne croit pas qu'il soit bien reçu en Angleterre. Mais on ne peut assez être surpris comment la chance a tourné en sa faveur.

A la page 85. Le 8 *Juin* 1775. Quoique Mr. Turgot eût arrêté de rester à Paris pendant l'absence de Sa Majesté, comme elle ne peut se passer de ce Ministre, elle l'a déterminé à venir avec elle, d'autant que son séjour ici pourroit faire renaître des alarmes qu'il étoit bon de dissiper. Mais le Maréchal Duc de

Ri-

Biron demeure toujours pourvu du généralat de l'armée de la haute & basse Seine; il a pris les ordres de Sa Majesté avant qu'elle partît, & lui a demandé la permission de ne point se trouver à son Sacre, pour remplir les fonctions plus importantes dont Elle le chargeoit dans la capitale.

A la page 87. Le 9 *Juin* 1775. Me. *Bonichon*, Procureur de Lyon, qui n'a reçu que 189 livres pour les frais de seize procès suivis de seize sentences, & cependant condamné comme concussionnaire au Conseil supérieur de Lyon à la Requête du Sieur Puligneux, ci-devant Procureur du Roi dudit Conseil, qui le fit arrêter, a trouvé accès au pied du Trône; il a démontré son innocence: il a été, par un Arrêt du premier Avril, déchargé de l'accusation & autorisé à se pourvoir en prise à partie au Roi contre son accusateur: Sa Majesté a nommé quatre Conseillers d'Etat pour Commissaires & un Maître des Requêtes pour Rapporteur. Une Lyonnoise vient aussi d'obtenir un Arrêt du même mois, qui l'autorise à se pourvoir au Roi en prise à partie pour avoir été mise au cachot, flétrie, deshonorée, sans procédure légale, par les manœuvres & vexations dudit Puligneux. Cet inique Magistrat avoit traité de la charge de Premier Président de la Cour des Aides de Montauban; mais on ne veut pas l'y recevoir.

A la page 87. Le 10 *Juin* 1775. Ce seroit une loi illusoire que celle qui permet le com-

merce de grains de province à province dans tout l'intérieur du royaume, si l'on ne rendoit ce reversement praticable ou moins frayeux par des communications, par des chemins & surtout par des canaux; maniere la moins dispendieuse de transporter : le gouvernement très attentif à cet objet s'en occupe essentiellement, & le canal de Bourgogne dont il est question depuis longtems, va enfin avoir lieu.

A la page 87. Le 10 *Juin* 1775. La ville de Lyon, pour se rendre l'Abbé Terrai alors Contrôleur Général, plus propice à l'égard de certains droits d'octrois & autres impositions dont il la chargeoit injustement, avoit fait présent au Sieur Destouches, son ame damnée, d'une somme de 24000 livres, & de 9000 livres de bijoux à sa femme. Les Lettres patentes n'en furent pas plus favorables & il fallut payer. Depuis peu cette capitale a réclamé, a fait entendre ses plaintes à Mr. Turgot qui, instruit de cette vilenie, a fait écrire au Sieur Destouches qu'il eût à restituer les 33000 livres en question, ou qu'il les feroit prendre sur les fonds qu'il avoit dans plusieurs affaires.

Le Sieur Barberie, premier Commis de Mr. *Bertin*, Secrétaire d'Etat chargé du Département de cette Province, ayant aussi reçu vingt mille livres pour le même objet, n'a pas été moins forcé de les regorger.

A la page 90. Le 11 *Juin* 1775. On peut se rappeller la discussion mue à Versail-

les de la part du Sr. Berthier, Directeur de l'imprimerie de la Cour, qui répandit des Mémoires, où il compromettoit fort l'honneur du Sieur Duperron, Directeur de l'imprimerie Royale à Paris, en démontrant que celle-ci coûtoit infiniment plus cher: apparemment que le dernier s'est justifié, car il reste vainqueur. On a décidé que l'autre imprimerie seroit supprimée & que le Sieur Duperron rentreroit en possession du tout, dont il auroit la direction exclusive.

A la page 90. Le 12 *Juin* 1775. On vient de publier le *Procès Verbal* de ce qui s'est passé à la séance tenue en la Cour des Aides de Paris, en présence de *Monsieur*, frere du Roi, le mercredi 31 Mai 1775.

Il est constaté par-là que *Monsieur* étoit assisté de Mr. le Maréchal de Clermont-Tonnerre & de Messieurs d'Aguesseau, Doyen des Conseillers d'Etat, & Chaumont de la Galaisiere, aussi Conseiller d'Etat; que dans le rang des Conseillers, siégeoient trois des jeunes Conseillers au Châtelet de la promotion de Maupeou, que cette Cour a bien voulu admettre parmi ses membres.

La Déclaration datée de Versailles le 28 Mai, & enrégistrée ce jour-là sans délibération libre, porte que le Roi a reconnu la légitimité du Droit réclamé par les Officiers de la Cour des Aides, d'être jugés en matiere criminelle par ceux qui ont séance en cette Cour & notamment par les Princes du Sang

& les Pairs de France, membres essentiels de toutes les Cours supérieures ; & que dans le cas où les officiers de la Cour des Aides suspendroient l'administration de la justice, ou donneroient leurs démissions par une délibération combinée & refuseroient de reprendre leurs fonctions, au préjudice des ordres de Sa Majesté, la forfaiture sera jugée par le Roi tenant sa Cour des Aides, à laquelle il appellera les Princes de son sang, le Chancelier, le Garde des Sceaux de France, les Pairs de France, les Gens du Conseil & autres personnes qui ont entrée & séance en ladite Cour des Aides.

Le discours de M. de Malesherbes est adroit, en ce qu'il parle des Remontrances dont Sa Majesté s'est fait remettre la minute, & qu'en retraçant cet acte de despotisme il rappelle le tableau desdites Remontrances & donne à entendre combien il dévoiloit d'iniquités & d'horreurs : ce Magistrat gémit encore sur l'illégalité de l'Enrégistrement qui va se faire, ainsi que sur la connoissance qui a été enlevée à la Cour de presque toutes les opérations de l'administration.

Celui de l'Avocat-général Bellanger voudroit être fort, mais ne l'est pas, en ce que gémissant sur les coups d'autorité multipliés sous le feu Roi, il semble applaudir à ceux suggérés au jeune Monarque, qui plus sages dans leurs fins, n'en sont pas moins des interversions, des infractions de l'ordre judiciaire.

A la page 90. Le 12 *Juin* 1775. Mr. de Brunoy a mis opposition à l'Arrêt du premier de ce mois dont on a parlé.

A la page 91. Le 13 *Juin* 1775. Autrefois la Cavalerie & les Dragons étoient cantonnés dans l'intérieur du Royaume; ils étoient répartis par divisions dans les villes, bourgs & bourgades, & l'on n'a point d'exemple d'aucunes émeutes arrivées dans les lieux où ils étoient. Depuis quelque tems ces troupes sont répandues avec l'infanterie dans les villes de guerre, sous prétexte de leur approvisionnement dont le Roi est chargé, & qu'il confie à des munitionnaires intéressés à cet arrangement. Un militaire zélé (le Baron de Houdan) a envoyé un Mémoire à M. le Comte du Muy pour lui rappeller cet ancien usage, l'utilité dont il étoit & dont il seroit dans le moment présent: il lui fait voir qu'en donnant aux officiers le même prix de la ration pour hommes & chevaux, suivant celui des denrées où ces troupes seroient distribuées, Sa Majesté n'y perdroit rien, & l'on préviendroit les désastres affreux arrivés depuis quelque tems dans diverses Provinces, & tout récemment aux environs de la Capitale & dans la Capitale même.

A la page 91. Le 13 *Juin* 1775. On regarde le voyage de Mr. le Comte de Guines à Londres, comme purement de parade & pour y manifester son triomphe: on assure même qu'il n'y sera que trois semaines; mais

on craint que dans cet intervalle de tems il n'essuye quelque avanie du peuple Anglois, peu favorablement disposé pour lui.

A la page 91. Le 15 *Juin* 1775. M. de Voltaire, toujours empressé à saisir l'à propos, n'a pas manqué de dire son avis sur ce qui intéresse & partage aujourd'hui la France entiere; il vient de publier un petit écrit sur l'Arrêt du Conseil du mois de Septembre dernier concernant le Commerce des grains, & il est pour l'affirmative, comme on le présume.

A la page 91. Le 15 *Juin* 1775. Il y avoit une contestation sur la *Capitalité* entre la ville de Châlons & celle de Troyes. Elle n'avoit pas été décidée en 1722, au dernier Sacre; elle s'est renouvellée à l'occasion de celui-ci, à raison du pas & de la presséance, soit pour haranguer Sa Majesté, soit pour la cérémonie, &c. Elle a été jugée en faveur de la ville de Troyes.

A la page 91. Le 15 *Juin* 1775. On répare une fontaine au coin de la rue de l'arbre sec & au lieu de profiter de cette occasion pour faire quelque monument digne de la capitale, il paroît que l'artiste ne fera qu'un bâtiment médiocre & mesquin.

A la page 98. Le 18 *Juin* 1775. Messieurs du Parlement ayant paru scandalisés de la prétention de la Cour des Aides de vouloir être jugée pour le crime de forfaiture en Cour pleniere, & assimilée à cette premiere Compagnie, elle a cru devoir prévenir la scission

que cette demande pourroit faire naître & s'expliquer par un Arrêté du 2 Juin que voici.

La Cour, toutes les Chambres assemblées, délibérant sur la séance tenue le 31 Mai par *Monsieur*, frere du Roi, & sur la Déclaration qui a été enrégistrée, a protesté contre ledit enrégistrement, en ce qu'il a été fait sans prendre les voix & sans délibération libre.

Et comme il est nécessaire de fixer & constater quels sont ceux qui ont séance en la Cour & quel est l'effet de cette séance, la Cour a arrêté que, suivant les intentions du Roi consignées dans ladite Déclaration & dans les anciennes Loix dont elle est explicative & conformément à la Constitution des Cours supérieures & à l'essence de la Pairie, les Princes du Sang & les Pairs de France jouiront du Droit qu'ils ont toujours eu de siéger en la Cour, avec voix délibérative, comme dans toutes les Cours supérieures, sans qu'on en puisse inférer que la Cour veuille ou puisse procéder à la réception des Pairs de France, juger la Personne des Princes du Sang, & des Pairs de France en matiere criminelle, ni connoître des affaires civiles qui intéresseroient leur état & leur dignité, ou l'honneur, les droits & les prérogatives de la Pairie, & en général sans que la Cour entende s'attribuer la connoissance d'aucunes autres affaires que de celles qui ont toujours été de sa compétence.

Et quant aux gens du Conseil la Cour a pareillement arrêté que les Maîtres de Requêtes

reçus au Parlement feront les feuls qui puiffent en aucun cas fiéger en la Cour avec voix délibérative, & qu'ils ne pourront y prendre féance en plus grand nombre que celui de quatre & en la même forme que le Parlement.

On ne croit pas que cet Arrêté de la Cour des Aides foit fort agréable au Parlement & le fatisfaffe.

A la page 98. Le 18 *Juin* 1775. Des mouvemens arrivés hier, jour de marché, à différens endroits où les boulangers vendent leur pain, ont fait craindre quelque nouveau complot. Heureufement ils n'ont pas eu de fuite, & ont été arrêtés à tems. Mais il eft à craindre que cet efprit de fermentation qu'ils annoncent fubfifter encore, n'oblige de tenir fur pied l'armée de la haute & baffe Seine, qu'on fe propofoit de licencier. Une augmentation que les forains exigeoient fur leur denrée, a été caufe des murmures du peuple. On affure qu'ils ont eu ordre de s'en tenir au prix de treize fols & demi les quatre livres, taux auquel le pain eft refté depuis l'émeute. En outre de mauvaifes farines, que les boulangers font obligés d'acheter & d'employer par conféquent avec la bonne en certaine quantité, alarment quelques citoyens prévoyans: cette contrainte attefte du moins que le gouvernement craint que la denrée ne manque, pour avoir recours à une fubftance auffi pernicieufe.

A la page 99. Le 19 *Juin* 1775. L'Edit concernant le Châtelet, publié en dernier lieu,

n'a pas produit l'effet salutaire que s'en promettoit Mr. le Garde des Sceaux : tout cet amalgammé n'engendre que des divisions, & les anciens restés avec le Lieutenant Civil en petit nombre & réduits aujourd'hui à cinq, ne pouvant résister aux avanies qu'ils essuyent journellement, sont forcés de chercher acquéreur.

A la page 101. Le 20 *Juin* 1775. La reprise d'*Orphée & Euridice* dans cette saison n'a pas le même succès que l'été dernier. Sans doute le Sr. Tirot faisant le rôle du Sr. le Gros a beaucoup de part à cet échec; du moins c'est à quoi les partisans du Chevalier Gluck l'attribuent. Quoiqu'il en soit, il est question de remettre le ballet de l'*Union de l'Amour & des Arts* du Sr. Floquet : ce qui fera d'autant plus d'honneur à ce musicien qu'il n'est pas ici. Il voyage actuellement en Italie pour se perfectionner.

A la page 101. Le 20 *Juin* 1775. l'Infanterie françoise ne voit pas avec plaisir Mr. le Chevalier de la Motte, Lieutenant-Colonel du régiment royal Comtois, élevé à la place de Lieutenant de Roi à St. Omer, que beaucoup d'officiers plus anciens sollicitoient, & même des officiers généraux. On sait d'autant plus mauvais gré au Comte du Muy de cette préférence, qu'elle ne semble accordée par ce Ministre que par opiniâtreté & pour soutenir son ouvrage & son protégé. C'est Mr. de la Motte qui est l'auteur du désastre de son ré-

giment dont on peut se rappeller l'histoire & le Conseil de guerre qui l'a suivie à l'occasion de la scission survenue entre le corps des Officiers, dont le plus grand nombre a été cassé &c: ce qui a mis le corps en discrédit, au point que beaucoup ne sont remplacés que par des sergens. C'est Mr. le Comte du Muy qui présidoit à ce Conseil de guerre, pour lequel Mr. de la Motte est devenu la bête noire de l'infanterie; ensorte qu'il ne pourra qu'essuyer beaucoup de désagrémens dans sa nouvelle place.

A la page 101. Le 21 *Juin* 1775. Louis XVI, étant Dauphin, affectionnoit beaucoup un de ses Valets de garderobe, nommé *Grau*: ce qui réjouissoit le jeune Prince, c'est que ce monstrueux personnage pour le volume étoit en même tems très chatouilleux & susceptible conséquemment de toutes les contorsions qu'excite ce genre de titillation. Cette aptitude à l'amusement du Dauphin enfant avoit valu à ce subalterne une pension de 1500 livres, qu'il lui a conservée depuis qu'il est monté sur le trône. Sans doute S. M. toujours bonne dans son intérieur pour ses domestiques, ne se livre plus à une telle familiarité & goûte des amusemens plus proportionnés à son âge. Cependant, par une adulation de courtisan, le fils du Sr. Grau ayant été présenté au Roi en survivance du pere, le Maréchal Duc de Duras, Gentilhomme de la chambre en exercice, a fait sur lui l'expérience du chatouillement & a

rendu compte à S. M. qu'il n'y paroiffoit pas fenfible; mais que cela viendroit.

A la page 102. Le 22 *Juin* 1775. Mr. le Comte du Mury, toujours fort occupé de ce qui concerne fon département de la guerre, vient de faire publier une Ordonnance très volumineufe fur l'exercice de l'infanterie françoife, datée du 30 Mai. On y a joint des cartes en grande quantité pour figurer les diverfes évolutions des troupes dans toutes les circonftances. On ne peut encore affeoir aucun jugement fur les innovations qu'elle préfente: on ne pourra prononcer pertinémment à cet égard qu'après qu'elle aura été méditée, digérée & mife en pratique par les militaires. Mais il s'enfuit très évidemment que le Miniftre compte fur une profonde paix pour avoir le tems de perfectionner ces changemens.

A la page 102. Le 22 *Juin* 1775. Les Sieurs Saurin & Doumer font fortis de la Baftille; on n'a pu trouver aucune charge contre eux. Ce qui prouve que le gouvernement, en les faifant arrêter, a voulu feulement faire acte de bonne volonté, pour découvrir, s'il étoit poffible, la caufe & les auteurs de l'émeute; mais qu'il n'étoit pas mieux inftruit que les autres.

A la page 102. Le 23 *Juin* 1775. Mr. le Comte de Guines écrit de Londres qu'il a été vifité & complimenté, à fon arrivée, par tout le Corps Diplomatique, & par les Mi-

niſtres de S. M. Britannique : il ajoute que le Roi & la Reine lui ont fait l'accueil le plus diſtingué & l'ont comblé de bontés. Mais il ne dit pas comment il a été reçu du Peuple, qu'on ſait être quelque choſe & même tout dans ce pays-là.

A la page 102. Le 23 *Juin* 1775. On peut ſe rappeller le propos ſéditieux tenu en chaire par un curé de Gournay ſur Marne. Il eſt parvenu aux oreilles du Miniſtere, qui a ordonné au Commiſſaire départi, c'eſt-à-dire, à l'Intendant, de faire une information, & d'après le rapport qui en a vraiſemblablement été fait au Conſeil, ledit curé a été enlevé mardi dernier 20 du mois en plein jour, ſans qu'on ſache encore ce qu'il eſt devenu. Le Clergé & la Magiſtrature s'accorderont ſans doute pour crier contre cet acte illégal, d'après une procédure extrajudiciaire; acte qui paroîtra d'autant plus deſpotique, que le propos tenu par cet étourdi, inſultant les Miniſtres principalement, ils ſe trouvent aujourd'hui juges & parties.

A la page 103. Le 23 *Juin* 1775. On a été ſcandaliſé de voir au Sacre parmi les douze Maîtres de requêtes nommés par le Garde des ſceaux pour y aſſiſter, le Sr. de Maupeou, fils du Chancelier, & parmi les ſix Secrétaires du Roi députés à cet effet, le Sr. *Mangot de Danzay*, un des membres du tripot, aujourd'hui du Grand-conſeil. Ce peu de délicateſſe dans la nomination des ſujets

annonce que ces perſonnages ne ſont pas dans l'exécration où ils devroient être. Il ſembleroit que les repréſentans à une cérémonie auſſi auguſte auroient dû être choiſis avec plus de ſoin; qu'il auroit fallu les prendre entre les membres les plus diſtingués par des ſentimens & par des actes de patriotiſme.

A la page 103. Le 24 *Juin* 1775. L'affaire du Parlement de Pau eſt toujours en ſuſpens. Ce qui a retardé cette opération & ce qui l'a contrariée, c'eſt que les Etats de Béarn ſe ſont abſolument refuſés à toutes ſollicitations pour le rétabliſſement de cette Compagnie ſur l'ancien pied, quelque effort que l'on ait tenté pour les exciter à cette démarche; bien plus, lorſqu'on a voulu ouvrir cet avis dans l'aſſemblée, un des Gentilshommes a opiné pour qu'on enſevelît ſous terre (ce ſont ſes expreſſions) avec autant de ſoin, tout membre qui agiteroit cette affaire, comme toute bête peſtiférée, morte de la maladie qui a dévaſté le pays de bêtes à cornes. La hauteur inſupportable des Magiſtrats eſt cauſe de cette averſion. On ſait qu'ils avoient autrefois ſérieuſement agité de convenir entr'eux du tems qu'ils feroient attendre dans leur anti-chambre tout gentilhomme qui ſeroit dans le cas de venir ſolliciter un procès.

Malgré cela, Mr. de Miromeſnil qui eſt naturellement diſpoſé à réparer toutes les calamités de la Magiſtrature, qui ſent d'ailleurs

que cette contradiction de laisser le Parlement de Pau dans son état d'abâtardissement résisteroit à ses principes & à ceux établis par S. M. sur l'inamovibilité des offices, ne se refuse point à la réintégration. Son projet seroit de rétablir les choses ainsi qu'en Bretagne, c'est-à-dire, comme elles étoient en Mai *1765*, lors de la démission du grand nombre des officiers du Parlement de Béarn. Mais ceux actuels, & le Premier Président, l'auteur de tous les troubles, bataillent beaucoup pour empêcher la réunion. Ce dernier surtout est à Paris à cet effet & représente que les supprimés étant à peu près en même nombre que les Membres actuels, de cet amalgamme il résulteroit dans le sein de la Compagnie un schisme très funeste à toutes les affaires & qui ne s'éteindroit de longtems. Mr. le Garde des Sceaux qui, de son naturel, est très tâtonneur, a peine à se décider & voudroit bien qu'on lui forçât la main d'une ou d'autre maniere, ensorte que le mal ne roulât pas sur lui.

A la page 105. Le 25 *Juin* 1775. La Chambre des Comptes depuis qu'elle est délivrée des inquiétudes que lui ont causées si longtems sur son existence & sur son état le Chancelier & le Contrôleur général successivement & ensemble, est en proye à des querelles intestines assoupies, pour l'intérêt commun & qui se réveillent aujourd'hui. On sait que les Présidens & Maîtres des comptes voudroient se regarder comme les seules parties

intégrantes de cette Cour & dégrader les Correcteurs & Auditeurs, au point de ne les considérer que comme Membres accessoires. C'est pourquoi ils ne vont que par Députés, en petit nombre, aux assemblées des semestres sur les matieres d'enrégistrement ou intéressant la Compagnie. Ces deux derniers bureaux voudroient revenir sur leurs prétentions & attaquent celles du bureau des Maîtres. Jusques ici cette querelle renouvellée n'a pas encore beaucoup transpiré au dehors. Les gens sages de la Compagnie désireroient en arrêter les suites & empêcher du moins le public peu porté pour la Cour de s'en amuser & d'en rire. Il y a eu à cet effet une assemblée des semestres le lundi 19 de ce mois, dont suivant l'usage il n'est rien résulté de décisif.

A la page 107. Le 27 *Juin* 1775. - Dans le Mémoire de Mr. Varenne de Beost le fils, on trouve un historique & des anecdotes qui rendent ce personnage intéressant, ainsi que son pere, & méritent d'être recueillis. On y apprend d'abord que le pere étoit un Avocat distingué par les talens de sa profession à Dijon; puisqu'en 1729, n'ayant pas encore 30 ans, il fut nommé Conseil des Etats de Bourgogne & en 1752 on créa pour lui la charge de Secrétaire en Chef des mêmes Etats avec la survivance pour son fils aîné.

L'envie de se signaler dans sa nouvelle charge excita M. de Beost pere à former un projet de réforme générale, en faisant agiter

par les États des questions traitées pour la premiere fois. Il poussa l'audace jusques à employer sa plume foudroyante contre le Parlement, aux Décisions, Arrêts & Arrêtés duquel il avoit juré, comme Avocat, de rester soumis inviolablement. La distribution de ses Mémoires faite à Paris, sous le nom d'un Avocat aux Conseils, ne remplit pas son projet de faire adopter son système à la province entiere: il fut fait en conséquence entre le libraire des Ventes & lui un traité pour une nouvelle édition in-8o., à la tête de laquelle fut mis une préface au-dessus de toute expression.

Le Parlement de Dijon qui vit ses droits, son honneur & ses prérogatives attaqués, fut le premier qui sévit contre cet ouvrage, qu'il fit lacerer & brûler au pied du grand escalier le 7 Juin 1762, au milieu d'une populace attroupée; témoignage de l'indignation publique contre l'écrivain & de l'attachement général au corps insulté.

Un Arrêté solemnel interdit aux Membres de cette Cour outragée, toute liaison avec aucun de ceux qui portoient le nom de *Beost*: le grand nombre des habitans distingués de la Capitale & de la Province suivit cet exemple, &, pendant un an que durerent les troubles, la populace continua de faire éclater son ressentiment par des vers, des placards, des chants de triomphé & des orgies. Le pere & le fils furent donc obligés de s'expatrier.

La

La Cour des Aides de Paris prit auſſi connoiſſance du Mémoire & decréta Mr. Beoſt, pere, de priſe de corps ; il ſe refugia à Verſailles & S. M. déclara par des Lettres patentes du 25 Juin 1763 qu'elle entendoit que tout ce qui s'étoit paſſé à l'occaſion de cet écrit fût oublié, &, le 29 Août, les portes ouvertes de l'ordonnance de la Cour, il fallut, le genou en terre, que le Sieur de Beoſt entendit la lecture de ces Lettres qualifiées d'abolition. Avant la fin de l'année, il fut obligé de ſe démettre de ſa charge de Secrétaire en chef des Etats de Bourgogne, qui fut ſupprimée. La Cour qui le ſoutenoit, lui aſſigna, pour dédommagement en attendant mieux, une ſomme annuelle de 15000 livres ſur le Tréſor royal. Enfin le Sieur de Varenne obtint en 1766, l'agrément de la charge de Receveur général des finances de Bretagne.

Le Sr. de Beoſt, ſon fils, penſoit différemment : il avoit un attrait décidé pour les arts & les ſciences : il deſapprouva la conduite de ſon pere & ſes écrits contre le Parlement de Bourgogne, mais il ſuivit le ſort de l'auteur de ſes jours ; il erra avec lui, lorſqu'il fut obligé de diſparoître de la Province ; il évita de dépoſer contre lui, ſoit à Dijon, ſoit à Paris : il fut décrété d'ajournement perſonnel à la Cour des Aides, & il y accompagna, ſans néceſſité, ce même pere, à cette Cour, pour y entendre la lecture des Lettres d'abolition. C'eſt à ſon attachement au Parlement que le Sr. de Beoſt

attribue l'averſion que ſon pere a conçue pour lui, & la préférence qu'il a donnée à ſon cadet imbu des mêmes préjugés, des mêmes principes, du même dévouement au Deſpotiſme: *Inde iræ.*

A la page 109. Le 28 *Juin* 1775. Loin qu'on ſonge à licencier l'armée de la *haute & baſſe Seine*, on prend des précautions qui ſembleroient annoncer qu'on craint de nouveaux troubles. L'on a vu des officiers de Maréchauſſée, avec des Dragons, viſiter & fouiller dans les maiſons des payſans, & en enlever tous les fuſils, piſtolets, épées, ſabres & autres armes qu'ils ont pu y rencontrer.

A la page 110. Le 29 *Juin* 1775. Le Parlement, très mécontent des prétentions de la Cour des Aides & des démarches qu'elle a faites, ainſi que de la Déclaration y enrégiſtrée dernierement, a profité de la circonſtance des Pairs réunis mardi au Palais, pour en référer à cette auguſte aſſemblée: il y a été formé en conſéquence un grand & long Arrêté pour y confirmer l'aſſertion de cette compagnie qu'elle eſt ſeule & unique Cour des Pairs; qu'elle en eſt la Cour eſſentielle, la Cour permanente, la Cour métropolitaine: elle eſt entrée dans tous les détails des qualifications qui lui appartiennent, & l'on aſſure que la Cour des Aides, effrayée de voir un ſchiſme s'élever entre elle & le Parlement, s'eſt hâtée de prendre hier un ſecond Arrêté, où, en adhérant à celui de cette Cour, elle lui rend tout l'hommage qui lui eſt dû.

A la page 113. Le 30 *Juin* 1775. L'Arrêté du Parlement mérite d'être rapporté en entier & le voici.

Extrait des Regiſtres du Parlement du 27 Juin 1775, du matin:

La Cour, toutes les Chambres aſſemblées, les Princes & Pairs y ſéans, délibérant ſur le récit fait le jeudi 1er. Juin à l'occaſion de la Déclaration du Roi du 28 Mai dernier, enſemble ſur ce qui s'eſt paſſé à la Cour des Aides le 31 dudit mois:

Conſidérant *primo* que ſi l'ancienneté & l'univerſalité primitive de juriſdiction de la Cour de France ſur tous les objets de juſtice & ſur tous les territoires du Royaume, ont pu aſſurer à ſes membres eſſentiels & primordiaux la faculté de ſiéger & de donner leur ſuffrage dans les Cours ſupérieures dont les objets & les reſſorts ont été ou peuvent être regardés comme avoir été diſtraits, à quelques égards, de l'étendue de la juriſdiction de la Cour de France; il n'en peut réſulter que les matieres dont la connoiſſance appartient de tout tems à ladite Cour de France, Cour capitale & Cour métropolitaine de nos Rois, & dont les affaires, concernant la perſonne des Pairs ou leur dignité, font partie, aient jamais pu ou puiſſent jamais être diſtraites de la Cour à laquelle, de toute ancienneté, elles ont dû être légitimement portées, ni que les Princes du ſang & les Pairs de France, membres eſſentiels du Parlement, depuis l'origine de la

monarchie, ayent jamais pu être ou puissent jamais être soumis à la discipline & aux jugemens d'aucuns autres corps que de la Cour de France, Cour des Pairs.

2. Considérant aussi que les séances qu'aucuns Princes ou Pairs auroient prises par le passé en aucunes autres Cours & qu'aucuns actes émanés d'eux ou desdites Cours, n'ont pu porter atteinte aux droits respectifs des Pairs & de la Cour des Pairs.

3. Considérant encore que cette dénomination de *Membres essentiels de toutes les Cours supérieures* attribuée aux Princes du sang royal & aux Pairs de France dans la Déclaration du Roi du 28 Mai dernier, est une dénomination nouvelle qui pourroit, sous prétexte du droit de discipline, police & jugement que plusieurs corps prétendent sur leurs membres, donner lieu à vouloir établir dans la suite que les membres des autres Cours pourroient en certains cas assister & voter dans les affaires concernant la personne des Pairs & autres membres de la Cour des Pairs, les Pairies ou autres matieres, causes & affaires majeures appartenantes au Parlement.

Ladite Cour, après s'être fait représenter ses Arrêts des 30 Décembre 1763, 20 Mai 1764, 26 Avril 1770, 30 Décembre 1774, 20 Janvier & 24 Mars 1775, dont il est de son devoir de maintenir sans altération les principes, les dispositions & l'exécution, a arrêté qu'elle tiendra toujours pour principe inhérent aux

principes & maximes de la Monarchie & à sa Constitution de l'État, que les Princes du sang qui, par leur naissance, & les Pairs de France, par leur dignité, & après leur reception en ladite Cour, en sont de tout tems reconnus pour membres essentiels, ne peuvent, sous prétexte qu'ils auroient usé ou useroient de ladite faculté, de siéger & donner leurs suffrages en d'autres Cours, être néanmoins reputés membres d'aucune autre Cour, que de la Cour de Parlement, Cour de France & Cour des Pairs, en laquelle seule ils peuvent être convenus & jugés pour ce qui concerne leur état, leur dignité, leur honneur & leur personne; les Pairs duement & suffisamment appellés en icelle, sans qu'aucuns membres de ladite Cour puissent jamais, hors ladite Cour, ou associés avec des personnes qui de droit ancien & légal n'y auroient pas séance & voix délibérative, être censés juges compétens, légaux, ni légitimes ès susdites matieres de Pairie ou ès causes & autres matieres majeures appartenantes uniquement au Parlement; ne pouvant ces Séances d'honneur dont les membres de la Cour useroient dans d'autres Cours donner caractere pour y délibérer sur d'autres matieres que sur celles légalement propres à ces Cours, ni l'usage des Séances dans les susdites Cours, rendre jamais les Princes & Pairs dépendans de leur discipline, soumis à leur jugement, ni, en aucun cas, obligés, comme ils le sont par les convocations régulieres

& préalables à l'instruction criminelle d'un Pair, d'user de ces séances, ce à quoi ils ne peuvent être obligatoirement tenus qu'en Parlement seulement ès susdites affaires de Pairie ou autres affaires majeures, selon les formes requises & que lesdites matieres peuvent comporter.

Et attendu que les dispositions de la Déclaration du 28 Mai dernier & ce qui s'est passé le 31 du même mois à la Cour des Aides pourroient, d'une part, donner lieu à des systêmes nouveaux & destructifs des droits de la Pairie, & sembleroient tendre d'autre part à renouveller & à étendre l'établissement d'un tribunal extraordinaire pour juger les Cours elles-mêmes, établissement au sujet duquel la Cour s'est réservé par son Arrêté du 20 Janvier dernier de réclamer en toute occasion auprès du Roi contre toutes les innovations & dispositions contraires, aux loix, maximes & usages de la Monarchie.

Ladite Cour a arrêté de faire au Roi de très humbles & très respectueuses remontrances, à l'effet d'éclairer sa religion sur les deux derniers objets & lui faire connoître combien les principes que son Parlement ne peut cesser d'invoquer, sont justes, fondés & inhérens essentiellement à la constitution de l'Etat; & combien les systêmes qui sont présentés audit Seigneur Roi, comme utiles au maintien de son autorité, y sont au contraire opposés; puisqu'ils tendent à ébranler les principes & les maximes de la monarchie qui sont les plus

ſolides appuis des droits de la Couronne, de ceux de toute la race royale & des droits dudit Seigneur Roi lui-même; leſquels objets deſdites Remontrances ſeront fixés par les mêmes Commiſſaires nommés pour fixer les objets de celles arrêtées le 24 Mars 1775.

A la page 119. Le 2 *Juillet* 1775. Le Sr. de Bougainville eſt un intriguant, un audacieux, qui, né dans un état obſcur, a voulu percer & ſe ſignaler. Il n'eſt point ſans mérite, mais il lui a fallu le perſuader aux autres & uſer de charlatannerie pour le groſſir & l'exagérer. Il a ſervi en Canada; il s'eſt préſenté enſuite au Miniſtre de la Marine pour faire des découvertes & a pris des grades dans cet autre ſervice: on ſait le réſultat de ſes expéditions. Il s'eſt fait donner depuis une miſſion ſecrette en Eſpagne & eſt parti, comme s'il devoit s'embarquer ſur l'eſcadre que S. M. Catholique faiſoit armer depuis ce printems.

A la page 119. Le 3 *Juillet* 1775. Mr. le Comte d'Artois qui étoit allé voyager en Flandre par curioſité & pour s'inſtruire en même tems, en eſt revenu depuis quelques jours. Il s'étoit propoſé de faire la route à cheval & de courir à francs étriers; mais, malgré ſa jeuneſſe, ſa vigueur, ſon adreſſe dans l'art de l'équitation, il n'a pu ſoutenir longtems cette fatigue & au bout de dix lieues a été obligé de ſe mettre en voiture.

A la page 125. Le 6 *Juillet* 1775. On a parlé des fêtes données à Ferney en réjouiſſance

de la convalefcence de Madame Denis. Voici les Complimens enfantés à cette occafion, plus précieux par leur objet que par leur mérite intrinfeque : on les croit de Mr. de Florian, neveu de Mr. de Voltaire, & qui fe mêle un peu de littérature.

A Mr. de Voltaire.

La joie que votre colonie témoigne en ce jour eft l'effet de la plus vive reconnoiffance de diverfes nations que la liberté & la renommée de vos bienfaits ont réunies pour fonder, fous votre protection, une fabrique que plufieurs Rois ont inutilement entrepris d'établir dans leurs Etats. Le préfent que vous en faites à la France eft la preuve de cette vérité, que pour commander aux hommes il faut parler aux cœurs. L'auteur de la nature qui s'eft plu à façonner votre efprit d'une maniere auffi éclatante pour le bonheur de l'humanité, fe refuferoit-il aux vœux que nous formons pour votre fanté & la confervation de vos précieux jours!

A Madame Denis.

Pendant que vous étiez malade, tous les cœurs l'étoient avec vous; on ne voyoit partout que trifteffe, alarmes & défolation, comme dans l'approche du plus affreux malheur.

Enfin le ciel favorable à nos vœux a éloigné vos maux & nos dangers, en vous rendant à la vie: il fait renaître partout la nature, les plai-

plaisirs & la joye, & nos cœurs lui ont rendu de solemnelles actions de graces.

L'allégresse nous a transformés en militaires: cette décoration nouvelle convient à des hommes charmés de sacrifier leurs jours pour conserver les vôtres. Le bruit des canons relevera celui de nos acclamations; les feux que nous ferons éclater, vous peindront l'ardeur de nos sentimens & la vivacité de nos transports.

Daignez, Madame, honorer toujours de vos bontés cette colonie naissante, fondée sur l'immortel Voltaire: nous tâcherons de nous en rendre toujours plus dignes par nos travaux & notre industrie.

Puissiez-vous, Madame, puissiez-vous vivre aussi longtems que durera la gloire de notre fondateur, & que votre nom brillera dans les fastes de la bienfaisance.

A la page 125. Le 6. *Juillet* 1775. Le bruit a couru que Mr. de Malesherbes alloit entrer dans le Ministere: il se renouvelle aujourd'hui, & comme le Duc de la Vrilliere semble arrivé à son terme & qu'il ne peut plus longtems échapper au desir général de sa retraite, on donne le Département de Paris à Mr. de Malesherbes: ce n'est pas assurément la place la plus convenable pour ce grand magistrat.

A la page 126. Le 7 *Juillet* 1775. Depuis que Mr. Turgot est Contrôleur général, ses partisans annoncent les plus belles choses du monde. L'événement des émeutes l'a forcé de s'occuper de remédier aux desordres les plus

urgens : on assure que, plus libre aujourd'hui, il médite & digere une multitude d'Edits consolans pour le Peuple, tendans à améliorer son état, à prévenir ses besoins, & à les soulager par des diminutions considérables sur les matieres de premiere nécessité, par l'abolition des corvées, par la suppression de la mendicité, par l'encouragement de la population, par la liberté du commerce dégagé de ses entraves &c.

A la page 126. Le 8 *Juillet* 1775. Quand il a été question d'aller complimenter le Roi à Versailles sur son Sacre, les six Corps des Marchands de Paris ont réclamé leur Privilege d'avoir cet honneur. Il a d'abord été fait refus de la part du Ministere ; ce qui les a effrayés & leur a fait craindre que les projets de M. Turgot contre eux ne fussent sur le point de s'effectuer : mais depuis ils ont reçu cette permission, ce qui les a rassurés. Ils ont complimenté S. M. à genoux, accompagnés du Lieutenant général de Police, & présentés par le Duc de Cossé, Gouverneur de Paris.

A la page 127. Le 8 *Juillet* 1775. Mr. de Sartines, Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Marine, est entré hier au Conseil d'Etat, &, par cette introduction, est fait Ministre. On dit que c'est la fiche de consolation pour le dédommager du Département de Paris confié à Mr. de Malesherbes ; car il paroît sûr que ce dernier succede au Duc de la Vrilliere ; mais que celui-ci fera encore la semaine prochaine la demande du don gratuit

au Clergé, pour en retirer les 24,000 livres, que vaut cette mission, en qualité de Commissaire du Roi.

A la page 127. Le 8 *Juillet* 1775. A la suite du nouveau conte de Mr. de Voltaire sous le nom de Mr. de la Visclede, est une lettre prétendue de ce Secrétaire de l'Académie de Marseille, à Mr. le Secrétaire de l'Académie de Pau: celle-ci est en prose; & l'on conçoit aisément, en la lisant, pourquoi le Philosophe de Ferney y emprunte un masque étranger. On voit que son but est de prétendre faire des contes mieux que la Fontaine, & de le dénigrer, ainsi que son genre qu'il appelle *petit*. Il y ressasse ses reproches cent fois répétés contre le fabuliste, qu'il n'exalte que pour mieux le rabaisser. Corneille n'est pas plus épargné dans cette digression où, la critique, juste à bien des égards, ne déplait que parce qu'on voit l'envie qui la produit & la guide. L'auteur termine par une sortie vigoureuse contre l'éditeur des Contes en 1743 & sa préface, sous le nom de Londres. Il ne peut lui pardonner d'avoir dit qu'un poëte qui fait des tragédies, ne doit jamais écrire sur l'histoire & la physique, & le traite en conséquence comme tous les cuistres qu'il injurie depuis longtems. Malgré le radotage de cette Epitre, on la lit avec intérêt, à raison des anecdotes qu'on y trouve, de la maniere dont elles sont présentées & de la malignité secrete que l'on ressent à gémir à son

tour ſur les écarts & le délire d'un grand homme gémiſſant ſur ceux d'autres grands hommes, & pour tout dire en un mot, parce que c'eſt du Voltaire.

A la page 127. Le 9 *Juillet* 1775. Les Curés & Vicaires du royaume *à portion congrue* viennent de préſenter un Mémoire au Roi pour ſupplier S. M. de l'augmenter; ils démontrent qu'il n'eſt aucune proportion entre 500 livres qu'ont les premiers & 200 les ſeconds annuellement, & la cherté des vivres, depuis l'Edit de 1768 qui les a fixés à ce revenu. Cette claſſe ſi eſſentielle au Clergé, & ſi mal partagée du côté de la fortune, met ſous les yeux du Roi ſes beſoins & ſa miſere; elle entre dans des détails bien propres à mériter l'attention d'un Roi, pere de ſes ſujets & ſurtout d'un Roi Très Chrétien qui favoriſe avec tant de zele la religion & ſes miniſtres. Ils ont envoyé une copie de ce Mémoire à tous les Princes du ſang, avec une lettre touchante pour implorer leur protection auprès du Monarque. Il paroît qu'ils ont exprès choiſi le tems de l'aſſemblée du Clergé pour forcer celle-ci à s'en occuper & à terminer plus promptement cette opération.

A la page 128. Le 9 *Juillet* 1775. Il paſſe pour conſtant que c'eſt Mr. de Barentin, le ſecond Avocat général du Parlement, qui a traité avec Mr. de Maleſherbes de la charge de Premier Préſident de la Cour des Aides, dont il a cependant fait encore hier

les fonctions, en présence de plusieurs Pairs venus pour siéger dans cette Cour, suivant le droit que S. M. leur en a reconnu dans sa derniere Déclaration.

Un des Magistrats (Mr. le Duc, Conseiller) en rapportant une affaire a fait venir l'éloge du Chef de la Compagnie, & a témoigné les regrets de celle-ci de le perdre: sur quoi la modestie de Mr. de Malesherbes a voulu l'arrêter & le faire passer outre, sans nier le fait; ce qui a confirmé la nouvelle répandue depuis plusieurs jours à cet égard.

A la page 128. Le 10 *Juillet* 1775. Le Roi, suivant l'usage, a accordé plusieurs graces à la ville de Rheims pour son embellissement & pour son utilité. Il est fâcheux que la diminution du prix du pain ne soit pas un bienfait généralement ressenti: tenu à un taux modéré durant le tems du Sacre, il est devenu très cher à Rheims depuis que S. M. en est sortie.

A la page 129. Le 10 *Juillet* 1775. Les Grenadiers à cheval sont depuis très longtems mécontens de Mr. le Marquis de Lugeac, leur commandant. Ils lui reprochent non seulement de la hauteur, de la dureté, de la férocité même, mais encore de retenir injustement sur leur paye onze sols par jour. Ils ont enfin éclaté & présenté un Mémoire à Mr. le Comte du Muy, en lui déclarant que s'il ne leur rendoit pas justice, ils iroient au

Roi : on attend la décision de cette importante démarche.

Ce Commandant ayant fait mettre en prison un Grenadier soupçonné l'auteur ou le rédacteur du Mémoire ; ils se sont rassemblés & ont été en corps chez lui demander l'élargissement de leur camarade, disant que le Mémoire étoit l'ouvrage de tous.

A la page 130. Le 11 *Juillet* 1775. Le Sr. de Mussey, Membre du Grand-Conseil, & ci-devant du tripot Maupeou, vient de mourir en Lorraine, sa patrie. C'est la premiere place vacante à ce tribunal, & l'on attend à voir s'il se trouvera quelqu'un d'honnête pour l'occuper.

A la page 131. Le 11 *Juillet* 1775. Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat, en date du 24 Juin, qui donne un libre exercice à l'art de polir l'acier. C'est un petit essai de Mr. le Contrôleur général ; cependant il ne motive cet affranchissement que sur les contestations qu'occasionnoient entre différens corps l'exercice de cet art, qu'ils vouloient s'attribuer exclusivement, & sur les gênes que cela lui donnoit ; ce qui l'empêchoit de se perfectionner comme chez nos voisins les Anglois. L'on juge que c'est le seul point sur l'affranchissement des maîtrises que Mr. Turgot ait jusques ici gagné au Conseil.

A la page 131. Le 12 *Juillet* 1775. L'enlevement du Sr. Langlois, ci-devant Lieute-

nant général d'Andely, & élevé par M. le Chancelier au grade de Second Président au Conseil supérieur de Rouen, ainsi que du Maître de Poste, qu'on assure avoir été amené avec lui à la Bastille, est la nouvelle du jour. Il a, dit-on, été intercepté vers Mantes des lettres anonymes en grand nombre, dont le résultat sembloit être un complot de dévaster les campagnes & la récolte prochaine : on veut que les prisonniers dont il est parlé ci-dessus, en fussent les instigateurs; &, comme le Sieur Langlois étoit fort attaché à Mr. de Maupeou, qu'il vivoit familierement chez lui & étoit tous les jours au Thuy, on n'a pas manqué de faire remonter le complot jusques à lui. Tout ceci n'est pas encore très clair.

A la page 131. Le 12 *Juillet* 1775. Il y avoit dans les six Pairs qui ont été samedi à la Cour des Aides, un Pair Ecclésiastique. Ces Pairs étoient : l'Evêque, Duc de Langres, le Duc d'Aumont, le Duc de Nivernois, le Maréchal Duc de Duras, le Duc de la Vauguyon, & le Duc de la Rochefoucault. Ils ont pris rang après le Premier Président à sa gauche & avant les autres Présidens, & ils ont opiné les derniers dans une cause de rapport importante, concernant les fermiers de Mr. le Prince de Condé dans certaines parties de son appanage, où l'on les accusoit d'avoir introduit la fiscalité : ils ont perdu.

Le Rapporteur, Mr. le Duc, avant de commencer, a fait un discours relatif à la pré-

ſence des Pairs qu'il a complimentés indirectement; car il adreſſoit la parole ſeulement à ſa compagnie. C'eſt, après ſon rapport & avant qu'on allât aux voix, que ce même Magiſtrat a gémi ſur la perte que la compagnie alloit faire de ſon Chef.

La Cour des Aides qui n'avoit peut-être jamais vu de Pairs ſiéger chez elle qu'en *Lit de juſtice*, auroit bien déſiré que le public eût été témoin de ſon triomphe: malheureuſement c'étoit un procès de rapport, conſéquemment jugé à huis clos.

A la page 132. Le 13 *Juillet* 1775. On parle d'une Commiſſion nommée pour examiner les Comptes des Sieurs Saurin & Doumer, ſortis depuis peu de la Baſtille. Ces comptes étoient depuis longtems entre les mains de Mr. Albert, aujourd'hui Lieutenant général de Police, alors Intendant du commerce, chargé de la partie des bleds: ils ſe plaignent que Mr. Albert n'ait jamais voulu les arrêter, quoiqu'ils fuſſent très en regle; c'eſt ce qu'on va voir. Cette Commiſſion eſt compoſée de Conſeillers d'Etat, à la tête de laquelle ſera Mr. de la Michaudiere, Prévôt des Marchands.

A la page 134. Le 14 *Juillet* 1775. Mrs. du Grand-Conſeil, fatigués des lenteurs de Mr. le Garde des Sceaux qui ne termine rien à leur égard, étoient diſpoſés à ſe fâcher: ils avoient en conſéquence député les Membres d'uſage pour la derniere fois à ce Chef ſupré-

me de la justice, & mercredi ils s'étoient rassemblés pour entendre leur rapport, pour faire un Arrêté & se plaindre dans le cas où il n'auroit pas été favorable. Mais Mr. le Premier Président a rendu compte que l'Edit concernant le Grand-Conseil étoit revêtu de toutes les formalités, qu'il seroit incessamment expédié & adressé à la Compagnie.

A la page 134. Le 14 *Mai* 1775. Voici le discours de Mr. le Duc, Conseiller à la Cour des Aides, Rapporteur du procès jugé, comme il est énoncé dans l'Arrêt, *les Pairs de France y séans* :

„ Messieurs,

„ Il seroit à souhaiter qu'une audience importante pût solemniser la séance de MM. les Pairs de France en cette Cour. L'éloquence du barreau couvriroit de fleurs la séchéresse des affaires auxquelles vous consacrez tous vos momens ; & les Pairs venant quelquefois partager nos travaux, deviendroient les défenseurs de nos Arrêts. „ Le Roi, toujours occupé du bonheur de ses peuples, seroit instruit de la sagesse de vos décisions, par ceux qui y auroient participé, & S. M. seroit intimément persuadée que l'honneur est le seul guide des Magistrats de la Cour des Aides."

On a également conservé le second discours de Mr. le Duc sur la perte que la Compagnie alloit faire de Mr. de Malesherbes, & sur l'é-

lévation prochaine de ce Chef au Ministere.

„ Nous touchons au moment de perdre „ un Magistrat respectable, dont la mémoire „ sera gravée dans les fastes de cette Cour.

„ Le cœur de notre illustre Chef vous est „ connu: il sera plus sensible à notre douleur „ qu'aux palmes qu'il a remportées aux yeux „ de l'Europe entiere. Permettez-moi, Mes- „ sieurs, d'être ici l'interprête de vos senti- „ mens. Il est glorieux pour le Chef & les „ Membres d'avoir les Pairs de France pour „ témoins de notre sensibilité.

„ Ils applaudiront, Messieurs, au tendre „ attachement pour notre Premier Président; „ & le Roi bienfaisant croira ne pouvoir „ mieux placer sa confiance que dans un Ma- „ gistrat qui emporte à si juste titre les re- „ grets de sa Compagnie."

A la page 134. Le 15 *Juillet* 1775. Ce qui a fait dire qu'on songeoit à pousser au Ministere M. l'Archevêque de Toulouse, ainsi qu'en a couru le bruit, c'est qu'effectivement ce Prélat travaille à beaucoup de projets relatifs au bien de l'Etat, qu'il est fort lié avec le Comte de Maurepas & avec Mr. Turgot, & que celui-ci s'aide de ses conseils & de ses plans. Il paroît décidé aujourd'hui par le dernier de terminer irrévocablement le sort des *Mendians* & de faire à cet égard une loi générale, uniforme, où tous les cas possibles soient prévus, toutes les ressources imaginées, tous les expédiens assurés, & surtout

qui s'exécute. Le Prélat a donné à cet égard un Mémoire très profond, très étendu, plein d'ordre & de clarté, qui a été extrêmement goûté. Il s'occupe aussi des hôpitaux & sur ce point il peut donner des avis d'autant meilleurs, qu'ils sont appuyés sur des expériences qu'il a imaginées en petit dans son diocese, & qui prouvent la sagesse, la sûreté & l'économie de ses vues. Il est à espérer qu'il réussira, malgré les jaloux de l'ascendant qu'il prend ; ils sont en grand nombre & surtout dans son corps.

A la page 137. Le 16 *Juillet* 1775. On célebre au commencement de Juillet sur la paroisse de Saint Roch une fête particuliere, instituée en l'honneur du *Sacré Cœur de Jésus*. Cette invention très moderne est dûe aux Jésuites, a été adoptée par leurs dévotes & leurs partisans, conséquemment est réprouvée des Jansénistes. Dans ce tems-là un Ecclésiastique étant entré dans l'église comme on prêchoit sur cette institution, n'a pas paru content du Prédicateur & de ce qu'il disoit, il a fait des gestes qui en ont été remarqués, & s'est en allé peu après & longtems avant la fin d'une maniere méprisante. Le lendemain cet Abbé s'étant présenté pour communier à la sainte table des mains du Célébrant, le même qui étoit en chaire la veille ; celui-ci l'a reconnu, & soit sentiment de vengeance, soit zele de Moliniste, l'a passé scandaleusement : on ajoute qu'il lui a même fait des interpellations

fur fa créance. Il en a réfulté un grand tumulte. Le curé a blâmé le prêtre & pour le fouftraire aux châtimens qu'il méritoit, l'a renvoyé. Conduite que défapprouve fort Mr. l'Archevêque, toujours très entêté dans fes décifions fchismatiques.

A la page 137. Le 16 *Juillet* 1775. On n'eft pas mieux inftruit aujourd'hui fur les caufes de la détention du Préfident Langlois & conforts: mais on a mis fur pied des troupes dans le canton de Mantes pour veiller aux moiffons, furtout pendant la nuit, & faire avorter les deffeins finiftres des gens mal intentionnés. Cet éveil a excité l'attention du gouvernement, qui a donné les mêmes ordres partout. Enforte que les campagnes font inondées de patrouilles, comme fi l'on étoit en tems de guerre & dans un pays ennemi. Des Seigneurs écrivent de leurs terres, que ces foins ne fuffifent pas & qu'il faudroit fonger férieufement à foulager la mifere, qui eft très grande dans les villages.

A la page 137. Le 17 *Juillet* 1775. On ne croit pas que Mr. Bertin, le dernier Secrétaire d'Etat du feu Roi, refte longtems en place. Il convoitoit fort la dépouille de M. le Duc de la Vrilliere pour s'arrondir dans fon petit Département, créé par extraordinaire & formé de diverfes minuties écornées aux autres. On affure qu'il avoit menacé de quitter, fi fon défir à cet égard ne s'effectuoit pas. D'ailleurs on eft fort mécontent de fes Bu-

reaux, où l'on n'expédie rien & où il regne beaucoup d'ineptie.

A la page 139. Le 18 *Juillet* 1775. L'Arrêté pris en la Cour des Aides le 28 Juin porte:
,, la Cour délibérant à l'occasion de l'Arrêté
,, du Parlement du 27 du présent mois, à
,, elle connu par la copie collationnée ap-
,, portée en icelle par le Premier Président,
,, a reconnu, ladite Cour, que les précau-
,, tions prises par l'Arrêté du Parlement dudit
,, jour 27 Juin contre les inductions qu'on
,, pourroit tirer des dénominations données
,, aux Princes du Sang Royal & aux Pairs de
,, France, dans la Déclaration du 28 Mai
,, dernier, sont conformes à ce qui a toujours
,, été le vœu unanime de la Cour: tous les
,, principes contenus dans ledit Arrêté sont
,, également conformes à ceux dont ladite
,, Cour a toujours été pénétrée, & notam-
,, ment qu'elle n'a jamais entendu ni n'entend
,, pouvoir participer au titre & autorité de
,, Cour des Pairs: sans néanmoins qu'il
,, puisse y avoir aucun doute sur le droit de
,, discipline, police & jugement que la Cour a
,, seulement sur les officiers reçus & ayant
,, serment en icelle, droit fondé sur les Loix
,, précises & enrégistrées au Parlement; &
,, comme il est important de conserver cette
,, uniformité qui doit toujours se trouver entre
,, les principes de toutes les Cours, a arrêté
,, ladite Cour qu'à cet effet copie collationnée
,, de l'Arrêté du Parlement du 27 du présent

„ mois, sera annexé au Procès verbal de la „ présente Déclaration".

A la page 139. Le 18 *Juillet* 1775. On s'attend enfin au rétablissement d'une Chambre des Requêtes & l'on assure que l'Edit est au Palais: il y a apparence que les Magistrats qui composoient avant les deux supprimées, seront incorporés dans celle-ci.

A la page 139. Le 18 *Juillet* 1775. Il paroît qu'un des foyers des séditieux & auteurs des émeutes est à Mantes. C'est de ce côté-là qu'il a été pillé des bâteaux, brûlé des granges, & que les deux Intendans de Paris & de Rouen ont été à la veille d'être jettés à la riviere: enfin c'est tout récemment là qu'on a intercepté des lettres anonymes annonçant un projet de dévastation combiné. Depuis Mr. le Comte de Flamarens, Colonel du Régiment de la Reine Dragons, qui est en quartier dans ces cantons avec sa troupe & commandant plusieurs autres Régimens répandus autour de lui, a reçu des lettres anonymes encore, où l'on lui dit qu'on se moque de lui & de ses Dragons &c. On ajoute qu'on y a trouvé des pieces entieres de bled étêtées, c'est-à-dire dont on avoit coupé les épis.

A la page 139. Le 19 *Juillet* 1775. Des Exempts de Police ont été cette nuit chez tous les boulangers de Paris pour leur dire qu'ils eussent à ne pas mettre le pain au dessus de 13 sols & demi les quatre livres. La communauté de ces artisans s'est assemblée

en conséquence & ils sont convenus malgré ces défenses de le laisser à quatorze sols, tant que le bled ne diminueroit pas au marché; ou du moins jusques à ce que cette défense leur fût notifiée légalement par une Ordonnance de Police.

On les avoit déjà sondés à cet égard & l'on leur avoit fait entendre qu'ils pouvoient donner tous le pain à meilleur marché, en prenant de ces mauvaises farines, dont on a parlé & en en employant davantage; mais ils ont répondu qu'ils ne vouloient point en faire usage, & qu'ils craindroient de perdre leurs pratiques. Tout cela n'est point consolant & annonce des craintes de la part du gouvernement. On a remarqué qu'aussi les patrouilles étoient renforcées aujourd'hui.

A la page 140. Le 19 *Juillet* 1775. Le Parlement, toutes les chambres assemblées, a enrégistré le trente Juin un Edit donné à Versailles audit mois; portant suppression des offices réunis de Commissaires, Contrôleurs, Payeurs, Commis & Greffiers des saisies réelles. Sa Majesté a reconnu que la multiplicité de ces offices par leur réunion a formé une finance totale, qui excede considérablement la juste proportion qui doit exister entr'elle & les émolumens desdits offices réunis. Cet inconvénient a paru mériter de sa part une attention d'autant plus particuliere, que presque tous les titulaires de ces différens offices ne trouvant dans leurs exercices que des

émolumens très modiques, ont pris sur les fonds des saisies réelles, des sommes considérables, dont eux ou leurs héritiers n'ont pu faire le remplacement, & qui, si l'on ne s'empressoit d'y rémedier, parviendroient en assez peu de tems à affoiblir le gage des créanciers de la caisse, au point de mettre la rentrée de ce qui leur est légitimément dû dans le plus grand péril.

Le même jour, Grand' Chambre & Tournelle assemblées, seulement, il a été enrégistré des Lettres patentes données à Versailles le huit Mai, qui révoquent l'Edit du mois de Mars 1771, & ordonnent qu'en conséquence les Siéges Royaux y dénommés, ensemble les Justices y énoncées, continueront de ressortir à l'avenir où ils ressortissoient au premier Janvier 1771.

On voit par-là que bientôt on aura renversé tout l'édifice ruineux du Chancelier.

A la page 140. Le 20 *Juillet* 1775. Le Marquis de Bethune a provoqué au Châtelet l'interdiction de son neveu le Marquis de Brunoy & a fait assigner les parens tant paternels que maternels pour y procéder. Les moyens qu'il employe aujourd'hui sont les mêmes que ceux qu'on faisoit valoir il y a deux ans, lorsque des intérêts différens le portoient à combattre le vœu des parens paternels qui les avoient administrés; chose à remarquer.

A la page 141. Le 21 *Juillet* 1775. On s'at-

s'attend à voir incessamment rétablie la jurisdiction de la Table de marbre, ainsi que celle des eaux & forêts, &c. supprimées par le Chancelier Maupeou.

A la page 141. Le 21 *Juillet* 1775. Le Président Langlois, le Maitre de Poste d'Andely & autres arrêtés avec eux, ont été relâchés après leur premier interrogatoire; ils sont sortis de la Bastille, ce qui les justifie pleinement.

A la page 142. Le 22 *Juillet* 1775. Mercredi dernier il est venu beaucoup de mauvaises farines au marché dont les boulangers n'ont pas voulu pour la plupart; le peuple y répugne d'autant plus qu'on répand des histoires sinistres qui sembleroient annoncer les mauvais effets de cette nourriture; ensorte que non-seulement il a refusé de s'en fournir, mais menaçoit de les jetter à la riviere, ce qui a donné l'alarme & obligé de mettre sur pied plus de troupes que de coutume.

De son côté, Mr. le Lieutenant général de police, quoique très grand partisan de la liberté, remarquant de l'humeur parmi les boulangers, qui préféroient de quitter & de ne point cuire, s'est trouvé forcé de menacer de faire pendre le premier qui effectueroit ce projet trop funeste dans les circonstances actuelles.

A la page 143. Le 23 *Juillet* 1775. Mr. de Malesherbes a prêté serment vendredi entre les mains du Roi, pour la charge de Secré-

taire d'Etat: il a contresigné en conséquence, & est entré en fonctions: il a pris place hier au Conseil des dépêches: on dit même qu'il a dû être fait Ministre par son admission au Conseil d'Etat. En tout cas, il ne tardera pas à jouir de cet honneur, qui devient nécessaire pour le dédommager de la place qu'il quitte, regardée par la haute Magistrature comme supérieure à celle de simple Secrétaire d'Etat.

A la page 143. Le 23 *Juillet* 1775. Dans les divers projets que roule Mr. Turgot, il en est un concernant les voitures publiques & les messageries: il a imaginé de rendre ces entreprises libres & il a proposé ses idées au Conseil; mais Mr. Bertin, dans le Département duquel est cette partie, s'est élevé, dit-on, avec force contre l'empiétement du Contrôleur général, ce qui fait une contestation; on croit cependant que Mr. Turgot l'emportera.

A la page 143. Le 23 *Juillet* 1775. On étoit surpris des voyages que Mr. le Comte d'Ar**** faisoit & fait presque toutes les nuits de Versailles au Palais royal, au point que souvent, après être venu à l'opéra, être reparti pour souper avec le Roi, il revient encore. On a d'abord cru que, dans cet âge heureux où tout est amusement & jouissance, il se plaisoit aux concerts & petites fêtes que donnent alternativement chez eux des particuliers demeurant sur le jardin, ce qui attire

beaucoup de monde du voisinage, surtout des filles & des jeunes gens & rend cette promenade très féconde en aventures galantes & même libertines. Mais on sait aujourd'hui que S. A. Royale est vivement éprise d'une très jolie Dame attachée à Madame la Duchesse de Chartres & qu'on assure avoir eu les bonnes graces du mari. On ne sait point encore où en est le Comte d'Ar****, mais il y a peu de doute que par son rang & par ses qualités aimables il ne réussisse.

A la page 143. Le 23 *Juillet* 1775. Mlle. Arnoux, malgré ses talens, étant presque inutile aux Directeurs de l'opera, ces Messieurs, pour exciter son zéle lui ont proposé de ne plus l'appointer, & de ne lui payer qu'une somme convenue chaque jour où elle paroîtroit: elle s'est fâchée & menace de donner sa *Démission*; c'est le terme devenu à la mode parmi ces grands personnages de théâtre.

A la page 145. Le 25 *Juillet* 1775. On a vu précédemment dans la relation de ce qui s'est passé à Bordeaux à la réintégration du Parlement, que des 52 membres du Parlement intermédiaire, le Président Pichard & trois Conseillers seulement après avoir refusé de se réunir aux Exilés rentrés, s'ils n'avoient satisfaction des huées & injures qu'ils avoient éprouvées le jour de la réunion, avoient pris le parti de se détacher des mécontens & de se rendre au Palais, dans la crainte d'être accusés du crime de forfaiture, encourue suivant

l'ordonnance de discipline, pour cessation de fonctions, ou démissions combinées. On n'a pas su si c'étoit de concert avec leurs confreres & dans le dessein d'épier les démarches, de connoître les délibérations des anciens & de leur en rendre compte. Quoiqu'il en soit, les membres hués avoient persisté dans leur scission au nombre de 48, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfaction de la Cour, à laquelle ils avoient envoyé des Mémoires.

Depuis le Sieur Dominge, l'un d'eux, ayant eu des remords, & craignant les suites de la scission, avoit pris le parti de se détacher encore, & de rentrer purement & simplement, ce qui avoit très fort aigri ses confreres & l'avoit fait regarder comme un apostat & un traitre.

Les choses étoient restées dans cet état, jusques au moment d'un *Te Deum* chanté à Bordeaux, comme ailleurs, en l'honneur du Sacre & Couronnement du Roi. Les Cours, comme l'on sait, doivent assister à ces cérémonies publiques; les dissidens reçurent une invitation de se rendre à celle-ci avec le reste de la compagnie: ils ont refusé & n'ont point paru.

La Cour, instruite de cette résistance soutenue, sans leur donner aucune satisfaction sur leurs griefs, a voulu terminer ce schisme. Le Garde des Sceaux leur a écrit, au nom du Roi, qu'ils eussent à s'expliquer sérieusement sur leur intention de reprendre le service,

ou de vendre leurs charges. Ces Messieurs pressés par cet ordre de S. M. se sont assemblés &, sans se départir de la poursuite de la justice & de la satisfaction qu'ils réclamoient, ont arrêté provisoirement d'obtempérer aux ordres du Roi & de se rendre au Palais.

Quatre ont été députés vers le Premier Président pour lui faire part de leur résignation aux volontés du Monarque. Ce Chef leur a répondu avec douleur, qu'ils lui auroient causé le plus grand plaisir de lui annoncer cette nouvelle huit jours seulement plutôt; mais qu'il étoit forcé de leur déclarer au nom de la compagnie, qu'elle avoit pris un Arrêté de ne plus communiquer avec eux & de ne jamais les reconnoître pour confreres. Sur quoi, les Députés retirés, & ayant rendu compte de la réponse aux schismatiques, ceux-ci sont convenus de n'y avoir aucun égard & de se présenter au Palais, dont il a résulté trois actes de réprobation & de mépris, plus ou moins graves.

A la Grand' Chambre, quand, après une plaidoirie, il a été question de rendre Arrêt, le Premier Président les a passés & n'a pris les voix que des Magistrats non schismatiques.

Aux Enquêtes, lorsqu'il a fallu en venir aux voix, le Président a remis à un autre jour, par la raison qu'on n'étoit pas en nombre compétent pour rendre Arrêt; ce qui étoit vrai, en ne comptant que les membres non schismatiques, & ne pouvoit l'être, en

comprenant tous les Magiſtrats préſens.

Enfin aux Requêtes, le Préſident chargé de leur communiquer l'Arrêté pris contre eux, au lieu de le lire, ayant voulu prendre des tournans pour adoucir une expulſion auſſi humiliante, un des vrais Magiſtrats s'eſt levé, a ſommé M. le Préſident de ne point tergiverſer & de lire aux ſchismatiques l'Arrêté dans toute ſa teneur.

Un des ſchismatiques alors prenant la parole a apoſtrophé cet orateur, a fait entendre qu'il n'avoit pas plus de droit de parler en ce moment qu'un autre, lui a dit qu'il eût à laiſſer s'expliquer le Chef de la chambre : le Conſeiller a ripoſté, & il en a réſulté une querelle ſi vive entre ces deux Meſſieurs, qu'on croit qu'ils auront tous deux quitté leur robe pour ſe battre.

Tel étoit l'état des choſes, lorſqu'il a été queſtion d'envoyer à Bordeaux le Maréchal de Mouchi pour rétablir une paix fort difficile à arranger, après les excès où l'on s'eſt porté des deux côtés.

A la page 145. Le 26 *Juillet* 1775. Quoique Mr. de Sartines affecte de dire qu'il ſe trouve bien au Département de la Marine & qu'il compte fort le garder, on ſait aujourd'hui parfaitement que, ſentant ſon impuiſſance dans un genre auquel il n'a jamais travaillé, a fait l'impoſſible pour obtenir le Département de Paris; qu'il a même redoublé d'aſſiduités auprès de la Reine, dans l'eſpoir de gagner

le suffrage de la Souveraine, intéressée à avoir surtout dans ce Ministere un homme à elle; mais que malheureusement Mr. le Comte de Maurepas & Mr. Turgot avoient joué au fin & obtenu le bon du Monarque avant que le renvoi du *petit Saint* fût décidé: que la Reine, instruite de cet événement prochain, effectivement portée pour Mr. de Sartines, avoit cherché à le seconder & même parlé en sa faveur au Comte de Maurepas; mais que ce vieux renard s'étoit excusé sur ce que le choix du Roi étoit fait &, qu'alors, pour dédommagement on étoit convenu de faire entrer au Conseil le Secrétaire d'Etat de la Marine: chose à laquelle le parti adverse s'étoit d'autant mieux déterminé, qu'on vouloit y introduire d'emblée Mr. de Malesherbes, & qu'il étoit difficile, Mr. de Sartines étant son ancien depuis près d'un an, n'étant pas Ministre, de lui faire passer sur le corps ce dernier, qui en effet a été admis dimanche au Conseil d'Etat.

Telles sont, au défaut de plus grandes, les petites intrigues de cour dont s'occupent aujourd'hui les courtisans.

A la page 148. Le 28 *Juillet* 1775. Le Grand-Conseil a reçu enfin un Edit qui fixe sa compétence. Il est du mois de Juillet & a été enrégistré par ce tribunal, le 19, les sémestres assemblés. „ Sans préjudice de „ l'exécution des Edits & Déclarations du „ Roi concernant les Présidiaux, des Lettres „ patentes du 10 Avril 1750 enrégistrées au

„ Conseil le 6 Mai de la même année & de l'É-
„ dit d'ampliation du Pouvoir des Présidiaux
„ du mois de Novembre 1774, pour le maintien
„ desquels le Procureur général du Roi con-
„ tinuera de requérir & le Conseil d'ordonner
„ ce qu'il appartiendra; & sera le Seigneur
„ Roi très humblement supplié en tout tems
„ & en toute occasion, de rétablir la juris-
„ diction de son Grand-conseil dans toute son
„ intégrité, telle qu'elle a été établie par les
„ Rois, ses prédécesseurs".

A la page 151. Le 31 *Juillet* 1775. Des Députés de la Chambre des Comptes de Dôle, sont ici depuis plusieurs mois à solliciter le rétablissement de cette Cour supprimée & remplacée par un simple Bureau des finances : le Parlement les appuye & fait la même demande; cependant rien ne finit par les lenteurs de Mr. le Garde des Sceaux, qui donne toujours des espérances & ne réalise rien.

A la page 151. Le 31 *Juillet* 1775. On ne conçoit pas grand' chose à l'Édit concernant le Grand Conseil. Les dispositions les plus claires sont qu'il connoîtra des requêtes civiles présentées en cassation d'Arrêts rendus, lorsque ce tribunal tenoit le Parlement sur des matieres de sa compétence dans le cas où il auroit continué d'être Grand Conseil; que, lorsque le nombre des officiers de cette Cour aura été réduit à 54, chacun des pourvus sera autorisé à traiter de son Office; après néanmoins en avoir obtenu l'agrément du Roi sous-

tel-

telles conditions qu'il jugera à propos; que les huit premiers offices de Conseillers Clercs vacans ne pourront être remplis que par des laics &c.

A la page 152. Le 2 *Août* 1775. Mr. le Comte du Muy a fait enjoindre à tous les Brigadiers, Colonels, Lieutenans-Colonels & autres qui, sans être retirés, n'ont point de service, de se conformer à la nouvelle Ordonnance, suivant laquelle ceux qui prétendent aux grades doivent reprendre leurs premieres fonctions & rester en activité durant quelques années pour mériter les graces qu'on leur a accordées. Lille, Strasbourg & Metz sont les trois places où ils doivent se rendre. Le Ministre de la guerre espere par-là se débarrasser de beaucoup de ces officiers qui ne se conformant pas au réglement, renonceront ainsi d'eux-mêmes à leurs avantages.

A la page 152. Le 2 *Août* 1775. Le College des Agens de Change est fort étonné d'un Arrêt du Conseil dont il a eu connoissance, suivant lequel M. le Contrôleur général leur fait ériger par le Roi dix nouveaux confreres; ensorte qu'au lieu de quarante, ils vont être cinquante. Cet arrangement est d'autant plus extraordinaire, que n'y ayant presque plus d'Effets au porteur, il y a infiniment moins de Négociations, & il sembleroit qu'au contraire au lieu de les augmenter, il faudroit les réduire, surtout sous un Ministre

des finances dont le systême est bien opposé à celui de l'agio.

A la page 153. Le 4 *Août* 1775. La premiere des pieces du recueil anti-voltairien qu'on n'a fait qu'annoncer, est une *Epitre à Mr. l'Abbé Sabathier de Castres.* Elle est en vers, qui ne seroient pas méchans, venant d'une plume françoise, & sont encore meilleurs par un étranger. Cette réflexion tombe sur le rithme & la fabrique ; car cette Epitre ou plutôt cette satyre n'est pas neuve quant au fond. On y a joint des notes fort étendues, où la critique se développe plus à l'aise & avec plus d'amertume. Elle frappe principalement contre les auteurs dévoués au parti encyclopédique & surtout au chef, M. de Voltaire.

La seconde est en prose: elle est intitulée *à l'auteur de la Lettre d'un Théologien, adressée à M. l'Abbé Sabàthier de Castres.* On sait que celle-ci est attribuée au Marquis de Condorcet: son principal objet est de défendre les *Pompignan* & surtout le poëte qu'on appelle le Marquis de Pompignan, critiqué dans ses écrits & plaisanté dans sa personne par le prétendu Théologien. Cette justification est décente & assez bien faite; mais l'écrivain termine par une explosion forte contre les impiétés d'un ouvrage qui mériteroit d'être dénoncé au Ministere public, & qui se vend, dit-il, publiquement, chez un Libraire de Paris. Il releve une Note contre le Parlement

de Paris, dispersé lors de la composition de ce pamphlet & où le Président de St. Fargeau & Mr. Pasquier, Conseiller, sont nommés & caractérisés comme deux fanatiques.

La troisieme est une *Anecdote littéraire & philosophique*, où l'on fait intervenir chez un Libraire l'Abbé Sabathier de Castres avec l'auteur d'un ouvrage intitulé *le Secrétaire d'Apollon*, grand champion de Mr. de Voltaire & de toute la secte encyclopédique, & l'on se doute bien que ce dernier est terrassé & chassé par le Libraire.

On ignore de qui sont ces productions. La prose paroît être de la même main qui a composé *les trois siecles de la Littérature*, c'est-à-dire, d'un certain Abbé Martin, Vicaire de St. André des Arts, qui, après avoir laissé l'Abbé Sabathier recevoir toutes les huées, toutes les injures & tous les coups de bâton qu'il redoutoit pour son compte durant la premiere fermentation qu'a causé son livre; n'a pu résister au chatouillement de son amour-propre ensuite, & s'en est déclaré l'auteur, mais qui aujourd'hui le rend à son prête-nom, afin de pouvoir impudemment se parfumer de l'encens le plus puant qu'il se prodigue.

A la page 155. Le 5 *Août* 1775. Depuis la nouvelle discipline introduite par M. le Comte du Muy dans les troupes, les Colonels qui s'absentoient fort aisément de leur régiment, sont obligés d'y résider six mois

P 6

de suite, & l'exemple de Mr. de Montausier leur a causé une frayeur salutaire, qui les empêche d'enfreindre ce réglement.

Ce Seigneur, Colonel du Régiment de Chartres, avoit écrit au Ministre de la guerre pour lui demander un congé & étoit arrivé presqu'aussitôt que la lettre de Mr. le Comte du Muy. Instruit de sa venue, il est allé trouver le Roi, lui porter des plaintes contre cet officier. S. M. a sur le champ écrit de sa main à Mr. le Duc de Chartres pour qu'il eût à nommer un Colonel à son régiment, parcequ'elle venoit de demander à Mr. de Montausier la démission de cette place.

A la page 155. Le 5 *Août* 1775. Mr. Turgot avoit succombé dans sa contestation avec Mr. Bertin; mais, depuis l'arrivée de Mr. de Malesherbes au Conseil, se sentant plus fort, il a remis de nouveau sur le tapis le projet de mettre les coches, diligences, messageries, rouliers, &c. en régie & l'a enfin emporté sur son rival, quoique ce soit une partie du département de celui-ci. En conséquence, il a été rendu Arrêt du Conseil qui ordonne aux Entrepreneurs actuels de remettre sous un délai fixé au Secrétaire d'État ayant ce Département un Etat fidéle de leur administration, & toutes les instructions nécessaires à leur comptabilité.

Par une Lettre particuliere, le Ministre les instruit que S. M. a décidé de retirer ses droits domaniaux engagés & de les mettre en

régie; leur enjoignant en même tems, sans leur fixer aucun délai, de continuer leur service sans interruption avec le même zele, la même exactitude, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Il paroît que ce service se fera par les postes: en conséquence M. Turgot est fait Surintendant général des Postes, pour que rien ne puisse le contrarier ni le gêner dans l'exécution de son plan; mais il a généreusement refusé les gros émolumens attachés à cette place.

Les six Chefs nommés pour la régie en question sont déjà connus; les Sieurs Bernard, Querenai, Faur de Beaufort, Fremont, de Morambert & Raguenai. Malheureusement ce sont presque tous gens tarés. Le premier surtout a été pendu en effigie en Prusse, & longtems proclamé dans les gazettes comme un fugitif.

On prétend que le Roi doit gagner deux millions à ce changement, que le public sera mieux servi & à meilleur compte.

A la page 155. Le 5 *Août* 1775. Dans la derniere séance des Pairs au Palais, tenue le deux de ce mois, il a été enrégistré deux Edits: le premier donné à Versailles au mois de Juillet, portant *rétablissement des Eaux & Forêts à la Table de marbre*. S. M. dit dans le préambule qu'elle a jugé à propos, pour le bien de la justice & celui de ses sujets, de rendre aux tribunaux le même état & la mê-

me confiftance dont ils jouiffoient avant 1771; qu'elle s'eft déterminée d'autant plus volontiers au rétabliffement de celui-ci, destiné à veiller au maintien des Loix & des Réglemens émanés de la fageffe des Rois, fes prédéceffeurs, pour la confervation des Eaux & Forêts, qu'elle a reconnu que fa fuppreffion n'a produit que des inconvéniens & des embarras dans l'adminiftration qui lui étoit confiée.

Le fecond portant *rétabliffement du Siege des requêtes du Palais*, donné à Verfailles, au mois de Juillet, porte dans l'enrégiftrement du 2 Août, toutes les chambres affemblées, les Princes & Pairs y féant: „ pour „ être exécutée felon fa forme & teneur, „ fans préjudice des repréfentations faites „ par la Cour audit Seigneur Roi, & des „ remontrances qu'elle a arrêté de lui faire „ en toutes occafions, ainfi que des Arrêtés „ faits jufques à préfent par ladite Cour, re„ lativement à ce qui a été porté & s'eft „ paffé au Lit de juftice du 12 Novem„ bre 1774."

Du refte, le Parlement eft fort mécontent qu'en rétabliffant une feule Chambre des requêtes, on n'ait rétabli aucun des quarante-quatre offices fupprimés; ce qui rendra le fervice très difficile & très gênant, & l'on efpere que Mr. le Garde des Sceaux fera de nouveau obligé de revenir fur fes pas & de créer de nouveaux Offices.

A la page 155. Le 6 *Août* 1775. On se peut rappeller que, suivant l'amnistie, les paysans qui ont été piller du bled, pour y participer; doivent rendre la denrée en nature ou en argent; que beaucoup effrayés des peines qu'ils craignoient d'encourir, s'étoient réfugiés dans les bois: ils y restent, ne pouvant restituer le bled qu'ils ont mangé, & faute d'argent pour y suppléer; au moyen de quoi ils ne peuvent gagner leur subsistance. On craint fort que ces malheureux ne deviennent enfin des brigands déterminés & n'infestent les campagnes cet hiver, pressés par le besoin & par le désespoir, si la sagesse du Ministere n'y pourvoit pas, en accordant une nouvelle amnistie non conditionnelle, & en se chargeant d'indemniser pour eux les propriétaires plaignans.

A la page 155. Le 6 *Août* 1775. La confiance publique, malgré les plaintes des frondeurs du gouvernement, devient telle que l'argent, resserré depuis très longtems, & surtout sous le Ministere de Mr. l'Abbé Terrai, sort & circule en abondance; au point que les financiers en bonne réputation trouvent aisément des emprunts à quatre pour cent, qu'on va même au-devant & qu'on les leur en offre. On ne doute pas, si cela continue & qu'il ne survienne point de guerre, que l'intérêt ne se réduise incessamment de lui-même à ce taux-là & sans aucune contrainte ou aucun effort du Ministere.

A la page 157. Le 7 *Août* 1775. On mande de Bretagne que le Chevalier de Foucault, Major de Nantes, a gagné son procès contre le Comte de Menou, Lieutenant de Roi de la même ville; que celui-ci est condamné à tous les dépens, dommages, intérêts & frais, même à ceux de l'impression de 300 exemplaires de l'Arrêt du Parlement de Bretagne. On a rendu dans le tems compte des Mémoires qui contenoient le détail de cette singuliere affaire, intéressant surtout l'honneur du premier, puisqu'il s'agissoit au fond d'un vol de 40,000 livres fait au second.

On veut aujourd'hui par les faits éclaircir que cette accusation ne soit qu'une vengeance du Comte de Menou contre le Chevalier de Foucault, qui s'introduisoit en effet chez lui durant la nuit, mais pour aventure galante.

A la page 158. Le 7 *Août* 1775. Un Sr. Chantier de Brainville, Président en la Cour des monnoyes, qui devroit donner l'exemple de la modération, s'est livré à une diffamation outrageante dans un Mémoire contre des Laboureurs & principalement contre son Avocat adverse. Il est si violent que plusieurs de Messieurs en ont parlé à l'assemblée des chambres du 2 de ce mois, & qu'il est question au Parlement de faire un réglement pour arrêter la licence de ces écrits dégénerant en vrais libelles.

A la page 161. Le 8 *Août* 1775. Mr. Joli de Fleury, appellé *de Brienne*, qui passe à la

place d'Avocat général, a eu l'humiliation de voir sa réception très contestée à l'assemblée des chambres tenue à ce sujet. Les jeunes gens des Enquêtes, toujours plus zélés, plus jaloux de la pureté & de l'honneur de la Compagnie, que les vieillards corrompus, ont représenté qu'outre le malheur qu'avoit le récipiendaire d'être frere d'un homme aussi diffamé que son aîné (le Fleury Maubeuge, ci-devant Procureur général du Parlement Maupeou), il n'avoit pas tenu une conduite bien nette durant l'exil; qu'il avoit eu la foiblesse de se séparer du Parlement dans une occasion aussi critique, de passer au Conseil, & que par une lâcheté d'autant moins excusable qu'elle n'étoit pas nécessaire, il s'étoit fait recevoir Maître des requêtes au tripot, & avoit eu l'infamie d'y siéger en cette qualité. Malgré ces reproches graves, la Grand' Chambre qui n'a pas une façon de penser aussi délicate, a entraîné les suffrages, & le Brionne a été reçu.

A la page 162. Le 9 *Août* 1775. L'Arrêt du Conseil dont on a parlé concernant l'*exercice des Privileges & concessions des messageries, diligences, carosses & autres voitures publiques*, paroît enfin. Il est du 4 Juin : sans s'expliquer davantage, S. M. dans le Préambule donne pour motif de cet Arrêt, l'importance de remédier à différens inconvéniens qui se sont introduits dans cette partie du service public, tant à l'égard de la manuten-

tion desdits établissemens, qu'au sujet des contestations qui y sont relatives: pour y pourvoir plus efficacement, S. M. a résolu de prendre une connoissance particuliere & approfondie de tout ce qui a rapport auxdits priviléges & à leur exercice. En conséquence elle ordonne que tous les pourvus de concessions, ou privileges, propriétaires, aliénataires ou entrepreneurs de carosses, de voitures, diligences, messageries, & autres voitures publiques, leurs fermiers, sous-fermiers, ou préposés, serront tenus d'envoyer dans le délai de six mois, à compter de la date du présent, copie de leurs titres, baux, tarifs, pancartes & réglemens particuliers, au Secrétaire d'Etat ayant dans son département la police des carosses, diligences & messageries, pour, sur le compte qui en sera rendu au Roi en son Conseil, y être statué ce que S. M. jugera convenable.

S. M. ordonne en outre par provision que toutes les contestations qui surviendront entre lesdits fermiers ou entrepreneurs, leurs procureurs, commis ou préposés, concernant l'exercice des droits résultans de leurs baux, circonstances & dépendances, & les marchands, voituriers, voyageurs & tous autres, seront portés par-devant le Lieutenant général de Police de Paris, ou par-devant les Intendans, Commissaires départis &c.

A la page 163. Le 10 *Août* 1775. On a dit qu'il avoit été défendu aux boulangers sur-

tivement de mettre le pain à plus de treize sols & demi les quatre livres, ce dont ils n'ont pas tenu compte & en conséquence ils ont été mis à l'amende, c'est-à-dire, ceux qui ont contrevenu auxdits ordres, mais ils ont refusé de la payer : ils ont été en corps chez le Maréchal Duc de Biron, comme ayant le commandement des troupes, & lui ont représenté l'extrême injustice de les obliger à vendre le pain moins cher qu'ils n'achetent la farine : ils l'ont supplié de prendre fait & cause pour eux ; &, quoique cette démarche soit irréguliere de toute façon, on a craint qu'il n'en résultât plus d'éclat, & l'amende n'a pas eu lieu.

L'objet de cette injonction étoit de forcer indirectement les boulangers à prendre tous de ces mauvaises farines dont on a parlé, qui, se vendant à meilleur compte, auroient pu leur donner la facilité de diminuer le pain. Mais les bons n'ont pas voulu s'assujettir à ce mêlange détestable, & ont craint de perdre leurs pratiques. Il est à présumer que l'appréhension de la disette de la denrée obligeant vraisemblablement à se ménager cette ressource, on n'en usera plus, aujourd'hui qu'une récolte abondante met la France dans le cas de ne plus redouter la famine.

On sait cependant que la cherté des grains, malgré cette excellente récolte, a occasionné à Tours une fermentation qui auroit dégéneré en sédition, si l'on n'avoit fait baisser le taux du bled au marché ; car Mr. Turgot ne vou-

ſans déroger en aucune maniere par écrit à ſes diſpoſitions de liberté, eſt obligé de donner ſous main des ordres qui les contrarient tous les jours. Mais il eſpere que ce n'eſt que pour le moment & juſques à ce que la bonté de ſon ſyſtême bien reconnue l'ait mis en pleine vigueur.

A la page 163. Le 11 *Août* 1775. Meſſieurs des requêtes de l'hôtel ayant peine à deſemparer de la ſeconde chambre des requêtes, où ils tenoient leurs ſéances depuis la ſuppreſſion de cette chambre, le Préſident Hocquart leur a fait enjoindre très-expreſſément de déguerpir, ſinon qu'on les délogeroit de force. En conſéquence ils ont enfin cédé les lieux, & avant-hier cette juriſdiction rétablie a ouvert ſon tribunal.

A la page 163. Le 11 *Août* 1775. On commence à parler d'une nouvelle brochure intitulée *Lettre de l'hermite Jean*.

A la page 163. Le 12 *Août* 1775. On avoit propoſé de former en Languedoc un cordon de troupes pour empêcher la communication des bêtes à cornes des provinces voiſines où a regné la maladie épizootique. On a négligé de remplir cette précaution qu'exigeoit la prudence; on n'a point envoyé auſſi promptement qu'il le falloit les troupes demandées, & la contagion commence à gagner les beſtiaux de cette province; ce qui alarme le Miniſtere.

A la page 165. Le 13 *Août* 1775. Un

Sieur le Blanc, fils d'un petit jouaillier, ci-devant Avocat, & qui, durant les troubles survenus dans l'ordre de la Magistrature avoit profité de la confusion pour passer au Châtelet & se faire Conseiller à cette jurisdiction abâtardie par Mr. de Maupeou, qui, au moyen de l'amalgammé fait des divers Membres du Châtelet, anciens, nouveaux, exilés, restés, intrus, &c. avoit conservé son état, est à la veille de le perdre pour une cause très grave: il s'agit d'un extrait infidele dans un procès, ou même d'une soustraction de pieces dont on l'accuse, & qu'il voudroit rejetter sur son Secrétaire: mais, dans l'un ou l'autre cas, il est coupable, & l'on profitera sans doute de cette circonstance majeure pour l'expulser.

A la page 166. Le 13 *Août* 1775. Les curés de Chevri & de Ferol sont relâchés & sortis de la Bastille; mais celui de Gournay y reste. On prétend que dans son interrogatoire, il a répondu qu'il n'avoit de compte à rendre de sa conduite à l'égard de ce qu'il disoit en chaire, qu'à Dieu, ou à ses supérieurs dans l'hiérarchie ecclésiastique.

D'ailleurs on sait aujourd'hui que ce curé a été dénoncé au Ministere par son propre Seigneur, par l'Abbé le Noir, homme de la même robe & en outre Conseiller de Grand' Chambre. Sans doute il est bien singulier de voir un Magistrat provoquer lui-même une lettre de cachet, contre laquelle les Magistrats

réclament tous les jours. L'Abbé le Noir, qui ne s'en cache pas & a lui-même conté son espiéglerie, prétend qu'il a profité de cette occasion pour mûrir la tête de son curé encore trop verte; que c'est un service qu'il a voulu lui rendre; &, dans le fait, l'Abbé le Noir est incapable de perfidie ou de méchanceté.

Le curé de la Queue en Brie, aussi arrêté depuis beaucoup moins de tems que ses autres confreres, a lutté avec opiniâtreté contre le gouvernement. Son grief est d'avoir été acheter du bled lui-même, pour son propre compte, & de l'avoir taxé, de son chef, à 15 livres. Il s'est débattu sur cette conduite, il l'a prétendu honnête & raisonnable, le fermier pouvant se retirer à pareil prix, &, par cette apologie, il a irrité le Ministere au point de s'être fait arrêter, il n'y a pas un mois, & l'on assure qu'il est au cachot.

A la page 166. Le 14 *Août* 1775. La *Lettre de l'hermite Jean* est une brochure médiocre, roulant sur des matieres rebattues & dont le public commence à être dégoûté. Ce qui la rend plus rare, c'est qu'elle attaque l'opération du 12 Novembre dernier, en y rendant justice au fond. Le point que l'auteur en critique, c'est d'avoir restitué au Parlement tout son ressort. Il voudroit qu'on établît deux Conseils supérieurs, l'un à Lyon, & l'autre à Poitiers, pour la commodité & la satisfaction des plaideurs. Il refute en con-

ſéquence les pitoyables raiſonnèmens de l'auteur du *Maire du Palais*, pour répondre aux reproches faits depuis longtèms, au gouvernement de forcer la moitié du royaume à venir chercher la juſtice à Paris.

A la page 166. Le 14 *Août* 1775. Mr. de Miromeſnil cherchant à pallier le mieux qu'il peut l'inconſéquence de ſupprimer le 12 Novembre deux Chambres des requêtes & toute cette juriſdiction & de la rétablir enſuite à moitié le deux Août, prend dans le préambule une tournure qui n'eſt pas ſatisfaiſante pour tout le monde.

„ Cette diſpoſition (la ſuppreſſion des deux „ chambres des requêtes du Palais) a été „ dictée par le déſir que nous avons eu, dès „ les premiers momens de notre regne, de „ renfermer les privileges dans de juſtes bor- „ nes, & de conſerver le plus qu'il eſt poſſi- „ ble les différentes juriſdictions de notre ro- „ yaume dans l'ordre qui leur eſt naturel. C'é- „ toit entrer de notre part dans les vues du „ feu Roi, notre très honoré Seigneur & „ ayeul, qui a voulu ſupprimer les abus con- „ ſidérables qui s'étoient gliſſés dans l'exer- „ cice de *Committimus*. Les ſupplications „ qui nous ont été faites par notre Parlement „ de Paris, nous ont déterminé à approfondir „ & peſer de nouveau dans notre Conſeil les „ différens motifs de ſes repréſentations; &, „ par l'examen que nous en aurions fait, nous „ aurions reconnu que le ſiege des Gens

„ tenant les requêtes du Palais à Paris, a de
„ toute ancienneté fait partie de notre dite
„ Cour, & qu'il étoit juste de conserver à
„ ceux de nos sujets que leur service appelle
„ près de notre personne ou dans nos Cours,
„ la facilité d'obtenir justice dans les lieux
„ mêmes où leurs fonctions les attachent, &c."

A la page 169. Le 15 *Août* 1775. Le bled est heureusement diminué dans quelques marchés, mais pas autant sans doute qu'il le fera & qu'il le faudroit pour appaiser les murmures des gens de la campagne. On ne sait quel esprit de vertige s'est répandu sur ces malheureux ; mais on en entend qui semblent désirer une révolution, qui parlent de guerre civile & n'attendent que par-là un changement de sort. Il seroit bien à souhaiter qu'on pût découvrir quel démon souffle ainsi la discorde, & qu'il fût puni d'une maniere éclatante pour en arrêter les progrès.

Fin du trentieme Volume.

[illegible]

DEC 1